

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

SÉCURITÉS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

SÉCURITÉS 7

Bilan de la programmation pluriannuelle 8

Récapitulation des crédits et des emplois 12

Programme 176

POLICE NATIONALE 17

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 18

Objectifs et indicateurs de performance 24

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 33

Justification au premier euro 44

Opérateurs 89

Programme 152

GENDARMERIE NATIONALE 101

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 102

Objectifs et indicateurs de performance 106

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 120

Justification au premier euro 129

Programme 207

SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES 165

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 166

Objectifs et indicateurs de performance 169

Présentation des crédits 173

Justification au premier euro 178

Programme 161

SÉCURITÉ CIVILE 195

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 196

Objectifs et indicateurs de performance 200

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 205

Justification au premier euro 212

Opérateurs 251

MISSION

SÉCURITÉS

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Pour organiser au quotidien la protection et le secours de tous les Français, répondre sans délai aux situations de crise et assurer la paix civile et la défense des institutions, les programmes 176 « Police nationale », 152 « Gendarmerie nationale », 161 « Sécurité civile » et 207 « Sécurité et éducation routières » ont soutenu en 2019 l'action des grands acteurs de la sécurité intérieure.

Des forces de sécurité au plus près du terrain et de leurs concitoyens

La police et la gendarmerie nationales ont continué, en 2019, la mise en œuvre de la « police de sécurité du quotidien », réforme d'envergure de leur doctrine d'action, désormais recentrée sur la disponibilité des forces, la présence sur la voie publique et une réponse de sécurité adaptée aux besoins spécifiques des territoires les plus exposés. Pour répondre à la demande de sécurité des populations dans une logique de traitement ciblé des enjeux, la police nationale a opéré un premier redéploiement des moyens humains et matériels, ainsi qu'une intensification de son action, au sein des quarante-trois «quartiers de reconquête républicaine», qui constituent, depuis 2018, la cible privilégiée des nouvelles opérations conjointes et coordonnées menées par les forces de police (sécurité publique, police judiciaire, compagnies républicaines de sécurité, police aux frontières), dans le cadre de stratégies renouvelées et d'un pilotage de proximité renforcé.

La gendarmerie a également densifié son dispositif avec la création, en 2019, de 4 nouveaux QRR (L'Isle d'Abeauvillefontaine-La Verpillière, Lunel-Maugio, Fosses-Louvres, Pamandzi-Dzaoudzi), l'extension du modèle des brigades territoriales de contact, le décloisonnement territorial de ces unités grâce aux dispositifs d'appui interdépartementaux, et la mise en place des brigades multi-missions ou des brigades de gestion des événements.

Cette priorité donnée à la proximité et au contact s'accompagne de la réalisation de la seconde tranche du plan présidentiel des « 10 000 recrutements » qui s'est traduite par l'incorporation de 1835 nouveaux policiers et gendarmes (dont 1 156 policiers et 679 gendarmes). De même, le plan annuel de substitution de personnels des corps actifs et militaires par des personnels techniques et administratifs a permis de renforcer la capacité opérationnelle des forces et à pourvoir les postes administratifs et techniques par des emplois correspondants.

Enfin, plusieurs actions engagées par les deux forces ont été menées à bien : la réduction des missions périphériques, la simplification de la procédure pénale, l'engagement de patrouilles de contact ou encore le renforcement des capacités opérationnelles par l'innovation technologique et la révolution numérique (brigade numérique, «NÉOGEND», «SCRIBE »).

Un engagement exceptionnel en matière de maintien de l'ordre public et de la lutte contre la délinquance

La fin de l'année 2018 et l'ensemble de l'année 2019 ont été marquées par un engagement exceptionnel des forces de sécurité dans le maintien de l'ordre public et de la tranquillité publique. Elles ont ainsi permis, dans un contexte de violence accrue, la tenue de grands événements nationaux (Grand débat) et internationaux (75^e anniversaire du Débarquement, G7 de Biarritz).

Pour ce faire, et au-delà de la disponibilité dont ont fait preuve les unités de forces mobiles, une grande réforme du schéma national du maintien de l'ordre a été entreprise. Elle s'achèvera en 2020 avec comme objectif la préservation du droit constitutionnel de manifester dans le respect des Lois de la République.

Parallèlement, les services de police et de gendarmerie ont maintenu leur effort en matière de lutte contre la délinquance, notamment contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique comprenant les violences intrafamiliales, avec un meilleur recensement lié à la libération de la parole des victimes et une meilleure prise en charge des faits dénoncés. La mise en place de la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes (PFSVSS) permet aux victimes d'être plus aisément mise en relation avec des policiers et des gendarmes spécialement formés à ces problématiques.

La police et la gendarmerie nationales continuent par ailleurs de s'adapter aux nouvelles formes de délinquance.

Dans le cadre de la protection des exploitations et activités agricoles, la gendarmerie nationale a notamment créé la cellule « DEMETER » afin de lutter contre les atteintes au monde agricole. Elle a également accru ses dispositifs numériques avec les renforcements de son dispositif CyberGend et de la plateforme PERCEVAL (plateforme nationale de recueil de signalements via internet).

La Police nationale a, quant à elle, accentué son action de prévention en milieu scolaire. Les partenariats avec l'Education nationale ont été renforcés et des référents, chargés d'adapter le dispositif de sécurité pour prévenir les infractions commises aux abords des établissements, ont été désignés dans les QRR.

Sécurité routière : une politique volontariste pour sauver des vies

Le 9 janvier 2018, le Premier ministre a réuni le Comité interministériel de la sécurité routière qui a retenu 18 mesures autour notamment de 2 axes majeurs : la protection de l'ensemble des usagers de la route et l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière. L'une de ces mesures a abaissé sur certaines routes, la vitesse maximale autorisée à 80 km/h.

Cette politique volontariste a recueilli des résultats encourageants dès 2018, devenue alors l'année la moins meurtrière de l'histoire de la sécurité routière. Cette tendance se confirme en 2019 avec, en métropole, 9 décès de moins qu'en 2018.

S'agissant de la mesure « 80 km/h », sur la base des résultats quasi-définitifs 2019 et en comparaison de la moyenne des cinq années précédant la mesure (2013-2017), 209 vies ont été épargnées lors de la première année (juillet 2018-juin 2019) sur le réseau concerné. Cette baisse s'est confirmée au cours du second semestre 2019 (127 vies épargnées par rapport à la moyenne des seconds semestres 2013-2017) et ce, bien que ce réseau ait été fortement impacté par la dégradation du parc des radars automatiques depuis la fin de l'année 2018.

Gestion de crise : un engagement soutenu en France comme à l'étranger

En 2019, la DGSCGC a été marquée par deux tragédies, la perte d'un avion Tracker lors d'un feu dans le Gard entraînant le décès du pilote et la perte d'un hélicoptère faisant trois victimes au cours d'une opération de sauvetage.

Au cours de cette année, l'activité opérationnelle a été particulièrement soutenue dans la lutte contre les feux de forêts, les inondations, les missions d'expertise suite au tremblement de terre de Teil, des missions d'appui et d'analyse de risques technologiques (Lubrizol, notamment), les opérations de déminage lors de deux attentats (Condé-sur-Sarthe et Lyon) et des interventions à l'étranger (Bolivie, Albanie).

La mise en place du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) s'est poursuivie. La DGSCGC a participé à la coordination du centre de crise Beauvau (CIC) dans le cadre des mouvements sociaux. Le déploiement de l'application i-CatNat s'est poursuivi et bénéficie aux communes. Elle a aussi poursuivi son action de soutien du monde pompier et des acteurs de la sécurité civile, ainsi que son action internationale de valorisation du modèle français de sécurité civile.

Rationaliser l'existant et préparer l'avenir

En matière d'organisation, le Ministère de l'Intérieur a continué, en 2019, son plan de transformation, notamment dans le cadre des fonctions soutien. Ont ainsi vu le jour, le 1^{er} septembre 2019, le Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI) et, le 1^{er} janvier 2020, la Direction du numérique (DNUM). Ces deux nouvelles entités doivent permettre à terme un gain budgétaire conséquent, grâce à une politique d'achat optimisée et une meilleure définition des besoins.

Au point de vue opérationnel, la création de l'office anti-stupéfiant (OFAST), le 1^{er} janvier 2020, structure à gouvernance partagée regroupant des gendarmes, des policiers et des magistrats, répond également de cet objectif de décloisonnement et de mise en commun des compétences.

Enfin, le lancement, en fin d'année 2019, du plan quinquennal de modernisation de la gendarmerie, baptisé GEND 20.24 atteste de l'accélération de la transformation et de la volonté d'anticipation des forces.

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Au ministère de l'intérieur, des initiatives en matière de calcul de coûts ont commencé à se développer. A plus longue échéance, la mise en place d'un système de comptabilité analytique est envisagée. Afin de structurer sa démarche, en 2019, le ministère a notamment initié une phase de benchmarking auprès d'autres ministères et a participé aux séances de travail organisées en interministériel dans le cadre de l'animation des référents CAN par la direction du Budget.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : (P176.1/P152.1) Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

Indicateur 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre violences physiques crapuleuses	Nb	101 100	93503	En baisse	En baisse	91479	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	356 735	398020	Suivi	Suivi	427233	Suivi

Indicateur 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de victimes de crimes et délits en matière d'atteinte aux biens constatés	Nb	2 182 503	2123839	En baisse	Stabilité	2139480	En baisse
Nombre de cambriolages	Nb	390 274	364081	En baisse	Stabilité	366816	En baisse

OBJECTIF 2 : (P176.2/P152.2) Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

Indicateur 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	14,08	14,82	En hausse	En hausse	15,19	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages	%	12,23	12,86	En hausse	Stabilité	12,64	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	75,83	78,34	En hausse	En baisse	70,37	En hausse

OBJECTIF 3 : (P176.4/P152.4) Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**Indicateur 3.1 : Nombre de tués**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de tués	Nb	3 607	3486	En baisse	En baisse	3399	En baisse

OBJECTIF 4 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels (P161)**Indicateur 4.1 : Efficacité des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles (P161)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours	%	90	89,28	88		89,4	88
Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base.	%	93,86	94,54	95	91,58	92,8	95

OBJECTIF 5 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt (P161)**Indicateur 5.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux" (P161)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	88,26	95,8	96	Non connu	91,46	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	13,7	6	11	Non connu	10,32	11

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
176 – Police nationale			
Prévision	11 233 158 841	10 933 515 274	151 549
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	<i>10 958 856 548</i>	<i>10 743 911 962</i>	<i>151 532</i>
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	<i>274 302 293</i>	<i>189 603 312</i>	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			<i>17</i>
Exécution	11 073 783 735	10 902 962 586	148 841
152 – Gendarmerie nationale			
Prévision	9 667 845 232	8 989 735 236	100 493
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	<i>9 502 074 981</i>	<i>8 811 856 543</i>	<i>100 491</i>
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	<i>165 770 251</i>	<i>177 878 693</i>	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			<i>2</i>
Exécution	9 618 261 633	8 977 381 760	99 086
207 – Sécurité et éducation routières			
Prévision	44 539 249	42 476 206	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	<i>42 781 626</i>	<i>41 686 024</i>	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	<i>1 757 623</i>	<i>790 182</i>	
Exécution	40 942 530	40 499 813	
161 – Sécurité civile			
Prévision	533 439 140	555 155 945	2 484
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	<i>457 775 609</i>	<i>537 122 716</i>	<i>2 484</i>
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	<i>75 663 531</i>	<i>18 033 229</i>	
Exécution	452 371 139	548 311 709	2 454
Total Prévision	21 478 982 461	20 520 882 661	254 526
Total Exécution	21 185 359 038	20 469 155 868	250 382

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
176 – Police nationale	10 868 518 995 10 808 820 223	10 958 856 548 11 073 783 735	10 582 396 903 10 595 745 414	10 743 911 962 10 902 962 586
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 270 510 246 1 323 638 819	1 235 399 868 1 393 783 757	1 270 510 246 1 323 638 819	1 235 399 868 1 393 783 757
02 – Sécurité et paix publiques	2 922 075 103 3 003 733 689	3 135 752 564 3 077 187 482	2 922 075 103 3 003 733 689	3 135 752 564 3 077 187 482
03 – Sécurité routière	453 589 427 416 660 688	474 358 104 432 121 380	453 589 427 416 660 688	474 358 104 432 121 380
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	904 572 678 871 682 017	914 995 698 891 624 074	904 572 678 871 682 017	914 995 698 891 624 074
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 782 755 285 2 863 392 330	2 882 195 078 3 002 902 517	2 782 755 285 2 863 392 330	2 882 195 078 3 002 902 517
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 535 016 256 2 329 712 680	2 316 155 236 2 276 164 526	2 248 894 164 2 116 637 871	2 101 210 650 2 105 343 376
152 – Gendarmerie nationale	9 011 741 149 8 916 237 545	9 536 853 658 9 618 261 633	8 756 083 885 8 734 983 505	8 846 635 220 8 977 381 760
01 – Ordre et sécurité publics	3 367 314 350 3 412 895 352	3 457 093 977 3 566 233 771	3 367 314 350 3 412 906 802	3 457 093 977 3 566 233 771
02 – Sécurité routière	734 463 394 724 269 121	747 607 067 742 728 440	734 463 394 724 269 121	747 607 067 742 728 440
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 031 042 900 2 079 778 714	2 085 546 511 2 157 481 401	2 031 042 900 2 079 778 714	2 085 546 511 2 157 481 401
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 745 711 777 2 552 406 762	3 110 288 732 2 999 321 448	2 490 054 513 2 371 141 272	2 420 070 294 2 358 441 574
05 – Exercice des missions militaires	133 208 728 146 887 596	136 317 371 152 496 574	133 208 728 146 887 596	136 317 371 152 496 574
207 – Sécurité et éducation routières	39 879 233 38 280 018	52 831 626 40 942 530	39 879 233 38 636 898	51 736 024 40 499 813
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 874 988 2 274 182	3 224 988 3 221 375	2 874 988 2 338 704	3 224 988 2 835 608
02 – Démarches interministérielles et communication	16 322 446 18 909 170	26 340 530 19 167 810	16 322 446 19 917 060	26 340 530 19 365 203
03 – Éducation routière	20 681 799 17 096 666	23 266 108 18 553 345	20 681 799 16 381 134	22 170 506 18 299 003
161 – Sécurité civile	866 803 618 768 513 765	472 196 151 452 371 139	545 312 292 515 098 458	551 543 258 548 311 709
11 – Prévention et gestion de crises	32 260 672 34 215 247	53 699 366 41 026 977	35 975 672 37 658 094	35 499 366 41 810 445
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	665 368 318 567 188 703	240 858 142 240 891 052	339 161 992 307 364 069	339 276 680 336 831 397
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	157 732 260 154 634 989	165 230 690 158 393 435	159 532 260 158 173 520	163 959 259 158 557 114
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	11 442 368 12 474 826	12 407 953 12 059 675	10 642 368 11 902 775	12 807 953 11 112 753

Sécurités

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
176 – Police nationale	10 868 518 995 10 808 820 223	10 958 856 548 11 073 783 735	10 582 396 903 10 595 745 414	10 743 911 962 10 902 962 586
Titre 2. Dépenses de personnel	9 369 517 608 9 400 808 077	9 607 931 109 9 743 944 850	9 369 517 608 9 400 808 077	9 607 931 109 9 743 944 850
Autres dépenses :	1 499 001 387 1 408 012 146	1 350 925 439 1 329 838 886	1 212 879 295 1 194 937 337	1 135 980 853 1 159 017 736
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 109 535 859 1 142 069 858	1 025 523 437 1 013 385 233	810 725 500 953 770 305	822 286 085 894 625 192
Titre 4. Charges de la dette de l'État	0 -302	0 0	0 0	0 0
Titre 5. Dépenses d'investissement	349 890 860 230 592 463	285 323 250 267 238 098	362 579 127 205 853 803	273 620 825 219 811 648
Titre 6. Dépenses d'intervention	39 574 668 34 450 303	33 223 082 41 075 319	39 574 668 34 413 405	33 218 273 37 060 897
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 899 824	6 855 670 8 140 236	0 899 824	6 855 670 7 520 000
152 – Gendarmerie nationale	9 011 741 149 8 916 237 545	9 536 853 658 9 618 261 633	8 756 083 885 8 734 983 505	8 846 635 220 8 977 381 760
Titre 2. Dépenses de personnel	7 278 277 809 7 348 691 204	7 489 870 819 7 633 467 794	7 278 277 809 7 348 691 204	7 489 870 819 7 633 467 794
Autres dépenses :	1 733 463 340 1 567 546 341	2 046 982 839 1 984 793 839	1 477 806 076 1 386 292 301	1 356 764 401 1 343 913 966
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 419 898 865 1 376 465 952	1 870 896 916 1 832 126 120	1 139 625 497 1 206 470 120	1 175 219 866 1 183 124 461
Titre 5. Dépenses d'investissement	308 078 552 176 493 896	170 600 000 136 522 023	331 890 579 169 666 703	174 558 612 148 027 860
Titre 6. Dépenses d'intervention	5 485 923 14 586 013	5 485 923 16 145 696	6 290 000 10 154 998	6 985 923 12 761 645
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 480	0 0	0 480	0 0
207 – Sécurité et éducation routières	39 879 233 38 280 018	52 831 626 40 942 530	39 879 233 38 636 898	51 736 024 40 499 813
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	27 799 667 29 960 734	28 448 195 28 968 272	27 799 667 30 460 639	27 352 593 29 478 351
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 600 000 1 527 948	3 885 000 3 076 682	2 600 000 1 355 429	3 885 000 2 552 701
Titre 6. Dépenses d'intervention	9 479 566 6 789 704	20 498 431 8 897 577	9 479 566 6 820 830	20 498 431 8 468 762
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 1 632	0 0	0 0	0 0
161 – Sécurité civile	866 803 618 768 513 765	472 196 151 452 371 139	545 312 292 515 098 458	551 543 258 548 311 709
Titre 2. Dépenses de personnel	186 024 133 175 207 991	183 317 063 180 336 497	186 024 133 175 207 991	183 317 063 180 336 497
Autres dépenses :	680 779 485 593 305 774	288 879 088 272 034 642	359 288 159 339 890 467	368 226 195 367 975 212

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	118 166 051 125 173 328	123 664 252 125 282 608	139 656 051 154 294 805	141 668 719 146 639 476
Titre 5. Dépenses d'investissement	440 762 550 351 027 302	42 272 370 25 810 363	97 781 224 63 152 463	103 615 010 98 413 985
Titre 6. Dépenses d'intervention	119 554 945 114 809 205	116 832 918 114 946 123	119 554 945 120 147 260	116 832 918 116 926 203
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 295 939 2 295 939	6 109 548 5 995 548	2 295 939 2 295 939	6 109 548 5 995 548
Total	20 786 942 995 20 531 851 551	21 020 737 983 21 185 359 038	19 923 672 313 19 884 464 275	20 193 826 464 20 469 155 868
Titre 2. Dépenses de personnel	16 833 819 550 16 924 707 272	17 281 118 991 17 557 749 141	16 833 819 550 16 924 707 272	17 281 118 991 17 557 749 141
Autres dépenses :	3 953 123 445 3 607 144 279	3 739 618 992 3 627 609 897	3 089 852 763 2 959 757 003	2 912 707 473 2 911 406 727
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	2 675 400 442 2 673 669 872	3 048 532 800 2 999 762 232	2 117 806 715 2 344 995 869	2 166 527 263 2 253 867 479
Titre 4. Charges de la dette de l'État	0 -302	0 0	0 0	0 0
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 101 331 962 759 641 609	502 080 620 432 647 165	794 850 930 440 028 398	555 679 447 468 806 194
Titre 6. Dépenses d'intervention	174 095 102 170 635 225	176 040 354 181 064 715	174 899 179 171 536 493	177 535 545 175 217 507
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 295 939 3 197 875	12 965 218 14 135 784	2 295 939 3 196 243	12 965 218 13 515 548

PROGRAMME 176

POLICE NATIONALE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	24
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	33
Justification au premier euro	44
Opérateurs	89

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Frédéric VEAUX

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

En 2019, les forces de la police nationale ont connu un niveau de mobilisation important entretenu par les grands enjeux de sécurité transnationaux (menace terroriste, défi migratoire, criminalité organisée) et ceux plus spécifiquement liés au contexte national. Ainsi, par son ampleur, le mouvement des « gilets jaunes » fait partie de ces défis intérieurs qui ont incité la police nationale à s'adapter, notamment en matière de maintien de l'ordre.

Avec l'approfondissement de la police de sécurité du quotidien (PSQ) en 2018, la police nationale a rénové sa doctrine permanente d'action avec les partenaires de sécurité. En 2019, la police nationale a notamment repensé son approche de la lutte contre les violences conjugales à la suite des décisions du Grenelle des violences conjugales faites aux femmes.

Enfin, la police nationale a poursuivi la rationalisation de son organisation, ses efforts d'équipement et d'investissement sans oublier de veiller au bien-être de ses personnels, clé de voûte de l'institution.

La police de sécurité du quotidien : une méthode d'action renouvelée

Mise en œuvre à compter du 8 février 2018, la police de sécurité du quotidien (PSQ) place le citoyen au cœur de l'action policière. Destinée à renforcer les relations entre la police et la population pour mieux résoudre les problèmes d'insécurité, la PSQ vise à identifier les besoins spécifiques de chaque territoire et à y répondre par l'élaboration de solutions sur mesure en partenariat avec tous les acteurs du continuum de sécurité (maires, bailleurs, transporteurs, associations, etc.). Elle se traduit, pour les habitants, par une présence policière accrue, une meilleure prise en compte de leurs attentes et par davantage de moyens ainsi qu'une collaboration renforcée avec les partenaires de sécurité dans les zones les plus fragilisées.

La mise en place de la PSQ s'est accompagnée d'une déconcentration de l'élaboration de la stratégie d'action au niveau de la circonscription de sécurité publique (CSP), par subdivision du territoire en 977 secteurs de proximité dont l'animation est confiée à un policier de terrain (officier ou gradé). Les secteurs les plus sensibles ont fait l'objet d'une attention particulière par la mise en place des "quartiers de reconquête républicaine" (QRR) qui bénéficient de moyens humains et matériels supplémentaires (NEO, caméras piétons). En zone police, 43 QRR ont été mis en place et renforcés (de 10 à 30 policiers supplémentaires selon les quartiers) depuis 2018.

Afin de favoriser les échanges et permettre la résolution partenariale des problèmes locaux, 977 groupes de partenariat opérationnel (GPO) ont été créés. Animé par le chef de secteur et le représentant du maire, le GPO se réunit régulièrement (une à deux fois par mois) pour identifier et mettre en œuvre des solutions concrètes aux problèmes recensés en commun. Durant ces six derniers mois, 4 906 réunions de GPO ont été organisées, donnant lieu à l'identification de 4 841 problématiques de sécurité, dont 2 809 ont déjà été résolues.

Pour être pleinement efficace, les solutions mises en œuvre doivent s'appuyer sur les acteurs locaux (transporteurs publics, travailleurs sociaux etc.) et les professionnels de la sécurité (polices municipales, sociétés de sécurité de privée). La police nationale, déjà pleinement engagée dans cette démarche de continuum de sécurité a franchi une nouvelle étape le 11 février 2019 avec la signature d'une convention de coopération opérationnelle et d'échange d'informations entre les forces de sécurité de l'État et les entreprises de surveillance et gardiennage.

Une police connectée, disponible et réactive

Avec la doctrine PSQ, la police nationale réaffirme son engagement de renforcer sa visibilité et sa présence sur le terrain. Les recrutements supplémentaires y contribuent. Entre 2013 et 2019, 8 737 emplois ont été créés, dont 7 953 CEA. Pour la seule année 2019, ce sont 1 707 emplois qui ont été créés. La dynamique de recrutements se poursuit en 2020 avec la création prévue de 1 398 emplois supplémentaires. La croissance des effectifs s'accompagne en parallèle d'un renforcement des capacités de commandement et d'encadrement de la police nationale. Les promotions de l'École nationale supérieure de la police sont progressivement redimensionnées, avec l'intégration d'une promotion de 200 élèves au 1^{er} janvier 2020 et de 100 élèves supplémentaires au mois de septembre.

La généralisation des moyens numériques au sein de la police nationale, constitue un levier puissant de mobilité et de réactivité. La messagerie instantanée et sécurisée TCHAP, le système de diffusion de données ODICOP ou encore les terminaux NEOPOL (tablettes et smartphones) fluidifient sensiblement les communications opérationnelles des unités engagées sur le terrain. Au sein de la police nationale, 50 000 équipements NEO ont été déployés depuis 2017. Il est prévu de renouveler le contrat de location des équipements en 2020 pour une durée de quatre ans (60 M€) et d'augmenter le nombre d'équipements loués à hauteur de 100 000 terminaux.

Une proximité renforcée avec la population et les usagers

La police nationale s'appuie sur le lien qui l'unit à la population pour apporter des réponses adaptées et localisées. Depuis 2011, le dispositif de la *participation citoyenne* permet d'associer la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire pour renforcer la vigilance collective. Aujourd'hui en vigueur dans 5 600 communes, le dispositif encourage depuis 2019 le maire et le représentant local des forces de sécurité à réaliser une présentation publique annuelle du bilan de cette disposition.

La police nationale est par ailleurs particulièrement engagée et impliquée auprès de la jeunesse. Dans le cadre du service national universel (SNU), en préfiguration depuis le mois de juin 2019 dans treize départements, la police nationale intervient pour transmettre aux jeunes un socle républicain et promouvoir les dispositifs d'engagement citoyen ouverts dans la police nationale tels que la réserve civile volontaire, la réserve citoyenne ou le service civique.

En 2019, une attention particulière a été portée sur la prévention en milieu scolaire. Les partenariats avec l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur ont été renforcés et, dans les quartiers de reconquête républicaine, des référents scolaires ont été désignés avec pour mission d'adapter le dispositif de sécurité pour prévenir les infractions commises aux abords des établissements.

Enfin, l'action des délégués cohésion police population (DCPP) a été particulièrement utile et appréciée, notamment dans les quartiers de reconquête républicaine qui en sont systématiquement dotés. Ces policiers réservistes y déploient une action de contact quotidien avec les principaux acteurs des quartiers.

Une doctrine du maintien de l'ordre renouvelée

Compte tenu de l'ampleur des vagues de contestations successives, les directions actives de la police nationale ont été très mobilisées. En moyenne et sans compter les effectifs relevant de la préfecture de police, 25 000 policiers étaient présents chaque samedi pour sécuriser et assurer le maintien de l'ordre.

L'année 2019, marque un tournant dans la gestion d'un maintien de l'ordre qui auparavant était généralement prévisible et circonscrit au niveau des grands centres urbains. La police nationale s'est adaptée en équipant davantage les unités territoriales de sécurité publique et en employant les unités spécialisées selon une stratégie opérationnelle renouvelée qui sera matérialisée dans le schéma national du maintien de l'ordre, actuellement en cours d'écriture.

Le service central du renseignement territorial (SCRT), composé de policiers et de gendarmes, est parvenu à fournir aux autorités des informations d'anticipation opérationnelle utiles à la préparation et à la gestion des manifestations.

Des indicateurs d'activité maîtrisés malgré une hausse de certains phénomènes criminels

En 2019, les services de police (hors préfecture de police de Paris) ont constaté plus de 337 000 atteintes volontaires à l'intégrité physique (+5,5 %), plus de 1 000 000 d'atteintes aux biens (- 0.9 %) et près de 200 000 escroqueries et infractions économiques et financières (+ 9,7 %).

La hausse des atteintes à l'intégrité physique, principalement en raison des violences dites "gratuites", est comparable à celle enregistrée par les autres forces de sécurité intérieure. Sur la même période, le nombre des faits élucidés a progressé de près de 3 % (189 000 en 2019 contre 184 000 en 2018).

La stabilité des atteintes aux biens enregistrées sur les zones de compétence de la DGPN contraste avec l'augmentation relevée sur le ressort territorial de la préfecture de police de Paris (+6,9 % en 2019) et la hausse des escroqueries et infractions économiques et financières prolonge celles des années précédentes. Elle doit être mise en relation avec l'augmentation des escroqueries commises par internet qui est observée dans tous les pays européens.

En matière de police technique et scientifique (PTS), les indicateurs d'activité sont très nettement orientés à la hausse : + 10,2 % de suspects identifiés grâce au FAED (14 361 en 2019) et + 5,3 % de suspects identifiés grâce au FNAEG (36 976 en 2019).

La mobilisation de la PTS au bénéfice de la lutte contre la délinquance de masse s'est traduite par une couverture des cambriolages qui se situe à 83 % et à 69 % pour les véhicules volés découverts.

En matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, l'activité des services a été très soutenue et le nombre de mis en cause a fortement progressé (+ 7,3 %, soit 26 492, en 2019 contre 24 696 en 2018).

La police nationale est très engagée dans la mise en œuvre du plan national de renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants qui a institué la direction centrale de la police judiciaire comme chef de file du dispositif national.

Un engagement renforcé dans la lutte contre les violences conjugales

La police nationale est pleinement mobilisée contre toutes les formes de délinquance. Depuis plusieurs années, une attention particulière est portée sur la lutte contre les violences faites aux femmes, l'amélioration du parcours des victimes et la formation des personnels à cette forme particulière de délinquance. En 2019, l'action policière en la matière s'est structurée autour de la déclinaison opérationnelle des mesures annoncées dans le cadre du Grenelle du 25 novembre 2019 dédié à la « *lutte contre les violences conjugales* ». Les mesures mises en œuvre s'articulent principalement autour de deux axes : une formation des policiers renforcée et une prise en charge des victimes revue.

Les formations mises en œuvre au sein de la police nationale recherchent prioritairement la professionnalisation de la mission d'accueil des victimes de violences conjugales et le partage des bonnes pratiques en matière d'enquêtes. En 2019, une fiche réflexe a été mise à la disposition des policiers pour qu'ils veillent à procéder à l'ensemble des actes indispensables à la révélation d'éventuelles violences conjugales et à la préservation des traces et indices le cas échéant. En 2020, ce travail de formation sera poursuivi avec l'organisation de rencontres interprofessionnelles, réunissant magistrats et enquêteurs, destinées à échanger sur les volets juridique et procédural de l'enquête et de l'instruction.

La mise en place de la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes (PFSVSS) accessible en ligne 24h sur 24, a permis de rapprocher l'action policière des victimes. À chaque prise de contact, dans le cas où l'utilisateur a laissé ses coordonnées et si la victime le souhaite, une fiche de signalement est rédigée en vue d'un dépôt de plainte. En 2019, cette démarche de rapprochement et de simplification de la prise en charge se trouve confortée avec la possibilité donnée aux victimes de déposer plainte en milieu hospitalier dès lors que leur État de santé ne leur permet pas de se déplacer au commissariat.

L'intensification de la lutte contre l'immigration clandestine

L'importante pression migratoire nécessite une vigilance et une mobilisation constantes des services de la police nationale en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Ainsi, la lutte contre les trafics de migrants, les filières d'immigration irrégulière et toutes les formes d'aide au séjour irrégulier restent la première priorité de la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF), en lien avec les autres services concernés.

En 2019, la pression migratoire aux frontières intérieures a diminué. Pour autant, les services restent mobilisés avec une intensification de la lutte contre l'immigration clandestine. Ainsi, 315 filières ont été démantelées (soit une hausse de 2 % par rapport à 2018) et les interpellations de trafiquants progressent de 4 %. S'agissant des étrangers en situation irrégulière (ESI), 147 655 individus ont fait l'objet d'une procédure en 2019, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2018 (126 977), et ce malgré le contexte social qui a fortement mobilisé l'ensemble des forces de police.

Les résultats en matière d'éloignement sont également en hausse de 19 % avec 23 746 individus éloignés, et surtout de 23 % s'agissant des éloignements forcés vers des pays tiers qui restent la priorité. L'implication de la DCPAF, de la DGEF et de l'ensemble du réseau préfectoral a permis d'améliorer le taux d'éloignement après placement en CRA passé de 40 % (en 2018) à 50 % en 2019.

Une rationalisation approfondie des organisations

L'évolution permanente des missions de sécurité et la volonté d'inscrire la police dans une démarche d'efficience de la dépense publique incite la police nationale à repenser et rationaliser régulièrement son fonctionnement et son organisation. Deux effets sont prioritairement recherchés : l'efficacité opérationnelle et l'efficience budgétaire. C'est dans cet esprit qu'en 2019, la direction centrale de la police aux frontières a procédé à la restructuration de deux sous-directions opérationnelles et a créé un département de la stratégie, de l'audit et des risques placé auprès du directeur central. De même, suivant une logique d'efficacité et de cohérence de l'action de la police en matière de lutte contre le terrorisme, l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2020 à la DGSI.

Au niveau ministériel, la police nationale participe activement au travail de rapprochement de la mutualisation des moyens des directions apportant un soutien aux missions de sécurité. La création de la direction du numérique (DNUM) au 1^{er} janvier 2020 et le rattachement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) au programme 2016 poursuivent le même objectif d'amélioration de la qualité et de l'efficience des fonctions support. Le programme 176 a transféré à ce titre au programme 216 en LFI pour 2020, 97 M€ de crédits hors titre 2 (HT2) à la DNUM et 17 M€ de crédits HT2 aux Secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ainsi que 4 031 ETP représentant une masse salariale de 152,8 M€ HCAS.

Au niveau interministériel, le décloisonnement d'entités spécialisées et potentiellement complémentaires constitue un levier puissant d'efficacité et de rationalisation des moyens mis en œuvre. La création de l'office anti-stupéfiant (OFAST) le 1^{er} janvier 2020 répond à cet objectif. Structure interministérielle placée sous l'autorité du directeur central de la police judiciaire, l'OFAST favorise l'échange et la mise en place d'actions concertées en faisant travailler au sein d'une même entité policiers, gendarmes et douaniers. En 2019, l'action des forces de sécurité avaient permis la saisie de plus de 95,4 tonnes de cannabis et près de 14,5 tonnes de cocaïne. Avec l'OFAST en chef de file de la lutte contre les stupéfiants, l'année 2020 promet des résultats à la hauteur des enjeux. Dès le mois de janvier, des *go-fast* ont été interceptés par l'antenne OFAST de Versailles et l'antenne de police judiciaire de Nice.

Enfin, la police nationale a mis en place une nouvelle organisation des services de police dans trois territoires d'outre-mer : Mayotte, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie. La réforme a permis de réunir, sous une même entité, l'ensemble des services déconcentrés actuels de police. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, la direction territoriale de la police nationale (DTPN) est devenue un nouveau service déconcentré de la police nationale en matière de sécurité dans ces trois territoires. Les ambitions de cette réforme sont les suivantes : renforcer l'efficacité et l'efficience opérationnelle de la police nationale en outre-mer au service d'un territoire, améliorer l'efficacité de la gouvernance territoriale, mieux valoriser l'action unifiée de la police nationale. Si cette réforme est conclusive, elle aura vocation à être étendue à l'ensemble de l'outre-mer, sous réserve d'ajustements nécessaires.

Un effort d'équipement et d'investissement maintenu au profit de l'ensemble des forces

Ces dernières années, les forces de l'ordre ont fait face à la montée du terrorisme et à l'enracinement d'une délinquance plus violente tout en agissant dans un contexte international de crise migratoire et de mouvements revendicatifs répétés sur le sol national. En réponse, les effectifs et les équipements ont été renforcés. La police nationale a notamment fait l'acquisition de 1 450 pistolets automatiques GLOCK, gilets pare-balles, fusils d'assaut HK G36, casques pare-balle, boucliers, lanceurs de balles de défense, qui impliquent de disposer de véhicules à forte capacité d'emport.

Au 1^{er} janvier 2019, le parc automobile de la police nationale était composé de 30 956 véhicules. Pour assurer l'application des critères de réforme et l'acquisition de véhicules adaptés, 65,5 M€ ont été consacrés en 2019 à l'achat de 3 104 véhicules. De manière complémentaire, la police nationale investit dans l'acquisition de drones. Ces nouveaux outils sont utilisés tant en appui des missions traditionnelles (constatations d'infractions routières, infractions au cours de violences urbaines ou de maintiens de l'ordre) que pour investir des champs missionnels nouveaux (surveillance discrète de sites difficiles d'accès, relais de communication, observation avancée avant un assaut). La direction générale de la police nationale (DGPN) ambitionne de disposer au sein des directions de police de 410 télépilotes formés d'ici la fin de l'année 2022.

La police nationale poursuit également ses efforts en matière immobilière. En 2019, 144,09 M€ en autorisations d'engagement (AE) ont été consacrés à la poursuite d'opérations (construction de l'hôtel de police de Fort de France notamment), au lancement d'opérations nouvelles (hôtels de police de Saint-Étienne, d'Angers, de Basse-Terre, d'Amiens etc.) et à la rénovation de bâtiments stratégiques (écoles, stands de tir, cantonnements CRS, laboratoires PTS).

Une implication constante de l'institution auprès de ses agents

Dans un contexte social et sécuritaire dégradé, confronté à la menace du risque terroriste et à l'émergence de mouvements contestataires de plus en plus violents, les forces de sécurité sont immédiatement exposées aux risques psycho-sociaux. Pour prévenir les atteintes les plus graves, la police nationale conduit, depuis 2010, une action de prévention des suicides. Celle-ci a été prolongée avec le déploiement du programme de mobilisation contre le suicide (PMS) adopté le 29 mai 2018. Le PMS s'articule autour de trois axes complémentaires (répondre à l'urgence, prévenir les situations de fragilités et agir sur le collectif de travail) désormais pilotés par la cellule alerte prévention suicide (CAPS) créée en mai 2019. Plusieurs actions ont été mises en œuvre : création d'un numéro vert proposant un service d'écoute aux personnels de la police nationale et à leur famille, déploiement d'une carte d'information format « carte de visite » mentionnant le numéro d'urgence précité et une formation en ligne sur e-campus qui sera accessible à tous : « *Agir pour prévenir le suicide et ses conséquences* ».

Parallèlement, la police nationale poursuit son action d'amélioration des conditions de travail et de valorisation des parcours et des carrières. Les engagements pris dans le cadre des protocoles du 11 avril 2016 et du 19 décembre 2018 ont été respectés, pour des montants respectifs de 57,9 M€ et 83,9 M€ (hors CAS pensions) auxquels s'ajoutent 5,2 M€ de mesures nouvelles, soit au total 147 M€ HCAS. Parmi les engagements forts de la police nationale, le paiement de 3,5 millions d'heures supplémentaires au profit de 30 648 agents témoigne de sa volonté de reconnaître le travail des policiers. En parallèle, la police nationale a pris des mesures visant à réduire le nombre d'heures supplémentaires générées. Au sein des services, la police nationale a mis en place des quotas annuels à ne pas dépasser. Au niveau de l'agent, l'article 56 de l'arrêté du 5 septembre 2019 portant sur l'organisation relative au temps de travail (APORTT) prévoit une limitation du cumul des heures supplémentaires du compteur « actif » en fixant un plafond de 160 heures au-delà duquel les heures sont apurées par le biais d'une indemnisation ou d'une prise de repos. Ces mesures instaurant le contrôle du cumul et l'obligation de consommer ses heures, sont de nature à favoriser le bien être des agents tout en préservant la capacité opérationnelle des services.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Évaluer objectivement la prévention de la délinquance
INDICATEUR 1.1	Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police
INDICATEUR 1.2	Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police
OBJECTIF 2	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
INDICATEUR 2.1	Taux d'élucidation ciblés
INDICATEUR 2.2	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
INDICATEUR 2.3	Généralisation de la police technique et scientifique
INDICATEUR 2.4	Recentrage des forces sur leur coeur de métier
INDICATEUR 2.5	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR 2.6	Délai moyen d'intervention de nuit
OBJECTIF 3	Optimiser l'emploi des forces mobiles
INDICATEUR 3.1	Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité
OBJECTIF 4	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
INDICATEUR 4.1	Nombre de tués en zone police
INDICATEUR 4.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
INDICATEUR 4.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants
OBJECTIF 5	Optimiser l'emploi des ressources
INDICATEUR 5.1	Taux de disponibilité technique des véhicules

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

INDICATEUR 1.1

Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre des violences physiques crapuleuses	Nb	88 140	81737	En baisse	en baisse	80117	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	235 922	262543	Suivi	suivi	276419	Suivi

Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'État 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Les menaces en sont exclues.

Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles et le taux de criminalité sont « suivis », car une partie du travail des forces de police consiste à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révélé par les victimes.

Source des données : direction centrale de la police judiciaire (DC PJ), service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – système de traitement de l'information criminelle : faits constatés-élucidés (STIC-FCE) 4001.

Mode de calcul :

Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente la base STIC-FCE 4001. Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué). Les indicateurs sont construits sur la base du lieu d'enregistrement des infractions. Les données concernent la France entière, DOM COM compris.

INDICATEUR 1.2

Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	1 469 734	1440061	En baisse	en hausse	1457815	En baisse
Nombre de cambriolages	Nb	224 499	211781	En baisse	en hausse	212103	En baisse

Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'État 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples, les destructions et les dégradations de biens.

Pour les cambriolages sont retenus les index 27 à 30 de l'État 4001.

Sources des données

Les données sont fournies par le SSMSI. Elles concernent la France entière et sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : « Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police »

En 2019, le nombre de violences physiques crapuleuses diminue pour la sixième année consécutive avec près de -32% de faits enregistrés entre 2013 et 2019. Ces bons résultats peuvent être attribués à l'action dissuasive des services de police notamment dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, doctrine qui prône la réalisation d'actions ciblées et adaptées à chaque territoire.

S'agissant du nombre de victimes de violences non crapuleuses et violences sexuelles enregistré, on constate une augmentation significative en 2019 (+5,29% par rapport à l'an dernier). Cette tendance est à mettre en relation, d'une part, avec l'exposition médiatique de ce type d'agression, d'autre part, avec la mobilisation des services de police pour améliorer l'accueil des victimes et faciliter leurs dépôts de plainte. Les mesures décidées lors du Grenelle du 25 novembre dédié à la lutte contre les violences conjugales se sont principalement articulées autour de deux axes : renforcer la formation des policiers et rénover la prise en charge des victimes.

Indicateur 1.2 : « Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police »

Après une baisse observée pendant plusieurs années, le nombre de faits constatés en matière d'atteintes aux biens et cambriolages a faiblement augmenté. En 2019, les forces de sécurité publique ont enregistré un léger accroissement des atteintes aux biens (1,23 %) et une stabilité des cambriolages (0,15%).

Ces résultats ont été portés par l'application de la police de sécurité du quotidien (PSQ) et la mise en place de stratégies locales adaptées au particularisme de chaque territoire (occupation planifiée de la voie publique par les services de police, protection des commerces les plus exposés, développement de partenariats notamment avec les bailleurs, dispositif des citoyens vigilants, opérations tranquillité vacances).

OBJECTIF 2

Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR 2.1

Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	12,60	13,12	En hausse	en hausse	13,65	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages	%	10,70	11,28	En hausse	en hausse	11,43	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	64,63	70,29	En hausse	en hausse	62,09	En hausse

Commentaires techniques

Sources des données

La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par le SSMSI et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement.

Les données concernent l'ensemble du territoire national.

INDICATEUR 2.2**Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	23 317	24696	En hausse	en hausse	26492	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	4 154	4470	En hausse	en hausse	4452	En hausse
Valeur des avoirs criminels saisis	€	329 076 816	388173079	En hausse	en hausse	228189752	En hausse

Commentaires techniques

Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans le STIC-FCE, aux index 55 et 56.

Les procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (organisateur, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance) sont enregistrées dans le STIC – FCE 4001 à l'index 70.

Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire.

Les données DROM et COM sont prises en compte.

Sources des données : Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (DCSP, DCPJ, DCPAF, préfecture de police de Paris) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

Mode de calcul :

- indicateur 2.2.1 « Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants » : Nombre de personnes mises en cause (PMC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).
- indicateur 2.2.2 « nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger » : Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).
- indicateur 2.2.3 « valeur des avoirs criminels » : somme des avoirs criminels saisis sur l'année N.

INDICATEUR 2.3**Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de couverture des cambriolages	%	82,62	82,64	En hausse	en hausse	82,84	100
Taux de signalisation biologique au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	89,51	86,49	En hausse	en hausse	89,22	En hausse
Taux de signalisation papillaire au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	82,96	86,04	En hausse	en hausse	95,01	En hausse

Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100% dans les années à venir et de s'y maintenir.

Source des données :

Service central de la police technique et scientifique (SCPTS).

Mode de calcul :

- indicateur 2.3.1 « Taux de couverture des cambriolages » : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages.
- indicateur 2.3.2 « Taux de signalisation biologique » : Nombre de prélèvements ADN "individus" effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).
- indicateur 2.3.3. « Taux de signalisation papillaire » : Nombre de prélèvements papillaires "individus" effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

INDICATEUR 2.4**Recentrage des forces sur leur coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Volume des missions périphériques	heure	7 757 932	7518095	En baisse		7615410	En baisse
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	9	8,7	En baisse	en baisse	9	En baisse

Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt légalement aux moyens des forces de sécurité. Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante informatisée des services de la police nationale sous le code TEP 132.

Source des données : SSMSI**Mode de calcul** :

- indicateur 2.4.1 « Volume des missions périphériques » : nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques.
- indicateur 2.4.2 « Taux de missions périphériques dans l'activité totale » : nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles.

INDICATEUR 2.5**Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	36,86	36,81	41	41	36,43	41

Commentaires techniques

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de la main courante informatisée (MCI) et notamment sur le test d'emploi des personnels 1.3.1. défini par l'inspection générale de la police nationale (IGPN) (activités des paragraphes 1 – police de la circulation, 2 – police générale et 3 – assistance).

Le système d'information ne permet pas de distinguer le type des emplois. Tous les personnels sont pris en compte dans le nombre d'heures totales d'activité (potentiel horaire utilisé). Dès lors, deux facteurs contribuent à minorer le résultat de l'indicateur : d'une part, l'activité des personnels administratifs, techniques et scientifiques, dont les statuts d'emploi ne les engagent pas sur le terrain et d'autre part, l'obligation pour les policiers de rédiger un volume important d'actes de procédure résultant de la constatation des infractions et de l'élucidation des crimes et délits. Ces deux limites pèsent sur l'activité à l'extérieur des locaux.

Source des données :

DCSP et PP

Mode de calcul :

Nombre d'heures consacrées aux activités hors des locaux de police / Nombre d'heures totales d'activité

INDICATEUR 2.6**Délai moyen d'intervention de nuit**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai moyen d'intervention de nuit	minutes	13'42"	14'56"	<10	<10	11'03"	<10

Commentaires techniques

Délai moyen mesuré de nuit sur tout type d'intervention entre 18h et 6h suite à appel vers les centres de police secours (17). Requête "État 232" sur la main courante informatisée (MCI ou NMCI).

Depuis 2016 cet indicateur a fait l'objet d'un travail de fiabilisation par la direction centrale de la sécurité publique, avec notamment, la mise en place d'un processus de certification mobilisant l'ensemble des directions départementales.

Sources des données :

Remontées trimestrielles DCSP et préfecture de police de Paris (PP). L'indicateur couvre la France entière.

Mode de calcul :

Somme des délais d'interventions entre 18h et 6h / Nombre d'interventions effectuées.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1 « Taux d'élucidation ciblés »**

Les indicateurs de « taux d'élucidation » témoignent de l'efficacité des services dans la résolution des crimes et délits. En 2019, l'élucidation des vols avec violence (+0,53 point), des cambriolages (+0,15 point) progresse légèrement par rapport à l'an dernier. En revanche, l'élucidation des homicides baisse nettement (-8,2 points) par rapport à 2018.

Parmi les facteurs d'amélioration, la rationalisation et la consolidation des méthodes de la police scientifique, le déploiement d'outils numériques telles que les tablettes NEO contribuent à fiabiliser la collecte des données, puis leur exploitation et à fluidifier la circulation de l'information entre les unités d'investigation et de voie publique.

Indicateur 2.2 « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites »

En 2019, le nombre de personnes mises en cause pour revente et trafic de stupéfiants a progressé de 7,27% par rapport à l'an dernier. Cette hausse, continue depuis 2016, trouve son origine dans la mobilisation et la coordination des services sur des cibles et des territoires bien identifiés. Ainsi le déploiement de la police de sécurité du quotidien au mois de février 2018 a permis à la police judiciaire de reproduire sur l'ensemble du territoire national l'expérience du "pilotage renforcé police judiciaire-sécurité publique de lutte contre les stupéfiants" conduite dès 2015 à Marseille. Ce dispositif, désormais étendu sur tout le territoire, coordonne les actions anti-stupéfiants des services territoriaux de la police judiciaire et de la sécurité publique au travers de cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS).

En 2019, le nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger est en légère baisse (-0,4 % par rapport à 2018).

La PAF a enregistré 58 849 procédures de non-admissions en 2019 contre 69 986 en 2018. Cette baisse est à relativiser dans la mesure où elle résulte d'une moindre pression migratoire aux frontières franco-italienne et franco-espagnole, conséquence de la forte diminution des débarquements de migrants irréguliers constatée dans ces deux pays au cours de l'année écoulée.

L'implication technologique de la PAF, notamment en matière d'équipements au contrôle frontière, a permis de réduire l'impact de l'action des filières sur le territoire national, ainsi que le nombre d'étrangers en situation irrégulière.

Enfin, 102 317 fiches de recherche sont ressorties à l'occasion des contrôles réalisés en 2019, soit une progression de +8,36 % au regard de l'année précédente (94 419). Cela témoigne de l'efficacité des contrôles aux frontières et de la forte mobilisation de l'ensemble des personnels engagés dans cette mission qui relève à la fois de la lutte contre l'immigration irrégulière et de celles menée contre le terrorisme et la criminalité transfrontière.

La valeur des avoirs criminels saisis en 2019 fléchit légèrement par rapport à 2018 qui a été une année haute. Cette attrition est notamment due à la réorientation des services d'enquêtes vers des infractions de voie publique (mouvement revendicatifs contestataires). La mise en place de l'OFAST devrait permettre de corriger la tendance lors du prochain exercice.

Indicateur 2.3 « Généralisation de la police technique et scientifique »

En 2019, le taux de couverture des cambriolages est constant par rapport à l'année dernière.

En revanche, le taux de signalisation biologique au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) et le taux de signalisations papillaires enregistrées au fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) marquent une belle progression en atteignant respectivement 89,22 %, soit 2,73 points de plus et 95,01 %, soit une belle progression de 8,97 points. Cette hausse trouve son explication par l'effort accru dans le traitement systématique des personnes mises en cause et la vigilance du SCPTS sur l'activité de signalisation. En matière de traces papillaires, les plateaux techniques, mis en place en 2018, ont traité 175 048 pièces en 2019.

Indicateur 2.4 « Recentrage des forces sur leur cœur de métier »

Après avoir diminué en 2018, le nombre et le taux de missions périphériques augmentent légèrement et retrouvent leur niveau de 2017. En 2019, le niveau d'activité élevé de l'institution judiciaire s'est traduit par une hausse des missions de police des audiences et de reconstitutions judiciaires.

Indicateur 2.5 « Taux d'engagement des effectifs sur le terrain »

Entre 2018 et 2019, le taux d'engagement des effectifs sur le terrain est resté relativement stable (-0,38 point). Il est à noter que le temps consacré au traitement procédural de dossiers d'enquête, de missions de police, pèse de plus en plus sur les services, au détriment de leur présence sur la voie publique.

Indicateur 2.6 « Délai moyen d'intervention de nuit »

En 2019, le délai moyen d'intervention de nuit demeure au-dessus de la cible (fixée à moins de 10 minutes) mais celui-ci diminue. Un important travail de fiabilisation des logiciels et des données explique une partie de cette diminution.

OBJECTIF 3

Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1

Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	indice	1,43	0,97	> 1	Suivi	0,87	>1

Commentaires techniques

Un résultat stable, ou en hausse, démontre une efficacité accrue car l'activité de renfort des unités est rapportée aux heures réalisées, toutes missions confondues.

Source des données :

DCCRS - Nombre d'heures fonctionnaires réalisées par les compagnies de service générale des compagnies républicaines de sécurité (CRS) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris).

Mode de calcul :

Nombre d'heures fonctionnaires réalisées par les compagnies de service général au profit des services de sécurité de proximité de l'année N / Nombre d'heures fonctionnaires réalisées par les compagnies de service général au profit des services de sécurité de proximité de l'année N-1) / (Nombre d'heures fonctionnaires totales réalisées par les compagnies de service général de l'année N / Nombre d'heures fonctionnaires totales réalisées par les compagnies de service général de l'année N-1)

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, du fait de l'augmentation des missions de maintien de l'ordre (mouvement social gilets jaunes, journées d'action sociales retraites, lycéens), le nombre d'heures fonctionnaires au profit des services de proximité accuse une diminution de -15,07 % par rapport à 2018. Cette baisse influe sur l'indice d'engagement 2019 : 0,87 contre 0,97 en 2018, soit une évolution de -10,31 %. Il se situe à -0,13 point de la cible PAP (<1). Le nombre d'heures fonctionnaires totales réalisées par les CSG connaît par rapport à 2018, une évolution de -2,38 %.

OBJECTIF 4

Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1

Nombre de tués en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de tués en zone police	Nb	978	946	En baisse	en baisse	963	En baisse

Commentaires techniques

Tout accident corporel ou mortel de la circulation routière doit faire l'objet d'une fiche BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés puis envoyés à l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) pour enrichissement et exploitation.

Les consolidations effectuées par l'ONISR parfois 2 ans après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures entraînent des modifications de données entre RAP et PAP. Le délai de 30 jours permet de déterminer si la cause du décès est liée à un accident de la route.

Source des données : ONISR

Mode de calcul : Nombre de tués consolidé à 30 jours sur l'année N.

INDICATEUR 4.2

Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	1,08	0,95	>1	>1	0.83	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. Plus l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de l'alcoolémie sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Sources des données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.

Mode de calcul : Evolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A-1.

INDICATEUR 4.3**Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,14	1,16	>1	>1	1.03	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles de produits stupéfiants sur les accidents corporels.

Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de produits stupéfiants sont effectués de manière pertinente.

Sources des données : DCSP, DCCRS et PP.

Mode de calcul : Evolution du nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants entre l'année A et l'année A-1.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 4.1 « Nombre de tués en zone police »**

Les indicateurs de sécurité routière témoignent de l'efficacité des contrôles menés par les forces de police et de leur action dissuasive en matière de prévention des comportements à risque : chaque année, la conduite sous l'emprise de stupéfiants ou d'un État alcoolique est à l'origine d'un tiers des accidents mortels.

Après une diminution du nombre de tués déplorés en zone police en 2018, une hausse est constatée en 2019. Les conducteurs de deux-roues et les piétons restent les usagers de la route les plus exposés. Les accidents surviennent principalement en période nocturne et on note un nombre plus important d'accidents mortels le vendredi et le samedi.

Indicateur 4.2 « Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool »

En 2019, l'indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool a diminué (-0,12 point).

Cette diminution résulte de la progression du nombre d'accidents impliquant la consommation d'alcool (+10,1%) à mettre en parallèle avec la diminution du nombre d'infractions sanctionnées (-9,2%). Les tendances observées résultent principalement d'une diminution de l'engagement des unités de renfort CRS en matière de sécurité routière qui s'explique par la mobilisation importante des unités CRS sur des événements de maintien de l'ordre (mouvement social des "gilets jaunes", journées d'action contre la réforme des retraites).

Indicateur 4.3 « Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants »

En 2019, l'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels demeure au-dessus de la cible (>1).

L'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants a été supérieur à la cible, en raison d'une progression du nombre d'infractions constatées (+13,4%) supérieure à l'augmentation du nombre des accidents (+10,6%).

Ces évolutions interviennent dans un contexte opérationnel marqué par la diffusion généralisée des analyses salivaires prévues par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Destiné à remplacer les analyses sanguines plus contraignantes en termes de procédure, le dispositif mis en place en 2017 a vocation à faciliter les actions de dépistage des forces de l'ordre.

OBJECTIF 5**Optimiser l'emploi des ressources****INDICATEUR 5.1****Taux de disponibilité technique des véhicules**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de disponibilité technique des véhicules	%	94	92,29	>95	<20	92,77	>95

Commentaires techniques

Cet indicateur reflète la performance des ateliers des SGAMI. Les données utilisées pour le calculer sont extraites de l'application Vulcain. Les taux présentés concernent uniquement les directions actives de la police.

Source des données :

Service de l'achat, de l'équipement et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, le taux de disponibilité des véhicules s'élève à 92,77 %, soit 0,48 point de plus que l'an passé. Ce taux s'explique par l'existence d'un parc de courtoisie conséquent, le recours à l'externalisation et les améliorations constantes de la gestion de la file d'attente par les SGAMI.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 235 399 868 1 393 783 757					1 235 399 868 1 393 783 757	1 235 399 868
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766 47 899 569					57 569 766 47 899 569	57 569 766
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102 1 345 884 188					1 177 830 102 1 345 884 188	1 177 830 102
02 – Sécurité et paix publiques	3 135 752 564 3 077 187 482					3 135 752 564 3 077 187 482	3 135 752 564
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479					146 285 479	146 285 479
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085 3 077 187 482					2 989 467 085 3 077 187 482	2 989 467 085
03 – Sécurité routière	474 358 104 432 121 380					474 358 104 432 121 380	474 358 104
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051					22 105 051	22 105 051
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053 432 121 380					452 253 053 432 121 380	452 253 053
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	914 995 698 891 624 074					914 995 698 891 624 074	914 995 698
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135 183 394 125					42 638 135 183 394 125	42 638 135
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563 708 229 949					872 357 563 708 229 949	872 357 563
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 882 195 078 3 002 902 517					2 882 195 078 3 002 902 517	2 882 195 078
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169 121 198 123					134 470 169 121 198 123	134 470 169
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909 2 881 704 393					2 747 724 909 2 881 704 393	2 747 724 909

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	965 229 797 946 325 640	1 025 523 437 1 013 385 233	285 323 250 267 238 098	33 223 082 41 075 319	6 855 670 8 140 236	2 316 155 236 2 276 164 526	2 316 155 236
06.01 – Formation		17 123 706 26 244 226		2 029		17 123 706 26 246 256	17 123 706
06.02 – Action sociale		24 627 486 25 441 830		-670		24 627 486 25 441 160	24 627 486
06.03 – Immobilier	1 093	26 354 400	164 467 000 103 508 668		1 000 000 1 000 000	165 467 000 130 864 161	165 467 000
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		32 843 023 42 652 993	5 940 928 3 963 955			38 783 951 46 616 947	38 783 951
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		42 716 173 79 324 401	43 057 262 37 338 173			85 773 435 116 662 574	85 773 435
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783 144 055 441	908 213 049 813 367 384	71 858 060 122 427 302	33 223 082 41 073 959	5 855 670 7 140 236	1 939 399 644 1 128 064 322	1 939 399 644
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014 802 269 105					44 980 014 802 269 105	44 980 014
Total des AE prévues en LFI	9 607 931 109	1 025 523 437	285 323 250	33 223 082	6 855 670	10 958 856 548	10 958 856 548
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+41 373 000			+41 373 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+166 072 688		+66 856 605			+232 929 293	
Total des AE ouvertes	9 774 003 797		1 459 155 044			11 233 158 841	
Total des AE consommées	9 743 944 850	1 013 385 233	267 238 098	41 075 319	8 140 236	11 073 783 735	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 235 399 868 1 393 783 757					1 235 399 868 1 393 783 757	1 235 399 868
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766 47 899 569					57 569 766 47 899 569	57 569 766
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102 1 345 884 188					1 177 830 102 1 345 884 188	1 177 830 102
02 – Sécurité et paix publiques	3 135 752 564 3 077 187 482					3 135 752 564 3 077 187 482	3 135 752 564
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479					146 285 479	146 285 479
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085 3 077 187 482					2 989 467 085 3 077 187 482	2 989 467 085
03 – Sécurité routière	474 358 104 432 121 380					474 358 104 432 121 380	474 358 104
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051					22 105 051	22 105 051
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053 432 121 380					452 253 053 432 121 380	452 253 053
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	914 995 698 891 624 074					914 995 698 891 624 074	914 995 698

Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135 183 394 125					42 638 135 183 394 125	42 638 135
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563 708 229 949					872 357 563 708 229 949	872 357 563
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 882 195 078 3 002 902 517					2 882 195 078 3 002 902 517	2 882 195 078
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169 121 198 123					134 470 169 121 198 123	134 470 169
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909 2 881 704 393					2 747 724 909 2 881 704 393	2 747 724 909
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	965 229 797 946 325 640	822 286 085 894 625 192	273 620 825 219 811 648	33 218 273 37 060 897	6 855 670 7 520 000	2 101 210 650 2 105 343 376	2 101 210 650
06.01 – Formation		17 123 706 22 540 552		2 029		17 123 706 22 542 582	17 123 706
06.02 – Action sociale		24 627 486 24 408 570		5 940		24 627 486 24 414 510	24 627 486
06.03 – Immobilier	1 093	20 468 856	160 996 876 103 978 956		1 000 000 1 000 000	161 996 876 125 448 906	161 996 876
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		32 552 653 36 687 163	5 940 928 3 301 093	63 026		38 493 581 40 051 282	38 493 581
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		37 829 932 74 335 669	34 824 961 35 066 382			72 654 893 109 402 052	72 654 893
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783 144 055 441	710 152 308 716 184 381	71 858 060 77 465 216	33 218 273 36 989 901	5 855 670 6 520 000	1 741 334 094 981 214 940	1 741 334 094
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014 802 269 105					44 980 014 802 269 105	44 980 014
Total des CP prévus en LFI	9 607 931 109	822 286 085	273 620 825	33 218 273	6 855 670	10 743 911 962	10 743 911 962
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+41 373 000			+41 373 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+166 072 688		-17 842 376			+148 230 312	
Total des CP ouverts	9 774 003 797		1 159 511 477			10 933 515 274	
Total des CP consommés	9 743 944 850	894 625 192	219 811 648	37 060 897	7 520 000	10 902 962 586	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018								
Hors administration centrale et cabinets								
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	904 572 678 871 681 649	368					904 572 678	904 572 678 871 682 017
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	904 572 678 871 681 649	368					904 572 678	904 572 678 871 682 017
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets								
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 782 755 285 2 863 392 330						2 782 755 285	2 782 755 285 2 863 392 330
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 782 755 285 2 863 392 330						2 782 755 285	2 782 755 285 2 863 392 330
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets								
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 036 014 869 921 700 902	810 725 500 953 769 937		335 979 127 205 853 803	39 574 668 34 413 405	899 824	2 222 294 164	2 248 894 164 2 116 637 871
06.01 – Formation	1 036 014 869 921 700 902	810 725 500 953 769 937		335 979 127 205 853 803	39 574 668 34 413 405	899 824	2 222 294 164	2 248 894 164 2 116 637 871
06.02 – Action sociale								
06.03 – Immobilier								
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL								
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL								
06.07 – Soutien (autres dépenses)								
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets								
Total des CP prévus en LFI	9 369 517 608	810 725 500		335 979 127	39 574 668		10 555 796 903	10 582 396 903
Total des CP consommés	9 400 808 077	953 770 305		205 853 803	34 413 405	899 824		10 595 745 414

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	9 400 808 077	9 607 931 109	9 743 944 850	9 400 808 077	9 607 931 109	9 743 944 850
Rémunérations d'activité	5 568 966 978	5 704 239 908	5 827 213 837	5 568 966 978	5 704 239 908	5 827 213 837
Cotisations et contributions sociales	3 803 405 245	3 866 991 859	3 887 868 432	3 803 405 245	3 866 991 859	3 887 868 432
Prestations sociales et allocations diverses	28 435 854	36 699 342	28 862 581	28 435 854	36 699 342	28 862 581
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 142 069 858	1 025 523 437	1 013 385 233	953 770 305	822 286 085	894 625 192
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 110 658 155	992 409 250	980 907 233	922 358 603	789 171 898	862 147 192
Subventions pour charges de service public	31 411 703	33 114 187	32 478 000	31 411 702	33 114 187	32 478 000
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	-302					
Charges financières diverses	-302					
Titre 5 – Dépenses d'investissement	230 592 463	285 323 250	267 238 098	205 853 803	273 620 825	219 811 648
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	217 972 273	236 325 060	243 533 043	193 881 348	232 854 936	203 257 024
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	12 620 190	48 998 190	23 705 055	11 972 455	40 765 889	16 554 624
Titre 6 – Dépenses d'intervention	34 450 303	33 223 082	41 075 319	34 413 405	33 218 273	37 060 897
Transferts aux ménages	-62 218		-472	67 525		6 138
Transferts aux entreprises	536 595			444 428		63 026
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 568	27 991 567	27 991 568	27 991 568	27 991 567	27 991 568
Transferts aux autres collectivités	5 984 358	5 231 515	13 084 223	5 909 884	5 226 706	9 000 165
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	899 824	6 855 670	8 140 236	899 824	6 855 670	7 520 000
Dotations en fonds propres	899 824	6 855 670	8 140 236	899 824	6 855 670	7 520 000
Total hors FdC et AdP		10 958 856 548			10 743 911 962	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+166 072 688			+166 072 688	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+108 229 605			+23 530 624	
Total*	10 808 820 223	11 233 158 841	11 073 783 735	10 595 745 414	10 933 515 274	10 902 962 586

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	46 223 230		41 373 000	46 223 230		41 373 000
Total	46 223 230		41 373 000	46 223 230		41 373 000

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		2 620 697		2 620 697				
03/2019		965 501		965 501				
04/2019		710 659		710 659				
05/2019		1 911 723		1 911 723				
06/2019		989 565		989 565				
07/2019		1 612 530		1 612 530				
08/2019		2 209 139		2 209 139				
09/2019		1 010 067		1 010 067				
10/2019		1 879 598		1 879 598				
11/2019		1 354 239		1 354 239				
12/2019		3 628 226		3 628 226				
01/2020		372 705		372 705				
Total		19 264 649		19 264 649				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		624 693		624 693				
03/2019		1 547 820		1 547 820				
04/2019		1 894 334		1 894 334				
05/2019		2 379 870		2 379 870				
06/2019		8 684 520		8 684 520				
07/2019		2 492 483		2 492 483				
08/2019		653 070		653 070				
09/2019		186 129		186 129				
10/2019		2 988 702		2 988 702				
11/2019		309 062		309 062				
12/2019		241 667		241 667				
01/2020		106 001		106 001				
Total		22 108 351		22 108 351				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	10 812 322		10 812 322					
Total	10 812 322		10 812 322					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019		59 596		59 596				
Total		59 596		59 596				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		107 869 586						
Total		107 869 586						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		204 748		204 748				
Total		204 748		204 748				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/08/2019		1 800 000		1 800 000				
25/11/2019		19 879		19 879				
26/11/2019		738 301		738 301				
26/11/2019		1 062 000		1 062 000				
03/12/2019		9 388		9 388				
05/12/2019						5 917 696		5 917 696
06/12/2019	920 500		920 500					
Total	920 500	3 629 568	920 500	3 629 568		5 917 696		5 917 696

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2019					394 159	3 459 310	394 159	780 593
Total					394 159	3 459 310	394 159	780 593

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019	154 734 025		154 734 025			35 529 887		15 037 999
Total	154 734 025		154 734 025			35 529 887		15 037 999

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	166 466 847	153 136 498	166 466 847	45 266 912	394 159	44 906 893	394 159	21 736 288

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 23455 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 - 23° ter</i>	10	10	11
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		10	10	11

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 235 399 868 1 393 783 757		1 235 399 868 1 393 783 757	1 235 399 868 1 393 783 757		1 235 399 868 1 393 783 757
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766 47 899 569		57 569 766 47 899 569	57 569 766 47 899 569		57 569 766 47 899 569
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102 1 345 884 188		1 177 830 102 1 345 884 188	1 177 830 102 1 345 884 188		1 177 830 102 1 345 884 188
02 – Sécurité et paix publiques	3 135 752 564 3 077 187 482		3 135 752 564 3 077 187 482	3 135 752 564 3 077 187 482		3 135 752 564 3 077 187 482
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479		146 285 479	146 285 479		146 285 479
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085 3 077 187 482		2 989 467 085 3 077 187 482	2 989 467 085 3 077 187 482		2 989 467 085 3 077 187 482
03 – Sécurité routière	474 358 104 432 121 380		474 358 104 432 121 380	474 358 104 432 121 380		474 358 104 432 121 380
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051		22 105 051	22 105 051		22 105 051
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053 432 121 380		452 253 053 432 121 380	452 253 053 432 121 380		452 253 053 432 121 380
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	914 995 698 891 624 074		914 995 698 891 624 074	914 995 698 891 624 074		914 995 698 891 624 074
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135 183 394 125		42 638 135 183 394 125	42 638 135 183 394 125		42 638 135 183 394 125
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563 708 229 949		872 357 563 708 229 949	872 357 563 708 229 949		872 357 563 708 229 949
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 882 195 078 3 002 902 517		2 882 195 078 3 002 902 517	2 882 195 078 3 002 902 517		2 882 195 078 3 002 902 517
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169 121 198 123		134 470 169 121 198 123	134 470 169 121 198 123		134 470 169 121 198 123
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909 2 881 704 393		2 747 724 909 2 881 704 393	2 747 724 909 2 881 704 393		2 747 724 909 2 881 704 393
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	965 229 797 946 325 640	1 350 925 439 1 329 838 886	2 316 155 236 2 276 164 526	965 229 797 946 325 640	1 135 980 853 1 159 017 736	2 101 210 650 2 105 343 376
06.01 – Formation		17 123 706 26 246 256	17 123 706 26 246 256		17 123 706 22 542 582	17 123 706 22 542 582
06.02 – Action sociale		24 627 486 25 441 160	24 627 486 25 441 160		24 627 486 24 414 510	24 627 486 24 414 510
06.03 – Immobilier		165 467 000	165 467 000		161 996 876	161 996 876

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
	1 093	130 863 068	130 864 161	1 093	125 447 813	125 448 906
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		38 783 951 46 616 947	38 783 951 46 616 947		38 493 581 40 051 282	38 493 581 40 051 282
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		85 773 435 116 662 574	85 773 435 116 662 574		72 654 893 109 402 052	72 654 893 109 402 052
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783 144 055 441	1 019 149 861 984 008 881	1 939 399 644 1 128 064 322	920 249 783 144 055 441	821 084 311 837 159 498	1 741 334 094 981 214 940
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014 802 269 105		44 980 014 802 269 105	44 980 014 802 269 105		44 980 014 802 269 105
Total des crédits prévus en LFI *	9 607 931 109	1 350 925 439	10 958 856 548	9 607 931 109	1 135 980 853	10 743 911 962
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+166 072 688	+108 229 605	+274 302 293	+166 072 688	+23 530 624	+189 603 312
Total des crédits ouverts	9 774 003 797	1 459 155 044	11 233 158 841	9 774 003 797	1 159 511 477	10 933 515 274
Total des crédits consommés	9 743 944 850	1 329 838 886	11 073 783 735	9 743 944 850	1 159 017 736	10 902 962 586
Crédits ouverts - crédits consommés	+30 058 947	+129 316 158	+159 375 105	+30 058 947	+493 741	+30 552 688

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	9 589 631 109	1 352 816 047	10 942 447 156	9 589 631 109	1 137 871 461	10 727 502 570
Amendements	+18 300 000	-1 890 608	+16 409 392	+18 300 000	-1 890 608	+16 409 392
LFI	9 607 931 109	1 350 925 439	10 958 856 548	9 607 931 109	1 135 980 853	10 743 911 962

En titre 2, les crédits du projet de loi de finances 2019, d'un montant initial de 9 589 631 109 € (en AE=CP), ont été majorés de 18 300 000 M€ HCAS (en AE=CP) par l'amendement n°1490 du 18 décembre 2018, au titre de l'engagement exceptionnel des forces de police lors des événements liés au mouvement des "gilets jaunes".

Après amendement, le total des crédits de titre 2 ouverts en LFI s'est élevé à 9 607 931 109 € (en AE = CP), soit une augmentation de 2,5% par rapport à la LFI 2018 (9 369 517 608 €).

En hors titre 2, le PLF 2019 qui s'élève à 1 352 816 047 € en AE et 1 137 871 461 € en CP a été minoré de 1 890 608 € en AE et CP au titre de l'amendement n°II-15 du 16 novembre 2018. Cet amendement prend en compte :

- une minoration de 7,96 M€ afin de gager les votes intervenus en débat ;
- une majoration de 6,07 M€ afin de prendre en compte les conséquences des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part la revalorisation des barèmes des frais de nuitée.

Compte tenu de cet amendement, les crédits ouverts en LFI hors titre 2 sont de 1 350 925 439 € en AE et 1 135 980 853 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés par trois mouvements réglementaires (en AE=CP) :

- le décret n°2019-1305 du 6 décembre 2019 portant transfert de crédits pour un montant de 920 500 €, dont 659 814 € HCAS, afin d'assurer le remboursement, par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par le programme 176 pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- l'arrêté du 29 octobre 2019 portant répartition de crédits pour un montant de 10 812 322 € HCAS, au titre du financement des mesures prises dans le cadre du rendez-vous salarial de juin 2018, dites "mesures Dussopt", qui ont modifié le cadre réglementaire des conditions d'indemnisation des jours épargnés sur les comptes épargne-temps ;
- le décret n°2019-1279 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits sur le programme 161 (Sécurité civile) pour un montant de -394 159 € HCAS, au titre de la campagne d'indemnisation d'une partie du stock des heures supplémentaires réalisée en fin de gestion 2019. Ces crédits correspondent au financement de l'indemnisation des heures supplémentaires des agents du corps d'encadrement et d'application affectés à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

Ces mouvements réglementaires ont abouti à une augmentation des crédits du titre 2 de +11,3 M€, dont +11,1 M€ HCAS.

La loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a ouvert des crédits supplémentaires à hauteur de 154 734 025 € pour le titre 2 du programme, dont 128 202 437 € HCAS et 26 531 588 € en CAS. Les crédits ouverts ont permis de financer le solde non financé en LFI 2019 du protocole du 19 décembre 2018 (67,2 M€ HCAS), le dépassement prévisionnel de la LFI, estimé à 11 M€ HCAS lors du deuxième compte-rendu de gestion du mois de septembre 2019, ainsi que la campagne d'indemnisation d'une partie du stock des heures supplémentaires, réalisée en fin de gestion 2019 (50 M€ HCAS).

Les crédits hors titre 2 du programme 176 « Police nationale » ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice de 2019, à savoir :

Pour les mouvements entrants :

- le décret n° 2019-869 du 21 août 2019 portant transfert de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au profit de la direction générale de la sécurité intérieure pour un montant de 1 800 000 € en AE et CP ;
- le décret n° 2019-1228 du 25 novembre 2019 portant virement de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission «Direction de l'action du Gouvernement» dans le cadre du remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) pour 19 879 € en AE et CP ;
- le décret n° 2019-1238 du 26 novembre 2019 portant transfert de crédits en provenance du ministère de la défense pour contribuer à la maintenance de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) au titre de 2019 pour un montant total de 1 062 600 € en AE et CP ;
- le décret n° 2019-1244 du 26 novembre 2019 en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour financer les systèmes d'interception et les matériels nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques (NRBC) pour un montant de 738 301 € en AE et CP ;
- le décret n° 2019-1279 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits :
 - au titre du remboursement de subventions à des organisations syndicales pour un montant de 70 000 € en AE et CP en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » ;
 - en vue du financement de la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale » pour 11 989 € en AE et CP ;
 - au titre du remboursement des sommes avancées pour financer les préparatifs de l'organisation du G7 en provenance du programme 307 « Administration territoriale » pour 23 301 €, du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour 13 700 €, du programme 152 « Gendarmerie nationale » pour 123 985 €, du programme 161 « Sécurité civile » pour 7 557 € ;

- le décret n° 2019-1283 du 3 décembre 2019 portant transfert de crédits pour le financement de la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles en provenance du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » pour 9 388 € en AE et CP ;
- le décret n° 2019-1304 du 5 décembre 2019 portant transfert de crédits pour le financement de la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles en provenance du programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » pour 20 730 € en AE et CP.

Pour les mouvements sortants :

- le décret n° 2019-1279 du 03 décembre 2019 portant virement de crédits :
 - en vue de rembourser le reliquat de crédits au titre du bail « Optimum » pour un montant de 374 335 € en CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » ;
 - en vue de rembourser le bail Capitol » pour un montant de 3 709 842 € en AE et 656 790 € en CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »
- le décret n° 2019-1304 du 05 décembre 2019 portant transfert de crédits :
 - pour un montant de 681 036 € en AE et en CP à destination du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » pour financer la mutualisation des besoins opérationnels avec la DGSI ;
 - pour un montant de 4 248 690 € en AE et en CP à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour financer le projet PNR (« passenger name record ») ;
 - pour un montant de 1 008 700 € en AE et en CP à destination du programme 134 « développement des entreprises et régulations) en vue de financer le commissariat aux communications électroniques de défense ;
- le décret n° 2019-1277 du 3 décembre 2019 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 à hauteur de 35 529 887 € en AE et 15 037 999 €

Les mouvements de crédits réglementaires intervenus en gestion 2019 en hors titre 2 ont diminué les ressources du programme en AE de 41,28 M€ en AE et de 18,11 M€ en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

L'encaissement des recettes par voie de fonds de concours et d'attributions de produits s'est élevé en 2019 à 41,37 M€ (dont 19,26 M€ au titre des attributions de produits et 22,11 M€ au titre des fonds de concours), alors que seuls 30,48 M€ étaient prévus sur le hors titre 2 au PAP 2019, soit une hausse de 10,89 M€.

Les deux attributions de produits ci-dessous représentent près de 83 % des attributions de produits et 39 % des recettes du programme 176 « Police nationale » :

- « Services d'ordre indemnisés (SOI) autres que Préfecture de police de Paris » : 11,95 M€ ;
- « Services d'ordre indemnisés (SOI) Préfecture de police de Paris » : 4,10 M€.

L'essentiel des crédits de fonds de concours 2019 provient principalement des trois fonds de concours suivant :

- la participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale : 5,64 M€ ;
- la participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité : 12,81 M€ ;
- la participation au financement de divers travaux d'équipement : 3,41 M€.

« Participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale »

Ce fonds de concours bénéficie de rattachements de Fonds européens pour les frontières et visas (FEV), fonds asile migration et intégration (FAMI), fonds sécurité intérieure (FSI) et de financement de l'agence Frontex.

Les versements perçus en 2019 correspondent principalement :

- aux avances relatives aux projets programmés en 2019 au titre du FSI ou aux soldes de quelques projets des années 2014 à 2017,
- aux remboursements des frais liés aux opérations menées par les services de la police nationale (PP, DCSP, DCPAF, DCPJ et DCCRS) en renfort de FRONTEX dans le cadre de la crise migratoire en méditerranée.

« Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité »

En 2019, l'AGRASC a financé à hauteur de 2,77 M € des projets d'acquisition d'équipements dans les domaines du renseignement et de l'investigation. Par ailleurs, la subvention relative au financement de la protection des collaborateurs et des témoins pour 2019 a été accordée pour un montant de 0,78 M€. En outre, cette même subvention votée en 2018 (0,45 M €) n'a été versée qu'en 2019.

L'ANTAI, (Agence Nationale Traitement Automatisé des Infractions) a également versé 2,28 M € pour contribuer à l'acquisition de tablettes NEO mises à disposition des policiers.

Enfin, Île-de-France mobilité et la SNCF ont versé 5,49 M € pour la réalisation du centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS).

« Participation au financement de divers travaux d'équipement »

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions de soutien du Conseil Régional d'Île-de-France (CRIF) aux programmes immobiliers de la PN en Île-de-France.

La contribution du CRIF est dépendante de la réalisation d'opérations prévues dans la programmation immobilière et des crédits dont dispose réellement le CRIF en gestion. Les crédits perçus en 2019 s'élèvent à 1,89 M €.

Enfin, la participation de l'État anglais au financement d'un centre de coordination franco-britannique à Coquelles s'est élevée à 1,14 M€.

En 2019, aucune attribution de produit ni aucun fonds de concours n'ont bénéficié au titre 2 du programme.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	48 039 656	39 095 489	87 135 145	48 039 656	32 647 152	80 686 807
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-118 556	-118 556	0	-118 556	-118 556
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	48 039 656	38 976 933	87 016 589	48 039 656	32 528 596	80 568 251

Sur le **titre 2**, la réserve de précaution s'est élevée à 48 039 656 € en début de gestion (soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI), dont 32 398 776 € au titre des crédits HCAS et 15 640 880 € au titre des crédits de CAS. Dans le cadre du schéma de fin de gestion, la réserve de précaution a été dégelée sur la totalité des crédits (CAS et HCAS) par la loi de finances rectificative du 2 décembre 2019.

Sur le **hors titre 2**, le montant initial de la réserve de précaution en 2019 était de 39,09 M€ en AE et de 32,64 M€ en CP.

Le 19 août 2019, en application du tamponné n°14 dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI), le montant de la réserve HT2 du programme 176 a été dégelé à hauteur de 118 556€ en AE et en CP.

En cours de gestion, le programme 176 a bénéficié du dégel partiel de la réserve de précaution à hauteur de 3,56 M€ en AE et 17,61 M€ en CP afin de financer une partie des dépenses exceptionnelles intervenues en 2019 par le mouvement social dit des gilets jaunes et la sécurisation du sommet du G7 à Biarritz.

Par la loi n° 2019-1270 du 02 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019, 35,52 M€ en AE et de 15,07 M€ en CP ont été annulés sur les crédits hors titre 2.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI +LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI +LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1161 – Personnels administratifs	+1	14 387	13 373	+3	14 385	+1 009
1162 – Personnels techniques	0	5 636	6 428	0	5 821	-607
1165 – Ouvriers d'État	0	432	374	0	397	+23
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	+7	9 598	9 294	+9	9 450	+147
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	+6	104 343	107 171	+5	105 660	-1 516
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0	2 449	2 830	0	2 628	-202
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0	10 718	12 062	0	10 502	-1 560
Total	+14	147 563	151 532	+17	148 841	-2 708

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1161 – Personnels administratifs	0	-32	-399	+427	+321	+106
1162 – Personnels techniques	0	-125	+5	+305	+142	+163
1165 – Ouvriers d'État	0	0	+4	-39	-20	-19
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	-1	+140	-289	-190	-99
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	-16	+373	+961	+113	+848
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0	0	+43	+136	+122	+14
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0	-4	-282	+70	+411	-341
Total	0	-178	-117	+1 570	+899	+671

La consommation ETPT de l'année 2019 s'élève à 148 841 ETPT pour un plafond établi à 151 532 ETPT en LFI 2019, soit un écart au plafond de -2 691 ETPT après prise en compte des transferts en gestion (+17 ETPT). La sous-consommation 2019 résulte de plusieurs facteurs :

- par rapport aux prévisions sous-jacentes à la LFI 2019, le cadencement des entrées en école des ADS et des CEA a été revu afin de tenir compte des capacités d'accueil des écoles. Ce décalage a induit une consommation supérieure de 53 ETPT en année courante ;
- l'application de l'article 11 de la LPFP corrigeant le plafond d'emplois du P.176 de sa vacance frictionnelle n'a pas été mis en œuvre en LFR 2018 en raison des difficultés techniques. L'abattement appliqué en loi de règlement 2018 au titre de la vacance frictionnelle constatée entre le plafond autorisé en LFI 2018 et le plafond exécuté a dès lors été significatif, à hauteur de -1 600 ETPT. Il n'a toutefois pas pu être pris en compte dans le calcul du plafond autorisé en LFI 2019, qui était dès lors surévalué.

Précisions méthodologiques :

Les transferts de gestion s'élèvent à +17 ETPT au titre de la compensation des délégués du préfet.

Les corrections techniques tiennent compte notamment :

- du mode de calcul de l'impact des schémas d'emplois de 2019 et 2018 sur 2019 pour lesquels les mois moyens d'entrées et de sorties sont arrondis à une seule décimale pour l'effet 2018 sur 2019 (36 ETPT) ;
- de la consommation des emplois d'apprentis en 2019 décomptés dans le plafond d'emplois mais ne figurant pas dans le schéma d'emplois (24 recrutements par rapport à 2018).

Les mesures de transfert prévues ont été exécutées comme suit :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS Pensions	Cas Pensions	HT2_AE	HT2_CP
Montée en puissance du service technique national de captation judiciaire	166	176	2	132 000	0	4 600	4 600
Total des transferts arbitrés entrants			2	132 000	0	4 600	4 600
Conduite du projet de LOG-SI	176	152	-2	-109 835	-35 676	-4 906	-4 906
Renforcement des effectifs du SCRTA pour l'entretien d'ACROPOL et prise en compte du MCO de NEO.	176	152	-3	-92 191	-42 124	-7 359	-7 359
Suivi des stands de tir	176	216	-3	-100 756	-40 971	-7 359	-7 359
Reliquat masse salariale et sac à dos création CCSP	176	216	0	-942 840	-154 248	-65 255	-65 255
Transfert DA Dialogue 2	176	107	-31	-1 308 451	-496 875	-66 867	-66 867
Reprise des missions d'extractions judiciaires	176	310	-5	-158 425	-98 028	-19 250	-19 250
ANTEN-J	176	212	-5	-175 000	-75 000	0	0
Création du PSMP de Calais	176	105	-9	-359 591	-317 116	-22 500	-22 500
Transfert des fonctions support du réseau de l'Etat à l'étranger – T2	176	105	-121	-2 387 000	-	-	-
Transfert des fonctions support du réseau de l'Etat à l'étranger – HT2	176	129	-	0	-	-1 853 910	-1 853 910
Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024	176	129	-1	-61 000	-22 875	-	-
Total des transferts arbitrés sortants			-180	-5 695 089	-1 282 913	-2 047 406	-2 047 406
Total général			-178	-5 563 089	-1 282 913	-2 042 806	-2 042 806

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1161 – Personnels administratifs	1 471	361	7,40	1 901	1 685	8,00	+430	+177
1162 – Personnels techniques	225	96	10,27	433	363	7,07	+208	+360
1165 – Ouvriers d'État	41	34	6,73	4	0	5,40	-37	-28
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	453	325	7,73	181	94	6,37	-272	-399
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	2 105	1 175	7,47	3 896	3 480	7,40	+1 791	+1 479
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	88	13	6,43	236	219	9,83	+148	+200
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	3 793	0	7,60	3 233	3 183	7,93	-560	-54
Total	8 176	2 004		9 883	9 024		+1 707	+1 735

Le PLF pour 2019 prévoyait 1 735 créations d'emplois à périmètre constant (hors transferts et mouvements internes).

Pour compenser la sur-exécution de 28 ETP du schéma d'emplois 2018, le schéma d'emplois du programme a été réduit à 1 707 ETP en début de gestion 2019.

En 2019, le total des créations d'emplois s'élève à 1 707 ETP.

Globalement, les volumes des départs et des entrées ont été inférieurs aux prévisions inscrites en PLF 2019, de -114 sorties et -140 entrées, soit un solde de -28 ETP correspondant à la réduction du schéma d'emplois pour compenser la légère sur-exécution constatée en 2018.

Les départs en retraite se sont révélés moins importants que la prévision retenue en LFI 2019 (-904), en particulier au sein du CEA. Ces moindres départs ont cependant été en grande partie compensés par les autres sorties, supérieures à la prévision (+792), principalement du fait de mobilités importantes pour les personnels administratifs (vers les autres programmes du ministère ou en mobilités interministérielles). Pour compenser cette hausse des départs des personnels administratifs et sécuriser l'objectif de substitution, les primo recrutements des personnels administratifs ont été réévalués à la hausse en cours de gestion, principalement positionnés sur les derniers mois de l'année. Enfin, les recrutements d'ADS ont été revus à la baisse pour respecter la cible du schéma d'emplois.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	7 030	7 440	7 460
Services régionaux	24 523	24 560	24 627
Opérateurs	870	819	821
Services à l'étranger	131	318	319
Services départementaux	98 227	95 937	96 196
Autres	20 751	19 767	19 820
Total	151 532	148 841	149 244

La répartition des emplois par service réalisée en PLF repose sur la répartition constatée au RAP N-2, en considérant que la structure de la répartition des emplois est stable. Elle peut être modulée de réorganisations connues par anticipation ou d'éventuels renforts d'effectifs fléchés.

L'année 2019 est la seconde année de mise en œuvre du plan quinquennal de recrutement voulu par le Gouvernement de 10 000 emplois pour la mission « Sécurités » répartis en fonction des missions prioritaires définies : lutte contre le terrorisme, lutte contre l'immigration irrégulière et traite des êtres humains, lutte contre la délinquance quotidienne et rapprochement police/population, lutte contre la criminalité organisée, notamment la cybercriminalité, et la transparence de la vie publique.

La catégorie « Services régionaux » regroupe les services interrégionaux et supra régionaux (SGAMI et directions zonales) ainsi que la préfecture de police de Paris, hors la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et la direction de l'ordre public et de la circulation.

Les directions départementales de la sécurité publique et de la police aux frontières (DDSP et DDPAF), les secrétariats généraux pour l'administration de la police outre-mer, ainsi que la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris figurent dans la catégorie « Services départementaux ».

La catégorie « Opérateurs » comprend les effectifs de l'institut national de police scientifique (INPS).

Sont regroupés dans la catégorie « Autres » :

- les compagnies républicaines de sécurité (CRS) dont la compétence est nationale ;
- l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) ;
- le service de la protection (SDLP) ;
- la musique de la police nationale ;
- le centre automatisé de constatation des infractions (CACIR) ;
- le centre national d'information routière (CNIR) ;
- l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST), et les offices centraux de la police judiciaire ;
- le service des forces d'interventions de la police nationale (FIPN) regroupant les GIPN et le RAID.

La catégorie « Administration centrale » comprend notamment les administrations centrales des directions actives, la direction des ressources et des compétences de la police nationale, le cabinet du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale.

La catégorie « Services à l'étranger » regroupe les effectifs de la direction de la coopération internationale (DCI PN étranger) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI étranger).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	19 166	21 046
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	889	976
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	18 277	20 070
02 – Sécurité et paix publiques	49 085	46 239
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	2 278	2 146
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	46 807	44 093
03 – Sécurité routière	7 398	6 615
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	343	307
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	7 055	6 308
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	13 906	14 705
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	645	682
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	13 261	14 023
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	45 210	45 153
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 098	2 095
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	43 112	43 057
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	16 767	15 083
06.07 – Soutien (autres dépenses)	15 990	14 384
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	777	699
Total	151 532	148 841
Transferts en gestion		+17

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 405

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Effectifs gérants (hors Pensions et liquidation paie) en ETP : 3 548

Effectifs intégralement gérés inclus dans le plafond d'emploi du ministère en effectifs physiques: 133 746

Ratio Gérants / Gérés en 2019 : 2,65%

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	5 568 966 978	5 704 239 908	5 827 213 837
Cotisations et contributions sociales	3 803 405 245	3 866 991 859	3 887 868 432
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 084 220 173	3 128 176 001	3 148 107 587
– Civils (y.c. ATI)	3 074 983 557	3 118 980 000	3 138 472 244
– Militaires	9 231 672	9 196 001	9 539 102
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	4 783		29 813
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	161		66 427
Cotisation employeur au FSPOEIE	7 191 853		7 003 070
Autres cotisations	711 993 219	738 815 858	732 757 775
Prestations sociales et allocations diverses	28 435 854	36 699 342	28 862 581
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	9 400 808 077	9 607 931 109	9 743 944 850
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	6 316 587 904	6 479 755 108	6 595 837 263
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux appliqués en 2019 ont été les suivants :

- contribution employeur personnels militaires : 126,07 % ;
- contribution employeur personnels civils : 74,28 % ;
- contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,32 % ;
- contribution employeur ouvriers d'État : 35,01%.

La dépense relative aux allocations pour perte d'emploi s'est élevée à 13,4 M€ pour 2 328 bénéficiaires, contre une prévision initiale de 14,4 M€.

L'écart constaté entre le montant exécuté et la prévision prévue en LFI 2019 (123 M€) est détaillé dans la partie « éléments salariaux ». Il est dû pour l'essentiel aux mesures prévues par le protocole du 19 décembre 2018 et au paiement exceptionnel d'une partie du stock des heures supplémentaires des personnels de la police nationale. Ces mesures ont fait l'objet d'une ouverture de crédits en LFR 2019.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	6 265,01
Exécution 2018 hors CAS Pensions	6 316,59
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-5,56
Débasage de dépenses au profil atypique :	-46,02
– GIPA	-0,24
– Indemnisation des jours de CET	-36,84
– Mesures de restructuration	-0,55
– Autres dépenses de masse salariale	-8,40
Impact du schéma d'emplois	57,86
EAP schéma d'emplois 2018	34,92
Schéma d'emplois 2019	22,94
Mesures catégorielles	147,10
Mesures générales	5,30
Rebasage de la GIPA	0,59
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	4,71
GVT solde	30,67
GVT positif	70,83
GVT négatif	-40,17
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	59,77
Indemnisation des jours de CET	51,69
Mesures de restructurations	0,08
Autres rebasages	8,00
Autres variations des dépenses de personnel	30,14
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,15
Autres variations	28,99
Total	6 595,84

- Les mesures de transferts correspondent aux transferts mis en œuvre en LFI 2019 (cf. PAP 2019).

- **La ligne "Autres" de la rubrique "Débasage de dépenses au profil atypique" :**

Cette ligne correspond au débasage des paiements réalisés en 2018 au titre du contentieux de l'ASA (8,4 M€).

- **GIPA :**

En 2019, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 3 184 agents pour un coût de 0,6 M€, contre 1 M€ prévu en LFI 2019.

- **Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) :**

Le glissement vieillesse technicité (GVT) positif exécuté s'élève à 1,07 % de la masse salariale hors CAS pension, soit un impact de 70,83 M€ contre 68,36 M€ prévus initialement.

Le glissement vieillesse technicité négatif s'est établi à -40,17 M€ (-0,61% de la masse salariale hors CAS pension), soit une exécution supérieure de 5,98 M€ à la prévision initiale (-46,15 M€).

Le GVT solde est donc de 30,67 M€, soit 0,46 % de la masse salariale hors CAS pension.

- **La ligne "Autres" dans la catégorie "Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA" :**

Les 8 M€ mentionnés sur cette ligne correspondent aux dépenses exécutées en 2019 au titre des contentieux de l'ASA. Le montant est inférieur de 5 M€ au montant prévu en LFI 2019.

• **La catégorie "Autres variations de dépenses de personnel" :**

Le montant de cette ligne s'élève à 30,14 M€, correspondant à la variation des dépenses au titre des prestations sociales et allocations diverses (+1,15 M€) et aux autres variations constatées sur le programme 176 au cours de l'exécution 2019 (+28,99 M€).

Les dépenses au titre des prestations sociales et allocations diverses s'élèvent à 28,9 M€ contre 27,7 M€ en LFI, correspondant à une variation de +1,15 M€ en 2019.

Les autres variations constatées entre les exécutions 2018 et 2019 sont principalement les suivantes :

- le paiement d'une partie du stock des heures supplémentaires dans le cadre de la campagne d'indemnisation spécifique conduite en fin de gestion 2019. A ce titre, plus de 3,5 millions d'heures supplémentaires ont été indemnisées, correspondant à un montant de 43,8 M€ HCAS imputés sur le P.176 ;
- l'évolution des dépenses liées à l'activité opérationnelle exceptionnelle, du fait du mouvement des "gilets jaunes" (+7,4 M€ par rapport aux dépenses exécutées en 2018 à ce titre). Cette augmentation concerne les dépenses payées aux CRS au titre de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) (+1,6 M€ par rapport à 2018), et des heures supplémentaires (+5,8 M€ par rapport à 2018). Le montant total exécuté en 2019 pour ces enveloppes s'est élevé respectivement à 47,9 M€ HCAS pour l'IJAT et à 31,5 M€ HCAS pour les heures supplémentaires payées aux CRS ;
- l'impact de certaines mesures d'économies sur des indemnités (-8,1 M€) mises sous contrainte en début de gestion en raison de l'augmentation des dépenses indemnitaires résultant de la mobilisation exceptionnelle des forces de police. Il s'agit de la réserve civile et de la prime de résultats exceptionnels, dont l'exécution 2019 a été inférieure à l'exécuté 2018, à hauteur respectivement de -3,9 M€ et de -4,2 M€ ;
- les économies de constatation s'élèvent à -2,2 M€ et portent sur le complément de fidélisation, dont l'exécution 2019 s'élève à 9,4 M€, contre 10,5 M€ en 2018, et sur l'indemnité de sujétions géographiques, dont la dépense 2019 s'élève à 1,9 M€ contre 3 M€ en 2018 ;
- les économies résultant de la politique de substitution de personnels actifs par des personnels administratifs et techniques sont évaluées à -3,2 M€ ;
- l'impact du report de charges sur 2020 au titre des décalages constatés dans la prise en charge des avancements de grade et d'échelon du fait des difficultés liées à Dialogue 2 est estimé à -10 M€ HCAS en 2019.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1161 – Personnels administratifs	34 802	36 743	35 967	30 449	31 918	31 484
1162 – Personnels techniques	29 371	39 860	28 775	25 728	34 960	25 103
1165 – Ouvriers d'État	39 399	51 906	43 057	33 414	34 607	36 517
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	53 825	74 079	76 095	47 688	66 332	67 978
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	34 839	44 053	45 561	31 323	39 512	40 593
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	37 209	41 214	43 953	33 425	36 887	39 357
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	26 261	26 261	26 261	19 451	19 451	19 451

Ces coûts moyens intègrent les mesures catégorielles mises en œuvre en 2019. Les données prises en compte pour les coûts moyens d'entrée et de sortie en PLF 2019 correspondent à un coût moyen constaté en 2017.

La différence entre les coûts moyens inscrits en PLF et ceux exécutés tient à la structure des entrées/sorties, à savoir la répartition des effectifs par catégorie statutaire (A, B et C) qui peut varier d'une année sur l'autre. En l'occurrence, les modifications de structure des effectifs résultant de la gestion 2019 ont généré des variations élevées des coûts d'entrée et de sortie sur les catégories d'emplois les moins importantes en termes d'effectifs (personnels techniques, ouvriers d'État, PTS).

Concernant les personnels techniques, le coût moyen d'entrée est supérieur au coût moyen de sortie compte tenu d'entrées et sorties réalisées en cours de carrière, contrairement à d'autres catégories d'emplois comme le CEA, où les agents entrent quasiment tous sur le programme 176 en début de carrière et sortent en fin de carrière).

En €	Coût d'entrée CAS compris	Coût global CAS compris	Coût de sortie CAS compris
Personnels administratifs	52 341	52 692	53 947
Personnels techniques	44 151	53 606	43 749
Ouvriers d'État	39 999	51 906	43 057
Hauts fonctionnaires PN	82 995	111 530	117 930
Corps d'encadrement et d'application	53 113	66 774	69 471
Personnels scientifiques	52 591	59 718	62 514
Adjoints de sécurité	26 261	26 261	26 261

Le coût moyen de l'ETPT du programme 176 s'établit à 43 808 € HCAS et à 64 777 € CAS compris.

Les dépenses et réductions de recettes suivantes sont exclues du calcul des coûts moyens par catégorie :

- les dépenses qui ne sont pas directement liées à une consommation du plafond d'emplois (réserve civile) pour un montant de 26 M€ ;
- les dépenses de rémunération des cadets pour 4,5 M€ (incluses dans la catégorie d'emplois des ADS), correspondants à l'allocation d'études et aux charges afférentes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 140 750	1 711 125
Revalorisation de la fonction judiciaire (prime OPJ) - 2ème tranche	17 000	B	CEA	09-2018	8	1 140 750	1 711 125
Mesures statutaires						43 030 794	43 119 330
Création de postes "difficiles" et "très difficiles" (3ème tranche)	10	A	CCD	08-2019	5	19 167	46 001
Intégration des gardes territoriaux de Wallis-et-Futuna dans le corps des adjoints techniques	14	C	Adjoints techniques	07-2019	6	61 702	123 404
Augmentation du contingent du 10e échelon du grade de commissaire (3ème tranche)	20	A	CCD	01-2019	12	90 000	90 000
Décontingement de l'échelon spécial de commissaire divisionnaire	20	A	CCD	01-2019	12	309 666	309 666
Création de 20 postes de CAIOM	20	A	Attachés d'administration	01-2019	12	41 545	41 545
Repyramidage du corps de conception et de direction	27	A	CCD	01-2019	12	409 936	409 936
Poursuite de la mise en place du grade à accès fonctionnel du corps de conception et de direction	50	A	CCD	01-2019	12	299 000	299 000
Surcoût des ratios pro-pro des filières PTS	60	A, B et C	PTS	01-2019	12	7 602	7 602
Plan de requalification des ASPTS dans le 1er grade des techniciens PTS (3ème tranche)	60	C	ASPTS	01-2019	12	176 000	176 000

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Ratio pro-pro des filières techniques	140	C	Agents spécialisés de la police technique et scientifique	01-2019	12	60 000	60 000
Surcoût des ratios pro-pro des officiers de police	140	A	CC	01-2019	12	125 467	125 467
Création d'emplois supplémentaires de RULP et augmentation du contingent de l'échelon exceptionnel de grade de major (3ème tranche)	143	B	CEA	01-2019	12	414 000	414 000
Création du grade à accès fonctionnel du corps de commandement	150	A	CC	01-2019	12	161 803	161 803
Revalorisation de la grille des psychologues contractuels	200	Contractuels	Psychologues contractuels	01-2019	12	75 000	75 000
Création d'emplois de GRAF chez les ingénieurs des services techniques dont postes HEA	238	A	Ingénieurs des services techniques	01-2019	12	15 801	15 801
Création du 9ème échelon pour l'ensemble des groupes d'ouvriers d'État	375	B	Ouvriers d'État	01-2019	12	62 298	62 298
Création d'un second concours interne de gardien de la paix	400	B	CEA	01-2019	12	321 482	321 482
Mise en œuvre du PPCR	1 650	A	CCD	01-2019	12	291 930	291 930
Repyramidage du corps	2 880	B	CEA	01-2019	12	2 040 000	2 040 000
Résorption des viviers de gardiens de la paix détenteurs des qualifications brigadiers (QB) et OPJ (3ème tranche)	5 500	B	CEA	01-2019	12	3 196 855	3 196 855
Mise en œuvre du protocole PPCR hors grade à accès fonctionnel	8 500	A	CC	01-2019	12	3 802 676	3 802 676
Mise en œuvre du protocole PPCR	19 500	A, B et C	Tous corps des filières administratives et techniques	01-2019	12	3 685 113	3 685 113
Mise en œuvre du protocole PPCR	106 000	B	CEA	01-2019	12	27 363 751	27 363 751
Mesures indemnitaires						102 928 220	122 603 347
Revalorisation de l'indemnité de responsabilité et de performance du grade à accès fonctionnel	150	A	CC	01-2019	12	336 600	336 600
Extension de la prime de fidélisation à Grenoble	729	A et B	Actifs	05-2019	8	93 526	140 289
Revalorisation du complément d'Île de France de 10€ supplémentaires (3ème tranche)	3 730	Contractuels	ADS	01-2019	12	445 757	445 757
Passage de 7,5% à 9,2% de CSG pour l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)	11 000	B	CEA	01-2019	12	800 000	800 000
Revalorisation indemnitaire ministérielle de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)	20 000	A, B et C	Personnels administratifs et techniques	09-2019	4	344 472	1 033 416
Majoration de la prime de fidélisation	25 600	A et B	Actifs	01-2019	12	2 229 891	2 229 891
Augmentation de l'allocation de maîtrise (+40€/mois en janvier 2019)	106 209	B	CEA	01-2019	12	50 211 480	50 211 480
Augmentation de l'allocation de maîtrise (+30€/mois en juillet 2019)	106 209	B	CEA	07-2019	6	18 939 420	37 878 840
Augmentation de 0,5 point de % de l'ISSP (protocole du 19 juillet 2018)	116 000	A et B	Actifs	01-2019	12	14 763 537	14 763 537
Augmentation de 0,5 point de % de l'ISSP (protocole du 11 avril 2016)	116 000	A et B	Actifs	01-2019	12	14 763 537	14 763 537
Total						147 099 764	167 433 802

Le coût des mesures catégorielles s'est élevé à 147,1 M€ HCAS en 2019, dont 57,9 M€ au titre du protocole du 11 avril 2016, 83,9 M€ HCAS au titre du protocole du 19 décembre 2018 et 5,2 M€ HCAS au titre des mesures catégorielles nouvelles. Ces dernières comprennent les mesures suivantes intervenues en cours de gestion :

- l'extension de la prime de fidélisation à la circonscription de sécurité publique de Grenoble, conformément au décret n°2019-408 du 3 mai 2019, modifiant le décret n°99-1055 du 15 décembre 1999 portant attribution d'une indemnité de fidélisation en secteur difficile aux secteurs actifs de la police nationale (0,09 M€) ;
- l'intégration des gardes territoriaux de Wallis-et-Futuna dans le corps des adjoints techniques (0,06 M€).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Logement	1 841	15 347 496		15 347 496
Famille, vacances	89 782	8 715 096		8 715 096
Autres		353 011		353 011
Total		24 415 603		24 415 603

Les moyens consacrés à l'action sociale se sont répartis comme suit :

- Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur du logement

La politique ministérielle du logement comprend d'une part, une offre de logements sociaux réservés aux agents du ministère de l'intérieur et, d'autre part, la mise en œuvre des prêts bonifiés à taux zéro % du ministère de l'intérieur (PTZMI) en faveur de l'accession à la propriété des personnels affectés en région parisienne et dans l'un des sept départements de province suivants : les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, le Nord, le Bas-Rhin, le Rhône et le Var.

En 2019, 1 544 agents ont bénéficié d'un logement dans le parc social ministériel, 314 nouveaux logements ont été réservés pour un montant de 15,56 M€ en AE et 14,83 M€ en CP et 229 logements ont été livrés en Île-de-France (dont un montant de 10 440 € en AE/CP a été imputé à tort sur le poste réservation de logements).

Concernant le PTZMI, 297 nouveaux prêts à taux zéro ont été financés pour un montant total de 0,42 M€ en AE et 0,52 M€ en CP (dont 3 280 € de CP ont été consommés à tort sur le titre 6). Par ailleurs, 306 dossiers d'assurances du PTZ ont été financés en 2019.

Les dépenses exécutées en matière de logement s'élèvent à **15,98 M€ en AE et 15,35 M€ en CP** en 2019 sur le titre 3.

- Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur de l'enfance

La politique ministérielle en faveur de l'enfance, au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère, vise à maintenir le nombre de places de crèches, à participer au dispositif d'aides préfinancées pour la garde d'enfants (CESU) et à financer la prestation de l'arbre de Noël des enfants des policiers.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- la réservation de places en crèches : le parc ministériel de berceaux s'élève à 847 places au 31 décembre 2019 et a été financé pour un montant de 5,81 M€ en AE et 5,48 M€ en CP, dont 2 659 € de CP imputés à tort sur le titre 6 ;
- les dispositifs du chèque emploi service universel (CESU) pour un montant de 0,82 M€ en AE et 0,83 M€ en CP :
 - le CESU monoparental 0-12 ans étendu à tout le territoire métropolitain depuis le 1er janvier 2015 connaît une faible baisse en 2019 de 0,5 %, soit 2 115 chéquiers CESU contre 2 126 en 2018 ;
 - le CESU couple 6-12 ans enregistre également une légère baisse de 1,3 % puisque 2 367 chéquiers ont été remis contre 2 399 attribués en 2018 ;

- l'arbre de Noël, financé à hauteur de 2,45 M€ en AE et 2,40 M€ en CP, a bénéficié à 84 457 enfants contre 88 000 enfants en 2018 ;

Le montant du budget consacré à l'enfance en 2019 s'élève au total à **9,08 M€ en AE et 8,71 M€ en CP**, y compris la somme de 2 659 € de CP consommés à tort sur le titre 6.

- Autres dépenses d'action sociale

Ces dépenses concernent :

- l'aide à l'insertion des personnes handicapées, au titre de laquelle 132 actions ont été financées en 2019 contre 117 en 2018, soit une progression de 12,82 % pour un montant de **0,16 M€ en AE et 0,20 M€ en CP** ;
- des dépenses diverses payées pour un montant de **0,20 M€ en AE et 0,15 M€ en CP** au bénéfice de la fondation Jean Moulin (FJM) : fonds de garantie pour le cautionnement du prêt au logement locatif (PALL), taxe foncière et réalisation de travaux de rénovation de l'immeuble du Kremlin-Bicêtre, prise en charge des familles des policiers blessés ou décédés en service.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

■ GÉNÉRALISATION - ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOPOL s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure. Il vise à doter les agents des forces de sécurité d'un outil numérique mobile sécurisé.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- remplacer les terminaux informatiques embarqués (TIE) déployés dans les véhicules de police ;
- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la relation sécurité intérieure/population ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les agents.

Des dépenses ont été réalisées en 2015 et 2016 pour la préparation du projet et une phase d'expérimentation. 22 000 terminaux ont été déployés fin 2017. Une décision ministérielle a acté le déploiement de 28 000 terminaux supplémentaires en 2018 pour la police nationale. Ces matériels sont loués et non acquis pour permettre un meilleur suivi des évolutions technologiques. L'exécution 2019 est conforme à la prévision établie pour cette gestion 2019.

Le précédent marché NEOPOL conclu en 2017 pour une durée de trois ans sera renouvelé en 2020 en vue d'atteindre l'objectif de 100 000 terminaux déployés

Année de lancement du projet	2014
Financement	0176-06
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,70	2,00	4,42	0,34	7,73	5,34	11,32	16,32	11,20	9,30	55,56	17,16	40,22	88,69	122,83	122,83
Titre 2	0,90	0,90	1,50	1,50	1,50	1,50	2,50	2,50	1,50	1,50	2,50	2,50	7,50	7,50	15,40	15,40
Total	4,60	2,90	5,92	1,84	9,23	6,84	13,82	18,82	12,70	10,80	58,06	19,66	47,72	96,19	138,23	138,23

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,90	138,23	+594,62 %
Durée totale en mois	60	108	+80,00 %

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Cet outil numérique mobile vise à améliorer l'efficacité et la rapidité du travail quotidien des forces de sécurité et à augmenter leur présence sur le terrain en renforçant l'efficacité du contrôle. Les interrogations via cet outil numérique seront facilitées et regroupées.

Les services opérationnels ont pu bénéficier d'un gain en efficacité qui porte sur le volume de contrôle des fichiers, une proximité accrue du citoyen et un renforcement de la sécurité et de la disponibilité des agents en opération. Enfin, Mobilité PN permet de valoriser une image de modernité dans l'action de l'État en maintien sécuritaire.

La perspective prochaine, avec le nouveau marché en cours de passation, devrait générer des gains complémentaires.

MCIC2

Le projet MCIC2 a pour objet de mettre en place un nouveau système d'information et de communication pour le traitement des appels d'urgence 17PS (Police Secours) et le pilotage des interventions. Cet outil remplacera celui actuellement déployé dans les centres d'information et de commandement (CIC) au titre du projet MCIC/PEGASE initié en 2004 et dotera tous les services territoriaux intervenant dans le champ de la sécurité publique, y compris les centres de réception d'appels 17PS qui ne sont pas équipés aujourd'hui du système PEGASE. Il vise également à équiper les directions centrales qui souhaiteraient bénéficier de certaines fonctionnalités de ce nouveau système d'information et de communication. Le déploiement couvre l'ensemble du territoire national, y compris les DOM-COM.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 176
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	3,88	0,50	12,80	11,20	4,41	5,79	4,23	5,79	12,70	13,14	25,22	25,22
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,57	0,57	0,90	0,90	0,87	0,87	1,23	1,23	3,69	3,69	6,36	6,36
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	4,45	1,07	13,70	12,10	5,28	6,66	5,46	7,02	16,39	16,83	31,58	31,58

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,82	31,58	+27,25 %
Durée totale en mois	84	84	0,00 %

L'évolution du coût s'explique par la mise à niveau du besoin d'équipement en murs d'images des centres d'information et de commandement dans les commissariats qui accompagneront la mise en place du système d'information et de communication. Les achats d'équipements seront lissés sur plusieurs années.

Ce nouveau système d'information et de communication, notifié en 2018, vise à améliorer l'efficacité et la rapidité du traitement des appels d'urgence Police Secours, ainsi que le pilotage des interventions.

PC-STORM

Le projet Plate-forme Convergée pour Services à Très haut débit Opérationnels Résilients Mobiles (PC STORM) vise à créer une architecture de cœur de réseau maîtrisée par l'État, gérant les utilisateurs et les profils associés, et permettant d'accéder à un même ensemble de services professionnels indépendamment de l'équipement d'extrémité et du réseau d'accès. Ce cœur de réseau doit être capable de s'adosser à différents réseaux d'accès mobiles fixes ou tactiques, en particulier les « bulles tactiques » à très haut débit souhaitées par les forces d'intervention.

Il a des adhérences avec les projets suivants :

- travaux au sein des instances internationales des réseaux radio mobiles ;
- bulles tactiques des forces d'intervention ;
- projets nationaux de démonstrateurs de radiocommunication sécurisée à très haut débit dans le cadre des investissements d'avenir ; projet européen DRS18 dans le cadre du programme Horizon 2020, pour l'interopérabilité des réseaux radio européens de sécurité à très haut débit.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 176
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,05	0,05	2,60	0,68	3,20	6,60	3,35	2,20	2,50	3,50	4,75	6,82	13,25	13,25
Titre 2	0,16	0,16	0,20	0,20	0,32	0,32	0,30	0,30	0,35	0,35	0,54	0,54	1,08	1,08	2,65	2,65
Total	0,16	0,16	0,25	0,25	2,92	1,00	3,50	6,90	3,70	2,55	3,04	4,04	5,83	7,90	15,90	15,90

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,82	15,90	-19,78 %
Durée totale en mois	84	84	0,00 %

Ce projet, notifié courant 2018, vise à garantir la fiabilité des communications radios des forces de sécurité intérieure également en situation de crise. Il constitue une première brique d'évolution du réseau radio INPT (infrastructure nationale partagée des transmissions).

SIRH DIALOGUE 2

Dialogue est le système d'information des ressources humaines (SIRH) ministériel qui assure la gestion administrative, la pré-liquidation de la paye, la gestion opérationnelle des RH et la gestion de la formation professionnelle des 190 000 agents du ministère, hors personnels militaires de la gendarmerie nationale. En service régulier depuis 2003, il comprend un infocentre qui assure des restitutions en effectifs et en masse salariale conformes aux besoins induits par la LOLF.

Le SIRH DIALOGUE 2 a vocation à répondre à l'obsolescence programmée du SIRH DIALOGUE 1 dont la version actuelle du progiciel (HRA V5) n'est plus maintenue par l'éditeur depuis juillet 2019. Il s'appuie sur le noyau RH suite 9FPE qui répond aux référentiels réglementaires interministériels pilotés par le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH). Plus moderne dans sa conception, il offre aux utilisateurs une ergonomie optimisée et une IHM (interface homme / machine) plus fluide via un navigateur internet.

L'année 2018 a permis la validation des tests techniques et des premières payes fictives (Homologation par la DGFIP obtenue en avril 2018). L'homologation SSI définitive a été faite en juillet 2018 pour une durée de 3 ans. Suite à ces 2 validations, le déploiement des sites précurseurs a eu lieu en septembre 2018 avec des payes réelles envoyées à la DGFIP.

Parallèlement, le SIRH DIALOGUE 1 nécessite d'être maintenu en condition opérationnelle de fonctionnement, tant que le déploiement de DIALOGUE 2 n'est pas achevé. Ainsi, chaque année, le ministère a recours à des prestations de maintenance des logiciels et des matériels et à de la tierce maintenance applicative (TMA).

Le SIRH ministériel (Dialogue 1 et 2) représente, pour la partie hors titre 2, un montant global pour 2019 de 4,51 M€ en AE et 4,01 M€ en CP.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0176-06
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	21,89	18,30	3,95	4,72	3,45	3,76	4,20	6,70	4,51	4,01	0,00	3,01	0,00	0,00	33,81	33,81
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	21,89	18,30	3,95	4,72	3,45	3,76	4,20	6,70	4,51	4,01	0,00	3,01	0,00	0,00	33,81	33,81

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	37,90	33,81	-10,80 %
Durée totale en mois	120	120	0,00 %

Le SIRH DIALOGUE 2 offre aux utilisateurs une ergonomie optimisée et une IHM (interface homme / machine) plus fluide via un navigateur internet.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

■ AOT-LOA / MEAUX

L'opération de Meaux comprend la construction d'une annexe des services de la sécurité publique pour 257 agents et d'un cantonnement de CRS de 155 chambres. Les bâtiments, de plus de 8 810 m² de surface hors œuvre nette (SHON), ont été livrés en septembre 2008 pour un coût global de 63 M€ TTC. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	34 285 824	34 285 824	0	0	0	0	0	0	0
	12 716 826	12 716 826	1 882 726	1 882 726	1 964 955	1 971 526	2 058 592	2 157 740	13 542 260
Fonctionnement	6 763 918	6 763 918	697 420	697 420	839 947	839 946	868 925	898 903	2 701 097
	6 763 918	6 763 918	697 420	697 420	839 947	839 946	868 925	898 903	2 701 097
Financement	10 992 231	10 992 231	846 521	846 521	745 758	745 757	662 731	574 407	1 925 593
	10 992 231	10 992 231	846 521	846 521	745 758	745 757	662 731	574 407	1 925 593

AOT-LOA / MONTEREAU, CHATEAU-THIERRY, VOIRON ET MEYZIEU

L'opération de **Montereau**, dont le coût global est de 18,9 M€ TTC, correspond à la construction d'un commissariat de police de 2 154 m² de SHON, pour un effectif de 96 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Château-Thierry** concerne la construction d'un commissariat de police de 1 879 m² pour 77 agents, pour un montant global de 17 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Voiron**, pour un montant total de 15,3 M€ TTC, comprend la construction d'un commissariat de police de 1 590 m² de SHON, pour 90 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Meyzieu** concerne la construction d'un commissariat de police de 2 324 m² de SHON, pour 90 agents, pour une dépense totale de 16,3M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	41 019 970	41 019 970	0	0	0	0	0	0	0
	15 006 719	15 006 719	228 957	1 704 186	2 409 026	2 276 389	2 493 358	2 504 555	16 395 445
Fonctionnement	5 274 058	5 274 058	583 475	435 732	560 103	593 568	601 040	613 756	3 586 244
	5 274 058	5 274 058	583 475	435 732	560 103	593 568	601 040	613 756	3 586 244
Financement	9 029 090	9 029 090	950 211	696 351	857 566	887 695	853 665	808 239	2 891 761
	9 029 090	9 029 090	950 211	696 351	857 566	887 695	853 665	808 239	2 891 761

AOT-LOA / MULHOUSE

L'opération de Mulhouse, dont le coût global est de 83,2 M€, correspond à la construction d'un hôtel de police pour 424 agents (sécurité publique et police judiciaire). La livraison de cette construction de 8.383 m² de surface hors œuvre nette (SHON) a été effectuée le 3 octobre 2011.

La convention cadre a été signée en 2006. La LOA est conclue jusqu'en 2054.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	30 700 000	30 700 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 069 318	2 069 318	406 573	406 573	420 580	315 011	530 499	429 800	26 970 200
Fonctionnement	10 005 375	10 005 375	0	0	183 397	273 298	182 199	182 199	1 217 801
	1 233 178	1 233 178	179 384	179 384	183 397	273 298	182 199	182 199	10 017 801
Financement	40 500 000	40 500 000	0	0	0	0	0	0	0
	7 496 248	7 496 248	1 271 611	1 271 611	1 259 434	945 739	1 570 750	1 240 506	27 959 494

AOT-LOA / SAINT LOUIS

L'opération de Saint Louis correspond à la construction d'un hôtel de police pour 65 agents. Cet immeuble de 1 700 m² de surface hors œuvre nette, pour un montant de 11,8 M€ a été livré le 1^{er} mars 2011.

La convention cadre a été signée en 2007 et la LOA est conclue jusqu'en 2041.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	5 050 000	5 050 000	0	0	0	0	0	0	0
	452 966	452 966	84 235	84 235	89 272	157 034	93 246	98 822	4 201 178
Fonctionnement	1 821 840	1 821 840	0	0	0	0	0	0	0
	414 811	414 811	64 603	64 603	64 089	66 431	67 040	67 040	1 132 960
Financement	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	1 658 348	1 658 348	229 158	229 158	224 121	225 408	274 325	213 125	2 486 875

AOT-LOA / SAINT-CYR AU MONT-D'OR

L'opération de Saint Cyr au Mont-d'Or, d'une surface totale de 1 962 m² de SHON, comprend 50 chambres pour la partie résidence, 2 salles de 30 places (modulables) et un amphithéâtre de 50 places pour la partie formation. Le coût global est de 14,5 M€ TTC

La notification du contrat est intervenue en mai 2006 et le bâtiment a été livré en avril 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 532 500	8 532 500	0	0	0	0	0	0	0
	3 604 640	3 604 640	377 754	377 754	562 299	562 299	618 529	489 462	2 710 538
Fonctionnement	1 195 584	1 195 584	311 320	311 320	175 091	302 389	153 163	129 911	470 089
	1 195 584	1 195 584	311 320	311 320	175 091	302 389	153 163	129 911	470 089
Financement	2 703 122	2 703 122	412 623	412 623	140 060	140 060	137 060	134 060	365 940
	2 703 122	2 703 122	412 623	412 623	140 060	140 060	137 060	134 060	365 940

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AOT-LOA / SÉLESTAT

L'opération de Sélestat concerne la construction d'un hôtel de police pour un montant actualisé de 17 M€. Cette construction de 675 m² de surface hors œuvre nette a été livrée le 31 mars 2011.

La convention cadre a été signée en 2006 et la LOA est conclue jusqu'en 2049.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	532 287	532 287	121 546	121 546	125 814	63 347	190 659	132 824	6 967 176
Fonctionnement	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	327 263	327 263	16 244	16 244	16 239	8 161	24 602	16 401	583 599
Financement	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	2	0
	1 902 675	1 902 675	262 988	262 988	259 694	129 208	387 435	252 572	5 047 428

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 1 459 155 044	CP ouverts en 2019 * (P1) 1 159 511 477
AE engagées en 2019 (E2) 1 329 838 886	CP consommés en 2019 (P2) 1 159 017 736
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 84 627 000	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 435 516 429
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 44 689 158	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 723 501 307

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 1 027 344 585					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -22 493 996					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 1 004 850 589	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 435 516 429	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 569 334 160	
AE engagées en 2019 (E2) 1 329 838 886	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 723 501 307	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 606 337 579	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 1 175 671 739	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 379 422 745
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 796 248 994

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 +reports 2018 +mouvements réglementaires +FDC +ADP +fongibilité asymétrique +LFR

Les montants d'engagements non couverts par des paiements s'élèvent fin 2019 à 1 176 M€ contre 1 027 M€ fin 2018 (+14,5%).

Les restes à payer se ventilent entre :

- des dépenses liées au fonctionnement immobilier : loyers, fluides, nettoyage des locaux, travaux d'entretien pour 36 %;
- des dépenses d'investissement immobilier pour 29 % ;
- des dépenses d'équipement, c'est-à-dire principalement d'habillement pour 12 % ;
- des dépenses de fonctionnement courant faisant l'objet d'engagements pluriannuels (fourrières, téléphonie, reprographie) pour 10 % ;
- des dépenses d'équipement SIC pour 6 %;
- le solde concerne les dépenses liées aux réservations de logements et aux moyens mobiles.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Ordre public et protection de la souveraineté

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	1 235 399 868		1 235 399 868	1 393 783 757		1 393 783 757
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766		57 569 766	47 899 569		47 899 569
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102		1 177 830 102	1 345 884 188		1 345 884 188
Crédits de paiement	1 235 399 868		1 235 399 868	1 393 783 757		1 393 783 757
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766		57 569 766	47 899 569		47 899 569
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102		1 177 830 102	1 345 884 188		1 345 884 188

L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre** c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ;
- **la protection**, sous ses différentes formes (protection des autorités et des personnalités, protection des bâtiments officiels et des lieux sensibles) qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement**, qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (Gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

21 103 ETP contribuent aux activités de l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » qui recouvre deux fonctions : « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et « renseignement ».

Les 16 831 ETP de la fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » sont ainsi répartis :

- une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), de la sécurité publique et de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation), pour un total de 14 892 ETP ;
- la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID), du service de la protection (SDLP) et de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), pour un total de 1 939 ETP.

Les effectifs CRS, sécurité publique et préfecture de police figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base des données du système WinSG s'agissant des CRS.

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La fonction « renseignement » intègre par convention la totalité des effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). À Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction « renseignement » est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police. Dans le reste du territoire, les effectifs des services du renseignement territorial de la sécurité publique y concourent également.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 235 399 868	1 393 783 757	1 235 399 868	1 393 783 757
Rémunérations d'activité	733 458 483	838 554 274	733 458 483	838 554 274
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	34 179 298	28 794 082	34 179 298	28 794 082
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	699 279 185	809 760 192	699 279 185	809 760 192
Cotisations et contributions sociales	497 222 539	552 698 004	497 222 539	552 698 004
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	23 170 570	18 999 754	23 170 570	18 999 754
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	474 051 969	533 698 250	474 051 969	533 698 250
Prestations sociales et allocations diverses	4 718 846	2 531 480	4 718 846	2 531 480
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	219 898	105 734	219 898	105 734
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	4 498 948	2 425 746	4 498 948	2 425 746
Total	1 235 399 868	1 393 783 757	1 235 399 868	1 393 783 757

Action 02

Sécurité et paix publiques

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	3 135 752 564		3 135 752 564	3 077 187 482		3 077 187 482
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479		146 285 479			
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085		2 989 467 085	3 077 187 482		3 077 187 482
Crédits de paiement	3 135 752 564		3 135 752 564	3 077 187 482		3 077 187 482
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479		146 285 479			
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085		2 989 467 085	3 077 187 482		3 077 187 482

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe :

- les **missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance, sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens) ;
- l'exercice de la **police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;
- les **fonctions d'accueil et de contact avec les usagers**, en particulier les victimes. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et de la préfecture de police ainsi que les compagnies de service général des CRS.

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe 46 364 ETP sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Ces effectifs sont composés de :

- 31 832 ETP pour la sécurité publique ;
- 11 657 ETP pour la préfecture de police (en particulier de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) ;
- 2 875 ETP pour les CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base de données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 135 752 564	3 077 187 482	3 135 752 564	3 077 187 482
Rémunérations d'activité	1 861 699 425	1 843 732 394	1 861 699 425	1 843 732 394
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	86 849 670		86 849 670	
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 774 849 755	1 843 732 394	1 774 849 755	1 843 732 394
Cotisations et contributions sociales	1 262 075 524	1 227 048 382	1 262 075 524	1 227 048 382
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	58 877 042		58 877 042	
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 203 198 482	1 227 048 382	1 203 198 482	1 227 048 382
Prestations sociales et allocations diverses	11 977 615	6 406 706	11 977 615	6 406 706
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	558 767		558 767	
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	11 418 848	6 406 706	11 418 848	6 406 706
Total	3 135 752 564	3 077 187 482	3 135 752 564	3 077 187 482

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 03**Sécurité routière**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	474 358 104		474 358 104	432 121 380		432 121 380
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051		22 105 051			
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053		452 253 053	432 121 380		432 121 380
Crédits de paiement	474 358 104		474 358 104	432 121 380		432 121 380
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051		22 105 051			
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053		452 253 053	432 121 380		432 121 380

L'action 03 « Sécurité routière », dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route** et les missions de **police judiciaire liées** à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers.
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (sensibilisation dans les écoles notamment).

Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité et les services de la préfecture de police.

Elle participe également à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le délégué interministériel à la sécurité routière est chef de file.

L'action 03 « Sécurité routière » regroupe 6 633 ETP. Ces effectifs sont composés de :

- 3 663 ETP de la sécurité publique ;
- 1 534 ETP de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) ;
- 1 436 ETP des CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	474 358 104	432 121 380	474 358 104	432 121 380
Rémunérations d'activité	281 627 171	258 563 107	281 627 171	258 563 107
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	13 123 789		13 123 789	
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	268 503 382	258 563 107	268 503 382	258 563 107
Cotisations et contributions sociales	190 919 032	172 671 479	190 919 032	172 671 479
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	8 896 827		8 896 827	
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	182 022 205	172 671 479	182 022 205	172 671 479
Prestations sociales et allocations diverses	1 811 901	886 794	1 811 901	886 794
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	84 435		84 435	
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	1 727 466	886 794	1 727 466	886 794
Total	474 358 104	432 121 380	474 358 104	432 121 380

Action 04

Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	914 995 698		914 995 698	891 624 074		891 624 074
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135		42 638 135	183 394 125		183 394 125
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563		872 357 563	708 229 949		708 229 949
Crédits de paiement	914 995 698		914 995 698	891 624 074		891 624 074
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135		42 638 135	183 394 125		183 394 125
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563		872 357 563	708 229 949		708 229 949

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers :

- **le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent ;**
- **la sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ce sont principalement les effectifs de la police aux frontières, de la sécurité publique, des compagnies républicaines de sécurité et de la direction du renseignement de la préfecture de police qui concourent à cette action.

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » regroupe 14 745 ETP sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribue également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police et des CRS. À Paris et en Petite Couronne, les missions de police de l'immigration sont à titre principal assurées par une partie des effectifs de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police. Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	914 995 698	891 624 074	914 995 698	891 624 074
Rémunérations d'activité	543 233 765	532 412 332	543 233 765	532 412 332
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	25 314 029	110 350 632	25 314 029	110 350 632
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	517 919 736	422 061 701	517 919 736	422 061 701
Cotisations et contributions sociales	368 266 929	358 296 267	368 266 929	358 296 267
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	17 161 239	72 658 316	17 161 239	72 658 316
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	351 105 690	285 637 950	351 105 690	285 637 950
Prestations sociales et allocations diverses	3 495 004	915 474	3 495 004	915 474
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	162 867	385 176	162 867	385 176
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	3 332 137	530 298	3 332 137	530 298
Total	914 995 698	891 624 074	914 995 698	891 624 074

Action 05**Missions de police judiciaire et concours à la justice**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	2 882 195 078		2 882 195 078	3 002 902 517		3 002 902 517
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169		134 470 169	121 198 123		121 198 123
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909		2 747 724 909	2 881 704 393		2 881 704 393
Crédits de paiement	2 882 195 078		2 882 195 078	3 002 902 517		3 002 902 517
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169		134 470 169	121 198 123		121 198 123
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909		2 747 724 909	2 881 704 393		2 881 704 393

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la **recherche** et la **constatation des infractions pénales**,
- le **rassemblement des preuves**,
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices,
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

Cette action concerne essentiellement la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ, 100 % de son activité), la direction centrale de la sécurité publique (DCSP, 41 % de son activité) et, à Paris, la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ).

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » regroupe 45 275 ETP sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

Par convention, la totalité des effectifs de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police sont affectés à cette action. Une partie des effectifs de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), de la direction de la police urbaine de proximité et de la direction de l'ordre public et de la circulation contribue également à cette action, sur la base des restitutions de la main courante informatisée. Figurent également sur cette action, les effectifs affectés à l'Institut National de Police Scientifique (INPS), établissement public administratif créé en 2005 et érigé en opérateur ainsi que les effectifs du Service Central de la Police Technique et Scientifique (SCPTS).

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 882 195 078	3 002 902 517	2 882 195 078	3 002 902 517
Rémunérations d'activité	1 711 162 723	1 796 218 769	1 711 162 723	1 796 218 769
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	79 835 128	72 556 203	79 835 128	72 556 203
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 631 327 595	1 723 662 566	1 631 327 595	1 723 662 566
Cotisations et contributions sociales	1 160 023 258	1 201 047 062	1 160 023 258	1 201 047 062
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	54 121 407	48 395 565	54 121 407	48 395 565
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 105 901 851	1 152 651 497	1 105 901 851	1 152 651 497
Prestations sociales et allocations diverses	11 009 097	5 636 686	11 009 097	5 636 686
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	513 634	246 355	513 634	246 355
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	10 495 463	5 390 330	10 495 463	5 390 330
Total	2 882 195 078	3 002 902 517	2 882 195 078	3 002 902 517

Action 06

Commandement, ressources humaines et logistique

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	965 229 797	1 350 925 439	2 316 155 236	946 325 640	1 329 838 886	2 276 164 526
06.01 – Formation		17 123 706	17 123 706		26 246 256	26 246 256
06.02 – Action sociale		24 627 486	24 627 486		25 441 160	25 441 160
06.03 – Immobilier		165 467 000	165 467 000	1 093	130 863 068	130 864 161
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		38 783 951	38 783 951		46 616 947	46 616 947
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		85 773 435	85 773 435		116 662 574	116 662 574
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783	1 019 149 861	1 939 399 644	144 055 441	984 008 881	1 128 064 322
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014		44 980 014	802 269 105		802 269 105
Crédits de paiement	965 229 797	1 135 980 853	2 101 210 650	946 325 640	1 159 017 736	2 105 343 376
06.01 – Formation		17 123 706	17 123 706		22 542 582	22 542 582
06.02 – Action sociale		24 627 486	24 627 486		24 414 510	24 414 510
06.03 – Immobilier		161 996 876	161 996 876	1 093	125 447 813	125 448 906
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		38 493 581	38 493 581		40 051 282	40 051 282
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		72 654 893	72 654 893		109 402 052	109 402 052
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783	821 084 311	1 741 334 094	144 055 441	837 159 498	981 214 940
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014		44 980 014	802 269 105		802 269 105

L'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » (15 124 ETP) comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme et organise autour de trois pôles (**Commandement, études et coopération internationale ; Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels et Gestion des moyens**).

L'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement mutualisés entre les actions du programme figurent au sein de l'action 6 : crédits immobiliers, crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines et financières, action sociale et en faveur de l'accompagnement des personnels.

La sous-action « Commandement, études et coopération internationale » rassemble les fonctions d'État-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). Elle réunit la direction de la coopération internationale mutualisée entre la police et la gendarmerie nationales. Elle inclut également les activités du cabinet du directeur général de la police nationale, de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'inspection générale des services (IGS) (audits, études et procédures disciplinaires).

La sous-action « Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels » regroupe le recrutement, la formation et la gestion des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) et la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale (DCRFPN). S'y ajoutent les directions zonales et territoriales au recrutement et de la formation (DZRFPN et DTRFPN), ainsi que les écoles de police.

La sous-action « Gestion des moyens » concerne les activités centrées sur les équipements et les infrastructures, l'informatique et la gestion financière centralisée du programme. Le service concerné est principalement la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	965 229 797	946 325 640	965 229 797	946 325 640
Rémunérations d'activité	573 058 341	557 732 961	573 058 341	557 732 961
06.07 – Soutien (autres dépenses)	546 353 517	79 371 428	546 353 517	79 371 428
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	26 704 824	478 361 534	26 704 824	478 361 534
Cotisations et contributions sociales	388 484 577	376 107 238	388 484 577	376 107 238
06.03 – Immobilier		1 093		1 093
06.07 – Soutien (autres dépenses)	370 381 196	53 252 981	370 381 196	53 252 981
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	18 103 381	322 853 164	18 103 381	322 853 164
Prestations sociales et allocations diverses	3 686 879	12 485 441	3 686 879	12 485 441
06.07 – Soutien (autres dépenses)	3 515 070	11 431 033	3 515 070	11 431 033
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	171 809	1 054 408	171 809	1 054 408
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 025 523 437	1 013 385 233	822 286 085	894 625 192
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	992 409 250	980 907 233	789 171 898	862 147 192
06.01 – Formation	17 123 706	26 244 226	17 123 706	22 540 552
06.02 – Action sociale	24 627 486	25 441 830	24 627 486	24 408 570
06.03 – Immobilier		26 354 400		20 468 856
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL	32 843 023	42 652 993	32 552 653	36 687 163

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	42 716 173	79 324 401	37 829 932	74 335 669
06.07 – Soutien (autres dépenses)	875 098 862	780 889 384	677 038 121	683 706 381
Subventions pour charges de service public	33 114 187	32 478 000	33 114 187	32 478 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)	33 114 187	32 478 000	33 114 187	32 478 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	285 323 250	267 238 098	273 620 825	219 811 648
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	236 325 060	243 533 043	232 854 936	203 257 024
06.03 – Immobilier	164 467 000	103 508 668	160 996 876	103 978 956
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		3 920 647		3 298 680
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		16 578 624		21 371 778
06.07 – Soutien (autres dépenses)	71 858 060	119 525 104	71 858 060	74 607 609
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	48 998 190	23 705 055	40 765 889	16 554 624
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL	5 940 928	43 308	5 940 928	2 413
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	43 057 262	20 759 549	34 824 961	13 694 604
06.07 – Soutien (autres dépenses)		2 902 198		2 857 607
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 223 082	41 075 319	33 218 273	37 060 897
Transferts aux ménages		-472		6 138
06.02 – Action sociale		-670		5 940
06.07 – Soutien (autres dépenses)		198		198
Transferts aux entreprises				63 026
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL				63 026
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 567	27 991 568	27 991 567	27 991 568
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 991 567	27 991 568	27 991 567	27 991 568
Transferts aux autres collectivités	5 231 515	13 084 223	5 226 706	9 000 165
06.01 – Formation		2 029		2 029
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 231 515	13 082 193	5 226 706	8 998 135
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	6 855 670	8 140 236	6 855 670	7 520 000
Dotations en fonds propres	6 855 670	8 140 236	6 855 670	7 520 000
06.03 – Immobilier	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 855 670	7 140 236	5 855 670	6 520 000
Total	2 316 155 236	2 276 164 526	2 101 210 650	2 105 343 376

◆ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) de la police nationale regroupent le fonctionnement courant des services, l'entretien des moyens mobiles, les équipements des fonctionnaires de police, la modernisation technologique et des systèmes d'information, les dépenses immobilières ainsi que les dépenses d'action sociale et les subventions.

Ces dépenses s'élèvent à 1 013,39 M€ en AE et 894,62 M€ en CP.

Les dépenses se répartissent entre les dépenses de fonctionnement (catégories 31) autres que celles de personnel pour un montant de 980,91 M€ en AE et 862,15 M€ en CP et les subventions pour charges de service public (catégorie 32) pour 32,48 M€ en AE et en CP.

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES: 238,37 M€ EN AE ET 217,89 M€ EN CP

- Dépenses de fonctionnement courant pour 112 942 639 € en AE et 79 220 557 € en CP

Ce poste de dépenses regroupe :

- des dépenses de fonctionnement non spécifiques, comme les fournitures de bureau (7,8 M€), la reprographie (6,5 M€), la téléphonie (17,1 M€ y compris abonnements data pour les terminaux NEOPOL), l'affranchissement (5,1 M€), les frais de représentation et dépenses de cohésion (5 M€) ;
- des prestations diverses pour 9,3 M€, y compris, jusqu'en 2019, certaines études immobilières ;
- les dépenses relatives aux fourrières automobiles (11,5 M€) ;
- les frais médicaux liés aux maladies professionnelles et accidents de service, lorsqu'ils sont réglés directement au praticien, pour 16,9 M€ (les dépenses exposées par les agents relèvent du titre 2).

L'exécution sur cette sous-unité de budgétisation ressort globalement stable par rapport aux montants exécutés en 2018.

En revanche, l'exécution 2019 est supérieure aux montants annoncés en PAP. L'explication de ce dépassement tient à la hausse de certaines dépenses ; par exemple, les fourrières automobiles (+20M€ en AE) dont le changement de circuit d'exécution, décidé en fin d'année 2019, a conduit à engager une partie des dépenses sur une période courant jusqu'en 2023. Par ailleurs, un effort particulier a été décidé en cours de gestion sur les dépenses de cohésion des services (+1,2 M€), dans le cadre du plan de lutte contre le suicide.

- Dépenses de formation exécutées à hauteur de 26 790 050 € en AE et 23 517 666 € en CP :

Pour un montant de 9 575 200 M€ des dépenses liées à la formation continue des personnels du périmètre de la police nationale, à savoir :

- **les formations organisées par les directions zonales au recrutement et à la formation de la police nationale** (préparation des policiers à la lutte contre la menace terroriste, développement des capacités d'investigation en lien avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité, l'amélioration des relations police-population, développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des RPS, maîtrise des outils informatiques et transmissions) ;
- **les formations organisées par les structures de formation nationales** qui répondent aux besoins des services et directions actives (animateurs activités physiques et professionnelles, tireur qualifié, personnes ressources aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs -NRBC-, permis C et D, stage motocycliste,...) ;
- **les formations spécifiques des directions et services actifs dans leurs domaines métiers** : formations en langues, techniques de protection rapprochée, réglementation transfrontalière, renseignement territorial sur les thématiques économiques et sociales, formations des sections de protection et d'intervention nouvelle génération etc.

Ces crédits ont permis de financer en outre les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et scientifiques, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au management, à la prévention des risques, à la réinsertion des adjoints de sécurité, compte personnel de formation,...).

Par ailleurs, 5,1 M€ ont été exécutés dans le cadre de l'alimentation des élèves en formation initiale (gardiens de la paix, adjoints de sécurité et cadets de la République) et 3,8 M€ pour le financement des périodes d'alternance des élèves gardiens de la paix.

- Dépenses de déplacements et de changements de résidence pour 76 817 368 € en AE et 93 256 626 € en CP

Cet ensemble de dépenses était annoncé en LFI à 78,4 M€ en AE et 86,81 M€ en CP.

Les dépenses de changements de résidence sont inférieures au montant prévu.

Pour les congés bonifiés, on constate au niveau de l'exécuté (2M€) un écart de 0,5 M€ par rapport à la prévision (2,5M€).

Les frais relatifs aux déplacements et à l'hébergement liés aux missions sont supérieurs à la prévision présentée en PAP, pour 1,1 M€ en AE et 5,1 M€ en CP. Ce dépassement est lié à l'activité accrue des services en 2019.

- Dépenses d'alimentation des forces pour 17 108 743 € en AE et 17 190 470 € en CP

Le montant des crédits est supérieur de 2,92 M€ en AE et de 2,38 M€ en CP par rapport à la LFI 2019.

Ces dépenses concernent principalement les forces mobiles dont l'emploi a été très supérieur aux attentes, en particulier du fait des mouvements sociaux, mouvement dit des « gilets jaunes ».

- Frais d'investigation, de recherche, de protection ou d'intervention pour 4 708 487 € en AE et en CP.

Ce montant est en hausse par rapport à la LFI (0,78 M€) par rapport à la LFI 2019, du fait de l'augmentation du nombre de mesures de protection permanentes de témoins et d'informateurs.

- DÉPENSES RELATIVES AUX MOYENS MOBILES : 112,27 M€ EN AE ET 113,18 M€ EN CP

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens mobiles, de 112 267 378 € en AE et 113 181 046 € en CP, sont supérieures de 19 % en AE et 21 % en CP par rapport à la LFI. De plus, une hausse de 3 % en AE et de 5 % en CP est constatée par rapport à l'exécution 2018.

Cet écart entre la prévision et l'exécution s'explique principalement par la persistance d'une activité opérationnelle soutenue et la mobilisation importante des forces de police en 2019, et ce dans la continuité de l'année 2018.

Cette augmentation se retranscrit notamment sur les dépenses d'entretien des véhicules. En effet, celles-ci se sont élevées en 2019 à 45,92 M€ en AE et 45,88 M€ en CP, soit une hausse de 21 % en AE et 24 % en CP par rapport à la LFI. Cette hausse s'explique à la fois par la sollicitation très importante des véhicules police et d'une plus grande exposition des véhicules aux pannes, aux accidents et aux dégradations volontaires. De plus, le vieillissement du parc automobile entraîne des réparations plus récurrentes.

De même, les dépenses relatives aux frais de péage et de location de véhicules augmentent par rapport à la LFI 2019 avec une exécution de 10,89 M€ en AE et 11,17 M€ en CP en 2019, soit un écart de 3 M€ en AE et CP par rapport à la LFI.

Les dépenses de carburant se sont élevées en 2019 à 54,95 M€ en AE et 55,72 M€ en CP. Un écart de 6 € en AE et 7 M€ en CP est constaté par rapport à la LFI s'expliquant principalement par l'augmentation du coût du carburant et par une plus grande mobilisation des véhicules de service au regard des diverses manifestations.

Le solde de dépenses (0,51 M€ en AE et 0,41 M€ en CP) correspond à des dépenses exécutées en titre 3 sur des activités relevant du titre 5.

- DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES FONCTIONNAIRES DE POLICE : 54,89 € EN AE ET 124,81 € EN CP

Les crédits alloués à l'équipement des fonctionnaires de police et aux services chargés de leur soutien en 2019, de 54 893 283,86 € en AE et 124 811 648,80 € en CP, comprennent :

- Dépenses d'habillement, de protection et d'intervention pour 4 458 715,40 € en AE et 69 536 117,16 € en CP :

Ces dépenses regroupent le marché d'externalisation de l'habillement, le renouvellement des matériels de protection des policiers (gilets pare-balles légers et lourds, casques, boucliers, effets pare-coups, etc.) et d'intervention (menottes, tonfas et bâtons de défense, béliers, matériels de franchissement, etc.).

- Les dépenses d'habillement ont représenté en 2019 : -15,37 M€ en AE et 48,75 M€ en CP.

En AE, l'exécution négative s'explique par la modification du plan de facturation du marché habillement intervenu en cours d'année qui a conduit à un retrait d'engagement.

En CP, ces dépenses regroupent notamment :

- les dépenses du marché habillement, soit 29,2 M€ dont le compte à points des policiers et le paquetage des élèves;
- les achats hors marchés d'habillement soit 19,55 M€ qui comprennent notamment :
 - 0,13 M€ pour les effets de haute montagne,
 - 0,32 M€ pour l'achat de 2 406 tenues d'intervention des unités spécialisées,
 - 1,54 M€ pour les tenues motocyclistes (3 118 blousons, 1 213 pantalons, 1 355 mi-bottes)
 - 0,03 M€ pour les tenues du RAID.
 - 16 M€ ont été consommés afin d'assurer un stock de transition pour le nouveau marché mais aussi pour les charges à payer de l'année 2018.
 - 1,53 M€ ont été consommés pour les dépenses d'habillement annexes hors SAILMI.
- Les dépenses consacrées aux moyens d'intervention et de protection des forces de police se sont élevées à 19,83 M€ en AE et 20,78 M€ en CP. Elles comprennent notamment :
 - 4,24 M€ pour le renouvellement de 21 661 gilets pare-balles individuels ;
 - 4,2 M€ au titre des lots balistiques (dont 1 002 gilets lourds, plus de 1 969 casques pare-balles, etc.) ;
 - 7,1 M€ de matériels de maintien de l'ordre (casques et effets pare-coups, boucliers MO et poignées lacrymogènes) dont 1,2 M€ pour l'achat de 2 409 boucliers de maintien de l'ordre ;
 - 0,53 M€ pour la commande de 12 184 paires de menottes (besoins écoles et services) ;
 - 0,32 M€ pour 6 377 tonfas et bâtons télescopiques de défense ;
 - 1,2 M€ pour les matériels spécialisés du RAID ;
 - 0,48 M€ pour les matériels de la DCPAF pour lutter contre la fraude documentaire ;
 - 2,8 M€ de matériels divers (franchissement, béliers, door-raider, jumelles à vision nocturne, matériels de barrage, etc.).

- Achat d'armement et de munitions pour 14 423 074,68 € en AE et 17 852 608,55 € en CP

- En 2019, 3,33 M€ en AE et 3,83 M€ en CP ont été consacrés à l'armement des policiers pour notamment :
 - 0,2 M€ pour l'acquisition de 71 Pistolets à Impulsion Électrique et des accessoires ;
 - 0,5 € pour l'achat de 180 fusils, 160 armes factices et 250 kits de conversion FOF ;
 - 0,36 M€ pour l'armement spécialisé du RAID ;
 - 0,7 M€ pour l'armement spécialisé de la DGSI ;
 - 0,63 M€ au titre des accessoires de l'arme (dont 24 399 étuis).
 - 0,51 M€ ont été consommés sur les dépenses divers d'entretiens des armes.
- En ce qui concerne les munitions des forces de police, 11,09 M€ en AE et 14,02 M€ en CP ont été consommés.

Près de 20 millions de munitions ont été commandés en 2019 soit une dépense globale de 11 M€. Après une nette augmentation en 2018, notamment pour compléter les stocks de munitions de maintien de l'ordre fortement utilisés lors des manifestations, les dépenses se stabilisent et sont conformes à la LFI.

Le reste des dépenses correspond aux achats effectués par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) pour du mobilier et du petit matériel, par l'Établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) pour les pièces détachées et les équipements nécessaires à l'aménagement des véhicules ainsi que les dépenses d'entretien de ces matériels. Ces dépenses ont représenté 36,01 M€ en AE et 37,43 M€ en CP en 2019.

- DÉPENSES DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 166,09 M€ EN AE ET 160,35 M€ EN CP

166 087 148 € en AE et 160 347 000 € en CP ont été dépensés en titre 3 pour la modernisation technologique et les SIC.

Il s'agit principalement des dépenses de fonctionnement, de maintenance, de mise à niveau des obsolescences du réseau de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) avec une exécution qui s'élève à 42,82 M€ en AE et à 35,39 M€ en CP.

De même, les dépenses de maintien en condition opérationnelle de la police nationale représentent une part importante des dépenses de titre 3 avec une exécution à 36,46 M€ en AE et 32,23 M€ en CP. Il s'agit des dépenses liées à l'ensemble des éléments d'infrastructure et des applications informatiques qui doivent être adaptés aux nombreuses évolutions juridiques, statistiques et aux nouvelles menaces.

Les dépenses dédiées aux brevets, au matériel informatique et aux télécommunications, ainsi qu'aux consommables informatiques restent stables par rapport à celles exécutées l'année dernière avec une consommation de 40,20 M€ en AE et de 47,62 M€ en CP.

Concernant la mise à niveau du patrimoine des systèmes d'information et de communication de la police nationale, les dépenses sont stables par rapport à la prévision LFI avec une exécution de 31,78 M€ en AE et 27,53 M€ en CP.

La part du loyer de fonctionnement du contrat relatif au plan de vidéo-protection de Paris (PVPP) sur lequel s'adosse le plan zonal de vidéo-protection (PZPP) qui couvre en partie le territoire de l'agglomération parisienne (hors Paris) représente une consommation à hauteur de 14,83 M€ en AE et 17,58 M€ en CP en 2019.

- DÉPENSES IMMOBILIÈRES : 383,16 M€ EN AE ET 220,5 M€ EN CP

La LFI prévoyait 447,53 M€ en AE et 215,53 M€ en CP, contre une exécution 2018 de 311,97 M€ en AE et 302,84 M€. L'exercice 2019 est marqué par la disparition des loyers budgétaires, qui représentaient 62,1 M€ en 2018, expliquant ainsi l'essentiel de la baisse observée en AE et CP des crédits immobiliers de titre 3.

- Loyers de droit commun et concession de logement pour 132 634 495 M€ en AE et 63 290 847 M€ en CP

Les loyers de droit commun sont en baisse de 28,06 % par rapport à l'exécution 2018. Cet écart s'explique par le solde anticipé d'opérations par la Préfecture de Police en 2018.

- Entretien courant du parc immobilier 97 910 493 M€ en AE et 88 197 601 M€ en CP

Ces dépenses comprennent les travaux d'aménagement et d'entretien ainsi que les contrats de nettoyage et de gardiennage.

Les dépenses de gestion du parc sont en hausse de 10,5 % en AE et en très légère baisse en CP, soit 1 % par rapport à la LFI 2019.

- Énergie et fluides pour 124 187 272 M€ en AE et 44 861 887 M€ en CP

Les consommations en AE sont supérieures de 61 M€ à celles de 2018, compte tenu de l'engagement des marchés nationaux gaz et électricité.

La consommation en CP est stable par rapport à la consommation 2018 (+1,9 %).

Par ailleurs, 25,47 M€ en AE et 19,46 M€ en CP de dépenses relatives aux opérations de maintenance lourde prévues, inscrite comme des dépenses d'investissement de titre 5 en budgétisation, ont été requalifiées en exécution par le comptable en titre 3 eu égard à la nature des dépenses concernées.

De plus un montant de 2,96 M€ en AE et 4,68 M€ en CP a été exécuté pour les parties financement et fonctionnement des contrats d'autorisation d'occupation temporaire/location avec option d'achat (AOT/LOA).

- DÉPENSES D'ACTION SOCIALE : 25,44 M€ EN AE ET 24,41 M€ EN CP (cf ci-dessus)
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 0,69 M€ EN AE ET 0,71 M€ EN CP

L'association FLAG ! a bénéficié d'une subvention de fonctionnement à un niveau fixé par convention, à savoir 16 000 € pour FLAG. Une subvention a également été versée dans le cadre d'une convention de financement à la fondation Jean Moulin, à hauteur de 30 000 €.

D'autres subventions, pour un montant total de 0,64 M€ en AE et 0,66 M€ en CP, ont été versées à diverses associations.

En 2019, la subvention à la fédération sportive de la police nationale (FSPN) d'un montant de 3 271 896 M€ a été imputée par erreur sur du titre 6. Le montant retraité des subventions aux associations du titre 3 s'élève, ainsi, à 3,96 M€ en AE et 3,98 M€ en CP.

- **SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 32,48 M€ EN AE ET EN CP**

Les subventions sont allouées au titre des charges de service public à l'école nationale de la police nationale (ENSP) pour un montant total de 24,05 M€ en AE et CP, ainsi qu'à l'institut national de la police scientifique (INPS) pour un montant total de 8,43 M€ en AE et CP.

◆ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, les dépenses d'investissement du programme « Police nationale » s'élèvent au total à 267,24 M€ en AE et 219,81 M€ en CP contre 230,59 M€ en AE et 205,85 M€ en CP en 2018, soit une augmentation de 36,65 M€ en AE (répartie sur l'ensemble des dépenses) et une baisse de 13,96 M€ en CP (sur les moyens mobiles). Ces crédits sont destinés à financer les dépenses d'informatique, d'immobilier, de moyens mobiles et d'équipements.

- **DÉPENSES D'INFORMATIQUE : 49,04 M€ EN AE ET 45,13 M€ EN CP**

Les dépenses d'investissement pour les réseaux radio de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) s'élèvent à 3,85 M€ en AE et 3,30 M€ en CP. Elles concernent essentiellement le remplacement des liaisons louées par des fréquences hertziennes, ainsi que la migration vers la technologie IP de l'infrastructure afin de faire face à l'obsolescence programmée de la technologie « time division multiplexing » (TDM). La faiblesse des dépenses s'explique par l'imputation en titre 3 de dépenses programmées en titre 5.

Une part importante des crédits de titre 5 pour les systèmes d'information et de communication est consacrée au paiement des investissements pour le plan de vidéo-protection de Paris, pour 8,66 M€ en AE et 13,31 M€ en CP relatifs à l'infrastructure.

Les crédits restants (29,94 M€ en AE et 19,15 M€ en CP) permettent d'assurer les évolutions importantes et obligatoires des fichiers existants (amélioration du fichier national des empreintes génétiques, fichier des personnes recherchées, fichier des brigades spécialisées...) et de poursuivre le développement de logiciels et matériels destinés à faciliter les actes d'investigation en matière de téléphonie, ainsi qu'un logiciel d'analyse sémantique, du logiciel de rédaction de procédure, de l'Outil d'État-major.

En outre, certaines dépenses relatives aux brevets, consommables, matériels informatiques et télécoms sont imputées en titre 5 à hauteur de 6,59 M€ en AE et de 9,37 M€ en CP.

- **DÉPENSES D'IMMOBILIER : 144,09 M€ EN AE ET 112,42 M€ EN CP.**

Ces dépenses incluent les opérations d'investissements de la direction générale de la police nationale (DGPN) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

L'année 2019 a été marquée par la livraison des opérations de relogement des commissariats de Tourcoing et Bourgoin-Jallieu.

En AE, les principales opérations financées ont été les suivantes :

- opérations du nouveau triennal 2018-2020 (25,30 M€) : relogement du CP de Rodez (0,04 M€), construction CP Kremlin-Bicêtre (0,03 M€), restructuration du CP de Mérignac et intégration de la DZRFPN (0,01 M€), relogement de la CSP de Wattignies (0,60 M€), construction de l'HP d'Annecy (0,09 M€), relogement du CP de Villefranche S/Saône (0,97 M€), construction du CP d'Épernay (0,80 M€), rénovation des façades et de l'étanchéité des toitures terrasses de l'HP de Metz (0,07 M€), construction de la DIDPAF 45 (0,11 M€), regroupement des services de Marseille Sainte-Anne (0,05 M€), construction du stand de tir de Rungis (4,31 M€), construction de l'HP d'Amiens (0,01 M€), réhabilitation/extension de l'HP Saint-Etienne (15,91 M€), extension du CP de Privas (0,67 M€), réhabilitation de l'HP de Montbéliard (0,06 M€), construction du stand de tir à l'HP du Mans-Paixhans (1,57 M€).
- opérations du précédent triennal 2015-2017 (25,43 M€) : construction de l'HP Cayenne (0,83 M€), de rénovation des étages 2 à 5 du 36 Quai des Orfèvres (0,51 M€), construction de l'HP de Basse Terre (1,37 M€), construction HP Fort de France (1,32 M€), réhabilitation de l'HP d'Angers (12,93 M€), réhabilitation de l'HP Berliet (0,37 M€), construction de l'HP d'Annemasse (0,70 M€), du CP de Bourgoin-Jallieu (0,55 M€), du CP de Saint-André de la Réunion (0,59 M€), du CP de Châtelleraut (0,94 M€), de l'immeuble « Bataille » à Lyon (0,05 M€), Extension HP de Pau (5,27 M€).

34,77 M€ ont été exécutés au titre de l'investissement AOT (Ilot Pérée) en majorité sur le BOP « Zone de défense Ile-de-France ».

Le solde (58,59 M€) a concerné le lancement et la poursuite d'un grand nombre d'opérations de maintenance, dont les opérations du PZMI (25 M€) et les enveloppes thématiques relatives aux écoles de police (14,10 M€), aux stands de tirs (5 M€), aux laboratoires de police technique et scientifique (1,5 M€), ainsi qu'aux CRS (3 M€). Ce solde inclut par ailleurs, la dotation mise en place en 2018 pour la création des nouvelles antennes de Groupements interministérielles de contrôle (GIC) et de réseau confidentiel défense qui a été reconduite en 2019 pour un montant de 0,30 M€.

Les CP consommés sur les suites d'opérations mises en place avant 2019 concernent essentiellement :

- la poursuite de l'opération de relogement de relogement du CP de Saint-Denis et des laboratoires parisiens de l'IPNS (16,12 M€) ;
- opérations du nouveau triennal 2018-2020 (3,50 M€) : relogement du CP de Châtelleraut (2,55 M€), construction de l'HP de Basse Terre (0,46 M€), construction du CP d'Épernay (0,10 M€), réhabilitation/extension de l'HP de Saint-Etienne (0,20 M€), et construction du stand de tir au sein de l'HP du Mans-Paixhans (0,19 M€).
- opérations du précédent triennal 2015-2017 (35,94 M€) : la poursuite des travaux de construction du cantonnement CRS de Ponderly (1,12 M€), de construction de l'HP de Fort-de-France (7,29 M€), de l'HP de Cayenne (2,27 M€), des HP de Tourcoing (3,82 M€), d'Annemasse (4,40 M€), et de Carcassonne (3,77 M€), des CP de Bourgoin-Jallieu (3,40 M€), CP de Saint-André (3 M€), La Défense (1,19 M€), de Champigny-sur-Marne (2 M€) de rénovation de l'HP de Lyon 8ème Berliet (3,68 M€).

2,03M€ ont été exécutés au titre de l'investissement AOT (Ilot Pérée) exclusivement sur le BOP « commandement, soutien et logistique ».

Le solde (54,83 M€) concerne le reste des opérations immobilières, notamment de maintenance du parc immobilier de la police nationale.

L'écart constaté entre programmation et exécution provient notamment de la ré-imputation en titre 3 par le comptable d'une partie des dépenses immobilières budgétées en titre 5.

- ACQUISITION DE MOYENS MOBILES : 65,64 M€ EN AE ET 55,38 M€ EN CP

Le plan de renouvellement 2019 aura permis l'acquisition de 3 104 véhicules pour un montant de 65 496 974,75 € en AE et 55 308 740,90 M€ en CP.

Les crédits 2019 ont permis ainsi l'acquisition de 2 920 véhicules légers deux et quatre roues dont 126 véhicules commandés localement en outre-mer. A cela s'ajoute l'acquisition de 136 véhicules lourds (121 véhicules de maintien de l'ordre, 2 bateaux, 2 véhicules d'intervention blindés pour le RAID (PVP) et 1 dépanneuse, 2 engins lanceur d'eau, et 8 autres véhicules lourds).

Ces crédits ont permis également le financement de 48 véhicules en location longue durée.

L'écart entre la prévision et l'exécution 2018 en CP s'explique par l'impact du changement de convention avec l'UGAP qui prévoit le versement de 80 % des avances à la commande et 20 % à la livraison (contre 100 % à la commande auparavant). A titre d'information, au 31 décembre 2019, plus de 500 véhicules n'avaient pas été livrés.

Le solde des dépenses (0,14 M€ en AE et 0,07 M€) correspond à des erreurs d'imputation.

- DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS : 7,99 M€ en AE et 6,08 M€ en CP

7,99 M€ en AE et 6,08 M€ en CP ont été consacrés à l'achat de matériels d'intervention des forces notamment de matériels spécialisés dédiés aux unités d'intervention (matériels de vision nocturne), aux laboratoires et au CREL, mais aussi des matériels au titre de la lutte contre la fraude documentaire (stations portables de contrôle de documents) pour la police aux frontières acquis.

En outre, des dépenses de fonctionnement courant ont été exécutées à tort en titre 5 pour un montant de 0,48 M€ en AE et 0,79 M€ en CP.

◆ DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention ont été exécutées à hauteur de 41,07 M€ en AE et 37,06 M€ en CP.

Elles comprennent :

- la participation de l'État au budget spécial de la préfecture de police pour 27,99 M€ en AE et CP. Cette dépense couvre à titre principal le forfait SGAMI, correspondant au remboursement des dépenses de personnel des agents de la ville de Paris effectuant des missions au profit des services de police. Le solde correspond aux contributions de l'État au fonctionnement de l'infirmerie psychiatrique et aux charges des immeubles mis à disposition des services de police par la ville de Paris. La subvention versée au budget spécial de la préfecture de police couvre pour près de 90 % des charges de personnel.
- la contribution versée à INTERPOL pour 6,57 M€ en AE et 3,36 M€ en CP ;
- les subventions versées aux organisations syndicales pour 1,54 M€ en AE et CP ;
- une contribution au financement du centre national de relais 114 de 1 261 890 € en AE et 420 630 € en CP ;
- une subvention de 32 214 € en AE et CP dans le cadre d'une convention de subvention passée avec l'ambassade de France au Niger dans le but d'organiser un atelier régional sur la coopération internationale en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants et de traite des personnes ;
- un montant de 33 160 € en AE et CP versées par la direction centrale de la police judiciaire au « Maritime Analysis and Operations Centre – Narcotics ». Il s'agit des contributions de la France au centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants (lutte contre le trafic de stupéfiants par voie maritime) ;
- une subvention Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles de 26 670 € en AE et CP ;
- d'autres subventions ont été versées à différentes associations à hauteur de 0,05 M€ en AE et CP.

Par ailleurs, un montant de 4,41 M€ en AE et 3,61 m€ en CP, destinés aux œuvres sociales, et principalement à la fédération sportive de la police nationale pour 3,27 M€ initialement programmé en titre 3, a été exécuté en titre 6, expliquant l'écart observé entre la prévision et la dépense constatée.

◆ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les dépenses d'opérations financières exécutées à hauteur de 8,14 M€ en AE et 7,52 M€ en CP comprennent :

- des subventions exceptionnelles versées à l'INPS pour un montant total de 5,84 M€ en AE et CP :
 - une subvention de 5,68 M€ en AE et CP relatif au programme pluriannuel de modernisation des laboratoires ;
 - une subvention de 0,16 M€ en AE et CP pour l'acquisition de 5 armoires climatiques financé par l'AGRASC.
- des subventions exceptionnelles versées à l'ENPS pour un montant total de 1,30 M€ en AE et 0,68 M€ en CP :
 - une subvention de 0,68 M€ en AE et CP pour financer le système de sécurité incendie ;
 - une subvention de 0,62 M€ en AE destinée à la réfection des sanitaires des résidences du site de Cannes-Ecluse.
- une dépense dans le cadre d'une opération immobilière : 1 M€ en AE et CP

Le montant consommé de 1 M€ en AE et CP correspond au versement de crédits fait à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais (RMN-GP) pour la rénovation des locaux du commissariat du 8^e arrondissement de Paris, situés sous le Grand Palais.

Cette opération est conduite par l'opérateur RMN-GP par le biais d'une convention de mandat, en lien avec les services du ministère de l'intérieur. Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la rénovation du musée du Grand Palais pour un montant de 21,67 M€ HT. La date prévisionnelle de fin de l'opération est fixée à janvier 2024.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	24 613 000	24 613 000	25 352 236	24 732 000
Subventions pour charges de service public	24 613 000	24 613 000	24 052 000	24 052 000
Dotations en fonds propres	0	0	1 300 236	680 000
INPS - Institut national de police scientifique (P176)	14 357 000	14 357 000	14 266 000	14 266 000
Subventions pour charges de service public	8 501 000	8 501 000	8 426 000	8 426 000
Dotations en fonds propres	5 856 000	5 856 000	5 840 000	5 840 000
Total	39 970 000	39 970 000	40 618 236	39 998 000
Total des subventions pour charges de service public	33 114 000	33 114 000	32 478 000	32 478 000
Total des dotations en fonds propres	6 856 000	6 856 000	8 140 236	7 520 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	260 267 247	5 6 5	1 3 2	0 0 0	0 0 0
INPS - Institut national de police scientifique	870 819	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	870 819	260 267 247	5 6 5	1 3 2	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	267	260
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	-13
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	267	247

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	0	9 592
INPS - Institut national de police scientifique	0	0
Total	0	9 592

OPÉRATEURS

ENSPOLICE - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE

Organisée par les articles R. 413-1 à R. 413-54 du code de la sécurité intérieure, l'école nationale supérieure de la police (ENSP) est chargée de la formation initiale et continue des personnels du corps de commandement (officiers de police) sur le site de Cannes-Ecluse, et des personnels du corps de conception et de direction (commissaires de police) sur le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Acteur clef de la coproduction de sécurité, l'établissement participe également à la formation d'agents d'organismes publics ou privés intervenant dans le domaine de la sécurité, à l'accueil d'auditeurs et stagiaires étrangers, ainsi qu'à la coopération technique avec les services de police des pays partenaires.

L'ENSP assure de surcroît l'animation et la coordination des réseaux de recherche d'intérêt opérationnel de la police nationale.

Une activité de formation initiale et continue constamment renouvelée

L'établissement a poursuivi ses efforts en 2019 pour préparer aux mieux les élèves officiers et commissaires de police à l'exercice de leurs fonctions, sur la base d'une formation individualisée, professionnalisante, diplômante, ouverte sur l'international et évaluée.

Le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or a poursuivi en 2019 les tendances de l'activité de formation initiale en école. Les journées de formation stagiaires atteignent un total de 26 359 (périodes de stages et de scolarité confondues), contre 25 100 JSP en 2018. Le site de Cannes-Ecluse a, pour sa part, connu une quasi stabilité des JFS, celles-ci passant pour les officiers de 22 446 en 2018 à 22 185 en 2019. Les évolutions s'expliquent par les variations du nombre d'élèves composant les promotions pour les deux sites, ainsi que par une modification du phasage des études concernant celui de Saint Cyr.

L'ensemble des JFS en stage et en école pour l'établissement est ainsi, pour sa part, légèrement haussier (+2,1%) en 2019 avec 48544 JFS contre 47 546 JFS en 2018.

Cette progression s'accompagne d'une amélioration continue de la qualité des formations dispensées : l'ENSP est engagée dans une démarche constante d'adaptation de ses enseignements à la réalité opérationnelle des métiers de commissaire et d'officier de police. La transversalité des enseignements, à travers les domaines de la déontologie, de l'éthique, de la communication et du management, a également été approfondie. Sur le champ du management, il faut souligner la conclusion d'un marché public avec un prestataire en formation, dont l'offre pédagogique sera déployée pour la première fois sur les deux sites.

La modernisation de l'offre de formation initiale a été poursuivie, avec désormais 151 espaces de cours et modules ouverts sur la nouvelle plate-forme numérique « E-campus » et une progression de 46 % du nombre de ses utilisateurs actifs (soit 1 180).

S'agissant de la formation continue, elle progresse légèrement (1 944 stagiaires, +0,9%) si on excepte la formation statutaire. Le nombre diminuant de personnels à former obligatoirement dans le cadre d'un avancement de grade emporte ainsi une contraction du nombre de JFS servies en formation continue (11 859 JFS, soit - 8,93%).

A Saint Cyr, ce recul est à la fois dû à des éléments conjoncturels, notamment les mouvements sociaux dans les transports qui ont conduits à des annulations de déplacement pour des stagiaires, mais est également dû à des facteurs endogènes, au travers de la création de sessions s'adressant à un public restreint (co-développement, stages pour les préfigureurs DPN, ...).

A Cannes-Ecluse, c'est le dispositif de formation continue statutaire pour l'accès au grade de commandant qui justifie la baisse de ce secteur, les candidats étant statutairement moins nombreux que l'année précédente.

Des formations partenariales inscrites dans la police de sécurité du quotidien et le continuum de sécurité

La formation des référents sûreté, acteurs désormais incontournables pour la prise en compte des enjeux de sécurité dans les opérations de construction et rénovation urbaine d'envergure, est assurée par l'ENSP sur le site de Cannes-Ecluse. L'école a réuni en 2019 90 stagiaires, policiers et gendarmes dans leur grande majorité. Conformément aux orientations de la direction générale de la police nationale (DGPN), cette formation a vocation à s'ouvrir vers le secteur privé, dans le cadre du renforcement du « continuum de sécurité ».

En 2018, l'opérateur a été désigné par la DGPN référent national pour la formation des cadres de la sécurité privée, un positionnement qui lui a permis de poursuivre et d'étendre ses partenariats vers le monde de l'entreprise.

166 stagiaires de la sécurité privée ont ainsi été formés en 2019 issus d'horizons divers (sécurité privée, La Poste, sociétés d'évènementiel, ...). Un partenariat a également été noué avec le club des jeunes cadres de la sécurité (CJCS) ayant abouti à des séminaires sur le site de Saint Cyr.

L'activité de coopération internationale est restée soutenue, avec notamment 27 opérations de coopération en 2019 (accueil de délégations étrangères, participation de l'ENSP à des colloques ou des organismes internationaux, ...), soit l'équivalent de 1220 JFS contre 1109 en 2018.

Il faut également noter qu'en 2019, pour la première fois, l'ENSP a accueilli parmi les cadres de police étrangers (CPE) suivant une scolarité à l'école, deux CPE de l'Union européenne, une commissaire italienne et un officier espagnol.

Enfin, s'agissant des classes préparatoires intégrées, 30 élèves ont suivi le cursus de préparation aux concours en 2019 (20 à Cannes-Ecluse et 10 à Saint Cyr) contre 24 en 2018. A ce jour, 13 d'entre eux ont réussi un concours, ce chiffre n'étant pas finalisé dans l'attente du résultat du concours de gardien de la paix en avril 2020.

Une activité de recherche dynamique et valorisée

L'activité de recherche a piloté 24 projets gérés en 2019 contre 34 en 2018. Néanmoins cette tendance baissière doit être analysée sous un angle à part : en effet, tous les projets ne nécessitent pas le même rythme de conception, de développement et d'application. Ce type d'évolution est donc normal en fonction du stade où se situent ces projets lors du bilan annuel. On peut néanmoins noter que le nombre de projets en cours augmente en rythme annuel, passant de 15 à 17.

L'ENSP poursuit la mobilisation de financements externes, notamment de l'agence nationale de la recherche (ANR) et de la Commission européenne, avec des ressources conventionnées à hauteur de 286 304 € en 2019.

La Chaire de recherche « Sécurité globale : anticiper et agir » a été créée en mars 2019, conformément aux orientations du conseil d'administration de l'ENSP, en collaboration avec l'université Lyon 3 et l'université technologique de Troyes. Acte de reconnaissance du niveau d'excellence de l'école en matière de recherche, d'enseignement et de partenariat, la création de cette Chaire marque de façon concrète le rapprochement de la police nationale avec le monde universitaire. Basée sur le modèle économique du mécénat, une recherche de contributeurs financiers a été effectuée auprès de grandes entreprises privées qui en ont validé le principe pour une effectivité en 2020.

Des investissements impactés par l'augmentation du nombre d'élèves officiers

La direction générale de la police nationale renforce le recrutement des élèves officiers à partir de 2020. Les promotions qui comptaient 70 élèves vont progressivement passer entre 2019 et 2022 de 70 à 400 élèves.

À cet effet, l'ENSP a engagé une politique immobilière sur son site de Cannes-Écluse en finançant sur fonds propres et via le SGAMI PP toute une série d'opérations de réhabilitation des résidences d'hébergement des élèves et des locaux pédagogiques, de sécurisation du site et de réfection du réseau électrique. Ces investissements vont se poursuivre en 2020 et 2021.

2019 a aussi été une année au cours de laquelle l'ENSP a inscrit ses dépenses dans le cadre de marchés publics, qu'ils soient nationaux, régionaux voire de l'établissement (marchés d'achats alimentaires, de blanchisserie et de formations).

Une gouvernance mobilisée autour de nouveaux objectifs

Fruit d'un processus de consultation et de concertation approfondi, le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2021 a été adopté par le conseil d'administration le 30 novembre 2018.

Il fixe pour l'école les objectifs suivants :

- le développement des compétences des commissaires et officiers de police ;
- l'intensification de la recherche d'intérêt opérationnel ;
- la montée en puissance des actions partenariales aux échelles nationales et internationale ;
- la poursuite des objectifs de modernisation et de performance en matière de gestion.

Le premier comité de suivi de ce nouveau COP se tiendra en mai 2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P176 – Police nationale	23 281	23 281	24 613	24 613	25 352	24 732
Subventions pour charges de service public	23 211	23 211	24 613	24 613	24 052	24 052
Dotations en fonds propres					1 300	680
Transferts	70	70				
P147 – Politique de la ville	13	13			13	13
Transferts	13	13			13	13
Total	23 294	23 294	24 613	24 613	25 365	24 745

En 2019, 24,052 M€ ont été versés à l'ENSP au titre de la subvention pour charges de service public auxquels s'ajoutent 680 000 € inscrits au budget rectificatif n°2 qui correspondent à une dotation exceptionnelle de la direction générale de la police nationale pour financer des opérations immobilières sur le site de Cannes-Écluse, en relation avec l'augmentation du nombre d'élèves-officiers.

Le programme 147 « Politique de la ville » a par ailleurs versé un transfert de 13 000 € à l'opérateur pour le financement des deux classes préparatoires intégrées pour le compte de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité ;

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	17 717	16 229	Subventions de l'État	24 052	24 094
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>5 206</i>	<i>4 925</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>24 052</i>	<i>24 081</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		<i>13</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 674	8 866	Fiscalité affectée		10
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	89	286
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 060	1 179	Autres produits	1 778	2 099
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>1 060</i>	<i>1 179</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>478</i>	<i>95</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>478</i>
Total des charges	25 391	25 095	Total des produits	25 919	26 489
Résultat : bénéfice	528	1 394	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	25 919	26 489	Total : équilibre du CR	25 919	26 489

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 110	1 999
Investissements	1 115	784	Financement de l'actif par l'État		680
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 115	784	Total des ressources	1 110	2 679
Augmentation du fonds de roulement		1 896	Diminution du fonds de roulement	5	

* Voté

Les deux classes préparatoires intégrées de l'établissement ont bénéficié d'une subvention de 13 000 € de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité (ACSé).

Les autres subventions (financement de l'agence nationale de la recherche et financements européens) destinées aux activités de recherche de l'école ont représenté 286 304 € en 2019.

En fiscalité fléchée, figurent 9 592 € reçus par l'établissement au titre de la taxe d'apprentissage, inscrite en recettes propres en comptabilité budgétaire.

S'agissant des charges de personnel, la différence entre la prévision de crédits (budget initial) et le montant réalisé (compte financier) s'explique notamment par la taxe sur les salaires exécutés par l'ENSP en 2019 (950 028€) dont le montant n'est pas intégré au compte financier.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	17 716	17 716	17 390	17 390
Fonctionnement	6 614	6 614	6 916	6 711
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 115	1 115	1 042	781
Total des dépenses AE (A) CP (B)	25 445	25 445	25 348	24 881
Dépenses de pensions civiles globales	5 206	5 206	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	25 352	26 272
Subvention pour charges de service public	24 052	24 052
Autres financements de l'État	0	693
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 300	1 527
Recettes fléchées	88	286
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	88	286
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	25 440	26 558
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	1 677
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration	2 466	70	70	0	0	0	0	2 536	2 536
	1 405	83	86	0	0	0	0	1 487	1 490
Formations	8 309	1 903	1 903	0	0	0	0	10 212	10 212
	8 052	1 433	1 397	0	0	0	0	9 484	9 449
Recherche	506	80	80	0	0	0	0	586	586
	827	84	60	0	0	0	0	911	887
Soutien et logistique	6 435	4 561	4 561	0	0	1 115	1 115	12 111	12 111
	7 106	5 317	5 168	0	0	1 042	781	13 465	13 054
Total	17 716	6 614	6 614	0	0	1 115	1 115	25 445	25 445
	17 390	6 916	6 711	0	0	1 042	781	25 348	24 881

* Voté

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	8
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5	8
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 643
Abondement de la trésorerie fléchée	0	122
Abondement de la trésorerie non fléchée	105	1 521
Total des besoins	5	1 651

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 677
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-26
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 651
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	110	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	5	1 651

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	265	273	252
– sous plafond	260	267	247
– hors plafond	5	6	5
<i>dont contrats aidés</i>	1	3	2
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'exécution d'emplois de l'ENSP s'établit à 252 ETPT. L'écart entre l'exécution d'emplois 2019 et la prévision 2019 tient essentiellement aux vacances de postes enregistrées pour le site de Cannes-Ecluse.

INPS - INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE

L'**institut national de police scientifique (INPS)**, régi par les articles L. 413 et R. 413-27 à R. 413-54 du code de la sécurité intérieure, est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministre de l'intérieur.

Il regroupe les cinq laboratoires de police scientifique (LPS) de Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse, tous dotés d'une compétence nationale, ainsi qu'un service central localisé à Lyon. Ces implantations lui permettent de concilier expertise et proximité.

Expert personne morale agréé par la Cour de cassation, l'INPS est habilité à la réalisation des identifications par empreintes génétiques et accrédité pour la grande majorité des dossiers qu'il rend, notamment pour l'ensemble de son activité en génétique et analyse de traces papillaires. Couvrant la totalité du champ des disciplines criminalistiques, il a pour mission d'effectuer les examens et analyses scientifiques et techniques demandés par les autorités judiciaires et les services de police et de gendarmerie dans un cadre pénal. Prestataire de services, l'INPS est dépendant et contraint par les réquisitions et ordonnances de commissions qui lui sont adressées.

L'INPS contribue à la réalisation de l'action n° 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » du programme.

Une activité 2019 en reconduction

Avec un total de 376 000 dossiers traités, dont 147 255 en « traces », toutes disciplines confondues, l'année 2019 marque une certaine stabilité, tant en nombre de saisines qu'en volume analytique produit.

Une augmentation des sollicitations des enquêteurs et des magistrats de 4 % par rapport à 2018 est constatée.

En biologie génétique :

L'activité « individus » (établissement de profils génétiques des mis en cause et condamnés), totalement maîtrisée, fonctionne au maximum de ses capacités analytiques. 20 000 dossiers traités par mois en flux tendu conduit à établir 229 059 profils génétiques transmis au FNAEG.

L'activité « traces » en biologie (analyse de prélèvements réalisés sur scènes d'infraction criminelles et délictuelles) connaît une réelle stabilisation de la demande (108 538 saisines contre 108 587 en 2018).

Cependant, plus que le volume de dossiers traités, la caractéristique principale de l'année 2019 est le changement de qualification des dossiers reçus. Les laboratoires de police scientifique ont ainsi été davantage sollicités pour des dossiers du haut du spectre, c'est-à-dire liés à des affaires délictuelles (hors PTS de masse) et criminelles. La part de ces dossiers a progressé de 5 %. Plus complexes, ils nécessitent davantage d'analyses et de prélèvements sur scellés, lesquels ont progressé de 275 451 à 277 882 entre 2018 et 2019. L'activité en matière de PTS de masse, quant à elle, est restée stable, tout en étant soutenue.

Cette évolution est la conséquence directe de la sectorisation du territoire national en 2 zones décidée par le directoire de PTS du 18 décembre 2017, confiant le traitement spécialisé de la PTS de masse aux laboratoires de police de Lyon et de Toulouse, dotés de plateformes automatisées. Des capacités analytiques ont ainsi été dégagées dans les 3 autres laboratoires de police de Lille, de Paris et de Marseille, pour recevoir des dossiers du haut du spectre. Ce processus devrait encore s'amplifier avec la décision du dernier directoire de PTS du 28 novembre 2019 qui entérine une nouvelle cartographie de sectorisation du territoire national en matière de saisines délictuelles et criminelles des laboratoires de l'INPS, dans l'attente de l'aboutissement du projet SMARTLAB (*cf. infra*)

Hors biologie

L'activité « autres traces » est portée par la toxicologie sécurité routière (94 % de l'activité toxicologie) tournée vers l'analyse de masse des prélèvements salivaires dans le cadre de la politique gouvernementale de lutte contre l'insécurité routière. Les laboratoires de l'institut, tous dotés de matériels analytiques performants, ont traités plus de 35 000 demandes, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2018. Une des raisons de cette évolution est que l'INPS est parvenu à ramener vers les laboratoires publics les sollicitations des cours d'appel d'Orléans, de Rennes et de Versailles qui s'adressaient habituellement aux laboratoires privés.

Les autres disciplines, à sollicitations soutenues, (balistique, incendies-explosions, toxicologie médico-légale, physico-chimie...) ont maintenu à haut niveau le volume de leurs prestations, exercées dans la majeure partie des cas dans le cadre d'ordonnances de commissions d'experts délivrées par des magistrats instructeurs.

Les délais de traitement des dossiers « traces » à 2 mois affichent un retrait par rapport à 2018 (53% contre 78%), mais restent stables à 6 mois (94 %). L'augmentation des sollicitations dans le haut du spectre explique en partie cette situation. D'autres facteurs sont également à l'origine de l'allongement des délais. D'une part, la mise en place du kit d'extraction ADN harmonisé ayant nécessité la validation des nouvelles méthodes analytiques dans chaque laboratoire, et d'autre part, la livraison de nouveaux équipements dont les étapes de qualification obligatoires pour le maintien des accréditations qualité ont fortement mobilisé les équipes.

Une modernisation des laboratoires au service de l'investigation

La mise en œuvre de la première tranche du plan pluriannuel de modernisation des laboratoires (PPML) et celle simultanée de 23 marchés publics ont visé à renouveler les équipements analytiques, le parc automobile, l'acquisition de matériels informatiques et le lancement d'opérations immobilières majeures à Lille et à Lyon.

Le regroupement des trois entités du laboratoire de police de Paris à Saint-Denis, dès l'automne 2020, a basculé en 2019 dans sa phase opérationnelle mobilisant le service des affaires immobilières de la préfecture de police et la direction du laboratoire, soutenue par la direction de l'institut.

Enfin, le projet phare SMARTLAB 2022, dont le premier comité stratégique s'est tenu au printemps 2019 en présence du directeur général de la police nationale, est lancé. L'équipe projet a été constituée et s'est consacrée à la planification des deux actions structurantes : le « hub scellés » et le SIMAC (structuration de l'infrastructure réseau). Complémentaire et indispensable au projet SMARTLAB, la modernisation du système d'information (SI) avec le projet LIMS V2 est enfin entré dans une phase opérationnelle.

Gouvernance :

Le contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2017-2019 est arrivé à échéance. Il s'agit du dernier COP puisqu'à compter du 1er janvier 2021, l'INPS fusionnera avec le SCPTS pour devenir un service à compétence nationale de PTS.

A compter du 1er janvier 2020 et jusqu'à la mise en place du service à compétence nationale, le SCPTS exercera la tutelle unique de l'établissement public, conformément aux préconisations interministérielles sur l'exercice de la tutelle des opérateurs de l'État.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P176 – Police nationale	8 596	8 596	14 357	14 357	14 266	14 266
Subventions pour charges de service public	8 246	8 246	8 501	8 501	8 426	8 426
Dotations en fonds propres	100	100	5 856	5 856	5 840	5 840
Transferts	250	250				
Total	8 596	8 596	14 357	14 357	14 266	14 266

En 2019, la subvention pour charge de service public d'un montant initial de 8 246 000 €, identique à celui de 2018, a été relevé en cours de gestion à hauteur de 180 000 € ce qui correspond au remboursement du loyer annuel des locaux de la direction des laboratoires relogée à Vaise

8,426 M€ ont donc été versés à l'INPS au titre de la subvention pour charges de service public auxquels s'ajoutent 5,840 M€ attribuée au titre du financement de la 1ère tranche du programme pluriannuel de modernisation des laboratoires de l'INPS.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>			Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	8 246 8 246	8 471 8 471
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 703	14 744	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	107	12
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 750 1 750	1 940 1 940	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	5 600 950	7 479 977
Total des charges	14 703	14 744	Total des produits	13 953	15 962
Résultat : bénéfice		1 218	Résultat : perte	750	
Total : équilibre du CR	14 703	15 962	Total : équilibre du CR	14 703	15 962

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	50	2 180
Investissements	5 933	2 121	Financement de l'actif par l'État	5 680	6 040
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	100	368
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 933	2 121	Total des ressources	5 830	8 588
Augmentation du fonds de roulement		6 467	Diminution du fonds de roulement	103	

* Voté

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	0	0	0	0
Fonctionnement	12 953	12 953	13 437	13 088
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 780	5 933	4 362	2 134
Total des dépenses AE (A) CP (B)	18 733	18 886	17 799	15 221
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	18 583	19 529
Subvention pour charges de service public	8 246	8 426
Autres financements de l'État	5 680	5 680
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	57	160
Recettes propres	4 600	5 263
Recettes fléchées	178	190
Financements de l'État fléchés	0	190
Autres financements publics fléchés	178	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	18 761	19 719
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	4 498
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	125	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité Autres Sections	0	1 200	1 200	0	0	2 300	2 300	3 500	3 500
	0	1 094	1 140	0	0	2 824	804	3 918	1 944
Activité Biologie	0	7 400	7 400	0	0	600	600	8 000	8 000
	0	7 257	7 369	0	0	465	441	7 723	7 809
Fonctionnement courant	0	4 246	4 246	0	0	2 780	2 933	7 026	7 179
	0	5 009	4 517	0	0	956	773	5 965	5 290
Projets européens	0	107	107	0	0	100	100	207	207
	0	77	62	0	0	116	116	193	178
Total	0	12 953	12 953	0	0	5 780	5 933	18 733	18 886
	0	13 437	13 088	0	0	4 362	2 134	17 799	15 221

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	125	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	930	1 159
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 055	1 159
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	4 373
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 373
Total des besoins	1 055	5 533

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	4 498
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	920	1 035
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	920	5 533
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	135	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	16	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	119	0
Total des financements	1 055	5 533

* Voté

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		870	819
– rémunérés par l'État par ce programme		870	819
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

PROGRAMME 152

GENDARMERIE NATIONALE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	102
Objectifs et indicateurs de performance	106
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	120
Justification au premier euro	129

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Christian RODRIGUEZ

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

Au cours d'une année 2019 marquée par des mouvements sociaux d'une ampleur inédite, la gendarmerie a montré sa capacité de résilience et la solidité de son modèle militaire. Elle a su concilier les impératifs de la gestion de crise avec les exigences de la sécurité des personnes et des biens au quotidien dans une logique de proximité et d'efficacité, tout en modernisant davantage ses modes d'action.

L'année 2019 a été marquée par la gestion des crises dans la durée

Confrontée à des mouvements sociaux ayant donné lieu à des violences répétées et de forte intensité, la gendarmerie a su assurer tout à la fois le maintien de l'ordre et le respect du droit de manifester.

La gendarmerie mobile (GM) a ainsi connu un niveau d'engagement particulièrement élevé, à l'image de l'augmentation sensible de son taux d'emploi quotidien (65 EGM/j en 2018, 69 EGM/j en 2019). Cette hausse, déjà observée en fin d'année dernière, est principalement causée par un engagement massif des EGM dans les opérations de maintien de l'ordre consécutives aux manifestations hebdomadaires des « gilets jaunes », aux contestations de la réforme des retraites, à la présence de ZAD à Bure ou encore Saint-Victor de Melvieux.

Face à la densité répétée des épisodes de violences, la dissémination des contestations sur tout le territoire, l'enchaînement rapide des missions et la fréquence des déplacements imposée aux militaires, la gendarmerie mobile a démontré la pertinence de ses capacités (drones, vidéo, véhicules blindés à roues de la gendarmerie blindés – VBRG), ainsi que ses aptitudes à maintenir sa cohésion dans la crise et à manœuvrer en usant de la force de manière graduée et maîtrisée.

La gendarmerie départementale (GD) a également connu une année intense, et n'a bénéficié que sporadiquement du renfort de la gendarmerie mobile pour lutter contre la délinquance. Elle a su s'adapter à cette situation inédite.

Ainsi, la contestation liée au mouvement dit « des gilets jaunes », par son ampleur territoriale, a conduit à faire évoluer sa doctrine d'emploi, ses unités (en particulier les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie – PSIG) pouvant être amenées à intervenir en premier échelon sur des situations relevant du maintien de l'ordre. Cette situation a conduit à former 600 officiers (du niveau brigade à groupement) à la gestion de crise, et à déployer dans chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) une trentaine de lots de protection et d'intervention (pour un coût de 2 M€).

Face à la délinquance, la réponse opérationnelle est restée soutenue et s'est adaptée pour être efficace dans la lutte contre les menaces à la cohésion de la société

Malgré les mouvements sociaux exceptionnels qui ont marqué l'année 2019 et obéré la capacité de la GM à venir renforcer la GD, la gendarmerie a réussi à maintenir des résultats satisfaisants dans la lutte contre la délinquance. Ainsi, le taux d'élucidation a progressé (+3,28%), tout comme les identifications des personnes mises en cause dans les enquêtes judiciaires (+2,8 % en métropole et +1,5% en outre-mer). En outre, les quatre premiers quartiers de reconquête républicaine (QRR) de la zone gendarmerie ont été mis en place.

En particulier, l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a obtenu des résultats majeurs en démantelant 57 groupes criminels transnationaux avec ses partenaires européens, soit 264 auteurs incarcérés et 5,3 M€ d'avoirs criminels saisis. Cet office a complété en 2019 ses capacités d'enquête par la création de quatre nouvelles antennes à Nancy, Lyon, Toulouse et Rennes.

Les saisies d'avoirs criminels se maintiennent à un niveau élevé, soit 255,8 M€. La lutte locale contre la fraude et le travail illégal accroît également les opportunités de saisies d'avoirs criminels, grâce à l'impulsion donnée par l'office central de lutte contre le travail illégal et relayée par les 49 cellules de lutte contre le travail illégal et la fraude déjà constituées au sein des GGD.

Les violences volontaires sont en revanche en progression (notamment sous l'effet d'un meilleur recueil des faits de violences intrafamiliales, lié à une libération de la parole des femmes victimes). La gendarmerie s'est organisée en conséquence pour mieux lutter contre les auteurs et accompagner les victimes. Ainsi, elle s'appuie sur un réseau de 1 740 « correspondants territoriaux prévention », de 45 brigades de prévention de la délinquance juvénile et de « référents discriminations » dans chaque département, points de contact des associations de victimes et coordonnateurs des actions des unités de terrain en la matière.

La protection des exploitations et activités agricoles, notamment face à certains groupuscules parfois violents, a ainsi fait l'objet d'une attention très significative en 2019, comme en témoigne la création de « DEMETER », cellule fonctionnelle dédiée à cette problématique, et la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et Jeunes agriculteurs (JA) le 13 décembre 2019. Ces actions ont vocation à se poursuivre au bénéfice de tous les agriculteurs et de toutes les filières.

Par ailleurs, la recrudescence des crimes de haine sur le territoire national (tous crimes et délits commis en raison de la prétendue race, origine, nationalité, religion, orientation sexuelle ou identité de genre de la victime) a provoqué la création de la cellule « ASTREE », chargée de lutter contre le phénomène.

La gendarmerie s'est également engagée dans la lutte contre l'immigration irrégulière (+25 % d'interpellations), en particulier dans les zones marquée par une forte pression migratoire (Calais, Ouistreham, frontières avec l'Italie et l'Espagne, Mayotte).

La transformation s'est amplifiée dans tous les domaines, avec pour objectif de concentrer les efforts sur la sécurité du quotidien, et de s'adapter aux besoins de la société

Les efforts entamés pour concentrer l'activité sur les missions de contact et de proximité se sont poursuivis. Dans ce cadre, les échelons locaux de commandement ont toute initiative pour élaborer de nouveaux modes d'action adaptés aux besoins des territoires qu'ils protègent. Ainsi, aux brigades territoriales de contact et leurs variantes (groupes de contact, brigade mobiles etc.), s'ajoutent désormais les « dispositifs d'appui interdépartementaux » (227 unités de GD ont désormais compétence pour intervenir dans les départements limitrophes à leur zone de compétence habituelle ; elles pourraient être près de 600 dans un avenir proche) et les « dispositifs de gestion des événements » (mise en commun de moyens entre unités d'un même bassin d'activité pour gérer les interventions). En organisant mieux la fonction « intervention » de la gendarmerie départementale, ces deux dispositifs permettent de dégager des effectifs et du temps supplémentaire à engager sur le traitement en profondeur des enjeux de sécurité du quotidien.

Avec l'augmentation de la population plus rapide dans les zones péri-urbaines contrôlées par la gendarmerie que dans les aires métropolitaines urbanisées, la mobilité des personnes et des biens est une caractéristique majeure de notre temps. Elle remodèle le fonctionnement des vies urbaine, péri-urbaine et rurale en les interconnectant. Elle est une condition essentielle de toutes nos activités sociales. Assurer la sécurité des mobilités est donc un enjeu majeur. La gendarmerie a développé ses capacités d'action dans ce domaine. Au centre national de sécurité des mobilités, qui assure le suivi de 420 transports sensibles par mois, se sont rajoutés en 2019 quatre centres régionaux. Enfin, les partenariats et les offres de service, avec les entreprises de transport (16 à ce jour) et avec les collectivités se sont développés : conception de contrats d'objectifs de sûreté dans les transports, analyses des menaces et des risques, plans d'actions concrètes, services conjoints avec les polices municipales et les services internes de sécurité des opérateurs de transports, suivi des convois sensibles et planification de leur protection en sont les premières réalisations.

Le cyberspace unifie les systèmes d'informations, auxquels les activités humaines sont devenues fortement dépendantes. Il constitue donc une nouvelle frontière de la sécurité, où la gendarmerie doit pouvoir conduire des missions de renseignement, d'enquête mais aussi de contact et de prévention. Pour cela, le réseau Cybergend poursuit sa montée en puissance et dispose maintenant de 5 000 cybergendarmes (objectif 7 000 en 2022). Ce réseau bénéficie désormais des services du nouveau plateau d'investigation sur les objets connectés permettant d'assister les enquêteurs dans leurs perquisitions numériques.

La stratégie numérique et technologique de la gendarmerie compte des réalisations majeures, tournées vers l'amélioration de l'efficacité des gendarmes et le service à la population

L'année 2019 a vu les deux projets numériques majeurs de la gendarmerie arriver à maturité. Avec NEOGEND, les gendarmes disposent désormais de 65 applications opérationnelles destinées à simplifier leurs tâches ou à améliorer leur efficacité opérationnelle. Quant à la brigade numérique, qui informe et oriente les usagers vers les téléservices, elle enregistre 220 sollicitations par jour, avec un indice de satisfaction très élevé (9,08/10). Ce contact numérique ne vient pas affaiblir le lien physique comme en atteste le taux de présence des unités sur le terrain qui demeure élevé (plus de 60 %) pour la troisième année consécutive.

L'anticipation des ruptures technologiques, qui s'accroissent, est un impératif. La gendarmerie peut pour cela compter sur un potentiel scientifique fort et structuré (PJGN, ST(SI)² mais aussi GIGN et unités opérationnelles). En 2019, ce dernier est engagé dans une démarche collaborative de recherche, destinée à susciter, valoriser et accélérer l'innovation de rupture (DISRUPT) dans 12 projets, recouvrant les domaines du numérique, des données, du cyber, de l'intelligence artificielle, de la robotique, ou encore de l'identification humaine.

S'agissant des moyens, les objectifs du Gouvernement, concentrés sur les besoins des unités et la valorisation des gendarmes, ont été mis en œuvre

La mise en œuvre des mesures décidées par le Gouvernement s'est poursuivie, afin de soutenir l'amélioration des conditions de vie et de travail des gendarmes, et de valoriser leur engagement.

En 2019, le schéma d'emplois a été pleinement réalisé. Pour atteindre ce résultat, 4 820 élèves gendarmes ont été intégrés dans les écoles, dont les capacités d'accueil et de formation ont été mobilisées à plein grâce à la souplesse de leur organisation.

Le protocole du 19 décembre 2018, destiné à reconnaître l'engagement opérationnel des militaires de la gendarmerie, a été mis en application (revalorisations de l'ISSP et de l'allocation pour missions judiciaires de la gendarmerie).

Le plan immobilier engagé en faveur de l'immobilier domanial s'est poursuivi, et la totalité des ressources prévues pour la rénovation et la sécurisation des casernes a été soit engagée soit affectée (pour début des travaux en 2020). Dans le domaine des matériels, 2 500 véhicules prioritairement destinés aux unités opérationnelles ont été acquis.

Parallèlement, la gendarmerie a contribué à l'effort global assigné au ministère de rationalisation des effectifs dans ses administrations centrales (-33 ETP pour le P152) et a conduit avec succès le plan de substitution d'emplois de 300 officiers (OG) et sous-officiers de gendarmerie (SOG) par 150 civils et 150 militaires des corps de soutien.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Evaluer objectivement la prévention de la délinquance
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie
INDICATEUR 1.2	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie
OBJECTIF 2	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
INDICATEUR 2.1	Taux d'élucidation ciblés
INDICATEUR 2.2	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
INDICATEUR 2.3	Généralisation de la police technique et scientifique
INDICATEUR 2.4	Recentrage des forces sur le cœur de métier
INDICATEUR 2.5	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR 2.6	Délai moyen d'intervention de nuit

OBJECTIF 3

INDICATEUR 3.1

Optimiser l'emploi des forces mobiles

Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité

OBJECTIF 4

INDICATEUR 4.1

INDICATEUR 4.2

INDICATEUR 4.3

Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

Nombre de tués en zone Gendarmerie

Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

OBJECTIF 5

INDICATEUR 5.1

INDICATEUR 5.2

INDICATEUR 5.3

Optimiser l'emploi des ressources

Taux de disponibilité technique des véhicules

Taux de vacance moyen des logements

Evolution du coût global des loyers hors caserne

OBJECTIF 6

INDICATEUR 6.1

INDICATEUR 6.2

Garantir l'exercice des missions militaires

Taux d'engagement des unités dans les missions militaires

Nombre de jours OPEX

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Evaluer objectivement la prévention de la délinquance

INDICATEUR 1.1

Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre des violences physiques crapuleuses	Nb	12 960	11766	En baisse	en baisse	11 362	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	120 813	135477	Suivi	suivi	150 814	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'État 4001 relatifs aux violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26).

Sous-indicateur 1.12 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49).

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

INDICATEUR 1.2

Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	712 769	683778	En baisse	stabilité	681 665	En baisse
Nombre de cambriolages	Nb	165 775	152300	En baisse	stabilité	154 713	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'État 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'État 4001 relatifs aux cambriolages (index 27 à 30).

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, malgré une forte mobilisation pour préserver l'ordre public républicain, la gendarmerie maintient son niveau d'engagement pour gérer et apaiser les différends au sein de la société, prévenir et lutter contre l'insécurité du quotidien, partout sur le territoire national, tant en métropole qu'en outre-mer, en portant son effort sur la prise en compte des victimes et en approfondissant sans cesse la relation de proximité avec la population et ses élus.

Indicateur n°1.1

Dans le prolongement du bilan 2018, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) connaissent une hausse sensible en 2019 (+10,7 %). Seules les violences physiques crapuleuses (-3,4 %) font exception à ce constat.

Les violences physiques non crapuleuses continuent de progresser (+11,1 %), représentant plus de 60 % des AVIP. Parmi celles-ci, la hausse des menaces ou chantages (+10,4 %) traduit une tendance à la banalisation de la violence, qui s'exprime notamment dans la sphère privée.

La violence s'affirme comme forme d'expression en expansion dans la résolution des conflits, tout comme elle reflète l'attention portée aux victimes encouragées à déposer plainte. À ce titre, les victimes de violences intrafamiliales (VIF), qui représentent 39,6 % des AVIP, augmentent de +16,6 % (soit 74 214 victimes, dont 3/4 de femmes).

L'impulsion donnée pour lutter contre les violences sexuelles favorise la libération de la parole des victimes contribuant à la révélation d'un nombre croissant de ces faits (+16,6 %). L'exposition des femmes (8 victimes / 10), comme des mineurs (6 victimes / 10), à la commission de ces actes reste particulièrement élevée.

Indicateur n°1.2

Après une baisse en 2018, les atteintes aux biens (AAB) affichent un bilan stable en 2019 (-0,3 % pour un total de 681.665 faits).

Les vols liés aux véhicules à moteur reculent (-1,7 %), consolidant une tendance amorcée ces six dernières années. Parmi ces faits, les vols de véhicules diminuent (-5,4 %), alors que les vols de deux-roues progressent (+2,4 %).

S'agissant des vols à main armée avec arme à feu (VAMA), après avoir diminué de -22,5 % en 2018, ils progressent de +7,0 % en 2019 (+65 faits pour un total de 988 faits), tout en restant à un niveau inférieur aux années précédentes.

La baisse significative des cambriolages constatée en 2018 (-8,1 %), atteignant leur plus bas niveau depuis 2012, ne se reproduit pas en 2019 (+1,6 %). À l'exception de ceux commis dans les résidences secondaires (-1,8 %), les autres lieux de commission enregistrent une hausse, notamment les cambriolages de résidences principales (+1,3 %).

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 2**Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance****INDICATEUR 2.1****Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	24,49	26,65	En hausse	stabilité	26,14	>26
Taux d'élucidation des cambriolages	%	14,31	15,06	En hausse	stabilité	14,31	>15
Taux d'élucidation des homicides	%	93,45	93,27	En hausse	en baisse	85,39	>80

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'État 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'État 4001 relatifs aux cambriolages (index 27 à 30) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'État 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

INDICATEUR 2.2**Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	9 144	8902	En hausse	en hausse	8 645	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	326	262	Suivi	suivi	346	Suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	211 107 860	257164730	En hausse	stabilité	255 808 092	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'État 4001 relatifs aux trafics et reventes de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie, pour l'index 70 de l'État 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger.

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

INDICATEUR 2.3**Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de couverture des cambriolages	%	95,16	94,82	>95	>95	94,15	>95
Taux de signalisation biologique au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	78,35	76,49	En hausse	en hausse	78,65	En hausse
Taux de signalisation papillaire au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	80,68	78,71	En hausse	en hausse	79,08	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de cambriolages constatés pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de cambriolages constatés.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

INDICATEUR 2.4**Recentrage des forces sur le coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Volume des missions périphériques	heure	4 349 774	3459047	En baisse		3 242 299	En baisse
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	4,08	3,2	En baisse	en baisse	3,00	En baisse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous indicateur 2.41 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques.

Sous indicateur 2.42 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques, rapporté au volume horaire annuel d'activité opérationnelle.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.5**Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	60,84	60,34	>63	>60	59,33	>65

Commentaires techniques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale agissant sur le territoire national.

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activités exécutées à l'extérieur des unités, rapporté au volume horaire annuel d'activité des unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

INDICATEUR 2.6**Délai moyen d'intervention de nuit**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai moyen d'intervention de nuit	minutes	13'45"	12'38"	<14'	<14'	13'20"	<14'

Commentaires techniques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions nocturnes de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions nocturnes.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif « Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance » vise à améliorer la qualité du service et de l'action opérationnelle des unités de gendarmerie, au profit des usagers, en recentrant notamment le gendarme sur son cœur de métier.

En 2019, dans un contexte sécuritaire exigeant et une forte mobilisation pour préserver la tranquillité publique et l'ordre public républicain, les unités de gendarmerie obtiennent des résultats encourageants, qui mettent en exergue la robustesse de l'efficacité de leur action.

Indicateur 2.1

En 2019, le taux d'élucidation des vols avec violence est relativement stable par rapport à 2018, ne perdant que 0,5 point, alors qu'il avait augmenté de +2,2 points en 2018. Ce niveau reste à un niveau supérieur à ceux observés de 2012 à 2017.

Les cambriolages, qui enregistrent une hausse de +1,6 % des faits constatés en 2019, maintiennent leur élucidation à un taux compris entre 14 % et 15 %.

En ce qui concerne les homicides, les taux d'élucidation varient d'une année sur l'autre, en fonction des délais de traitement des procédures judiciaires complexes et exigeantes. Une enquête entamée une année ne se résout pas forcément au cours de la même année. En 2019, le taux d'élucidation des homicides reste élevé et s'établit à 85,4 %, malgré un recul par rapport à 2018.

Indicateur 2.2

Le nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants a diminué de -2,9 %. L'objectif à la hausse n'est certes pas atteint sur le plan quantitatif mais il demeure encourageant sur le plan qualitatif.

En effet, au cours de l'année 2019, la lutte contre les phénomènes identifiés les années précédentes et qui perdurent (cannabiculture en métropole, Ice et cocaïne dans le Pacifique, crack aux Antilles, mules de Guyane) s'est consolidée. En outre, les unités de recherches ont concentré leur activité judiciaire liée aux trafics de stupéfiants sur les organisations criminelles de plus haut niveau.

Par ailleurs, la collaboration entre différentes unités de gendarmerie devient pérenne s'agissant de ce type d'enquêtes chronophages. Il en est de même entre les unités de métropole et celles des territoires ultramarins, avec les autres forces partenaires ou encore avec les polices des pays étrangers.

Dans la lutte contre les trafics de produits stupéfiants, la gendarmerie développe une stratégie offensive visant les bénéficiaires des infractions et se mobilise pour démanteler les réseaux des collecteurs d'argent chargés d'acheminer les fonds à l'étranger. Plusieurs dossiers d'ampleur internationale montrent que cette stratégie s'avère efficace tant au niveau des résultats que de la compréhension de ce phénomène. Ainsi plus de 4 millions d'euros ont été saisis en 2019.

Au cours de l'année 2019, la GN a interpellé 34 299 étrangers en situation irrégulière (ESI) en métropole (+2,95 %) et 14 206 ESI en outremer (+165 %), soit un total national de 48 505 (contre 38 675 en 2018). 31,85 % des ESI interpellés (soit 15 453 individus) ont fait l'objet d'une procédure administrative (données de l'application PAFISA). Le nombre de procédures diligentées en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier des étrangers (index 70 de l'État 4001) s'élève quant à lui à 346 (262 en 2018), pour 367 passeurs interpellés (302 en 2018). Après une hausse en 2016 et 2017, puis une baisse en 2018, la tendance semble donc être de nouveau à la hausse (+32 %). Cette évolution s'explique notamment par la mise en œuvre du plan de renforcement et d'approfondissement de lutte contre l'immigration clandestine (PRALIC) à Mayotte, qui commence à porter ses fruits (+141 % en 2019, avec 99 procédures).

Ce constat met en lumière le fait que ce type d'infractions est très largement l'œuvre d'équipes de passeurs plus que des initiatives isolées. 13 filières d'immigration irrégulière ont été démantelées par la gendarmerie en 2019 (contre onze en 2018), selon les critères de l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre (OCRIEST). Parmi elles, 2 l'ont été en outremer (Martinique et Mayotte) et 11 en métropole. Les filières démantelées en 2019 en métropole portent sur des réseaux issus d'Europe de l'Est (Moldavie, Afghanistan), d'Asie (Chine) ou d'Afrique (RDC, Guinée, Cameroun). La typologie des filières est variée : proxénétisme, faux papiers, convoyage de migrants entre l'Italie et la France, filière de travail illégal du monde viticole.

La gendarmerie inscrit pleinement son action dans la lutte contre l'immigration irrégulière par sa mission de surveillance des frontières, en métropole comme en outremer.

La valeur estimée des avoirs criminels appréhendés en 2019 par les militaires de la gendarmerie est de 255 808 092 euros, quasi stable (-0,5 %) par rapport à 2018 qui avait connu une hausse significative de +21,8 %. La gendarmerie se positionne, pour la seconde année consécutive, au-dessus du quart de milliard d'euros d'avoirs criminels saisis ou identifiés.

Cette somme est le fruit de 25 406 **opérations de saisie remontées à l'administration centrale (+50,7 % par rapport à 2018)**. Il est à noter que le mois de décembre 2019 est le meilleur résultat mensuel réalisé par la gendarmerie depuis le début du suivi statistique en 2007, notamment grâce à trois belles opérations ayant abouti en fin d'année.

Indicateur 2.3

La gendarmerie se maintient dans sa cible avec un taux de 94,2% de scènes de cambriolages couvertes par les opérations de PTS. Celles-ci sont systématiquement mises en œuvre en ce domaine.

Le taux de signalisation au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) est en hausse de +2,2 points grâce à :

- une meilleure prise en compte des obligations de signalisation FNAEG des individus mis en cause par les enquêteurs ;
- une meilleure alimentation des déclarations dans le logiciel PULSAR sur la bonne signalisation des individus.

Le système étant déclaratif, il est fort probable qu'il soit sous-estimé (signalisation réalisée mais non déclarée).

Le taux de signalisation papillaire au fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) connaît une hausse de +0,4 point.

Indicateur 2.4

Les concours aux administrations publiques (missions périphériques) ainsi qu'aux organismes privés représentent 3 242 299 heures en 2019, contre 3 459 047 en 2018 (-6,3 %). L'évolution de cet agrégat est en cible (à la baisse) et traduit la volonté de la gendarmerie nationale de concentrer davantage de moyens sur ses missions de sécurité.

Ces concours comprennent notamment ceux fournis au profit du ministère de la Justice, essentiellement dans le cadre des transfèrements judiciaires, qui représentent la plus grande part des sollicitations, avec 1 445 139 heures en 2019 (57 % de l'ensemble des missions périphériques), en baisse significative par rapport à l'année 2018 (1 735 143 heures). Il convient de noter que cette mission fait l'objet d'une reprise progressive par le ministère de la Justice.

Il comprennent également l'établissement des procurations, plus spécifiquement lors des années électorales. Les élections municipales devraient donc avoir un impact sur le volume de ces missions périphériques.

Indicateur 2.5

Le taux d'engagement des effectifs sur le terrain affiche un recul de -1 point par rapport l'année 2018 en étant valorisé à 59,3 % en 2019. La cible fixée pour l'année 2019 (> 63 %) n'est pas réalisée.

Dans un contexte où la reconquête des territoires et la proximité avec la population sont élevées au rang de priorités, cette tendance défavorable résulte de plusieurs facteurs exogènes :

- d'une part, la diminution des renforts GM, plus souvent engagés en missions de maintien de l'ordre, et de réservistes ;
- d'autre part, les répercussions de la crise des gilets jaunes, qui a favorisé des retards dans la rédaction des procédures et l'octroi différé de périodes de temps libre (repos récupérateurs et permissions de fin 2018) ;
- enfin, la charge importante que représente le temps consacré aux enquêtes, particulièrement celles liées aux atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), en forte progression et qui sont complexes à traiter, notamment les violences intrafamiliales (VIF) et les violences sexuelles.

Indicateur 2.6

Le délai moyen d'intervention de nuit s'établit à 13 minutes et 20 secondes pour l'année 2019. Il se maintient ainsi en deçà de la cible fixée à 14 minutes.

Ce résultat témoigne de la réactivité des militaires, depuis la prise en compte des appels par les unités et les centres opérationnels et de renseignement de la gendarmerie (CORG) jusqu'à l'intervention des personnels engagés sur le terrain.

OBJECTIF 3**Optimiser l'emploi des forces mobiles****INDICATEUR 3.1****Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	indice	1,23	0,75	>1	suivi	0,67	>1

Commentaires techniques**Périmètre**

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Evolution annuelle du volume horaire consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale, rapporté à l'évolution annuelle du volume horaire consacré à l'activité en mission par la gendarmerie mobile.

NB : en 2018, une rupture statistique liée au passage de SEDNA à Pulsar GM.

Le passage de SEDNA à Pulsar GM a entraîné une harmonisation avec la gendarmerie départementale. Ce qui a pour conséquence d'augmenter l'activité missionnelle (les natures de mission concernant l'instruction ont été intégrées) et de diminuer mécaniquement l'indice.

L'interprétation des résultats doit être nuancée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les unités de la gendarmerie mobile (GM) ont connu en 2019 un niveau d'engagement supérieur à celui de 2018 sur l'ensemble du territoire national, en métropole et outre-mer. Les missions de préserver la tranquillité publique et l'ordre républicain, de sécuriser les grands événements et de gérer les crises requièrent en effet un engagement sans faille pour faire face en toutes circonstances et à tout type d'événement.

En outre, les unités de GM ont contribué au cours de l'année 2019 à renforcer l'action des unités de la gendarmerie départementale (GD), notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, le déploiement des dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations (DEPP et DHPP) ou pour renforcer le contrôle des flux migratoires.

Indicateurs n°3.1

L'indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité se situe à 0,67 pour 2019. La cible fixée pour cet indicateur (>1) n'est pas atteinte en raison d'une baisse constatée de 0,08 point par rapport à 2018 (0,75).

Ce résultat reflète la hausse des engagements dans les missions de maintien et de rétablissement de l'ordre en 2019 : correspondant en moyenne à 4 escadrons de gendarmerie mobile (EGM) employés de plus par jour. En dépit des marges de manœuvre dégagées et de l'engagement d'EGM en mission de police de sécurité du quotidien, les événements d'ordre public ont bien souvent mis à mal la planification établie.

Les engagements les plus marquants en 2019 sont les suivants :

- continuité de l'emploi d'EGM dans le cadre des contestations de grands projets d'infrastructure (Bure, Contournement ouest de Strasbourg ; Amassada,...) ;

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- le mouvement des « gilets jaunes », débuté le 17 novembre 2018 et qui se poursuit avec des pics d'intensité variable, entraîne des engagements au maintien de l'ordre exceptionnels qui s'inscrivent dans la durée ;
- les festivités liées à la coupe du monde féminine de football du 7 juin au 7 juillet 2019 ;
- la sécurisation du G7 à Biarritz et à Chantilly ;
- la sécurisation des commémorations du 75ème anniversaire du débarquement de Normandie ;
- le déploiement en renfort de la gendarmerie départementale de 23 EGM dans le cadre du dispositif estival de protection des populations (DEPP) et 6 EGM pour le dispositif hivernal de protection des populations (DHPP) ;
- le maintien de l'engagement soutenu dans la lutte anti-terroriste ;
- le concours grandissant à la lutte contre l'immigration clandestine (Calais, frontière italienne, Calvados) soit 5 EGM au quotidien ;
- le renforcement des dispositifs sur les voyages officiels de plus en plus consommateurs en UFM (Grand débat National,...).

Pour autant, des marges de manœuvres ont pu être dégagées. En effet, la décision de pérenniser le nouveau format d'engagement en termes d'effectifs (3 pelotons au lieu de 4) a permis de réduire les périodes de récupération et d'octroi des droits individuels.

OBJECTIF 4**Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****INDICATEUR 4.1****Nombre de tués en zone Gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de tués	Nb	2 629	2540	En baisse	en baisse	2436	En baisse

Commentaires techniques**Périmètre**

La métropole et les 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion).

Mode de calcul

Nombre annuel de tués dans le cadre d'accidents de la circulation routière constatés par les unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

INDICATEUR 4.2**Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	0,54	1,01	>1	>1	0,91	>1

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions d'alcoolémie relevées, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation d'alcool.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

INDICATEUR 4.3

Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	0,65	1,34	>1	>1	1,32	>1

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions relevées pour conduite après avoir fait usage de produits stupéfiants, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation de stupéfiants.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Compétente sur 800 000 kms de routes et déployée sur l'ensemble du territoire, la gendarmerie nationale joue un rôle majeur pour la sécurité des conducteurs, des transports de marchandises et des voies de circulation, s'inscrivant dans le cadre de la sécurité des mobilités.

Dans la lutte contre l'insécurité routière, la gendarmerie optimise son action opérationnelle en l'appuyant sur une analyse spatio-temporelle de l'accidentalité et des commissions d'infractions génératrices d'accidents. Au cours de l'année 2019, les unités de la gendarmerie se sont notamment attachées à renforcer leur présence sur les zones les plus accidentogènes du réseau secondaire, dont les axes limités à 80km/h.

Cette année, les conduites sous l'empire d'un État alcoolique représentent encore la principale cause d'accidents sur la route en zone gendarmerie, avant la faute d'inattention et la vitesse.

Indicateur 4.1

En zone gendarmerie, le bilan de la mortalité routière pour l'année 2019 s'établit à 2 436 tués. Les actions mises en œuvre par les unités de gendarmerie permettent de conforter la tendance à la baisse amorcée depuis 2015.

Indicateur 4.2

L'indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool s'établit à 0,91 point en 2019 (contre 1 en 2018), s'éloignant de la cible fixée (>1).

L'alcool représente 18,2 % des principales causes d'accidents corporels ou mortels.

Au cours de l'année 2019, la gendarmerie a réalisé 8 729 766 dépistages (- 2,6 %) qui ont permis de relever 143 861 infractions (dont 90 494 délictuelles), soit une diminution de - 7,7 % par rapport à 2018.

Indicateur 4.3

L'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant leur usage se stabilise en 2019 à 1,3 comme en 2018. Il surpasse la cible fixée (> 1).

La conduite après consommation de stupéfiants représente 1,8 % des causes principales d'accidents corporels ou mortels.

Au cours de l'année 2019, la gendarmerie a réalisé 372 625 dépistages (+31,7 %) qui se sont traduits par 75 103 infractions, soit une augmentation de +26,6 % par rapport à 2018.

OBJECTIF 5**Optimiser l'emploi des ressources****INDICATEUR 5.1****Taux de disponibilité technique des véhicules**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de disponibilité technique des véhicules	%	93,2	93,09	>93		93,33	>93

Commentaires techniques**Périmètre**

Les données concernent la métropole et l'outre-mer.

Mode de calcul

Nombre de jours de disponibilité des véhicules opérationnels, rapporté au nombre potentiel de jours de disponibilité de ces véhicules.

En 2016, le P152 a modifié le mode de calcul de l'indicateur sur la base des travaux du SAELSI visant, notamment, à le faire converger avec le P176. L'unité de compte du numérateur et du dénominateur n'est plus « le véhicule » mais le « jour-véhicule », plus juste et mieux adapté pour rendre compte de la disponibilité.

Source des données

Service de l'achat des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI)

INDICATEUR 5.2**Taux de vacance moyen des logements**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de vacance moyen des logements	%	5,46	4,55	<5,5		4,70	<4,5

Commentaires techniques**Périmètre**

Logements situés en métropole et en outre-mer supportés par le programme 152.

Mode de calcul

Moyenne annuelle du nombre de logements vacants (logements non occupés et non attribués) rapportée à la moyenne annuelle du nombre total de logements.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

INDICATEUR 5.3**Evolution du coût global des loyers hors caserne**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Evolution du coût global des loyers hors caserne	%	6,6	4,56	<15		-1,60	<4,6

Commentaires techniques**Périmètre**

Logements situés en métropole et en outre-mer supportés par le programme 152.

Mode de calcul

Evolution annuelle du coût global des loyers des logements individuels situés hors caserne concédés aux militaires de la gendarmerie par nécessité absolue de service.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, les dépenses ont été optimisées au regard des objectifs stratégiques fixés par la gendarmerie.

Indicateur 5.1

Le taux de disponibilité des véhicules reste stable par rapport aux années antérieures (93,3 %), à un niveau permettant de satisfaire les besoins opérationnels des unités.

Ce résultat résulte, d'une part du maintien des investissements consentis dans le renouvellement du parc automobile, maintenant le kilométrage et l'âge moyen du parc à niveau satisfaisant, et d'autre part à une chaîne MCO auto performante (centre de soutien automobile de gendarmerie (CSAG) et secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)).

Indicateur 5.2

Le taux de vacance moyen des logements se situe à 4,7 % pour l'année 2019, conforme à la cible fixée (< 5,5 %).

Le niveau atteint est la conséquence du seuil structurel que posent les contraintes de gestion (mobilité géographique croisée et décalage temporel des mouvements de personnel « entrant et sortant »), les impératifs de réorganisation (vacances de postes dans certaines unités dues à la priorisation des affectations dans des zones géographiques jugées plus sensibles) et l'évolution sociologique des familles de gendarmes (cohabitation dans un même logement des couples de gendarmes, célibat géographique...).

La gendarmerie maintient par ailleurs sa vigilance sur l'optimisation du parc immobilier et mène une politique volontariste de réduction des principales causes de vacances durables identifiées.

Indicateur 5.3

L'évolution du coût global des loyers hors caserne se situe à -1,6 % en 2019, soit à un niveau permettant d'atteindre largement la cible initialement établie sur l'exercice 2019 (<15%).

Ce très bon résultat marque une inflexion vers une orientation à la baisse, après des années 2016 (+4,1%), 2017 (+6,6%) et 2018 (+4,6%) caractérisées par une augmentation importante des effectifs et, par voie de conséquence, du nombre de prises à bail individuelles et des loyers.

De manière constante et assidue, la gendarmerie s'astreint à la rationalisation des loyers.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 6**Garantir l'exercice des missions militaires****INDICATEUR 6.1****Taux d'engagement des unités dans les missions militaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'engagement des unités dans les missions militaires	%	2,9	2,7	<5		1,0	<5

Commentaires techniques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale, de gendarmerie mobile, de la garde républicaine, de la gendarmerie des transports aériens, en métropole et en outre-mer.

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activités consacrées à des missions militaires rapporté au volume horaire annuel total.

NB : Suite à la mise en place de l'outil de suivi de l'activité de la gendarmerie mobile « Pulsar GM », le référentiel des actions a été modifié pour être mis en cohérence avec celui de la gendarmerie départementale. Notamment, tout ce qui concerne l'instruction et maintien en condition opérationnelle qui était en action 5 « Exercice des missions Militaires » est passé en action 1 « Ordre et sécurité publics ». A périmètre identique, le taux serait de 2,7 % au lieu de 1 %, stable par rapport à 2018.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), service de la transformation (ST).

INDICATEUR 6.2**Nombre de jours OPEX**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de jours OPEX	jours-gendarme	14 729	17996	Suivi		20 638	Suivi

Commentaires techniques**Périmètre**

Les données concernent tous les gendarmes déployés à l'étranger quelle que soit leur unité d'appartenance.

Mode de calcul

Nombre annuel de jours-gendarmes engagés dans les missions extérieures.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans un contexte d'engagement opérationnel intense en 2019, la gendarmerie nationale s'est acquittée avec efficacité des missions militaires confiées, tant en France qu'à l'étranger.

Indicateur 6.1

Le résultat obtenu est à la baisse et s'établit à 1 % (-1,7 point), conforme à la cible (<5).

Il s'agit des missions de surveillance des points sensibles militaires, de sécurité des armements nucléaires et de contrôle des accès aux enceintes militaires réalisées par la gendarmerie départementale, la gendarmerie mobile et la garde républicaine.

Indicateur 6.2

Le nombre de jours OPEX augmente sensiblement pour atteindre 20 638 jours-gendarme en 2019, soit une augmentation de +14,7 % depuis 2018.

La gendarmerie est présente au cœur des engagements extérieurs de la France en déployant des forces sous 14 mandats internationaux dans 12 pays, principalement, au Mali (BARKHANE, EUCAP Sahel, MINUSMA), en République centrafricaine (EUTM, MINUSCA) et au Niger (EUCAP Sahel, BARKHANE). Elle détache par ailleurs des prévôts, essentiellement dans des pays du sud Sahel mais aussi en Jordanie, au Liban, en RCI, en RCA et en Estonie.

Le maintien de cet investissement concrétise le concours apporté par la gendarmerie nationale à l'action extérieure de la France en matière de stabilisation de pays en crise, de retour à l'État de droit, de respect des droits de l'Homme, de sécurité des représentants et ressortissants et de défense des intérêts économiques nationaux à l'étranger. Cette participation aux opérations extérieures contribue à la sécurité intérieure de la France et de l'Europe.

Par ailleurs, la gendarmerie nationale déploie désormais des militaires au sein de l'agence européenne Frontex dans le cadre de la crise migratoire affectant les frontières extérieures de l'espace Schengen. En 2019, 48 militaires de la gendarmerie ont ainsi été engagés dans les *hotspots* grecs, pour un total de 3 532 jours-gendarme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
01 – Ordre et sécurité publics	3 457 093 977 3 566 234 530	-758			3 457 093 977 3 566 233 771	3 457 093 977
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 437 941 153 3 556 014 983	-758			3 437 941 153 3 556 014 225	3 437 941 153
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 152 824 10 219 546				19 152 824 10 219 546	19 152 824
02 – Sécurité routière	747 607 067 742 728 440				747 607 067 742 728 440	747 607 067
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	747 245 328 742 361 080				747 245 328 742 361 080	747 245 328
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	361 739 367 360				361 739 367 360	361 739
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 085 546 511 2 157 481 401				2 085 546 511 2 157 481 401	2 085 546 511
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 075 451 146 2 147 594 814				2 075 451 146 2 147 594 814	2 075 451 146
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 095 365 9 886 587				10 095 365 9 886 587	10 095 365
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 063 305 893 1 014 526 851	1 836 718 239 1 832 126 878	170 000 000 136 522 023	5 485 923 16 145 696	3 075 510 055 2 999 321 448	3 110 288 732
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	901 516 570 853 374 323	1 836 718 239 1 832 111 682	170 000 000 136 522 023	5 485 923 16 145 696	2 913 720 732 2 838 153 724	2 948 499 409
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	161 789 323 161 152 527	15 197			161 789 323 161 167 724	161 789 323
05 – Exercice des missions militaires	136 317 371 152 496 574				136 317 371 152 496 574	136 317 371
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	135 161 254 151 388 083				135 161 254 151 388 083	135 161 254
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 156 117 1 108 490				1 156 117 1 108 490	1 156 117
Total des AE prévues en LFI	7 489 870 819	1 836 718 239	170 000 000	5 485 923	9 502 074 981	9 536 853 658
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+97 171 357		+56 758 087		+153 929 444	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+58 272 505		-46 431 698		+11 840 807	
Total des AE ouvertes	7 645 314 681		2 022 530 551		9 667 845 232	
Total des AE consommées	7 633 467 794	1 832 126 120	136 522 023	16 145 696	9 618 261 633	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre et sécurité publics	3 457 093 977 3 566 234 530	-758			3 457 093 977 3 566 233 771	3 457 093 977
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 437 941 153 3 556 014 983	-758			3 437 941 153 3 556 014 225	3 437 941 153
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 152 824 10 219 546				19 152 824 10 219 546	19 152 824
02 – Sécurité routière	747 607 067 742 728 440				747 607 067 742 728 440	747 607 067
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	747 245 328 742 361 080				747 245 328 742 361 080	747 245 328
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	361 739 367 360				361 739 367 360	361 739
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 085 546 511 2 157 481 401				2 085 546 511 2 157 481 401	2 085 546 511
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 075 451 146 2 147 594 814				2 075 451 146 2 147 594 814	2 075 451 146
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 095 365 9 886 587				10 095 365 9 886 587	10 095 365
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 063 305 893 1 014 526 851	1 141 041 189 1 183 125 219	173 958 612 148 027 860	6 985 923 12 761 645	2 385 291 617 2 358 441 574	2 420 070 294
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	901 516 570 853 374 323	1 141 041 189 1 183 110 022	173 958 612 148 027 860	6 985 923 12 761 645	2 223 502 294 2 197 273 850	2 258 280 971
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	161 789 323 161 152 527	15 197			161 789 323 161 167 724	161 789 323
05 – Exercice des missions militaires	136 317 371 152 496 574				136 317 371 152 496 574	136 317 371
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	135 161 254 151 388 083				135 161 254 151 388 083	135 161 254
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 156 117 1 108 490				1 156 117 1 108 490	1 156 117
Total des CP prévus en LFI	7 489 870 819	1 141 041 189	173 958 612	6 985 923	8 811 856 543	8 846 635 220
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+97 171 357		+56 758 087		+153 929 444	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+58 272 505		-34 323 256		+23 949 249	
Total des CP ouverts	7 645 314 681		1 344 420 555		8 989 735 236	
Total des CP consommés	7 633 467 794	1 183 124 461	148 027 860	12 761 645	8 977 381 760	

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>							
01 – Ordre et sécurité publics	3 367 314 350 3 412 895 252	100				3 367 314 350	3 367 314 350 3 412 895 352
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 367 314 350 3 412 895 252	100				3 367 314 350	3 367 314 350 3 412 895 352
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet							
02 – Sécurité routière	734 463 394 724 269 121					734 463 394	734 463 394 724 269 121
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	734 463 394 724 269 121					734 463 394	734 463 394 724 269 121
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet							
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 031 042 900 2 079 778 714					2 031 042 900	2 031 042 900 2 079 778 714
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 031 042 900 2 079 778 714					2 031 042 900	2 031 042 900 2 079 778 714
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet							
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 012 248 437 984 860 521	1 419 898 865 1 376 465 852	177 000 000 176 493 896	5 485 923 14 586 013	480	2 614 633 225	2 745 711 777 2 552 406 762
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 012 248 437 984 860 521	1 419 898 865 1 376 465 852	177 000 000 176 493 896	5 485 923 14 586 013	480	2 614 633 225	2 745 711 777 2 552 406 762
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet							
05 – Exercice des missions militaires	133 208 728 146 887 596					133 208 728	133 208 728 146 887 596
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	133 208 728 146 887 596					133 208 728	133 208 728 146 887 596
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet							
Total des AE prévues en LFI	7 278 277 809	1 419 898 865	177 000 000	5 485 923		8 880 662 597	9 011 741 149
Total des AE consommées	7 348 691 204	1 376 465 952	176 493 896	14 586 013	480		8 916 237 545

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>							
01 – Ordre et sécurité publics	3 367 314 350 3 412 895 252	3 613	7 937			3 367 314 350	3 367 314 350 3 412 906 802
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 367 314 350 3 412 895 252	3 613	7 937			3 367 314 350	3 367 314 350 3 412 906 802
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet							
02 – Sécurité routière	734 463 394 724 269 121					734 463 394	734 463 394 724 269 121
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	734 463 394 724 269 121					734 463 394	734 463 394 724 269 121
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet							
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 031 042 900 2 079 778 714					2 031 042 900	2 031 042 900 2 079 778 714
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 031 042 900 2 079 778 714					2 031 042 900	2 031 042 900 2 079 778 714
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet							
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 012 248 437 984 860 521	1 139 625 497 1 206 466 507	200 812 027 169 658 766	6 290 000 10 154 998	480	2 358 975 961	2 490 054 513 2 371 141 272
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 012 248 437 984 860 521	1 139 625 497 1 206 466 507	200 812 027 169 658 766	6 290 000 10 154 998	480	2 358 975 961	2 490 054 513 2 371 141 272
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet							
05 – Exercice des missions militaires	133 208 728 146 887 596					133 208 728	133 208 728 146 887 596
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	133 208 728 146 887 596					133 208 728	133 208 728 146 887 596
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet							
Total des CP prévus en LFI	7 278 277 809	1 139 625 497	200 812 027	6 290 000	480	8 625 005 333	8 756 083 885
Total des CP consommés	7 348 691 204	1 206 470 120	169 666 703	10 154 998	480		8 734 983 505

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	7 348 691 204	7 489 870 819	7 633 467 794	7 348 691 204	7 489 870 819	7 633 467 794
Rémunérations d'activité	3 625 310 476	3 687 980 799	3 797 028 616	3 625 310 476	3 687 980 799	3 797 028 616
Cotisations et contributions sociales	3 706 134 980	3 785 345 256	3 818 628 318	3 706 134 980	3 785 345 256	3 818 628 318
Prestations sociales et allocations diverses	17 245 748	16 544 764	17 810 860	17 245 748	16 544 764	17 810 860
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 376 465 952	1 836 718 239	1 832 126 120	1 206 470 120	1 141 041 189	1 183 124 461
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 377 345 763	1 836 718 239	1 833 841 000	1 206 452 337	1 141 041 189	1 183 061 336
Subventions pour charges de service public	-879 811		-1 714 880	17 783		63 125
Titre 5 – Dépenses d'investissement	176 493 896	170 000 000	136 522 023	169 666 703	173 958 612	148 027 860
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	173 459 198	170 000 000	133 048 059	167 836 865	173 958 612	145 391 128
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 034 698		3 473 964	1 829 838		2 636 732
Titre 6 – Dépenses d'intervention	14 586 013	5 485 923	16 145 696	10 154 998	6 985 923	12 761 645
Transferts aux ménages	3 187 053			3 187 053		
Transferts aux entreprises			626 460			626 460
Transferts aux collectivités territoriales	8 565 714	5 485 923	13 147 875	6 367 355	6 985 923	8 935 215
Transferts aux autres collectivités	2 833 246		2 371 318	600 590		3 199 928
Appels en garantie			42			42
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	480			480		
Prêts et avances	480			480		
Total hors FdC et AdP		9 502 074 981			8 811 856 543	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+155 443 862			+155 443 862	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+10 326 389			+22 434 831	
Total*	8 916 237 545	9 667 845 232	9 618 261 633	8 734 983 505	8 989 735 236	8 977 381 760

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	90 252 365		97 171 357	90 252 365		97 171 357
Autres natures de dépenses	52 649 500	34 778 677	56 758 087	52 649 500	34 778 677	56 758 087
Total	142 901 865	34 778 677	153 929 444	142 901 865	34 778 677	153 929 444

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019	2 396 661	1 103 937	2 396 661	1 103 937				
03/2019	7 436	1 773 870	7 436	1 773 870				
04/2019	1 556	4 449 707	1 556	4 449 707				
05/2019	1 386 357	843 974	1 386 357	843 974				
06/2019	662 821	1 334 494	662 821	1 334 494				
07/2019	1 041 446	1 337 381	1 041 446	1 337 381				
08/2019	10 654 465	4 459 188	10 654 465	4 459 188				
09/2019	2 430 506	5 007 431	2 430 506	5 007 431				
10/2019	20 966 360	11 460 055	20 966 360	11 460 055				
11/2019	19 450 282	6 920 327	19 450 282	6 920 327				
12/2019	38 172 953	7 971 376	38 172 953	7 971 376				
01/2020	514	495 056	514	495 056				
Total	97 171 357	47 156 796	97 171 357	47 156 796				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		1 877 389		1 877 389				
04/2019		207 826		207 826				
05/2019		966 481		966 481				
06/2019		1 717 312		1 717 312				
07/2019		3 212 402		3 212 402				
09/2019		192 776		192 776				
10/2019		1 272 047		1 272 047				
11/2019		139 114		139 114				
12/2019		4 992		4 992				
01/2020		14 302		14 302				
Total		9 604 641		9 604 641				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	129 613		129 613					
Total	129 613		129 613					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019	134 954		134 954					
Total	134 954		134 954					

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		8 598 111						
Total		8 598 111						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		88 403		88 403				
Total		88 403		88 403				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020						3 350		3 350
Total						3 350		3 350

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019						8 478		8 478
25/11/2019		924		924				
26/11/2019		772 216		772 216				
26/11/2019		5 234 644		5 234 644				
03/12/2019	1 206 000		1 206 000					
05/12/2019						1 027 719		1 027 719
06/12/2019	90 000		90 000					
Total	1 296 000	6 007 784	1 296 000	6 007 784		1 036 197		1 036 197

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/11/2019						4 744 544		
03/12/2019		246 026		246 026				
Total		246 026		246 026		4 744 544		

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019	56 711 938		56 711 938			55 591 281		39 629 272
Total	56 711 938		56 711 938			55 591 281		39 629 272

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	155 443 862	71 701 761	155 443 862	63 103 650		61 375 372		40 668 819

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	74	76	77
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 23455 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 - 23° ter</i>	10	10	11
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		84	86	88

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	3 457 093 977 3 566 234 530	-758	3 457 093 977 3 566 233 771	3 457 093 977 3 566 234 530	-758	3 457 093 977 3 566 233 771
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 437 941 153 3 556 014 983	-758	3 437 941 153 3 556 014 225	3 437 941 153 3 556 014 983	-758	3 437 941 153 3 556 014 225
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 152 824 10 219 546		19 152 824 10 219 546	19 152 824 10 219 546		19 152 824 10 219 546
02 – Sécurité routière	747 607 067 742 728 440		747 607 067 742 728 440	747 607 067 742 728 440		747 607 067 742 728 440
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	747 245 328 742 361 080		747 245 328 742 361 080	747 245 328 742 361 080		747 245 328 742 361 080
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	361 739 367 360		361 739 367 360	361 739 367 360		361 739 367 360
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 085 546 511 2 157 481 401		2 085 546 511 2 157 481 401	2 085 546 511 2 157 481 401		2 085 546 511 2 157 481 401
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 075 451 146 2 147 594 814		2 075 451 146 2 147 594 814	2 075 451 146 2 147 594 814		2 075 451 146 2 147 594 814
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 095 365 9 886 587		10 095 365 9 886 587	10 095 365 9 886 587		10 095 365 9 886 587
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 063 305 893 1 014 526 851	2 012 204 162 1 984 794 597	3 110 288 732 2 999 321 448	1 063 305 893 1 014 526 851	1 321 985 724 1 343 914 724	2 420 070 294 2 358 441 574
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	901 516 570 853 374 323	2 012 204 162 1 984 779 400	2 948 499 409 2 838 153 724	901 516 570 853 374 323	1 321 985 724 1 343 899 527	2 258 280 971 2 197 273 850
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	161 789 323 161 152 527	15 197	161 789 323 161 167 724	161 789 323 161 152 527	15 197	161 789 323 161 167 724
05 – Exercice des missions militaires	136 317 371 152 496 574		136 317 371 152 496 574	136 317 371 152 496 574		136 317 371 152 496 574
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	135 161 254 151 388 083		135 161 254 151 388 083	135 161 254 151 388 083		135 161 254 151 388 083
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 156 117 1 108 490		1 156 117 1 108 490	1 156 117 1 108 490		1 156 117 1 108 490
Total des crédits prévus en LFI *	7 489 870 819	2 012 204 162	9 502 074 981	7 489 870 819	1 321 985 724	8 811 856 543
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+155 443 862	+10 326 389	+165 770 251	+155 443 862	+22 434 831	+177 878 693
Total des crédits ouverts	7 645 314 681	2 022 530 551	9 667 845 232	7 645 314 681	1 344 420 555	8 989 735 236
Total des crédits consommés	7 633 467 794	1 984 793 839	9 618 261 633	7 633 467 794	1 343 913 966	8 977 381 760
Crédits ouverts - crédits consommés	+11 846 887	+37 736 712	+49 583 599	+11 846 887	+506 589	+12 353 476

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	7 474 870 819	2 020 793 068	9 495 663 887	7 474 870 819	1 330 574 630	8 805 445 449
Amendements	+15 000 000	-8 588 906	+6 411 094	+15 000 000	-8 588 906	+6 411 094
LFI	7 489 870 819	2 012 204 162	9 502 074 981	7 489 870 819	1 321 985 724	8 811 856 543

Pour le titre 2 :

L'amendement n° 1341 du 18 décembre 2018 est venu majorer le montant de titre 2 inscrit dans le PAP 2019 pour un montant total de 15 000 000 € CAS Pensions compris. Cet amendement est destiné au financement partiel des mesures indemnitaires découlant du mouvement social des « gilets jaunes » qui ont été confirmées par le protocole d'accord du 19 décembre 2018 transposé à la gendarmerie nationale.

Pour le hors titre 2 :

Le PLF 2019 de 2 020,8 en AE et 1 330,6 en CP a fait l'objet de l'amendement gouvernemental n°II-15 du 16 novembre 2018 de - 8,6 M€ composé :

- d'une minoration de crédits de 9,5 M€ afin de gager les votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances ;
- d'une majoration de 0,9 M€ pour la revalorisation des barèmes des frais de nuitée.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2 :

Par arrêté du 29 octobre 2019 portant répartition de crédits, 129 613 € ont été transférés du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » vers le programme 152 au titre du compte épargne-temps dans le cadre des mesures découlant des rendez-vous salariaux de la fonction publique et confirmées par le secrétaire d'État à la fonction publique.

Par décret n° 2019-1280 du 3 décembre 2019 portant transfert de crédits, 1 206 000 € ont été transférés du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » vers le programme 152.

Par décret n° 2019-1305 du 6 décembre 2019 portant transfert de crédits, 90 000 € ont été transférés du programme 147 « Politique de la ville » vers le programme 152 au titre de la compensation financière des délégués du préfet.

Par loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019, 56 711 938 € hors CAS Pensions ont été ouverts pour la transposition du protocole d'accord du 19 décembre 2018 suite au mouvement social des « gilets jaunes » (40 411 938 € hors CAS Pensions) et pour la couverture des besoins en titre 2 (16 300 000 € hors CAS Pensions).

Pour le hors titre 2, les mouvements réglementaires sont les suivants :

Reports : 8,7 M€ en AE et 0,1 M€ en CP

- AE affectées non engagées (7,6 M€ d'opérations immobilières, 0,45 M€ de matériels pour hélicoptères, 0,33 M€ d'opérations SIC et 0,24 M€ de matériels divers) 8,6 M€ en AE ;
- attributions de produits et fonds de concours ouverts tardivement (arrêté du 08/03/2019) 0,1 M€ en AE et CP.

Autres mouvements : - 55,1 M€ en AE et - 34,4 M€ en CP

- décret n° 2019-819 du 1^{er} août 2019 portant transfert de crédits au profit du P129 au titre de la contribution au réseau interministériel de l'État (- 8 478 € en AE et CP) ;
- décret n° 2019-1228 du 25 novembre 2019 portant transfert de crédits en provenance du P129 au titre du remboursement du conseil de l'union européenne (+924 € en AE et CP) ;
- décret n° 2019-1229 du 25 novembre 2019 portant virement de crédits au profit du P303 au titre de la fin de gestion 2019 (- 4 744 544 € en AE) ;
- décret n° 2019-1238 du 26 novembre 2019 portant transfert de crédits en provenance du P212 au titre de la compensatrice SNCF (+ 5 234 644 € en AE et CP) ;
- décret n° 2019-1244 du 26 novembre 2019 portant transfert de crédits en provenance du P129 (SGDSN) au titre des équipements NRBC (+ 772 216 € en AE et CP) ;
- décret n° 2019-1279 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits en provenance du P161 (DGSCGC) au titre du projet INPT (+382 000 € en AE et CP) ;
- décret n° 2019-1279 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits à destination du P176 (DGPN) au titre des élections professionnelles 2018 (- 11 989 € en AE et CP) ;
- décret n° 2019-1279 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits à destination du P176 (DGPN) au titre du remboursement de la préparation G7 (- 123 985 € en AE et CP) ;
- décret n° 2019-1304 du 5 décembre 2019 portant transfert de crédits au profit du P134 (CCED) au titre du Commissariat aux communications électroniques de défense (- 301 300 € en AE et CP) ;
- décret n° 2019-1304 du 5 décembre 2019 portant transfert de crédits au profit du P178 au titre de la formation COMALAT (- 726 419 € en AE et CP) ;
- loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 portant annulation de crédits pour le P 152 correspondant à une partie de la réserve de précaution (- 55,6 M€ en AE et - 39,6 M€ en CP).

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2, le P152 a perçu 97 171 357 € CAS Pensions compris (dont 51 347 460 € hors CAS Pensions) d'attributions de produits liées au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (essentiellement EDF, CEA, Banque de France et SNCF).

De même, par arrêté du 4 mars 2019, 134 954 € hors CAS Pensions ont été perçus au titre du report du fond de concours « brigade numérique » ouvert en toute fin d'année 2018.

Pour le hors titre 2, 56,3 M€ (en AE et en CP) ont été rattachés au P152 au titre des fonds de concours (9 590 338 €) et attributions de produits (46 685 848 €), répartis de la façon suivante :

- 9,2 M€ au titre de la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité dont 6 M€ de cofinancements européens ;
- 0,4 M€ au titre de la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipements ;
- 6,4 M€ au titre du remboursement des prestations de services d'ordre ;
- 1,4 M€ au titre de la cession de biens immobiliers ;
- 38,9 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	37 449 354	60 366 125	97 815 479	37 449 354	39 659 572	77 108 926
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-4 774 844	-4 774 844	0	-30 300	-30 300
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	37 449 354	55 591 281	93 040 635	37 449 354	39 629 272	77 078 626

Pour le titre 2, la réserve de précaution s'élevait initialement à 37 449 354 € (soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI) dont 20 497 834 € au titre des crédits hors CAS Pensions et 16 951 520 € au titre des crédits du CAS Pensions.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion 2019, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel intégral.

Pour le hors titre 2, la réserve de précaution initiale représente 3 % de la LFI soit 60,4 M€ en AE et 39,7 M€ en CP. Elle est répartie de la manière suivante :

- 20,5 M€ en AE et 19,6 M€ en CP sur les crédits de fonctionnement des unités ;
- 20,1 M€ en AE sur les engagements pluriannuels des loyers ;
- 8,4 M€ en AE et 8,1 M€ en CP sur les crédits d'investissement immobilier ;
- 6,2 M€ en AE et 6,8 M€ en CP sur les systèmes d'information et de communication ;
- 5,2 M€ en AE et CP sur les véhicules.

La réserve de précaution a fait l'objet des mouvements suivants :

- une mise à disposition du P152 de 30 300 € dans le cadre des grands plans d'investissement ;
- un dégel de 4 744 544 € en AE pour le transférer vers le P303 ;
- une annulation de 55 591 281 € en AE et 39 629 272 en CP par la loi de finances rectificative n°2019-1270 du 2 décembre 2019.

Il est à préciser que si la réserve de précaution représente 3% des crédits de HT2, le programme s'astreint désormais à positionner cette réserve exclusivement sur un périmètre excluant les dépenses obligatoires et inéluctables. Par exemple, les loyers et les dépenses résultant d'engagements conventionnels déjà actés sont exclus du périmètre. Ainsi, la réserve de précaution est répartie sur les dépenses d'investissement (véhicules, immobilier...) et de fonctionnement courant des unités (carburant, frais de déplacement, MCO automobile, menus fournitures...). La réserve de précaution aboutit à une contraction des budgets de fonctionnement des régions de gendarmerie à hauteur de 8%. Si la réserve de précaution permet d'assurer la solidarité interministérielle, son impact n'est pas neutre sur l'activité et le quotidien des gendarmes.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI +LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI +LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	0	7	0	0	8	+8
1161 – Personnels administratifs	+2	2 567	2 585	+2	2 589	+2
1162 – Personnels techniques	0	1 590	1 985	0	1 851	-134
1165 – Ouvriers d'État	0	401	468	0	366	-102
1170 – Officiers (gendarmes)	0	6 295	6 763	0	6 302	-461
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	0	75 921	76 937	0	75 528	-1 409
1172 – Volontaires (gendarmes)	0	12 470	11 753	0	12 442	+689
Total	+2	99 251	100 491	+2	99 086	-1 407

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1160 – Hauts fonctionnaires	0	0	0	+1	+1	0
1161 – Personnels administratifs	0	+2	-15	+35	+34	+1
1162 – Personnels techniques	0	+6	+99	+156	+80	+76
1165 – Ouvriers d'État	0	0	0	-35	-14	-21
1170 – Officiers (gendarmes)	0	0	-18	+25	+52	-27
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	0	-6	-48	-339	+313	-652
1172 – Volontaires (gendarmes)	0	-11	+11	-28	-275	+247
Total	0	-9	+27	-183	+191	-374

La catégorie d'emplois « officiers » comprend également les officiers hors gendarmerie.

La consommation du plafond d'emplois en 2019 est de 99 086 ETPT (cf. colonne 5) et comprend 313 ETPT d'apprentis.

2 ETPT ont été transférés en gestion au profit du programme 152 « Gendarmerie nationale » par décret de transfert n° 2019-1305 du 6 décembre 2019 portant transfert de crédits au titre de la compensation des délégués du préfet.

La colonne « mesures de transfert en LFI » correspond à l'exécution suivante, conforme à la prévision inscrite en LFI 2019 :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT
Transfert afin d'assurer la conduite du projet de LOG-SI	176	152	2
Renforcement des effectifs du SCRTA pour l'entretien d'ACROPOL et prise en compte du MCO de NEO	176	152	3
Suivi des stands de tir	176	152	3
Création du PSMP de Calais	152	212	-6
Reprise des missions d'extractions judiciaires	152	107	-11
TOTAL			-9

La colonne « corrections techniques » prend en compte :

- +58 ETPT relatifs à l'évolution des effectifs d'apprentis en 2019 (313 ETPT en 2019 se décomposant en 264 ETPT de personnels techniques et en 49 ETPT de personnels administratifs contre 255 ETPT en 2018) dans la mesure où ces personnels ne sont pas intégrés dans le schéma d'emplois ;
- -55 ETPT de correction technique suite à l'imputation directe sur le P129 « coordination du travail gouvernemental » à compter de 2020 pour des effectifs déjà transférés ;
- l'ajustement sur les ETPT rendu nécessaire du fait de la précision de l'outil Tango (une seule décimale retenue au niveau de l'alimentation du RAP sur les mois moyens d'entrée et de sortie).

Pour un schéma d'emplois réalisé 2019 de +645 ETP, son impact en ETPT sur 2019 est négatif et s'établit à -374 ETPT du fait d'un mois moyen d'entrée global (8) supérieur au mois moyen de sortie global (7,3).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	2	0	9,00	2	0	7,00	0	0
1161 – Personnels administratifs	667	35	6,90	638	73	6,60	-29	+84
1162 – Personnels techniques	203	13	7,60	427	71	8,30	+225	+77
1165 – Ouvriers d'État	45	36	7,10	3	0	7,00	-42	-21
1170 – Officiers (gendarmes)	578	383	6,90	594	91	7,60	+16	-346
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	4 853	2 599	6,90	5 313	4 308	8,90	+460	+850
1172 – Volontaires (gendarmes)	5 760	0	7,80	5 775	5 455	7,30	+15	-1
Total	12 107	3 066		12 752	9 998		+645	+643

Le tableau de l'évolution des emplois retrace l'ensemble des flux d'entrée et de sortie sur les différentes catégories d'emplois du programme, y compris les flux internes, à l'exception des transferts.

L'évolution des emplois présents entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 pour le programme « Gendarmerie nationale » est de **+645 ETP**, hors mesures de transfert et de périmètre et hors corrections techniques :

- +643 ETP au titre du schéma d'emplois présenté dans le PAP 2019 ;
- +2 ETP réalisés au-delà du schéma d'emplois 2019 (mouvements intervenus en fin de gestion 2019).

La prise en compte des transferts porte le solde de l'ensemble des flux d'entrée et de sortie à **+636 ETP** :

- +645 ETP correspondant au schéma d'emplois réalisé ;
- -9 ETP correspondant au solde des transferts budgétaires votés en LFI 2019.

Sorties réalisées en 2019

Les sorties ont été globalement plus nombreuses que prévu, essentiellement sur la catégorie d'emploi des sous-officiers. Cette dernière, composée non seulement des sous-officiers de gendarmerie mais également des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, a fait l'objet de radiations des cadres plus nombreuses que prévu ainsi que de départs vers des positions de non activité ou de service détaché plus importants qu'envisagé.

En revanche, la catégorie d'emploi des volontaires présente de moindres sorties que prévu dans le PAP 2019, confirmant ainsi la tendance observée en 2018. Toutefois, postérieurement à l'élaboration du PAP 2019 et pour tenir compte des écarts constatés, un nouveau référentiel statistique sur les départs de cette population a été mis en place pour la préparation de la gestion 2019.

Sur les catégories d'emploi des personnels civils, les différences constatées sur les sorties entre personnels administratifs et personnels techniques proviennent d'un réajustement des prévisions et de l'exécution des mouvements d'entrée et de sortie des contractuels, opéré jusqu'au début de la gestion 2019.

Entrées réalisées en 2019

Les départs ayant été plus nombreux que ceux prévus en LFI 2019 (principalement sur la catégorie d'emploi « sous-officiers »), la gestion dynamique des flux a conduit à augmenter à due proportion le volume de recrutements prévu sur l'année afin de respecter le schéma d'emplois voté en LFI 2019.

Par ailleurs, à la différence du PAP 2019, les volumes d'entrées et de sorties inscrits dans le RAP 2019 prennent en compte les flux internes liés au recrutement des officiers « semi-directs » et « issus du rang » par voie de concours interne (depuis la catégorie « sous-officiers ») à hauteur de 361 ETP. Les écarts à la prévision sont ainsi négligeables concernant la catégorie d'emploi des officiers.

Les entrées de personnels civils en primo-recrutement sont en revanche moins nombreuses que prévu en raison d'une très forte attrition sur les lauréats des concours de fin d'année, notamment sur les personnels de catégories C techniques et administratifs.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	2 629	2 574	2 591
Services régionaux	6 047	5 923	5 964
Services à l'étranger	110	107	107
Services départementaux	65 885	64 901	65 341
Autres	25 820	25 581	25 754
Total	100 491	99 086	99 757

Les services régionaux et départementaux comprennent les unités de gendarmerie hors administration centrale, services à l'étranger et unités détaillées ci-après dans la ligne « Autres » (exemples de services régionaux et départementaux : groupements de gendarmerie départementale, sections de recherches, États-majors régionaux...).

Dans la ligne « Autres » relative à la réalisation 2019 exprimée en ETPT figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 081 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 17 788 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 853 ETPT ;

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 023 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 15 ETPT ;
- des forces aériennes de la gendarmerie nationale : 475 ETPT ;
- du commandement des réserves de la gendarmerie nationale : 24 ETPT ;
- u commandement de la gendarmerie des voies navigables : 9 ETPT ;
- des apprentis : 313 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre et sécurité publics	45 720	45 165
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	45 556	45 036
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	164	129
02 – Sécurité routière	10 283	9 935
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	10 278	9 930
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	5	5
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	27 547	27 795
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	27 414	27 668
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	133	127
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	15 181	14 306
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	12 869	12 034
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	2 312	2 272
05 – Exercice des missions militaires	1 760	1 885
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 745	1 871
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	15	14
Total	100 491	99 086
Transferts en gestion		+2

Cette répartition tient compte des règles suivantes :

- pour les unités dont l'activité est exclusivement dédiée à une action (exemple : section de recherches pour l'action 3), l'intégralité des ETPT alimente l'action concernée ;
- pour les unités multi-actions (exemple : brigades territoriales), une ventilation des ETPT est effectuée en fonction de la répartition horaire des activités des unités dans chacune des cinq actions.

Les apprentis sont inclus dans l'action 4.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 280

Au 30 septembre 2018, 280 contrats d'apprentissage étaient signés. Au 30 septembre 2019, leur nombre s'élevait à 299. Pour l'année 2019, les apprentis représentent 313 ETPT.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines (ratio gérants/gérés) figure au volet performance du programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur", programme support du ministère de l'intérieur.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	3 625 310 476	3 687 980 799	3 797 028 616
Cotisations et contributions sociales	3 706 134 980	3 785 345 256	3 818 628 318
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 324 568 816	3 390 304 026	3 427 426 385
– Civils (y.c. ATI)	56 836 016	59 876 262	62 184 388
– Militaires	3 267 732 800	3 330 427 764	3 365 241 996
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	4 323 356	4 783 646	4 291 336
Autres cotisations	377 242 808	390 257 584	386 910 598
Prestations sociales et allocations diverses	17 245 748	16 544 764	17 810 860
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	7 348 691 204	7 489 870 819	7 633 467 794
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	4 024 122 388	4 099 566 793	4 206 041 410
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La dotation budgétaire inscrite en LFI 2019 est de 7.489,9 M€, dont 4.099,6 M€ hors CAS Pensions.

A cette ressource ouverte en LFI 2019 sont venues s'ajouter :

- les attributions de produits pour un montant de 97,2 M€, dont 51,3 M€ hors CAS Pensions ;
- le report d'un fond de concours d'un montant de 0,1 M€ hors CAS Pensions ;
- trois ouvertures de crédits par décrets de transfert pour un montant total de 1,4 M€, dont 0,8 M€ hors CAS Pensions ;
- une ouverture de crédits de 56,7 M€ hors CAS Pensions en loi de finances rectificative du 02/12/2019 pour la transposition du protocole d'accord du 19/12/2018 suite au mouvement social des « gilets jaunes » (40,4 M€ hors CAS Pensions) et pour la couverture des besoins en titre 2 (16,3 M€ hors CAS Pensions).

La ressource totale ouverte en 2019 s'établit ainsi à 7.645,3 M€, dont 4.208,5 M€ hors CAS Pensions.

Quant à la dépense totale, elle se monte à 7.633,5 € dont 4.206 M€ hors CAS Pensions.

Au final, le reliquat de fin de gestion en titre 2 se monte à 11,8 M€, dont 2,5 M€ hors CAS Pensions (soit 0,06 % de la ressource totale hors CAS Pensions).

Parmi les prestations sociales et allocations diverses, le montant payé en 2019 de l'allocation pour le retour à l'emploi est de 12 399 272 € pour 3 056 bénéficiaires.

Dans la rubrique « Cotisations et contributions sociales », les taux appliqués en 2019 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS Pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS Pensions : 74,28 % ;
- contribution allocation temporaire d'invalidité (ATI) : 0,32 % ;
- contribution employeur ouvriers de l'État pour le FSPOEIE : 35,01 %.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	4 043,87
Exécution 2018 hors CAS Pensions	4 024,12
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-0,29
Débasage de dépenses au profil atypique :	20,03
– GIPA	-0,08
– Indemnisation des jours de CET	-0,18
– Mesures de restructuration	-0,04
– Autres dépenses de masse salariale	20,33
Impact du schéma d'emplois	-12,38
EAP schéma d'emplois 2018	5,91
Schéma d'emplois 2019	-18,29
Mesures catégorielles	106,19
Mesures générales	2,19
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	2,16
GVT solde	-13,05
GVT positif	56,59
GVT négatif	-69,64
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	89,19
Indemnisation des jours de CET	0,35
Mesures de restructurations	0,03
Autres rebasages	88,80
Autres variations des dépenses de personnel	-9,96
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	3,61
Autres variations	-13,58
Total	4 206,04

Le montant affiché dans la ligne « Impact des mesures de transferts et de périmètre » (- 0,3 M€) correspond aux transferts budgétaires 2019. Le solde des transferts voté en LFI est de – 9 ETPT.

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » d'un montant de 20,3 M€ comprend dans le retraitement de l'exécution de l'année 2018 :

- les attributions de produits (-45,82 M€) ;
- les rétablissements de crédits (+0,76 M€) correspondant au solde déduit du report des rétablissements de crédits 2018 sur 2019 (-0,85 M€) et de l'intégration des rétablissements de crédits de 2017 sur 2018 (+1,61 M€) ;
- les ajustements dus au retard de la prise en paye des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année (+6,09 M€, correspondant à la déduction des montants 2017 payés en 2018 et à l'ajout des montants 2018 payés en 2019) ;
- le resoclage de mesures catégorielles non mises en œuvre en 2017 (mise à jour du dispositif de l'avantage spécifique ancienneté) (+1 M€) ;
- le financement des délégués du préfet (- 0,06 M€) ;
- le resoclage des dépenses sous enveloppe (RO, IJAT, OPEX et PRE) (+58,36 M€).

La ligne « Autres » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique » d'un montant de 88,8 M€ comprend :

- le rebasage des attributions de produits perçues en 2019 (+51,3 M€) ;
- une mesure pour la réserve opérationnelle suite au passage au système d'information « Agorha solde » (accélération des paiements) (+17 M€) ;
- une enveloppe pour le maintien de l'empreinte au sol de 3 000 effectifs par jour de la réserve opérationnelle pour la fin de l'année 2018 (+19 M€) ;
- l'octroi d'une PRE exceptionnelle suite aux événements sociaux des « gilets jaunes » (+1,5 M€).

La ligne « Autres » de la catégorie « Autres variations des dépenses de personnel » d'un montant de -13,6 M€ comprend principalement :

- la mise en œuvre de la suppression de l'IECSG (- 1,03 M€) ;
- l'évolution de la dépense relative à l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG (+1,28 M€) ;
- l'ajustement de la mesure avancement semi-automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service (+5,14 M€) ;
- l'évolution de la dépense relative au renforcement des effectifs outre-mer (+2,32 M€) ;
- la variation de la dépense liée à la réserve opérationnelle (- 9,39 M€ par rapport à l'enveloppe de 98,7 M€ en LFI 2019) ;
- la variation de la dépense liée à l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) (+12,05 M€ par rapport à l'enveloppe de 63,45 M€ en LFI 2019) ;
- la variation de la dépense liée à la prime de résultats exceptionnelle (PRE) (-0,66 M€ par rapport à l'enveloppe de 15 M€ en LFI 2019) ;
- la variation de la dépense liée aux OPEX (- 2,33 M€ par rapport à l'enveloppe de 7 M€ en LFI 2019) ;
- l'impact du GVT positif sur les rebasages (+0,1 M€) ;
- les rétablissements de crédits non perçus en 2019 (- 12,96 M€).

S'agissant des dépenses sous enveloppe :

- la dépense au titre de l'IJAT est de 75,5 M€ ;
- la dépense au titre de la réserve opérationnelle est de 89,31 M€ ;
- la dépense au titre de la PRE est de 14,34 M€ ;
- la dépense au titre des OPEX est de 4,67 M€.

Mesures générales

L'indemnité dite de garantie du pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, représente une dépense de 0,02 M€ en 2019 pour 588 personnels.

Glissement vieillesse technicité

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles. Le GVT positif est valorisé à 1,72 % soit +56,59 M€.

Le GVT négatif est valorisé à - 69,64 M€. Il résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements.

Le GVT solde est valorisé à - 13,05 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1161 – Personnels administratifs	33 000	39 228	31 862	28 868	33 293	27 856
1162 – Personnels techniques	32 650	38 559	33 265	28 629	33 704	29 185
1165 – Ouvriers d'État	66 604	60 484	56 047	44 291	40 614	37 270
1170 – Officiers (gendarmes)	60 055	69 577	71 336	54 229	63 421	64 629
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	30 303	41 759	43 924	27 044	37 858	39 705
1172 – Volontaires (gendarmes)	15 349	16 270	16 233	13 848	14 687	14 661

La variation des coûts d'entrée et de sortie des personnels civils s'explique par leur mode de recrutement (majorité de CAP). En effet, ces personnels n'effectuent pas nécessairement l'intégralité de leur carrière au sein de la gendarmerie nationale.

Par ailleurs, la hausse des coûts d'entrée, par rapport aux prévisions en LFI 2019, s'explique pour les officiers et les sous-officiers par une modification de la méthode de calcul : initialement calculés sur la base des coûts d'entrée des seuls primo-entrants, ces coûts sont dorénavant basés sur les coûts d'entrées de l'ensemble des entrées dans le programme (y compris mobilités entre programmes et retours de position de non-activité). Il en est de même pour les coûts de sortie du programme tenant compte désormais de tous les mouvements de sortie (départ en retraite, départ avant droit à jouissance immédiate d'une retraite, mobilités entre programmes et départs en position de non-activité).

Les coûts de la catégorie « ouvriers d'État » comprennent la contribution au FSPOEIE.

Coûts d'entrée, de sortie et global hors CAS Pensions détaillés par catégorie (en €) :

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Personnels civils « administratifs » catégorie A	49 780	62 041	50 840
Personnels civils « administratifs » catégorie B	34 133	41 488	34 513
Personnels civils « administratifs » catégorie C	28 657	34 124	28 826
Personnels civils « techniques » catégorie A	55 058	64 256	53 967
Personnels civils « techniques » catégorie B	36 714	44 126	36 726
Personnels civils « techniques » catégorie C	28 619	33 731	28 550
Ouvriers d'État	66 604	60 484	56 047
Officiers de gendarmerie (OG)	62 444	70 762	72 483
Officiers du corps technique et administratif (OCTA)	48 412	57 593	57 519
Sous-officiers de gendarmerie (SOG)	30 715	42 139	45 039
Sous-officiers du corps technique et administratif (CSTAGN)	26 951	35 611	34 272
Gendarmes adjoints volontaires	15 349	16 270	16 233

Les coûts moyens des personnels civils présentés dans les tableaux *supra* concernent exclusivement les fonctionnaires titulaires, hors effectifs de la police nationale relevant budgétairement du P152.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						2 889 900	3 853 200
Augmentation de la prime d'officier de police judiciaire (OPJ)	32 110	officiers, sous-officiers	gendarmerie	10-2018	9	2 889 900	3 853 200
Mesures statutaires						33 758 813	33 765 181
Décroisement CAIOM/GRAF et créations d'emplois fonctionnels et postes HEA	3	A	civils	05-2019	8	12 735	19 103
Mise en oeuvre du PPCR pour les OCTA supérieurs et généraux	200	officiers	gendarmerie	01-2019	12	30 389	30 389
Élargissement de l'attribution de la NBI civils	319	A,B,C	civils	01-2019	12	246 190	246 190
Mise en oeuvre du PPCR pour les OCTAGN subalternes	368	officiers	gendarmerie	01-2019	12	50 938	50 938
Mise en oeuvre du plan d'amélioration de la condition SO-CSTAGN	1 072	sous-officiers	gendarmerie	01-2019	12	559 470	559 470
Mise en oeuvre du PPCR pour les OG supérieurs et généraux	2 298	officiers	gendarmerie	01-2019	12	580 338	580 338
Repositionnement de l'encadrement supérieur de la GN	2 470	officiers	gendarmerie	01-2019	12	418 333	418 333
Mise en oeuvre de l'avancement semi-automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service	2 743	sous-officiers	gendarmerie	01-2019	12	1 500 000	1 500 000
Mise en oeuvre du PPCR pour les personnels civils	3 100	A,B,C	civils	01-2019	12	500 752	500 752
Mise en oeuvre du PPCR pour les OG subalternes	3 459	officiers	gendarmerie	01-2019	12	803 812	803 812
Mise en oeuvre du PPCR pour les SO-CSTAGN	4 234	sous-officiers	gendarmerie	01-2019	12	2 945 318	2 945 318
Mise en oeuvre du PPCR pour les SOG	72 183	sous-officiers	gendarmerie	01-2019	12	26 110 538	26 110 538
Mesures indemnitaires						69 539 668	81 886 344
Élargissement de l'attribution de la prime de haute technicité (PHT)	650	sous-officiers	gendarmerie	01-2019	12	1 560 000	1 560 000
Revalorisation de l'IFSE	2 164	A,B,C	civils	09-2019	4	54 148	162 444
Revalorisation de l'indemnité spécifique des GAV	12 481	volontaires	gendarmerie	01-2019	12	4 604 808	4 604 808
Revalorisation de l'AMJG des SOG au 01/01/2019 (protocole d'accord du 19/12/2018)	67 991	sous-officiers	gendarmerie	01-2019	12	32 635 680	32 635 680
Revalorisation de l'AMJG des SOG au 01/07/2019 (protocole d'accord du 19/12/2018)	67 991	sous-officiers	gendarmerie	07-2019	6	12 238 380	24 476 760
Revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP)	73 475	officiers, sous-officiers	gendarmerie	01-2019	12	9 223 326	9 223 326
Revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP) (protocole d'accord du 19/12/2018)	73 475	officiers, sous-officiers	gendarmerie	01-2019	12	9 223 326	9 223 326
Total						106 188 381	119 504 725

106,2 M€ ont été dépensés pour les mesures catégorielles statutaires, indiciaires et indemnitaires contre 50 M€ prévus dans le PAP 2019.

L'écart entre la prévision inscrite dans le PAP 2019 et l'exécution découle de la mise en œuvre de la transposition du protocole d'accord du 19 décembre 2018 (+15 M€ par amendement adopté lors du vote de la LFI 2019 et +40,4 M€ en loi de finances rectificative du 2 décembre 2019), de la mise à jour des montants des mesures du protocole du 11 avril 2016 (évolution des effectifs), de la mise en œuvre du plan d'amélioration de la condition des sous-officiers du CSTAGN (mesure remplaçant l'assimilation du corps à la catégorie B telle que prévu initialement dans le protocole du 11 avril 2016) et du décalage au 1^{er} septembre 2019 de la mise en œuvre du réexamen de l'IFSE pour les personnels civils (personnels administratifs et ingénieurs SIC).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Mutuelles, associations		977 516		977 516
Autres		93 004		93 004
Total		1 070 520		1 070 520

Au titre de l'action sociale, le programme porte :

- une attribution de produit de titre 3 de 977 516 € provenant de l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance et dédiée à l'action sociale est reversée directement à la maison de la gendarmerie nationale (nombre de bénéficiaires non connu) ;
- 93 004 € au titre des frais d'obsèques.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

■ GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOGEND s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure décidé par le ministre de l'intérieur et mis en œuvre par et pour les forces de sécurité intérieure.

Ce projet vise à fournir, prioritairement aux unités opérationnelles, des solutions numériques sécurisées de mobilité.

Ainsi il poursuit les objectifs suivants :

- remplacer les terminaux informatiques embarqués (TIE) déployés dans les véhicules de la gendarmerie ;
- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la proximité avec la population ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les gendarmes.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0152-04
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,70	10,70	35,10	4,70	0,60	14,75	0,46	10,20	0,57	10,28	71,71	16,55	0,00	61,70	118,68	118,68
Titre 2	1,83	1,83	7,11	7,11	2,39	2,39	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	6,00	6,00	21,34	21,34
Total	12,53	12,53	42,21	11,81	2,99	17,15	2,46	12,20	2,57	12,28	73,71	18,55	6,00	67,70	140,01	140,01

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	62,43	140,01	+124,28 %
Durée totale en mois	60	72	+20,00 %

Le projet initial "Néogend" s'étalait sur la période 2016 à 2020. A l'avenir, il sera reconduit pour une durée supplémentaire de 3 ans (2020 à 2023).

Son coût initial était de 62,43 M€. La gestion en a porté le coût à 62,93 M€. Le coût complémentaire du projet devrait avoisiner les 71 M€ et permettrait de prendre en charge un renouvellement sur trois ans, un passage à un forfait 4G contenant plus de data et une extension du périmètre des gendarmes bénéficiaires de Néogend (de 60 à 100 000 environ). A cela, il faut ajouter 4 M€ au titre 2 de plus que les années précédentes à compter de 2021. Au total, le coût global réactualisé du projet est estimé à 140,01 M€.

Il est à noter que les marchés n'ayant pas encore été arrêtés, les données chiffrées avancées dans les prévisions sont susceptibles d'être modifiées lors du prochain projet de loi de finances.

NB : Le traitement comptable introduit en 2020 peut entraîner a posteriori des modifications marginales de données des RAP et des PAP.

Les services opérationnels ont pu bénéficier d'un gain en efficacité qui porte sur le volume de contrôle des fichiers, une proximité accrue du citoyen et un renforcement de la sécurité et de la disponibilité des agents en opération. Enfin, NEOGEND permet de valoriser une image de modernité dans l'action de l'État en matière sécuritaire. La perspective prochaine de pouvoir ajouter les fonctionnalités radio amènent des gains complémentaires.

PROJET SOLDE GENDARMERIE (SOLDE AGORHA)

Le système d'information Agorha Solde a été mis en production le 1er janvier 2019. Il permet à la gendarmerie de disposer d'un outil complet assurant :

- la production de la solde et de ses accessoires, pour les 137 000 militaires d'active et de réserve de la gendarmerie, ainsi que leurs ayants-droit ;
- le versement aux tiers des sommes associées ;
- les opérations de comptabilité et de restitution budgétaires.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0152-04
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Hors titre 2	2,28	2,28	0,53	0,53	0,40	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,21	3,21
Titre 2	2,93	2,93	1,53	1,53	1,31	1,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,76	5,76
Total	5,21	5,21	2,06	2,06	1,71	1,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,98	8,98

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,47	8,98	+5,97 %
Durée totale en mois	39	51	+30,77 %

L'évolution du coût total est liée au report d'une année de la date de mise en production du nouveau système d'information pour tenir compte des trajectoires des projets interministériels (prélèvement à la source et déclaration sociale normative). Les coûts figurant dans le tableau ci-dessus recensent uniquement les coûts de construction de l'application (hors coûts de maintenance).

NB : Le traitement comptable d'arrondi introduit en 2020 peut entraîner a posteriori des modifications marginales de données des RAP et des PAP.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,52	+In fin ity,00 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	1,81	+In fin ity,00 %
Gain annuel moyen en ETPT	0	35	+In fin ity,00 %
Gain total en M€ (T2 +HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	23,27	+In fin ity,00 %
Délai de retour en années	0	9	+In fin ity,00 %

Les gains qualitatifs du projet Agorha Solde correspondent aux gains métiers (sécurisation de la solde) et à ceux réalisés sur le maintien en condition opérationnelle de systèmes désormais obsolètes.

Les gains sur les systèmes s'élèvent actuellement à 0,9 M€ dont 0,4 M€ pour les dépenses de personnels à compter de 2019. En effet, au 1er janvier 2019, date de mise en production d'Agorha Solde, les anciens systèmes d'information "solde" (PSIDI et DIRES) ne sont plus opérants.

Les gains métiers s'élèvent annuellement à 1,4 M€ pour les dépenses de personnel (à compter de 2020) du fait de l'arrêt des saisies multiples dans les systèmes d'information Agorah Solde, PSIDI et DIRES.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008 ;

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier ;

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 138,3 M€ courants ;

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011 ;

Partenaire : SAS Claude Decaen ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	58 687 093	58 687 093	0	0	0	0	0	0	0
	7 800 889	7 800 889	1 380 363	1 380 363	1 433 809	1 433 809	1 489 334	1 547 019	45 035 679
Fonctionnement	13 762 052	13 762 052	607 519	604 519	616 337	671 014	630 498	644 984	21 076 418
	6 229 183	6 229 183	959 668	955 668	974 379	1 027 625	998 431	1 023 081	27 155 497
Financement	14 177 280	14 177 280	2 001 450	2 001 450	1 948 054	1 948 054	1 892 529	1 834 843	20 346 993
	14 177 280	14 177 280	2 001 450	2 001 450	1 948 054	1 948 054	1 892 529	1 834 843	20 346 993

AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAURoux – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007 ;

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier ;

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 90,9 M€ courants ;

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010 ;

Partenaire : Centor 36 SNC ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	34 650 414 915 094	34 650 414 915 094	0 360 350	0 360 350	0 430 579	0 324 226	0 501 367	0 585 238	0 31 964 139
Fonctionnement	4 835 021 4 835 021	4 835 021 4 835 021	637 825 637 825	639 176 639 176	655 220 655 220	655 220 491 415	664 633 664 633	674 181 674 181	13 839 295 14 003 100
Financement	12 217 237 12 217 237	12 217 237 12 217 237	1 510 757 1 510 757	1 510 757 1 510 757	1 494 229 1 494 229	1 494 229 1 119 380	1 478 687 1 478 687	1 451 643 1 451 643	16 804 425 17 179 274

AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale comprenant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de prévention de la délinquance juvénile, escadron départementale de sécurité routière). Les locaux de service et techniques correspondants ainsi que 120 logements y sont construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012 ;

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier ;

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 127,9 M€ courants ;

Mise à disposition du bien immobilier : 22/10/2015 ;

Partenaire : SA HLM ERILIA ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	44 783 982	44 783 982	0	0	0	0	0	0	0
	2 107 323	2 107 323	779 854	779 854	816 399	816 399	853 191	895 930	39 331 285
Fonctionnement	2 431 029	2 431 029	1 003 633	960 413	1 003 058	254 758	1 033 077	1 063 360	39 732 476
	2 431 029	2 431 029	1 003 633	960 413	1 003 058	255 311	1 033 077	1 063 360	39 731 923
Financement	3 731 098	3 731 098	1 951 667	1 951 667	1 915 122	2 662 389	1 878 329	1 835 590	25 554 229
	3 731 098	3 731 098	1 951 667	1 951 667	1 915 122	2 662 389	1 878 329	1 835 590	25 554 229

AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008 ;

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier ;

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 64,5 M€ courants ;

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010 ;

Partenaire : DEXIA ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	31 587 139	31 587 139	0	0	0	0	0	0	0
	4 975 750	4 975 750	748 779	748 779	781 113	781 113	814 843	850 030	23 416 624
Fonctionnement	5 474 758	5 474 458	20 346	20 953	20 738	333 447	20 738	21 152	2 648 442
	2 039 212	2 039 212	238 045	237 981	241 759	392 111	245 441	249 180	5 355 471
Financement	9 967 726	9 967 726	1 119 155	1 119 155	1 086 822	1 086 822	1 053 091	1 017 905	10 206 203
	9 967 726	9 967 726	1 119 155	1 119 155	1 086 822	1 086 822	1 053 091	1 017 905	10 206 203

AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010 ;

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier ;

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 58,7 M€ courants ;

Mise à disposition du bien immobilier : Mai 2012 ;

Partenaire : SAS Auréa ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	20 359 449 2 003 895	20 359 449 2 003 895	0 408 762	0 408 762	0 428 935	0 428 935	0 450 104	0 472 317	0 16 595 436
Fonctionnement	2 893 034 2 893 034	2 893 034 2 893 034	499 337 499 337	497 752 497 752	509 619 509 619	536 941 536 941	515 629 515 629	525 230 525 230	13 094 318 13 094 138
Financement	5 795 350 5 795 350	5 795 350 5 795 350	947 628 947 628	947 628 947 628	927 455 927 455	927 455 927 455	906 287 906 287	884 073 884 073	10 871 468 10 871 468

AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009 ;

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier ;

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 411,5 M€ courants ;

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012 ;

Partenaire : Sathonay Camp Services SAS ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	176 276 149	176 276 149	0	0	0	0	0	0	0
	17 783 172	17 783 172	3 823 594	3 823 594	3 975 472	3 975 472	4 116 343	4 297 940	142 279 628
Fonctionnement	37 150 475	37 150 475	2 064 500	1 077 171	1 094 261	1 312 460	1 116 146	1 138 469	59 851 197
	14 007 353	14 007 353	4 274 048	2 607 896	2 656 361	2 871 614	2 712 961	2 770 769	76 675 325
Financement	36 413 387	36 413 387	6 499 560	6 499 560	6 347 682	6 347 682	6 206 811	6 025 213	71 925 819
	36 413 387	36 413 387	6 499 560	6 499 560	6 347 682	6 347 682	6 206 811	6 025 213	71 925 819

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 2 022 530 551	CP ouverts en 2019 * (P1) 1 344 420 555
AE engagées en 2019 (E2) 1 984 793 839	CP consommés en 2019 (P2) 1 343 913 966
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 14 485 360	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 485 127 147
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 23 251 352	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 858 786 819

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 1 157 560 058				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 3 069 207				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 1 160 629 265	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 485 127 147	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 675 502 118
AE engagées en 2019 (E2) 1 984 793 839	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 858 786 819	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 1 126 007 020
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 1 801 509 138
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 559 195 873
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 1 242 313 265

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 +reports 2018 +mouvements réglementaires +FDC +ADP +fongibilité asymétrique +LFR

Il est à noter que le montant du reste à payer qui ressort ne prend pas en compte les avances engagées en fin d'année par le programme. La prise en compte de ces avances réduit le reste à payer à hauteur de 1 687 030 823 € constitués comme suite :

- 76 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 3 pour un montant de 1 281,79 M€, en forte augmentation du fait du passage progressif en AE pluriannuelles des baux locatifs et de certains marchés ;
- 22,7 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 5 pour un montant de 383,19 M€ ;
- 1,3 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 6 pour un montant de 22,06 M€.

Par unité de budgétisation, la répartition est la suivante :

- UB1 : fonctionnement courant pour 1,5 % soit 24,9 M€ ;
- UB2 : moyens mobiles pour 0,75 % soit 12,7 M€ ;
- UB3 : équipements pour 6,75 % soit 117 M€ ;
- UB4 : systèmes d'information et de communication pour 3 % soit 48 M€ ;
- UB5 : immobilier pour 86,5 % soit 1 458,8 M€ ;
- UB6 : subventions pour 0 % soit 0,4 M€ ;
- UB spécifique pour 1,5 % soit 25,4 M€.

La hausse des restes à payer entre 2018 et 2019 (+530 M€) découle de l'engagement pluriannuel des baux et des marchés.

Le paiement du reste à payer à fin 2019 devrait s'échelonner comme suit :

- 33 % en 2020 soit 559,2 M€ ;
- 19 % en 2021 soit 318,2 M€ ;
- 13 % en 2022 soit 223,7 M€ ;
- 35 % en 2023 et après soit 585,9 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Ordre et sécurité publics

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	3 457 093 977		3 457 093 977	3 566 234 530	-758	3 566 233 771
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 437 941 153		3 437 941 153	3 556 014 983	-758	3 556 014 225
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 152 824		19 152 824	10 219 546		10 219 546
Crédits de paiement	3 457 093 977		3 457 093 977	3 566 234 530	-758	3 566 233 771
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 437 941 153		3 437 941 153	3 556 014 983	-758	3 556 014 225
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 152 824		19 152 824	10 219 546		10 219 546

L'action n° 01 regroupe les dépenses de personnels concourant aux missions d'ordre et de sécurité publics. Les dépenses de personnels sont ventilées sur l'ensemble des actions du programme.

Aucune dépense HT2 n'a été exécutée sur cette action. La consommation affichée correspond à une erreur d'imputation, cette dépense relevant de l'action n° 04.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 457 093 977	3 566 234 530	3 457 093 977	3 566 234 530
Rémunérations d'activité	1 685 618 221	1 779 097 787	1 685 618 221	1 779 097 787
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	1 672 791 703	1 773 999 533	1 672 791 703	1 773 999 533
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	12 826 518	5 098 255	12 826 518	5 098 255
Cotisations et contributions sociales	1 763 566 458	1 779 212 271	1 763 566 458	1 779 212 271
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	1 757 268 398	1 774 113 688	1 757 268 398	1 774 113 688
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	6 298 060	5 098 583	6 298 060	5 098 583
Prestations sociales et allocations diverses	7 909 298	7 924 471	7 909 298	7 924 471
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	7 881 052	7 901 763	7 881 052	7 901 763
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	28 246	22 709	28 246	22 709
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-758		-758
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-758		-758
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		-758		-758
Total	3 457 093 977	3 566 233 771	3 457 093 977	3 566 233 771

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 02

Sécurité routière

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	747 607 067		747 607 067	742 728 440		742 728 440
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	747 245 328		747 245 328	742 361 080		742 361 080
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	361 739		361 739	367 360		367 360
Crédits de paiement	747 607 067		747 607 067	742 728 440		742 728 440
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	747 245 328		747 245 328	742 361 080		742 361 080
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	361 739		361 739	367 360		367 360

L'action n° 02 regroupe les dépenses de personnels concourant aux missions de sécurité routière. Les dépenses de personnels sont ventilées sur l'ensemble des actions du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	747 607 067	742 728 440	747 607 067	742 728 440
Rémunérations d'activité	364 758 595	362 746 048	364 758 595	362 746 048
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	364 582 102	362 566 630	364 582 102	362 566 630
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	176 493	179 417	176 493	179 417
Cotisations et contributions sociales	381 070 607	377 785 255	381 070 607	377 785 255
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	380 886 221	377 598 399	380 886 221	377 598 399
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	184 386	186 856	184 386	186 856
Prestations sociales et allocations diverses	1 777 865	2 197 137	1 777 865	2 197 137
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	1 777 005	2 196 050	1 777 005	2 196 050
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	860	1 087	860	1 087
Total	747 607 067	742 728 440	747 607 067	742 728 440

Action 03

Missions de police judiciaire et concours à la justice

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	2 085 546 511		2 085 546 511	2 157 481 401		2 157 481 401
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 075 451 146		2 075 451 146	2 147 594 814		2 147 594 814
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 095 365		10 095 365	9 886 587		9 886 587
Crédits de paiement	2 085 546 511		2 085 546 511	2 157 481 401		2 157 481 401
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 075 451 146		2 075 451 146	2 147 594 814		2 147 594 814
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 095 365		10 095 365	9 886 587		9 886 587

L'action n° 03 regroupe les dépenses de personnels concourant aux missions de police judiciaire et de concours à la justice. Les dépenses de personnels sont ventilées sur l'ensemble des actions du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 085 546 511	2 157 481 401	2 085 546 511	2 157 481 401
Rémunérations d'activité	1 017 839 593	1 053 849 626	1 017 839 593	1 053 849 626
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 012 912 605	1 049 020 395	1 012 912 605	1 049 020 395
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	4 926 988	4 829 231	4 926 988	4 829 231
Cotisations et contributions sociales	1 062 964 914	1 098 648 018	1 062 964 914	1 098 648 018
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 057 819 491	1 093 613 500	1 057 819 491	1 093 613 500
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	5 145 423	5 034 518	5 145 423	5 034 518
Prestations sociales et allocations diverses	4 742 004	4 983 757	4 742 004	4 983 757
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	4 719 050	4 960 919	4 719 050	4 960 919
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	22 954	22 838	22 954	22 838
Total	2 085 546 511	2 157 481 401	2 085 546 511	2 157 481 401

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 04

Commandement, ressources humaines et logistique

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	1 063 305 893	2 046 982 839	3 110 288 732	1 014 526 851	1 984 794 597	2 999 321 448
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	901 516 570	2 046 982 839	2 948 499 409	853 374 323	1 984 779 400	2 838 153 724
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	161 789 323		161 789 323	161 152 527	15 197	161 167 724
Crédits de paiement	1 063 305 893	1 356 764 401	2 420 070 294	1 014 526 851	1 343 914 724	2 358 441 574
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	901 516 570	1 356 764 401	2 258 280 971	853 374 323	1 343 899 527	2 197 273 850
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	161 789 323		161 789 323	161 152 527	15 197	161 167 724

L'action n° 04 regroupe les dépenses de personnels concourant aux missions de commandement, aux ressources humaines et à la logistique. Les dépenses de personnels sont ventilées sur l'ensemble des actions du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 063 305 893	1 014 526 851	1 063 305 893	1 014 526 851
Rémunérations d'activité	553 325 850	525 306 546	553 325 850	525 306 546
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	469 130 955	441 864 222	469 130 955	441 864 222
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	84 194 895	83 442 323	84 194 895	83 442 323
Cotisations et contributions sociales	508 166 257	486 779 347	508 166 257	486 779 347
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	430 847 800	409 456 877	430 847 800	409 456 877
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	77 318 457	77 322 470	77 318 457	77 322 470
Prestations sociales et allocations diverses	1 813 786	2 440 958	1 813 786	2 440 958
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 537 815	2 053 224	1 537 815	2 053 224
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	275 971	387 734	275 971	387 734
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 870 896 916	1 832 126 878	1 175 219 866	1 183 125 219
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 870 896 916	1 833 841 758	1 175 219 866	1 183 062 094
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 870 896 916	1 833 826 561	1 175 219 866	1 183 046 897
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		15 197		15 197
Subventions pour charges de service public		-1 714 880		63 125
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		-1 714 880		63 125
Titre 5 : Dépenses d'investissement	170 600 000	136 522 023	174 558 612	148 027 860
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	170 600 000	133 048 059	174 558 612	145 391 128
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	170 600 000	133 048 059	174 558 612	145 391 128
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 473 964		2 636 732

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		3 473 964		2 636 732
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 485 923	16 145 696	6 985 923	12 761 645
Transferts aux entreprises		626 460		626 460
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		626 460		626 460
Transferts aux collectivités territoriales	5 485 923	13 147 875	6 985 923	8 935 215
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	5 485 923	13 147 875	6 985 923	8 935 215
Transferts aux autres collectivités		2 371 318		3 199 928
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		2 371 318		3 199 928
Appels en garantie		42		42
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		42		42
Total	3 110 288 732	2 999 321 448	2 420 070 294	2 358 441 574

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, les moyens mobiles, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier et les moyens lourds de projection et d'intervention. Au-delà des dépenses inéluctables (loyers, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité.

Après retraitement des erreurs d'imputation, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 818 679 969 € en AE et 1 170 283 352 € en CP.

Aucune subvention pour charges de service public n'a été versée.

FONCTIONNEMENT COURANT LIÉ À L'AGENT (230,58 M€ en AE et 236,73 M€ en CP)

Le fonctionnement courant lié à l'agent résulte de l'activité quotidienne et de la gestion des unités de gendarmerie.

Dépenses de fonctionnement courant (38,51 M€ en AE et 45,53 M€ en CP)

Les dotations de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : les fournitures de bureau, la papeterie, la documentation, les consommables, la reprographie, la téléphonie, l'affranchissement, la communication, les frais de représentation et de relations publiques, la dotation de fonctionnement des unités élémentaires et les frais de santé.

Par rapport à la prévision du projet annuel de performance de 50,30 M€ en AE et 52,70 M€ en CP, la dépense s'élève à 38,51 M€ en AE et 45,53 M€ en CP. Cet écart de -11,79 M€ en AE et -7,17 M€ en CP s'explique notamment par l'annulation de la réserve de précaution et un redéploiement de crédits au profit de l'entretien des véhicules.

Formation (14,85 M€ en AE et 14,18 M€ en CP)

Par rapport à la prévision du projet annuel de performance de 13,10 M€ en AE et en CP, la dépense s'élève à 14,85 M€ en AE et 14,18 M€ en CP. Les dépenses de formations se sont révélées supérieures à la prévision par le besoin découlant de la situation sécuritaires.

Déplacements (63,72 M€ en AE et 63,30 M€ en CP)

Par rapport à la prévision du projet annuel de performance de 65,30 M€ en AE et en CP, la dépense s'élève à 63,72 M€ en AE et 63,30 M€ en CP.

L'écart avec la dépense, de -1,58 M€ en AE et de -2 M€ en CP, s'explique par la régulation opérée sur l'activité de la réserve opérationnelle.

Changement de résidence (37,97 M€ en AE et 38,12 M€ en CP)

Par rapport à la prévision du projet annuel de performance de 40,83 M€ en AE et en CP, la dépense s'élève à 37,97 M€ en AE et 38,12 M€ en CP.

Alimentation des forces mobiles (33,53 M€ en AE et 33,53 M€ en CP)

Cette dépense concerne le personnel de la gendarmerie mobile mis à disposition d'une autorité civile et employé hors de sa commune d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures.

La prévision du projet annuel de performance était de 31,86 M€ en AE et en CP. L'écart avec la dépense, de 1,67 M€ en AE et en CP, s'explique par les besoins de la gendarmerie mobile sur cette activité en raison d'une mobilisation renforcée rendue nécessaire par les manifestations des gilets jaunes, la tenue du G7 et le 75ème anniversaire du débarquement.

Ce surcoût a été financé pour partie par un redéploiement de crédits initialement affectés aux dépenses de fonctionnement courant.

Alimentation des autres forces (41,52 M€ en AE et 41,58 M€ en CP)

Deux catégories de personnels seulement bénéficient d'une alimentation partiellement ou totalement gratuite :

- les militaires à solde mensuelle des corps de soutien de la gendarmerie placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;
- les gendarmes adjoints volontaires, sous forme d'une prestation en deniers.

Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention (0,48 M€ en AE et 0,49 M€ en CP)

Ce poste concerne les frais directement liés à l'enquête et non rattachés à une autre activité (déplacement,...).

Par rapport à la prévision du projet annuel de performance de 0,55 M€ en AE et en CP, la dépense s'élève à 0,48 M€ en AE et 0,49 M€ en CP.

MOYENS MOBILES (82,99 M€ en AE et 82,98 M€ en CP)

Le fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des véhicules du parc de la gendarmerie. Il en dimensionne sa capacité d'intervention et de surveillance.

Entretien et réparation de véhicules (23,32 M€ en AE et 23,11 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 19,98 M€ en AE et CP. L'écart constaté de 3,34 M€ en AE et de 3,13 M€ en CP est lié à la mobilisation renforcée des escadrons et de la gendarmerie départementale compte tenu de la situation générale en matière d'ordre public.

Ce surcoût a été financé par un redéploiement de crédits initialement affectés aux dépenses de fonctionnement courant.

Prestations de service (1,35 M€ en AE et 1,39 M€ en CP)

Ce poste comprend les dépenses de péage et de location de véhicules, notamment dans le cadre des enquêtes. Par rapport à la prévision du projet annuel de performance de 1,6 M€ en AE et en CP, la dépense s'élève à 1,35 M€ en AE et 1,39 M€ en CP.

Carburant des véhicules (58,32 M€ en AE et 58,49 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 54,42 M€ en AE et en CP. L'écart constaté de 3,90 M€ en AE et 4,07 M€ en CP est notamment lié à la présence accrue sur le terrain en raison des manifestations des gilets jaunes.

Ce surcoût s'explique aussi par la hausse des tarifs du carburant et a pu être financé par un redéploiement de crédits depuis les activités déplacements et changements de résidence.

ÉQUIPEMENT (54,08 M€ en AE et 100,1 M€ en CP)

Composés des munitions, de l'habillement, des moyens de protection et d'intervention, ainsi que des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, ces équipements sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.

Achat d'armes (5,41 M€ en AE et 4,35 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 0,2 M€ en AE et de 4,2 M€ en CP. L'écart constaté de 5,21 M€ en AE et 0,15 M€ en CP a été rendu possible par redéploiement de crédits.

Achat de munitions (12,2 M€ en AE et 7,56 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 10 M€ en AE et en 10,13 M€ en CP. L'écart constaté de 2,2 M€ en AE et - 2,57 M€ en CP s'explique par les multiples interventions des forces de l'ordre (pour les AE) notamment en rapport avec les gilets jaunes et par un engagement tardif des commandes (en CP).

Achat, location et entretien de matériels (28,65 M€ en AE et 30,89 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 14 M€ en AE et 14,98 M€ en CP. L'écart constaté de 14,65 M€ en AE et 15,91 M€ s'explique notamment par des redéploiements de crédits. La gendarmerie a par conséquent procédé à l'achat de drones, de mobiliers, de couchages pour les gendarmes adjoints et de matériels divers dans le cadre du G7 et a également pu couvrir les besoins de renouvellement des matériels de montagne et de franchissement, ainsi que la montée en puissance de l'école de Dijon. Ces équipements participent à la continuité du service.

Dépenses d'habillement (- 10,28 M€ en AE et 39,88 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 0 M€ en AE et 35,42 M€ en CP. L'écart constaté en AE et en CP s'explique par la révision du plan de facturation du marché habillement.

Moyens de protection et d'intervention (14,03 M€ en AE et 13,2 M€ en CP)

Ce poste de dépenses a permis de faire face à l'obsolescence de certains matériels et de participer au renouvellement de matériels endommagés dans le cadre d'événements (G7, gilets jaunes, 75ème anniversaire du débarquement).

Dépenses pour la PTS (4,08 M€ en AE et 4,21 M€ en CP)

Ce poste couvre les dépenses d'acquisition des kits salivaires ADN, de maintenance des outils d'analyse, d'externalisation des examens, d'acquisition des consommables et d'entretien de matériel de laboratoires pour les investigations du PJGN.

La prévision du projet annuel de performance était de 5,15 M€ en AE et CP.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (60,05 M€ en AE et 72,33 M€ en CP)

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications métier.

Telecom T3 (36,74 M€ en AE et 48,91 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 41,8 M€ en AE et 62,16 M€ en CP. L'écart constaté de -5,06 M€ en AE et -13,25 M€ en CP s'explique par un redéploiement vers d'autres dépenses de fonctionnement SIC et vers les crédits d'investissement SIC.

Informatique T3 (7,66 M€ en AE et 7,51 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 27,68 M€ en AE et 11,46 M€ en CP. L'écart de -20,02 M€ en AE et - 3,95 M€ en CP s'explique par un basculement vers les crédits d'investissement SIC.

Applications T3 (2,42 M€ en AE et 2,98 M€ en CP)

Ce poste recouvre les concessions, brevets et licences liés aux applications utilisées. Par rapport à la prévision du projet annuel de performance de 1,99 M€ en CP, la dépense s'élève à 2,42 M€ en AE et 2,98 M€ en CP.

Maintenance applicative T3 (2,56 M€ en AE et 4,45 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 5,1 M€ en AE et 5,48 M€ en CP. L'écart de - 2,54 en AE et de -1,03 M€ en CP s'explique par des redéploiements au sein des crédits SIC.

Informatique individuelle T3 (10,66 M€ en AE et 8,48 M€ en CP)

Ces crédits sont destinés à l'acquisition de postes informatiques et de périphériques.

La prévision du projet annuel de performance était de 2,7 M€ en AE et 4,5 M€ en CP. L'écart de 7,96 M€ en AE et 3,98 M€ en CP s'explique par un redéploiement entre les sous-unités de budgétisation SIC.

IMMOBILIER (1 365,4 M€ en AE et 654,03 M€ en CP)

Directement liées au maillage territorial et à la permanence de son action sur 96 % du territoire, les dotations relatives à l'immobilier (fonctionnement et investissement) représentent près de 57 % du budget de fonctionnement de la gendarmerie.

Loyers budgétaires (- 0,04 M€ en AE et 3,93 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 0 M€ en AE et en CP. L'écart en AE (- 0,04 M€) s'explique par une régularisation comptable. L'écart en CP (+3,93 M€) s'explique par le décalage des paiements de fin d'année 2018.

Loyers de droit commun (1 078,05 M€ en AE et 496,52 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 1 092,2 M€ en AE et de 506 M€ en CP. L'écart en AE (-13,15 M€) résulte d'un retard dans l'engagement de certains baux. La sous-consommation en CP s'explique pour partie par la nécessité de couvrir le reste à payer des loyers budgétaires et pour une autre partie par une priorisation des opérations de paiement en fin de gestion au profit des factures d'énergie.

Gestion du parc (47,48 M€ en AE et 45,82 M€ en CP)

Cette dépense couvre l'entretien du casernement (réfections, entretien léger des locaux, mise en peinture, plomberie, etc.), ainsi que le nettoyage et l'entretien ménager. La prévision du projet annuel de performance était de 57,31 M€ en AE et 35,04 M€ en CP. L'écart en AE s'explique par des AE pluriannuelles non consommées. L'écart en CP s'explique notamment par la nécessité de couvrir les travaux imprévus et urgents, l'entretien des buttes de tir, la campagne des diagnostics plomb et amiante.

Énergie et fluides (221,68 M€ en AE et 88,09 M€ en CP)

Cette sous-unité de budgétisation intègre les dépenses d'eau, d'électricité, de gaz, de fuel domestique, les charges d'occupation et les taxes. La prévision du projet annuel de performance était de 222,55 M€ en AE et 79,92 M€ en CP. L'écart en CP (+8,17 M€) est la conséquence tout à la fois d'une hausse des prix de l'énergie et de l'accélération des régularisations des charges des occupants. Ce surcoût est principalement financé, en fin de gestion, par une priorisation des factures ayant trait à l'énergie.

Opérations immobilières PPP – fonctionnement et financement (18,23 M€ en AE et 19,67 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance prévoyait une consommation de 17,94 M€ en AE et 20,11 M€ en CP.

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (23,66 M€ en AE et 22,54 M€ en CP)**Carburant des hélicoptères (3,15 M€ en AE et en CP)**

La dépense de carburant des hélicoptères s'élève à 3,15 M€ en AE et en CP pour une prévision en projet annuel de performance de 2,82 M€ en AE et CP. Le niveau de consommation s'explique par une hausse des prix du carburéacteur.

Maintien en condition opérationnelle aéronautique (20,51 M€ en AE et 19,39 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 20,88 M€ en AE et 21,93 M€ en CP.

CONTRIBUTIONS A DIVERS ORGANISMES (1,93 M€ en AE et 1,57 M€ en CP)

Les principales subventions et contributions aux opérateurs se déclinent de la manière suivante :

- 0,98 M€ en AE et en CP de versement à la maison de la gendarmerie ;
- 0,32 M€ en AE et en CP au titre de la participation de la GN au budget 2018 de l'ONU ;
- 0,18 M€ en AE et en CP pour financer le fonctionnement du numéro téléphonique d'urgence destiné aux personnes sourdes et malentendantes (centre national relais 114).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent principalement les moyens mobiles et l'immobilier. Après retraitement des erreurs d'imputation, les dépenses d'investissement s'élèvent à 154 647 521 € en AE et 163 494 106 € en CP.

MOYENS MOBILES (54,04 M€ EN AE ET 48,28 M€ EN CP)**Acquisition de véhicules (54,04 M€ en AE et 48,28 M€ en CP)**

La prévision du projet annuel de performance était de 65 M€ en AE et 65 M€ en CP. L'écart par rapport à la prévision résulte principalement de l'annulation de la réserve de précaution.

EQUIPEMENT (1,82 M€ EN AE ET 2,6 M€ EN CP)**Achat de matériels lourds et matériels de police technique et scientifique (1,82 M€ en AE et 2,6 M€ en CP)**

La prévision du projet annuel de performance était de 0 M€ en AE et 0,1 M€ en CP. L'écart en AE (+1,82 M€) et en CP (+2,5 M€) s'explique par le contexte sécuritaire actuel. Ainsi des moyens ont dû être mis à disposition, afin de fournir à la police judiciaire des armoires de fumigation pour le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale. Ces moyens ont également permis de maintenir à niveau les équipements du GIGN avec par exemple l'achat d'équipements de vision nocturne. Enfin, pour assurer la protection des personnels, il a notamment été nécessaire de faire l'acquisition d'un banc d'essai aux chocs pour les gilets pare-balles.

SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (8,04 M€ en AE et 10,96 M€ en CP)**Telecom T5 (2,07 M€ en AE et 6,26 M€ en CP)**

La prévision du projet annuel de performance était de 0 M€ en CP. L'écart s'explique par un rééquilibrage entre les titres au sein des dépenses SIC entre les différents postes de dépense.

Informatique T5 (2,29 M€ en AE et 3,18 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 0 M€ en CP. L'écart s'explique par un rééquilibrage entre les titres au sein des dépenses SIC entre les différents postes de dépense.

Applications T5 (3,68 M€ en AE et 1,52 M€ en CP)

La prévision du projet annuel de performance était de 0 M€ en CP. L'écart s'explique par un rééquilibrage entre les titres au sein des dépenses SIC entre les différents postes de dépense.

IMMOBILIER (89,25 M€ en AE et 99,68 M€ en CP)**Acquisitions et constructions immobilières (28,16 M€ en AE et 17,97 M€ en CP)**

28,16 M€ en AE et 17,97 M€ en CP ont été consacrés au financement des opérations du plan de réhabilitation d'urgence du parc immobilier de la gendarmerie, pour une prévision en projet annuel de performance de 0 € en AE et 15 M€ en CP.

L'écart entre la prévision du projet annuel de performance et l'exécution s'explique par une reventilation des crédits dédiés à la maintenance lourde-réhabilitation afin d'assurer le financement d'opérations dont la nature s'assimile à des constructions.

Maintenance – réhabilitation (61,07 M€ en AE et 73,93 M€ en CP)

Par rapport à la prévision du projet annuel de performance de 105 M€ en AE et 85,89 M€ en CP, 61,07 M€ en AE et 73,93 M€ en CP ont été consacrés à la maintenance lourde immobilière pour la réhabilitation et la restructuration des casernes de gendarmerie.

Les écarts en AE et CP correspondent principalement à une nouvelle ventilation des crédits afin d'assurer le financement d'opérations de réhabilitation dont la nature des travaux s'assimile à des constructions.

Opérations immobilières PPP – Investissement (7,77 M€ en CP)

7,77 M€ en CP ont été consommés sur l'investissement des opérations en AOT de la gendarmerie.

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (1,5 M€ en AE et 1,98 M€ en CP)**Acquisition de moyens blindés (0,83 M€ en AE et 1,27 M€ en CP)**

Par rapport à une prévision nulle au projet annuel de performance en AE et en CP, 0,83 M€ en AE et 1,27 M€ en CP ont été consacrés à cette activité.

Ces dépenses correspondent à l'acquisition de trois véhicules renforcés destinés au COMGEND de Nouvelle-Calédonie pour préparer le prochain référendum.

Par ailleurs, l'intérêt des véhicules blindés à roues de la gendarmerie (VBRG) dans la manœuvre de maintien de l'ordre a été mis en évidence. Cela a conduit à financer la reconstruction complète d'un VBRG.

Acquisition hélicoptères et accessoires (0,66 M€ en AE et 0,71 M€ en CP)

Par rapport à une prévision nulle au projet annuel de performance, 0,66 M€ en AE et 0,71 M€ en CP ont été consommés.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation, 11 462 061 € en AE et 10 127 951 € en CP ont été consacrés aux dépenses d'intervention.

Cette dépense correspond aux subventions d'investissement accordées aux collectivités territoriales, en application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, pour le financement des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie. Cette aide en capital représente 20 % du montant des coûts plafonds pour les opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités territoriales. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18 % dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL.

Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL. Cet EUL correspond à un logement nu pour 75 % et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25 %. Il est compté un EUL par gendarme d'active et un EUL par fraction de trois gendarmes adjoints volontaires. Ce coût-plafonds est revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC). L'autorisation d'engagement correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, sur demande de celle-ci, avant le début des travaux.

L'autorisation revêt un caractère définitif. Les crédits de paiement correspondent au paiement des engagements antérieurs à 2019. Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions : les deux tiers sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison. La seconde est un paiement global à la livraison.

Ces dépenses s'élèvent à 11,46 M€ en AE et 10,13 M€ en CP pour une prévision de consommation de 5,49 M€ en AE et 7 M€ en CP. Elles ont pu être financées par le biais de redéploiement de crédits d'investissements immobiliers.

Action 05

Exercice des missions militaires

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	136 317 371		136 317 371	152 496 574		152 496 574
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	135 161 254		135 161 254	151 388 083		151 388 083
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 156 117		1 156 117	1 108 490		1 108 490
Crédits de paiement	136 317 371		136 317 371	152 496 574		152 496 574
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	135 161 254		135 161 254	151 388 083		151 388 083
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 156 117		1 156 117	1 108 490		1 108 490

L'action n° 05 regroupe l'ensemble des dépenses de personnel relatives aux missions effectuées dans ce cadre, sur le territoire national comme à l'étranger, notamment sur les théâtres d'opérations extérieures. Elle recouvre l'ensemble des missions dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale : protection des intérêts français à l'étranger, missions de prévôté, sécurité de certains points d'importance vitale utilisés par les forces armées, protection permanente des institutions assurant la continuité de l'État, participation à des opérations de gestion de crise sous commandement militaire.

Les dépenses de personnel font l'objet d'une ventilation sur l'ensemble des actions du programme.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	136 317 371	152 496 574	136 317 371	152 496 574
Rémunérations d'activité	66 438 540	76 028 609	66 438 540	76 028 609
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	<i>65 875 070</i>	<i>75 475 961</i>	<i>65 875 070</i>	<i>75 475 961</i>
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	<i>563 470</i>	<i>552 648</i>	<i>563 470</i>	<i>552 648</i>
Cotisations et contributions sociales	69 577 020	76 203 427	69 577 020	76 203 427
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	<i>68 986 933</i>	<i>75 649 508</i>	<i>68 986 933</i>	<i>75 649 508</i>
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	<i>590 087</i>	<i>553 919</i>	<i>590 087</i>	<i>553 919</i>
Prestations sociales et allocations diverses	301 811	264 537	301 811	264 537
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	<i>299 251</i>	<i>262 614</i>	<i>299 251</i>	<i>262 614</i>
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	<i>2 560</i>	<i>1 923</i>	<i>2 560</i>	<i>1 923</i>
Total	136 317 371	152 496 574	136 317 371	152 496 574

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	0	0	-14 741	125 259
Subventions pour charges de service public	0	0	-14 741	125 259
Total	0	0	-14 741	125 259
Total des subventions pour charges de service public	0	0	-14 741	125 259

PROGRAMME 207

SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	166
Objectifs et indicateurs de performance	169
Présentation des crédits	173
Justification au premier euro	178

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel BARBE

Délégué à la sécurité routière

Responsable du programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

Le programme 207 a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et de réduire ainsi le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes de France. Il répond ainsi à plusieurs enjeux :

- un enjeu humain lié à la souffrance engendrée par la perte ou le handicap d'un proche ;
- un enjeu social lié à la disparition d'une partie des forces vives de la société, notamment les jeunes ;
- un enjeu économique, le coût des accidents corporels en France métropolitaine était estimé à 33,4 milliards d'euros en 2018 (bilan de l'observatoire national interministériel de sécurité routière).

Après douze années de baisse continue, la mortalité routière augmentait depuis 2014 pour se stabiliser en 2017. Dans ce contexte, le Premier ministre a réuni le 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de dix ministres et secrétaires d'État. Il témoigne de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour lutter contre l'insécurité routière.

Le CISR du 9 janvier 2018 a retenu 18 mesures qui s'articulent notamment autour de deux axes majeurs :

- la protection de l'ensemble des usagers de la route ;
- mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Protéger l'ensemble des usagers de la route

- Réduction de la vitesse maximale autorisée sur certaines routes : la vitesse excessive ou inadaptée constitue la première cause d'accident et le premier vecteur de mortalité (en 2018, 83 % des auteurs présumés d'accidents mortels (APAM) sont des hommes et 30 % des APAM ont entre 18 et 29 ans). La réduction de 90 km/h à 80 km/h des vitesses maximales autorisées sur les routes à double-sens sans séparateur central a pour objectif de sauver des vies. Cette mesure est entrée en application le 1er juillet 2018. Dès cette date, une baisse des vitesses moyennes pratiquées par les véhicules légers (VL) mais aussi par les poids lourds (PL) a été constatée sur le réseau concerné par la mesure (-3,9 km/h pour les VL entre juin et septembre et -1,8 km/h pour les PL sur la même période). Sur la base des résultats quasi-définitifs 2019 et en comparaison de la moyenne des cinq années précédant la mesure (2013-2017), 209 vies ont été épargnées lors de la première année de la mesure (juillet 2018-juin 2019) sur le réseau concerné et cette baisse s'est confirmée au cours du second semestre 2019 (127 vies épargnées par rapport à la moyenne des seconds semestres 2013-2017) et ce, bien que ce réseau ait été fortement affecté par la dégradation du parc des radars automatiques depuis la fin de l'année 2018.
- Lutter contre la conduite sous l'emprise de l'alcool qui constitue l'une des premières causes de mortalité sur la route (30 % des personnes tuées dans les accidents dont l'alcoolémie est connue). Le premier objectif du CISR du 9 janvier 2018 est d'inciter tous les usagers de la route à l'auto évaluation de leur taux d'alcoolémie afin de leur permettre d'objectiver leur aptitude ou non à la conduite. Le CISR rend néanmoins obligatoire la pose d'un éthylotest anti-démarrage avec suivi médico-psychologique en cas de récurrence d'infraction de conduite en État alcoolique. Par ailleurs, il convient de rappeler que la conduite sous stupéfiants est également une cause majeure de mortalité routière. En 2018, elle a concerné 23 % des personnes tuées dans les accidents où l'information stupéfiants est connue. Depuis 2017, le contrôle de la conduite sous l'emprise des stupéfiants est désormais facilité par l'usage d'un prélèvement salivaire sans recours à une prise de sang. Globalement en 2018, 43,5 % des personnes tuées le sont dans un accident impliquant un conducteur sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants (ou des deux).
- Mieux faire respecter l'interdiction de la tenue en main du téléphone pendant la conduite : la conversation téléphonique est la cause d'un accident corporel sur 10. Désormais, les forces de l'ordre peuvent retenir le permis de conduire d'une personne sanctionnée pour conduite avec usage de téléphone tenu en main dès lors qu'en même temps est commise une infraction menaçant la vie d'autrui.

- Protéger les piétons : en 2019, on déplore 472 décès de piétons. La mortalité des piétons et le vieillissement de la population nécessitent une adaptation des infrastructures routières. Ainsi, la visibilité des piétons pourra être améliorée en aménageant les abords immédiats des passages piétons, notamment par la matérialisation d'une ligne d'effet des passages piétons en amont de ceux-ci qui indique aux véhicules l'endroit où ils doivent s'arrêter. La protection des piétons mal ou non-voyants sera renforcée par une optimisation des dispositifs sonores ou tactiles associés aux feux-rouges.

Mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière

- Une réforme a été engagée en 2019 pour offrir un meilleur accès à un permis de conduire moins cher. Cette réforme s'articule autour de dix mesures comme notamment le développement de la formation sur simulateur de conduite ou le recours aux nouvelles techniques de l'information et de la communication. Elle vise à moderniser l'apprentissage de la conduite, le choix de l'auto-école et l'inscription à l'examen de conduite. Par ailleurs, désormais, la quasi-totalité des candidats passent l'épreuve théorique générale auprès d'un organisme agréé.
- L'État veille également à moderniser et consolider les outils informatiques mis à la disposition des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, tant en termes de système d'information que de matériel, pour améliorer le service public des examens du permis de conduire. 45,1 % des crédits du programme 207 ont été consacrés en 2019, à l'éducation routière.
- En outre, la plateforme HistoVec a été officiellement lancée en janvier 2019. Ce portail disponible pour les particuliers comme pour les professionnels permet de prendre connaissance de toute une série d'informations concernant un véhicule d'occasion français : origine du véhicule, historique du contrôle technique, situation administrative, etc. Cette plateforme qui permet la transparence sur l'historique du véhicule est un succès ; elle a été consultée 1 597 381 fois en 2019.

Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) s'est réuni le 9 juillet 2019 en séance plénière. A cette occasion, le ministre de l'Intérieur a souligné le bon avancement de la mise en œuvre des 18 mesures décidées par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018.

Ainsi, la plupart des mesures du CISR impliquant l'adoption d'une disposition législative ont été intégrées à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM). Il s'agit notamment de l'invisibilité temporaire de certains contrôles routiers par les forces de l'ordre sur les applications communautaires d'aide à la conduite ou de la suspension du permis de conduire en cas d'infraction commise en même temps que l'usage du téléphone portable tenu en main.

Cette loi offre également aux présidents de Conseil départemental, aux présidents d'intercommunalité et aux maires, la possibilité de relever sur certaines sections de leur domaine routier la vitesse maximale à 90 km/h.

Au-delà des mesures du CISR, de nombreuses actions sont menées.

Au niveau local, la mobilisation s'effectue sous la responsabilité du préfet de département qui préside le comité départemental de sécurité routière et coordonne les services de l'État. Son action est facilitée par la mise en place d'un nouveau document général d'orientations (DGO) pour la période 2018-2022 sur la base des orientations définies au niveau national (risque routier professionnel, conduite sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants, public jeunes et publics seniors) complétées en fonction des enjeux locaux. Co-signé par l'État et les collectivités territoriales, ce document définit les orientations locales et traduit la mobilisation des acteurs en faveur de la sécurité routière pour quatre ans. A partir de ce document, est élaboré annuellement le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) pour le volet sensibilisation, prévention et communication. Ce plan bénéficie dans le cadre d'un dialogue de gestion biannuel de moyens budgétaires au titre du programme 207. Est également élaboré le plan départemental des contrôles routiers (PDCR) qui a vocation à guider et à optimiser l'action des forces de l'ordre dans leur mission de contrôle de l'application du code de la route par les usagers et de constatation des infractions et délits routiers.

La sécurité routière concerne chacun : automobilistes, professionnels, jeunes, seniors, piétons, usagers de deux-roues motorisés ou non, ... le grand public dans son ensemble. Aussi, en 2019, la communication de la Sécurité routière s'est-elle efforcée, d'une part, de parler au plus grand nombre avec des campagnes importantes sur les risques majeurs tels que l'alcool, le smartphone en conduisant, les routes du quotidien et, d'autre part, de s'adresser à des populations cibles telles que les motards (l'équipement airbag, la trajectoire de sécurité) ou les jeunes (organisation de leur retour de soirée avec « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas »).

Les entreprises sont également mobilisées contre le risque routier professionnel : chaque année, les accidents routiers professionnels (qu'ils soient effectués lors de trajet professionnel ou liés à des déplacements des missions professionnelles occasionnelles) sont la première cause de mortalité au travail et représentent 15 % de la mortalité routière. En 2018, ce sont 482 (contre 480 en 2017) personnes qui ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail dont 335 (346 en 2017) lors d'un trajet domicile-travail et 147 (134 en 2017) lors d'un déplacement réalisé dans l'exercice d'une mission professionnelle. Dans le cadre de sa politique de sensibilisation du monde professionnel à ce risque, la délégation à la sécurité routière (DSR) a mobilisé à ce jour plus de 1 400 entreprises représentant plus de 3,2 millions de salariés autour de l'Appel national « 7 engagements pour une route plus sûre ». La Sécurité routière anime cette communauté et incite tous les employeurs à organiser des temps forts, notamment à l'occasion des Journées annuelles de la sécurité routière au travail. Parallèlement, depuis le 1er janvier 2017, les employeurs sont tenus de désigner tout conducteur, salarié ou non, auteur d'une infraction routière commise au moyen d'un de leurs véhicules d'entreprise et sont sanctionnés d'une amende le cas échéant si cette désignation n'est pas formalisée.

Depuis fin 2019, la Sécurité routière propose aux Français de se rassembler autour d'une ambition commune, à la fois évidente, bienveillante et fraternelle incarnée par sa nouvelle signature : « Sécurité routière. Vivre, ensemble ». « Vivre », qui est l'essence même de la sécurité routière, « Ensemble » parce que, sur la route, chaque jour, chacun a le pouvoir d'agir, chacun a le pouvoir de sauver une vie.

Les mesures prises lors de ce CISR ont également visé à favoriser la prise de conscience de chaque nouveau jeune conducteur à l'ampleur de ses responsabilités. Désormais, préalablement à l'obtention du certificat permettant de conduire, tout lauréat devra signer une charte numérique qui l'engage à respecter et protéger l'ensemble des usagers de la route.

Sont récemment apparus dans l'espace public, des engins de déplacement personnels (EDP) motorisés comme les trottinettes électriques, mono-roues, gyropodes, etc. Le décret du 23 octobre 2019 régit les EDP motorisés et interdit leur utilisation sur les trottoirs.

Cette politique volontariste a permis de recueillir des résultats encourageants dès 2018. En effet, après quatre années de hausse et de stagnation de la mortalité routière en France, 2018 marque une rupture en enregistrant le chiffre de la mortalité le plus bas de la sécurité routière. Cette tendance se confirme en 2019.

Selon les chiffres quasi-définitifs de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, 3 239 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2019. Avec 9 décès de moins qu'en 2018, la mortalité routière de l'année 2019 est en baisse de 0,3% par rapport à 2018, jusqu'alors meilleure année de référence. L'année 2019 enregistre donc le chiffre de mortalité sur les routes de métropole le plus bas de toute l'histoire des statistiques de la Sécurité routière.

Les résultats définitifs seront connus au printemps 2020 et déclinés selon les types d'usagers de la route.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes
INDICATEUR 1.1	Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)
OBJECTIF 2	Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie
INDICATEUR 2.1	Délai d'attente moyen aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR 1.1

Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre annuel des tués (France métropolitaine)	Nb	3 448	3248	En baisse	en baisse	3239	En baisse
Nombre annuel des tués (Départements d'outre-mer)	Nb	152	244	En baisse	en baisse	162	En baisse
Nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis)	Nb	Non déterminé	269	En baisse	en baisse	Non connu	En baisse

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)

Mode de calcul :

Tout accident corporel de la circulation routière doit faire l'objet d'un bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation (BAAC), renseigné par le service de police ou de gendarmerie compétent géographiquement. Les BAAC centralisés par les services de la police et de la gendarmerie nationales sont ensuite envoyés à l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) pour de nouveaux contrôles s'ajoutant à ceux déjà intégrés aux logiciels de saisie utilisés par les forces de l'ordre. La base annuelle du fichier BAAC pour l'année n'est arrêtée qu'en mai de l'année n+1. Les indicateurs principaux d'accidentalité sont labellisés par l'Autorité de la Statistique Publique.

A ce stade de l'exercice, les données fournies pour 2019 sont des estimations, considérées comme des chiffres quasi-définitifs (labellisés pour la métropole et des départements d'outre-mer).

Leur valeur définitive ne sera connue qu'en mai 2020 et sera intégrée dans le projet annuel de performances pour 2021.

En ce qui concerne le nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis), les conducteurs sans permis et les conducteurs dont la date d'obtention du permis n'est pas renseignée ne sont pas pris en compte.

Il est à noter que les données 2017 ne peuvent être renseignées en raison d'un défaut d'enregistrement des dates de permis de conduire à la suite de la mise en production du nouveau logiciel de la Gendarmerie nationale.

Les données de 2019 ne seront connues et publiées par l'ONISR qu'en mai 2020.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour mémoire, les résultats définitifs seront connus en mai 2020 à l'issue de la phase de consolidation de la base de données de l'ONISR.

Sous-indicateur 1.1.1 « Nombre annuel des tués en France métropolitaine »

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2019 établis par l'ONISR font état de 3 239 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine en 2019, soit 9 personnes de moins qu'en 2018. La mortalité routière serait ainsi en baisse par rapport à l'année 2018, avec une variation de 0,3 %, et atteindrait le niveau le plus bas depuis que les statistiques de la sécurité routière existent.

Depuis 2010, la mortalité routière a baissé de 18,9 %, soit 753 vies épargnées en 2019 par rapport à 2010.

La mortalité automobiliste est en baisse en 2019 (-1 % soit 16 tués de moins), essentiellement dû à une baisse de la mortalité des seniors (65 ans et plus) en agglomération (-21 tués). La mortalité motocycliste est en baisse (-2 %), soit 14 motocyclistes tués de moins qu'en 2018. La mortalité cyclomotoriste est, quant à elle, relativement stable en 2019, confirmant la forte baisse par rapport à 2010 (-46 %). La mortalité cycliste continue sa hausse (+5 % par rapport à

2018 et +25 % par rapport à 2010). Elle est en hausse en agglomération chez les 65-74 ans et hors agglomération chez les 55-64 ans. En 2019, 8 tués sur des engins de déplacement personnel (EDP) motorisés ont été comptabilisés. La mortalité piétonne est stable à un niveau équivalent à 2015 (472 piétons tués, dont 3 usagers d'EDP non motorisé). Elle reste en forte hausse chez les 75 ans et plus, en et hors agglomération.

La mortalité piétonne a été moins marquée cet automne tout en atteignant néanmoins son maximum en décembre. La saisonnalité de la mortalité motocycliste générée par l'usage loisir des motos reste marquée cette année, en lien avec les conditions météo favorables en mars, en avril et en septembre, alors que l'été a été moins favorable entre canicule et violents orages sur certaines régions.

La mortalité des jeunes de 18-24 ans est en forte hausse cette année (+10 %) mais affiche toutefois un résultat de près de 34% inférieur à celui de 2010. La hausse de l'accidentalité (mortalité) est particulièrement marquée chez les jeunes à bord de véhicules de tourisme, de véhicules utilitaires et dans une moindre mesure chez les usagers de deux roues (motorisés ou non) ; en revanche, la mortalité des jeunes piétons baisse pour atteindre le chiffre des années 2013 ou 2015.

La mortalité des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente légèrement en 2019 (+1 %) par rapport à 2018. On observe que la mortalité des seniors âgés de 65 à 74 ans baisse de 5% alors que celle des personnes âgées de 75 ans ou plus augmente de 4%. La mortalité des 75 ans et plus, comme piéton ou à bord de véhicules de tourisme, est en augmentation hors agglomération. La mortalité des 65 – 74 ans est pour sa part en diminution en agglomération, essentiellement comme automobilistes.

Sous-indicateur 1.1.2 « Nombre annuel des tués dans les départements d'Outre-mer »

En Outre-mer, 254 personnes sont décédées sur les routes en 2019 dont 162 dans les départements d'outre-mer et 92 dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (+ 5,8% soit + 14 tués). La mortalité routière des départements d'Outre-mer accuse une hausse de 18 décès par rapport à 2018, alors que celle des collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie connaît une légère baisse avec 4 personnes tuées en moins.

Sur l'ensemble des outre-mer, la mortalité des jeunes de 18-24 ans est stable en 2019 avec 49 tués comptabilisés. 78 décès avaient été enregistrés en 2010. En revanche, la mortalité des 25-34 ans fluctue entre 125 et 160 décès depuis 2010, et enregistre environ 150 tués en 2019 contre 154 en 2018. La mortalité des seniors de 65 ans et plus est en hausse avec 28 décès en 2019 contre 15 en 2018.

La mortalité automobiliste représente un peu plus du tiers de la mortalité routière outre-mer avec 98 décès estimés. La ceinture de sécurité demeure un enjeu majeur dans les outre-mer.

La mortalité en deux-roues motorisés reste significative avec 71 usagers tués en 2019, soit un peu moins du tiers de la mortalité routière outre-mer. Le non-port du casque reste une problématique majeure dans les outre-mer.

La mortalité piétonne est en augmentation avec 54 décès estimés en 2019 et supérieure à 2010 (36 décès enregistrés).

Sous-indicateur 1.1.3 « Nombre de tués parmi les jeunes conducteurs »

Les conducteurs novices sont généralement considérés comme les personnes les plus à risque en matière d'accidentalité routière du fait de leur manque d'expérience de la conduite et d'une plus grande propension à la prise de risque.

A ce stade de l'exercice, il n'est pas possible de fournir une estimation qui sera disponible en mai 2020.

OBJECTIF 2

Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR 2.1

Délai d'attente moyen aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B	jours calendaires	63	66	60	42	67	45
Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière	€/permis	61,5	65	60	65,2	65,9	59,5

Commentaires techniques

Sous-indicateur 2.1.1 « Délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen du permis de conduire B »

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : les données sont extraites des systèmes d'information « Aurige, ICER ». Cet outil permet aux inspecteurs du permis de conduire d'y relier, en temps réel, l'ensemble de leurs activités relevant du domaine du permis de conduire.

Depuis le 24 décembre 2019, date de la promulgation de la loi d'orientation des mobilités, l'indicateur annuel de référence est la valeur médiane des délais d'attente entre la première et la deuxième présentation à l'épreuve pratique B du permis de conduire. En 2019, le délai médian est de 42 jours.

Sous-indicateur 2.1.2 « Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière »

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : le numérateur (coût total) intègre les dépenses (en crédits de paiement) opérées au cours de l'année considérée au titre de la rémunération (y compris contribution au CAS « pensions ») versée aux agents chargés d'organiser les activités d'examen, ainsi que les frais de déplacement, de fonctionnement et de formation initiale et continue induits par ces activités.

Le dénominateur (nombre de permis) correspond au nombre de permis de catégorie A, B, C et D délivrés suite aux examens pratiques au cours de l'année considérée.

Le tableau ci-dessous précise les valeurs ayant permis le calcul de l'indicateur :

	Unité	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Prévision 2019	Réalisation 2019
Numérateur = coût total d'obtention du permis de conduire pour la délégation à la sécurité routière	€ (C) = (1)+(2)+(3)	63 814 119 €	65 414 015 €	64 987 770 €	67 150 318 €
Masse salariale correspondant aux activités d'examen hors CAS pension	(1)	36 258 800 €	35 779 743 €	35 914 381 €	37 250 044 €
Masse salariale correspondant aux activités d'examen – part CAS pension	(2)	17 888 552 €	17 990 669 €	18 058 368 €	18 431 237 €
Frais de fonctionnement	(3)	9 666 768 €	11 643 603 €	11 015 021 €	11 469 037 €
Dénominateur = nombre de permis délivrés	N= nombre de permis de conduire	1 037 243	1 006 687	996 745	1 018 916
Indicateur = Numérateur/Dénominateur	€/permis (U) = (C)/(N)	61,5 €	65,0 €	65,2 €	65,9 €

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 2.1.1 « Délai d'attente pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B (du point de vue de l'utilisateur) »

La réduction des délais de passage à l'examen pratique du permis de conduire constitue un des objectifs majeurs de la réforme du permis de conduire engagée en 2014. La valeur de l'indicateur du délai moyen a baissé de 30 jours entre 2013 et 2017, passant de 93 jours à 63 jours sous l'effet conjugué de plusieurs mesures : mise en place depuis l'été 2014 d'une augmentation de 12 à 13 passages d'examens pratiques B par jour pour un inspecteur et par le recentrage de l'activité des inspecteurs du permis de conduire sur l'examen pratique du permis de conduire B. Le transfert de l'épreuve théorique générale aux organismes agréés le 13 juin 2016 a par ailleurs conforté cette tendance.

Depuis 2018, une évolution réglementaire est intervenue modifiant le calcul du délai d'attente puisque désormais un candidat ayant échoué à l'examen pratique peut se représenter à l'épreuve au bout de 2 jours et non plus de 7 comme auparavant. Ainsi à partir de 2018, les valeurs communiquées sont calculées en prenant compte de cette nouvelle réglementation.

Par ailleurs, depuis la promulgation de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, le délai médian est désormais retenu comme indicateur de référence en lieu et place du délai moyen. Le délai médian est celui en dessous duquel la moitié des candidats attend une place d'examen après un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire. Ce délai médian qui était de 42 jours en 2018 est inchangé en 2019.

L'année 2019 a été marquée par une forte hausse du nombre de demandes de places en candidats libre. Il est passé de 9 400 candidats examinés en 2017 à 38 500 en 2019, en particulier dans les départements à forte densité urbaine. Cette forte augmentation s'explique par le développement soutenu des écoles de conduite en ligne et la volonté d'une nouvelle génération de candidats de s'affranchir de l'intermédiation de l'auto-école traditionnelle pour obtenir sa place d'examen. Ces candidats ont des taux de réussite plus faibles que les autres (-14 points) et font baisser le taux de réussite global.

Ainsi, alors que le nombre de places d'examens proposées dans la catégorie B n'a cessé de progresser (passant de 1 363 300 en 2014 à 1 422 232 en 2019), le taux de réussite des candidats a connu une tendance inverse (passant de 60,24% en 2014 à 58,3% en 2019). Dès lors, alors même que le nombre de places offertes progresse, le nombre de candidats devant passer les épreuves augmente.

Sous-indicateur 2.1.2 « Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière »

Le coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration est en augmentation entre 2017 et 2018 (+3,50 €), soit un coût pour 2018 de 65 € contre 61,5 € en 2017. La prévision 2019 prévoyait une légère augmentation de ce coût à 65,2 €. Le coût du permis de conduire constaté pour 2019 est en augmentation à 65,9 €.

Le montant des dépenses prises en compte est en hausse par rapport à 2018 (+2,65% entre 2018 et 2019) notamment en raison du remboursement des 25 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste et de l'augmentation du coût de formation initiale des IPCSR résultant, d'une part, de la mise en place d'une seconde promotion d'IPCSR, et d'autre part, de l'intégration du passage du permis moto et du niveau supérieur moto.

Par ailleurs, le nombre de permis toutes catégories délivrés est en légère augmentation par rapport à 2018 (+1,2%) ainsi que le taux de réussite constaté du permis B (passant de 57,71% en janvier 2018 à 58,3% en janvier 2019).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 664 988 1 631 466		1 560 000 1 589 908	3 224 988 3 221 375	3 224 988
02 – Démarches interministérielles et communication	12 938 084 13 768 738	78 955	3 352 446 5 320 118	16 290 530 19 167 810	26 340 530
03 – Éducation routière	13 845 123 13 568 068	3 885 000 2 997 727	5 535 985 1 987 551	23 266 108 18 553 345	23 266 108
Total des AE prévues en LFI	28 448 195	3 885 000	10 448 431	42 781 626	52 831 626
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 040 762		+2 040 762	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-283 139		-283 139	
Total des AE ouvertes		44 539 249		44 539 249	
Total des AE consommées	28 968 272	3 076 682	8 897 577	40 942 530	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 664 988 1 626 917	25 219	1 560 000 1 183 472	3 224 988 2 835 608	3 224 988
02 – Démarches interministérielles et communication	12 938 084 13 993 393	74 046	3 352 446 5 297 764	16 290 530 19 365 203	26 340 530
03 – Éducation routière	12 749 521 13 858 041	3 885 000 2 453 436	5 535 985 1 987 526	22 170 506 18 299 003	22 170 506
Total des CP prévus en LFI	27 352 593	3 885 000	10 448 431	41 686 024	51 736 024
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 040 762		+2 040 762	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-1 250 580		-1 250 580	
Total des CP ouverts		42 476 206		42 476 206	
Total des CP consommés	29 478 351	2 552 701	8 468 762	40 499 813	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 664 988 1 597 488	25 219	1 210 000 651 475		2 874 988	2 874 988 2 274 182
02 – Démarches interministérielles et communication	12 920 000 15 200 318	122 562	3 352 446 3 586 290		16 272 446	16 322 446 18 909 170
03 – Éducation routière	13 214 679 13 162 928	2 600 000 1 380 167	4 867 120 2 551 939	1 632	20 681 799	20 681 799 17 096 666
Total des AE prévues en LFI	27 799 667	2 600 000	9 429 566		39 829 233	39 879 233
Total des AE consommées	29 960 734	1 527 948	6 789 704	1 632		38 280 018

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 664 988 1 614 598		1 210 000 724 106		2 874 988	2 874 988 2 338 704
02 – Démarches interministérielles et communication	12 920 000 16 249 713	122 562	3 352 446 3 544 785		16 272 446	16 322 446 19 917 060
03 – Éducation routière	13 214 679 12 596 328	2 600 000 1 232 867	4 867 120 2 551 939		20 681 799	20 681 799 16 381 134
Total des CP prévus en LFI	27 799 667	2 600 000	9 429 566		39 829 233	39 879 233
Total des CP consommés	30 460 639	1 355 429	6 820 830			38 636 898

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	29 960 734	28 448 195	28 968 272	30 460 639	27 352 593	29 478 351
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 709 438	28 448 195	28 963 672	30 272 044	27 352 593	29 409 001
Subventions pour charges de service public	251 296		4 600	188 595		69 350
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 527 948	3 885 000	3 076 682	1 355 429	3 885 000	2 552 701
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 259 472	3 560 000	2 706 465	1 122 479	3 560 000	2 182 761
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	268 476	325 000	370 216	232 950	325 000	369 939
Titre 6 – Dépenses d'intervention	6 789 704	10 448 431	8 897 577	6 820 830	10 448 431	8 468 762
Transferts aux ménages	2 548 599	5 535 985	1 963 751	2 548 599	5 535 985	1 963 751
Transferts aux entreprises	73 126	750 000	643 076	238 912	750 000	357 765
Transferts aux collectivités territoriales	614 125		2 025 353	610 458		2 017 854
Transferts aux autres collectivités	3 553 854	4 162 446	4 265 397	3 422 861	4 162 446	4 129 392
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 632					
Dotations en fonds propres	1 632					
Total hors FdC et AdP		42 781 626			41 686 024	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 757 623			+790 182	
Total*	38 280 018	44 539 249	40 942 530	38 636 898	42 476 206	40 499 813

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	7 234	10 050 000	2 040 762	7 234	10 050 000	2 040 762
Total	7 234	10 050 000	2 040 762	7 234	10 050 000	2 040 762

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		2 730		2 730				
03/2019		3 040		3 040				
04/2019		9 250		9 250				
05/2019		1 650		1 650				
06/2019		10 200		10 200				
07/2019		4 000		4 000				
08/2019		100		100				
09/2019		700		700				
10/2019		7 600		7 600				
11/2019		300		300				
12/2019		4 800		4 800				
01/2020		850		850				
Total		45 220		45 220				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2019		20 000		20 000				
12/2019		1 935 542		1 935 542				
01/2020		40 000		40 000				
Total		1 995 542		1 995 542				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019		7		1				
Total		7		1				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		1 000 303						
Total		1 000 303						

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						1 283 449		1 250 581
Total						1 283 449		1 250 581

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		3 041 072		2 040 763		1 283 449		1 250 581

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		3 224 988 3 221 375	3 224 988 3 221 375		3 224 988 2 835 608	3 224 988 2 835 608
02 – Démarches interministérielles et communication		16 290 530 19 167 810	26 340 530 19 167 810		16 290 530 19 365 203	26 340 530 19 365 203
03 – Éducation routière		23 266 108 18 553 345	23 266 108 18 553 345		22 170 506 18 299 003	22 170 506 18 299 003
Total des crédits prévus en LFI *		42 781 626	42 781 626		41 686 024	41 686 024
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 757 623	+1 757 623		+790 182	+790 182
Total des crédits ouverts		44 539 249	44 539 249		42 476 206	42 476 206
Total des crédits consommés		40 942 530	40 942 530		40 499 813	40 499 813
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 596 719	+3 596 719		+1 976 393	+1 976 393

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	42 462 570	42 462 570	0	41 366 968	41 366 968
Amendements	0	+319 056	+319 056	0	+319 056	+319 056
LFI	0	42 781 626	42 781 626	0	41 686 024	41 686 024

La dotation prévue en crédits hors titre 2 dans le projet annuel de performances était de 42 462 570 € en AE et de 41 366 968 € en CP.

Dans le cadre de l'examen du PLF par le Parlement, cette dotation a été majorée de 319 056 € en AE et en CP.

Le montant des crédits hors titre 2 votés en loi de finances initiale a ainsi atteint la somme de 42 781 626 € en AE et de 41 686 024 € en CP.

Deux amendements ont été adoptés lors de l'examen du projet de loi de finances. L'un, à hauteur de 573 071 €, consacré au fonctionnement des cellules d'éducation routière, et l'autre, pour -254 015 €, au titre du paiement des intérêts aux organismes bancaires partenaires.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de la gestion 2019, sont intervenus les mouvements réglementaires suivants :

- arrêté du 15 février 2019 portant report de crédits : le programme 207 a été alimenté par des reports de crédits non consommés en 2018 à hauteur de 1 000 303 € en AE (AENE) ;
- arrêté du 4 mars 2019 portant report de crédits des fonds de concours : 7 € en AE et 1 € en CP ;
- décret n° 2019-1277 du 3 décembre 2019 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 : -1 283 449 € en AE et -1 250 581 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Fonds de concours

Le montant des fonds de concours rattachés au programme 207 au cours de la gestion 2019 s'est élevé à 1 995 542 € en AE=CP. Ces fonds de concours ont essentiellement permis de financer le changement de la signalétique consécutivement à la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central.

Attribution de produits

En 2017, une attribution de produits a été créée. Elle porte le numéro 2-2-00530 et s'intitule « produit des cessions de biens mobiliers ». En 2019, le montant des attributions de produits rattachées au programme 207, au titre de cette attribution de produits, s'est élevé à 45 220 € en AE=CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	1 283 449	1 283 449	0	1 250 581	1 250 581
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	1 283 449	1 283 449	0	1 250 581	1 250 581

Les crédits de la réserve de précaution initiale se sont élevés à 1,28 M€ en AE et à 1,25 M€ en CP, ventilés de manière homogène entre tous les postes de dépenses du programme.

Les crédits de la réserve de précaution ont été annulés par le décret n° 2019-1277 du 3 décembre 2019 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 44 539 249	CP ouverts en 2019 * (P1) 42 476 206
AE engagées en 2019 (E2) 40 942 530	CP consommés en 2019 (P2) 40 499 813
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 1 530 062	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 7 546 577
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 066 657	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 32 953 236

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 7 535 992					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 10 585					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 7 546 577	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 7 546 577	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2019 (E2) 40 942 530	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 32 953 236	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 7 989 294
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 7 989 294
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 5 761 757
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 2 227 536

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 +reports 2018 +mouvements réglementaires +FDC +ADP +fongibilité asymétrique +LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2019 sont estimés à 7,99 M€. Ils étaient de 7,54 M€ fin 2018.

Ces restes à payer se ventilent ainsi :

- 1,54 M€ au titre des études et du fonctionnement courant ;
- 2,91 M€ au titre des dépenses de communication ;
- 0,89 M€ au titre des dépenses engagées dans le cadre des plans départementaux en faveur de la sécurité routière ;
- 1,12 M€ au titre du fonctionnement des cellules d'éducation routière ;
- 0,57 M€ au titre des investissements dans les centres d'éducation routière ;
- 0,96 M€ au titre des dépenses relatives à la formation et à l'animation du réseau d'éducation routière.

Ils seront réglés en 2020 et 2021.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Observation, prospective, réglementation et soutien au programme

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		3 224 988	3 224 988		3 221 375	3 221 375
Crédits de paiement		3 224 988	3 224 988		2 835 608	2 835 608

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2019, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019.

Après correction de ces éléments, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de **3 233 096 € en AE** et de **2 917 174 € en CP**.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 664 988	1 631 466	1 664 988	1 626 917
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 664 988	1 631 466	1 664 988	1 562 167
Subventions pour charges de service public				64 750
Titre 5 : Dépenses d'investissement				25 219
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				25 219
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 560 000	1 589 908	1 560 000	1 183 472
Transferts aux entreprises	750 000	524 586	750 000	239 400
Transferts aux collectivités territoriales		49 776		49 776
Transferts aux autres collectivités	810 000	1 015 547	810 000	894 296
Total	3 224 988	3 221 375	3 224 988	2 835 608

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel relevant en réalité de l'action 01 est de **1 643 527 € en AE** et **1 644 073 € en CP**.

Lors de la phase de budgétisation, la distinction entre les différents types d'études (administration centrale ou réseau scientifique et technique, titre 3 ou titre 6) n'est pas toujours possible *a priori*. Dès lors, en cours d'exécution, la répartition des crédits entre nature de la dépense ou type d'étude évolue.

Observatoires et études : 317 992 € en AE et 341 399 € en CPObservatoires locaux de l'accidentologie routière : 199 470 € en AE et 195 334 € en CP

Les observatoires locaux participent, avec l'appui des outils de connaissance de l'insécurité routière, à la qualité et à l'exploitation du fichier accidents, aux mesures de l'exposition au risque et à l'observation des comportements, à l'analyse de l'accidentologie au niveau départemental, à la diffusion de la connaissance, à la définition des actions locales et à leur évaluation.

Des délégations de crédits sont faites aux responsables des BOP régionaux du programme pour la prise en charge du fonctionnement de ces observatoires locaux.

L'organisation de dialogues de gestion à mi-parcours et en fin de gestion permet de procéder à un bilan des actions locales de l'année N, d'identifier les actions en projet pour l'année N+1 et de prendre connaissance d'éléments du contexte local.

Les crédits attribués dans ce cadre permettent de renforcer le pilotage et les synergies entre les échelons déconcentrés ainsi que de financer les études réalisées localement en complémentarité avec les travaux pilotés au niveau national.

Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) : 22 882 € en AE et 11 842 € en CP

L'ONISR assure au titre de ses missions statistiques la collecte, la mise en forme, l'interprétation et la diffusion au plan national ou international des données statistiques françaises se rapportant à la sécurité routière. Les séries principales sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique. Il assure par ailleurs le suivi des études sur l'insécurité routière, l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées. Depuis 2017, l'ONISR est structuré en deux bureaux, l'un en charge des productions statistiques (STAT) et l'autre du pilotage et de la valorisation des études, recherche et des évaluations (ETUD).

Ces crédits permettent de financer les frais de fonctionnement courant de l'ONISR, autres que ceux pris en charge par d'autres lignes du programme 207.

Des enveloppes spécifiques lui sont dédiées pour assurer ses missions (cf.infra).

Études et recherches menées pour le compte de la DSR : 95 640 € en AE et 134 223 € en CP

Des études liées à la sécurité routière sont confiées au réseau scientifique et technique (RST) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) :

- d'une part au Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), notamment des études d'accidents ou des études d'appui à la réglementation ;
- d'autre part à l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) notamment des études sur la conduite des seniors ou sur les différences de sexe dans la réussite au permis de conduire. Par décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019, l'Université Gustave Eiffel s'est substituée à l'IFSTTAR.

Soutien au programme : 1 325 535 € en AE et 1 302 674 € en CPFonctionnement courant du programme : 852 756 € en AE et 823 310 € en CP

Ce poste permet la prise en charge des dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement de la DSR (téléphonie mobile, fournitures, représentation, documentation, publication dans les journaux d'annonce légale, traduction) ;
- les cotisations de la DSR à divers organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ;
- les frais de déplacement des agents de la DSR dans le cadre de leur mission ;
- les dépenses de formation spécifiques à la sécurité routière pour les agents de l'administration centrale.

Dépenses de fonctionnement liées à la politique publique du programme : 472 779 € en AE et 479 364 € en CP

Ont été financés :

- l'impression, le stockage et le routage de la documentation institutionnelle de la DSR destinée aux acteurs locaux de la sécurité routière, tant publics qu'associatifs, à hauteur de 387 779 € en AE et 394 364 € en CP ;
- le versement d'une subvention à l'organisme chargé des œuvres sociales des personnels spécifiques à la sécurité routière (CAES) pour 85 000 € en AE et en CP.

DEPENSES D'INTERVENTION

Après correction, le montant des dépenses d'intervention relevant de l'action 01 est de **1 589 569 € en AE et 1 247 882 € en CP**.

La distinction entre titre 3 ou titre 6 des dépenses relatives aux études n'est pas effectuée au stade de la budgétisation, la répartition évolue donc au cours de la gestion, ce qui génère des écarts entre la LFI et l'exécution.

Études de recherche de l'administration centrale : 1 589 569 € en AE et 1 247 882 € en CP

L'ONISR confie à des partenaires publics et privés la conduite d'études permettant d'approfondir et de développer les connaissances sur la sécurité routière sous différents aspects (économique, comportemental, sociologique, juridique, technologique).

Le principal poste de dépenses concerne le financement annuel du conventionnement avec l'Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle (UTAC-CERAM) prévoyant la réalisation d'études d'application de la réglementation technique automobile des véhicules et des équipements réceptionnés conformément aux actes réglementaires européens et internationaux. Ce programme comprend des recherches pré-réglementaires, des essais comparatifs, une préparation des évolutions techniques réglementaires pour l'évaluation des nouvelles technologies, des essais inter-laboratoires pour valider certaines techniques de mesures, un contrôle de conformité de certains équipements homologués, et une amélioration des procédures de gestion des réceptions. Il intègre depuis 2017 des études sur la sécurité des véhicules innovants et sur les systèmes de sécurité destinés aux motocyclettes.

Plusieurs études menées dans le cadre de l'appel à projets de 2019 ont également fait l'objet de subventions, imputées sur le programme 207 :

- le projet MESCA « Menace du stéréotype en conduite automobile » : 92 592,56 € en AE et 69 444 € en CP ;
- la convention « Impact sur les comportements routiers des croyances des étudiants vis-à-vis du risque d'accident et optimisation des dispositifs de prévention actuellement utilisés » (CROYANCE ETUDIANTS) : 100 000 € en AE et 75 000 € en CP ;
- le projet Concert-Age, « Concertation pour le partage de connaissances et le montage de projets collaboratifs pour une mobilité saine et sûre des personnes âgées » pour un montant de 36 000 € en AE et de 25 200 € en CP ;
- le projet COCY, « Comportements Cyclistes », pour un montant de 113 402 € en AE et de 30 391 € en CP ;
- le projet ISAPA, « influence sociale et auto-estimation de ses capacités chez les piétons âgés », pour un montant de 38 240 € en AE ;
- la convention M-VASEM, pour un montant de 182 095 € en AE et de 136 571 € en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après correction, les dépenses d'investissement relevant de l'action 01 s'élèvent à **25 219 € en CP**. Elles correspondent à l'acquisition de deux véhicules.

Action 02**Démarches interministérielles et communication**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		26 340 530	26 340 530		19 167 810	19 167 810
Crédits de paiement		26 340 530	26 340 530		19 365 203	19 365 203

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2019 ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019.

Le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 02 est de **19 169 392 € en AE et de 19 297 069 € en CP**, après correction.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 938 084	13 768 738	12 938 084	13 993 393
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 938 084	13 764 138	12 938 084	13 988 793
Subventions pour charges de service public		4 600		4 600
Titre 5 : Dépenses d'investissement		78 955		74 046
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		78 955		74 046
Titre 6 : Dépenses d'intervention	13 402 446	5 320 118	13 402 446	5 297 764
Transferts aux ménages	10 050 000		10 050 000	
Transferts aux entreprises		118 490		118 365
Transferts aux collectivités territoriales		1 966 777		1 959 303
Transferts aux autres collectivités	3 352 446	3 234 851	3 352 446	3 220 096
Total	26 340 530	19 167 810	26 340 530	19 365 203

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après corrections, le montant des dépenses de fonctionnement considérées comme relevant en 2019, de l'action 02 a été estimé à **14 753 056 € en AE et à 14 867 380 € en CP**. Ces dépenses relèvent toutes de la catégorie 31, l'exécution d'une partie d'entre elles sous forme de subvention pour charges de service public étant erronée.

Communication nationale : 8 521 422 € en AE et 8 610 719 € en CP

La communication est une action essentielle en matière de prévention et d'information pour la sécurité routière.

Face à la persistance du sentiment d'insécurité et à la montée des incivilités sur la route, la stratégie de la communication de la Sécurité routière s'est déployée autour de deux grands axes :

1. Favoriser l'intériorisation des bons comportements et des règles qui régissent l'usage de la route (pour soi, pour les autres) :

- en proposant « un nouvel idéal » d'usage de la route ;

- en renforçant la stratégie de la communication-solution ;
- en élargissant le champ des acteurs relais d'opinion.

2. Susciter l'acceptabilité sociale, notamment en poursuivant la stratégie de relations avec les médias et le développement des réseaux sociaux et en optimisant la mobilisation du réseau local de la sécurité routière avec des outils adaptés.

En 2019, la communication de la Sécurité routière a axé ses grandes campagnes de communication autour de cinq thèmes de communication :

- le risque d'utiliser un smartphone en conduisant « Sur la route, le téléphone peut tuer » (conversations et consultations/réponses aux notifications) ;
- la pratique de la moto : le bon équipement à moto (valorisation de l'airbag : « L'air, c'est la vie. A moto aussi ») et la conduite la plus sûre (la trajectoire de sécurité à moto « Une trajectoire pour profiter de la route, une trajectoire pour profiter de la vie ») ;
- le rappel des risques sur les routes de son quotidien (« 1 900 personnes meurent chaque année sur les routes qu'elles connaissent par cœur ») ;
- l'incompatibilité de l'alcool et la conduite vers le grand public « Quand on tient à quelqu'un, on le retient » (une cinquantaine d'animateurs/journalistes TV, radio et de comédiens de séries populaires portent le message) et vers les jeunes en leur proposant la solution « Sam » (« Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ») ;
- le risque routier professionnel, première cause de mortalité au travail, en incitant les employeurs à signer la charte des « 7 engagements » et à organiser des actions de sensibilisation en interne de leur organisme.

Les thématiques de communication développées s'articulent autour des principaux risques de l'accidentalité routière ainsi que vers les publics dits « à risques ».

Communication nationale : actions « Médias » : 7 017 755 € en AE et 7 085 246 € en CP

Le budget de communication « actions média » permet de mettre en œuvre des campagnes de prévention en finançant l'élaboration de la stratégie et des supports de communication, ainsi que l'achat des espaces publicitaires pour leur diffusion (TV, radio, internet, cinéma, affichage, presse...).

Des partenariats avec des magazines spécialisés dans la cible des entreprises ont permis de déployer une argumentation sur le thème du risque routier en entreprise et de promouvoir l'événement annuel les Journées de la sécurité routière au travail.

Ces prises de parole ont été enrichies par la mise en place de plusieurs fils rouges, en radio ou sur des sites d'aide à la conduite comme via Michelin ou Mappy, toute l'année, pour développer un spectre plus large de thèmes.

Enfin, la « Data Management Plateforme » constituée afin de pouvoir mieux cibler les personnes à risque dans les communications de la sécurité routière a été activée.

Communication nationale actions « Hors-médias » : 1 391 833 € en AE et 1 420 420 € en CP

Les campagnes précitées ont été complétées par des actions de communication « hors médias » événementielles. Elles se traduisent par l'organisation de manifestations et la participation à des événements nationaux.

Les principales manifestations auxquelles la DSR a participé ont été les suivantes :

- l'organisation du « prix innovation 2019 » de la sécurité routière (lauréats entreprises) et du « Challenge innovation sécurité routière » (lauréats étudiants) ;
- le prix « Les pros ont du talent » pour récompenser les artisans et commerçants engagés dans la lutte contre l'insécurité routière en contexte professionnel ;
- les présences de « Sam » sur des concerts et festivals pour sensibiliser les jeunes à organiser leur retour en toute sécurité (Solidays) ;

- une présence événementielle de la Sécurité routière au Salon des seniors, au salon Kidexpo (familles et enfants) avec la mascotte Elliot le pilote, au salon des premiers secours « Secours et vous », au Grand prix de France moto au Mans ;
- le concours de photographie estival auprès des automobilistes « On pose pour la pause » ;
- l'achat d'éthylotests et autres objets promotionnels pour les opérations de terrain (festivals de musique, partenariats radios, salons...) et le colloque « Entreprises engagées » qui a réuni près de 500 professionnels le 17 décembre 2018.

Communication nationale : évaluation et support : 111 834 € € et 105 053 € en CP

Les autres dépenses liées à la communication nationale correspondent aux opérations suivantes :

- études pré et post-campagnes de communication ;
- évaluation globale de la politique de sécurité routière par l'intermédiaire de sondages d'opinion ou baromètres ;
- édition ;
- routage dans les départements ;
- études ou sondages en appui des actions de communication.

Actions locales et partenariats : 6 231 634 € en AE et 6 256 661 € en CP

Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 4 544 891 en AE et 4 577 717€ € en CP

En matière de sécurité routière, l'action locale est portée dans chaque département, par le préfet. Le Document général d'orientations (DGO) élaboré pour la période 2018-2022, constitue l'outil de programmation dans le domaine de la sécurité routière.

Sous l'autorité du préfet, les services déconcentrés mettent en œuvre des projets locaux déclinant la stratégie nationale dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR). Ces actions sont menées soit directement par les services de l'État (elles sont alors imputées sur du titre 3 ou du titre 5), soit en partenariat avec des associations ou des collectivités locales (elles relèvent alors du titre 6- cf. infra). Le montant total de la dépense, tous titres confondus, est de 8,32 M€ en AE et de 8,33 M€ en CP.

Financement d'actions dans les collectivités d'outre-mer : 33 376 € en AE et 33 076 € en CP

Les collectivités d'outre-mer bénéficient également de financement pour mener des actions de sécurité routière dans leur territoire.

La Polynésie Française a ainsi perçu des crédits d'un montant de 65 532 € (tous titres confondus) pour financer des campagnes de prévention en milieu scolaire et des actions de sensibilisation en direction des cyclistes. Une partie de ces crédits subventionne l'association des auto-écoles de la Polynésie Française qui porte certaines actions de prévention routière.

Politique locale sous maîtrise d'ouvrage centrale - organisation déconcentrée de manifestations nationales : 25 249 € en AE et 17 750 € en CP

Des services déconcentrés ou régionaux sont chargés par la DSR de promouvoir la sécurité routière dans le cadre de manifestations à portée nationale et bénéficient à ce titre de délégations de crédits.

Les préfetures de la Charente-Maritime et du Cher ont ainsi reçu 58 200 € en AE et CP pour représenter la sécurité routière aux Francofolies de la Rochelle et au Printemps de Bourges conformément à la loi de finances adoptée par le Parlement.

En 2019, une délégation a également été effectuée au profit de la région Bretagne pour financer l'opération intitulée « la Route se partage ». Cette opération organisée dans le cadre du Tour de France a été initiée pour répondre à une attente forte des cyclistes, dans le domaine de la sécurité routière. Elle invite les conducteurs de véhicules motorisés et les cyclistes à modifier leurs comportements pour un respect mutuel entre tous les usagers de la route. Présente dans différentes compétitions cyclistes (tour de Bretagne, championnat de France et tour de France), cette opération bénéficie d'une exposition importante.

Signalisation : 1 628 118 € en AE et CP

La réduction à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les routes à double sens et sans séparateur central a nécessité une adaptation de la signalisation routière. Le changement des panneaux par les collectivités gestionnaires de voirie a été remboursé par le programme 207. Le montant des remboursements s'élève à 1 628 118 € en AE et en CP (82 départements, environ 8 400 panneaux remboursés).

DEPENSES D'INTERVENTION

Après corrections, le montant des dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2019, de l'action 02 est estimé à **4 337 381 €** en AE et à **4 355 643 €** en CP.

Actions locales et partenariats

Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 3 771 225 € en AE et 3 752 431 € en CP

Dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), des subventions ont été attribuées pour un montant de 3 771 225 € en AE et 3 752 431 € en CP.

Ont été ainsi subventionnées localement :

- des entreprises dans le cadre d'actions de prévention et de formation (chartes, plan de prévention du risque routier) ;
- des collectivités locales dans le cadre d'aides au financement de maisons de la sécurité routière et de projets d'initiatives locales ;
- des associations locales œuvrant dans le domaine de la sécurité routière et participant aux actions inscrites aux PDASR.

Financement d'actions dans les collectivités d'outre-mer : 39 218 € en AE et en CP :

Une partie des crédits reçus par la Polynésie Française a subventionné l'association des auto-écoles de la Polynésie Française qui porte certaines actions de sécurité routière.

Partenariats nationaux : 526 938 € en AE et 563 994 € en CP

Après rationalisation au niveau national des critères d'octroi, des subventions sont versées à des associations pour soutenir les actions qu'elles mènent en faveur de la lutte contre l'insécurité routière. Dans ce cadre, la DSR a notamment apporté son soutien financier à la Prévention routière pour son engagement en faveur du service civique.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après corrections, les dépenses d'investissement relevant de l'action 02 s'élèvent à **78 955 €** en AE et **74 046 €** en CP. Elles correspondent à l'achat de matériel comme les simulateurs de conduite pour la mise en œuvre des plans départementaux d'actions de sécurité routière. Dans le cadre d'un dispositif de maison de sécurité itinérante, une semi-remorque aménagée et accessible aux personnes à mobilité réduite a également été financée.

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 03**Éducation routière**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		23 266 108	23 266 108		18 553 345	18 553 345
Crédits de paiement		22 170 506	22 170 506		18 299 003	18 299 003

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte, des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2019 ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019. Elles ne tiennent pas compte non plus du fait que 1 530 061 euros en autorisations d'engagement non engagées (AENE) ont été affectés à des tranches fonctionnelles dédiées à la réalisation de travaux dans des centres d'éducation routière.

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de **18 540 042 € en AE** et de **18 285 570 € en CP**.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	13 845 123	13 568 068	12 749 521	13 858 041
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 845 123	13 568 068	12 749 521	13 858 041
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 885 000	2 997 727	3 885 000	2 453 436
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 560 000	2 627 510	3 560 000	2 083 497
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	325 000	370 216	325 000	369 939
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 535 985	1 987 551	5 535 985	1 987 526
Transferts aux ménages	5 535 985	1 963 751	5 535 985	1 963 751
Transferts aux collectivités territoriales		8 800		8 775
Transferts aux autres collectivités		15 000		15 000
Total	23 266 108	18 553 345	22 170 506	18 299 003

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2019, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019.

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses de fonctionnement relevant en réalité de l'action 03 est de **13 578 896 € en AE** et de **13 868 714 € en CP**.

Examen du permis de conduire : 9 601 686 € en AE et 9 053 544 € en CP

Organisation des examens du permis de conduire : 8 751 682 € en AE et 8 212 588 € en CP

Ces dépenses couvrent :

- les frais de fonctionnement des cellules « Éducation Routière » : frais de structures (fluides, entretien des bâtiments et pistes, fournitures, téléphonie...), les frais liés à la location de bâtiments, de salles, de véhicules et de matériels ;
- les frais de déplacement et de mission des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ;
- les frais liés à l'organisation et à la délivrance des attestations de sécurité routière (ASR) ;
- les frais liés aux formations des délégués et inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR et IPCSR) organisées par l'échelon déconcentré et la documentation ;
- le remboursement des rémunérations des 25 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste pour une durée initiale de deux ans.

Organisation des examens professionnels : 145 921 € en AE et 137 396 € en CP

Ces dépenses couvrent les frais d'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), le principal poste étant les frais de déplacement des examinateurs. Les dernières épreuves des mentions du BEPECASER se sont déroulées en fin d'année 2019.

Organisation des commissions médicales : 104 298 € en AE et 115 955 € en CP

Ces crédits permettent de financer les coûts de fonctionnement liés à l'organisation des visites médicales d'aptitude à la conduite des personnes handicapées dans le cadre des commissions médicales situées dans les préfectures.

Depuis septembre 2012, sont également pris en charge, sur ce poste, les honoraires des médecins de ville agréés pour contrôler l'aptitude à la conduite des personnes handicapées hors commission médicale.

Création et rénovation de centres d'examen du permis de conduire : 599 785 € en AE et 587 605 € en CP

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations n'avait été budgétisé qu'en titre 5. Cependant, conformément à la réglementation, des services déconcentrés ont financé à hauteur de 599 785 € en AE et 587 605 € en CP sur du fonctionnement, des études et des prestations liées à la conduite d'opérations de rénovation et de construction des centres d'examen.

Les dépenses liées à la construction et à la rénovation de centres d'examens font l'objet d'une présentation à la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

Formations : 1 943 523 € en AE et 2 708 162 € en CP

Formation initiale des DPCSR et IPCSR : 1 645 402 € en AE et 2 003 897 € en CP

Il s'agit des dépenses relatives à la formation initiale post-concours des DPCSR et des IPCSR assurée dans le cadre de deux conventions signées avec l'institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR).

En 2019, 7 DPCSR et 42 IPCSR ont suivi cette formation initiale.

Le coût moyen de la formation initiale pour un DPCSR est de 35 399 € et pour un IPCSR de 31 572 €. Ces coûts n'intègrent pas les frais de déplacement des stagiaires qui sont comptabilisés ci-dessus dans les frais de déplacement des cellules éducation routière des services déconcentrés d'affectation.

Formation continue des personnels des services déconcentrés : 298 121 € en AE et 704 265 € en CP

À la demande de la DSR, l'INSERR a organisé des formations destinées aux DPCSR et IPCSR déjà en poste. Les principales formations dispensées en 2019 sont celles relatives aux permis poids-lourds, aux qualifications à faire passer les épreuves des permis poids-lourds (C, D et CE), au perfectionnement de la conduite moto, à la formation des adjoints DPCSR, à l'audit de suivi du label qualité des formations au sein des écoles de conduite, à l'approfondissement et à l'évaluation du permis B ainsi qu'au renouvellement des qualifications des IPCSR pour la réalisation des examens du permis de conduire et la gestion des conflits.

Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 2 033 687 € en AE et 2 107 008 € en CP

Ce budget a été consacré au financement des dépenses récurrentes liées à l'activité des services (ex : application informatique métier), ainsi que celles destinées à la mise en œuvre « matérielle » de la réforme du permis de conduire.

Ont été satisfaits les besoins suivants :

- l'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) ;
- en raison du transfert de la maîtrise d'œuvre des systèmes d'information de la DSR vers le ministère de l'intérieur, en 2016, le programme 207 a à sa charge les dépenses relatives à l'hébergement, la gestion, l'amélioration des applications informatiques de l'éducation routière ou bien encore les frais d'acquisition des licences pour l'utilisation des logiciels (AURIGE, RAFAEL, APEP, etc.) ;
- le suivi du développement de l'application informatique métier APEP2 ainsi que la modernisation de l'infocentre de l'éducation routière (ICER).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses d'investissement considérées comme relevant, en 2019, de l'action 03 est de **2 997 395 € en CP et 2 453 105 € en CP, dont :**

- **2 565 438 € en AE et 2 021 425 € au titre des dépenses pour immobilisations corporelles de l'État ;**
- **431 957 € en AE et 431 680 € en CP au titre des dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État.**

Fonctionnement des cellules éducation routière 32 115 € en AE et en CP

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés aux opérations de fonctionnement sont budgétisés en titre 3. Néanmoins, certains de ces crédits ont servi à l'achat de véhicules de service, ce qui relève du titre 5.

Construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : 2 533 323 € en AE et 1 989 310 € en CP

En prenant en compte l'intégralité des AE utilisables, à savoir les AE engagées (2 533 323 €) mais aussi les AE ayant fait l'objet d'une affectation à une tranche fonctionnelle sans être engagées (1 530 061 €), ce montant s'élève à 4 063 384 €.

Les dépenses relatives à la construction et à la rénovation des centres d'examen du permis de conduire font l'objet d'une présentation à la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 431 957 € en AE et 431 680 € en CP

Dans le cadre du suivi des applications informatiques AURIGE et APEP, des dépenses d'investissement ont été effectuées pour 431 957 € en AE et 431 680 € en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction, les dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2019, de l'action 03 atteignent le montant de **1 963 751 €** en AE et en CP.

Permis à un euro par jour : 1 963 751 € en AE et en CP

À l'issue de l'exercice 2019, les dépenses d'intervention destinées au financement du dispositif du « Permis à un euro par jour » se sont élevées à 1 963 751 € en AE et en CP.

Les principales raisons de cette sous-exécution sont notamment liées à la variation du taux d'intérêt de référence pour le calcul de la rémunération des organismes bancaires partenaires qui s'est révélé particulièrement bas et moins élevé que prévu. Les taux prévisionnels retenus lors du projet de loi de finances étaient en moyenne de +0,50 %:

En définitive, le taux constaté en 2019 a atteint - 0,50 %.

Par ailleurs, un établissement bancaire n'a pu être réglé avant la clôture de gestion, ce qui représente une dépense de 0,36 M€ en AE et CP reportée sur la gestion 2020.

Cautionnement des prêts de l'État

Depuis 2010, l'État peut se porter caution des prêts souscrits dans le cadre du « permis à un euro par jour » afin de faciliter l'accès au dispositif à un plus grand nombre, notamment aux jeunes exclus des crédits du système bancaire et inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi. Cette mesure est financée sur le programme 207 « Sécurité et éducation routières » et gérée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) via le Fonds de cohésion sociale (FCS). Elle a été transférée en 2019 à la Banque publique d'investissement (BPI).

La dotation versée à la CDC lors de la mise en place de ce dispositif de cautionnement a permis de couvrir les dépenses de cautionnement prévues à l'exercice 2019.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

Dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen du permis de conduire

Le montant des dépenses destinées à la rénovation et à la construction des centres d'examen du permis de conduire s'élève en 2019, tous titres confondus, à 3 133 108 € d'AE engagées et 2 576 915 € de CP. Par ailleurs, 1 530 061 euros d'AE ont été affectés à une tranche fonctionnelle sans être engagés.

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations n'avait été budgétisé qu'en titre 5. L'analyse de la gestion révèle que conformément à la réglementation en vigueur, des services déconcentrés ont payé à hauteur de 587405 € des dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen en titre 3.

Les dépenses en titre 3 se répartissent ainsi :

	Crédits de paiement
Travaux sur bâtiments et terrains assimilés à de l'entretien	418 137 €
Voirie et réseaux divers	73 802 €
Frais d'acte, d'étude et autres services	95 666 €
Total	587 605 €

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses en titre 3 se répartissent ainsi :

	Crédits de paiement
Frais d'acte, d'étude et autres services	263 945 €
Terrains	567 828 €
Voirie, Réseaux divers	542 236 €
Bâtiments	615 301 €
Total	1 989 310 €

Les centres concernés par les dépenses présentées ci-dessus figurent dans le tableau ci-après.

Intitulé de l'opération	Engagements	Paiements
01 - BOURG-EN-BRESSE	44 985,00	247 219,00
02 - Laon-Chambry	15 575,00	15 575,00
2A - SOTTA	71 642,00	212 761,00
06 - NICE	257 161,00	257 355,00
17 - Rochefort-La Rochelle	18 624,00	18 624,00
27 - CEPC VAL-DE-REUIL Remplacement modulaire moto PL	49 706,00	49 706,00
35 - CEPC Permis B St Jacques de la Lande	64 773,00	6 889,00
42 - CEPC MONTBRISSON	25 160,00	25 160,00
42 - CEPC ROANNE	13 722,00	13 722,00
45 - CEPC FLEURY-AUBRAIS (45)	26 975,06	48 046,36
50 - CEPC CARENTAN St HILAIRE PETITVILLE (50)	12 341,00	14 605,00
51 - REIMS	3 576,02	17 823,00
57 - Pouilly		20 119,00
58 - CEPC Nevers	380 855,00	172 495,00
60 - BEAUVAIS TILLE	2 395,00	3 554,00
60 - CEPC Amiens Chauffage	70 800,00	70 800,00
61 - Alençon	9 413,00	9 413,00
62 - Création centre d'examen PL à Dainville	638 436,00	281 752,00
65 - CEPC TARBES	41	41
70 - CEPC VAIVRE-ET-MONTOILLE (70)	647 054,00	637 530,00
76 - Grand-Quevilly	10 042,00	12 109,00
77 - Rénovation de la charpente du CEPC de Cély-en-B	10 125,00	10 125,00
77 - Réfection piste moto du CEPC de Vaux-le-Pénil	35 176,00	35 176,00
77 - vidéosurveillance CEPC Seine-et-Marne	17 297,00	17 297,00
78 - Création Pistes moto et Poids Lourds dans le 78	268 021,00	24 791,00
87 - CEPC Palais sur Vienne	58 870,00	58 870,00
92 - GENNEVILLIERS	185,00	146,00
93 - CEPC BOBIGNY	21 940	7 526
95 - CERGY-PONTOISE	358 218,00	287 686,00
TOTAL	3 133 108	2 576 915

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (P129)	0	0	0	38 374
Transferts	0	0	0	38 374
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	0	0	400 000	384 750
Subventions pour charges de service public	0	0	0	64 750
Transferts	0	0	400 000	320 000
Réseau Canopé (P214)	0	0	5 150	5 150
Transferts	0	0	5 150	5 150
ENAP - Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (P107)	0	0	1 000	1 000
Transferts	0	0	1 000	1 000
Universités et assimilés (P150)	0	0	103 298	100 970
Transferts	0	0	103 298	100 970
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	0	0	1 000	1 000
Transferts	0	0	1 000	1 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	0	0	259	259
Transferts	0	0	259	259
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (P190)	0	0	197 548	280 874
Transferts	0	0	197 548	280 874
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	0	0	145 463	12 538
Transferts	0	0	145 463	12 538
EPIDE - Etablissement public d'insertion de la défense (P102)	0	0	4 800	4 800
Transferts	0	0	4 800	4 800
Total	0	0	858 518	829 715
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	64 750
Total des transferts	0	0	858 518	764 965

PROGRAMME 161

SÉCURITÉ CIVILE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	196
Objectifs et indicateurs de performance	200
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	205
Justification au premier euro	212
Opérateurs	251

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Alain THIRION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Responsable du programme n° 161 : Sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile » porte, au sein de la mission « Sécurités », l'ensemble des politiques du ministère de l'intérieur consacrées à la protection des populations et à la gestion des crises.

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) concourt à la politique interministérielle de sécurité civile, conformément à la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile au terme de laquelle « l'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ; il en définit la doctrine et coordonne ses moyens ». Pour cela, la DGSCGC organise, prépare et met en œuvre les moyens nationaux d'intervention de la sécurité civile, notamment en situation de crise. Elle coordonne les actions interservices ou interministérielles et définit la doctrine nationale en matière de sécurité civile.

Les moyens nationaux de la sécurité civile rassemblent les moyens d'intervention opérationnels que l'État met en œuvre dans sa mission de protection des populations, quotidiennement (secours à personnes, opérations de déminage) ou en cas de catastrophes majeures, naturelles ou technologiques (feux de forêts, tempêtes, séismes, risques nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosif). Ces moyens comprennent la flotte aérienne de lutte contre les feux de forêts, les hélicoptères, les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC), les établissements de soutien et les unités de déminage.

En 2019, le groupement des moyens aériens a été marqué par deux tragédies.

Le 2 août, sur le deuxième feu de Gènerac (30), l'accident d'un avion bombardier d'eau Tracker a causé le décès du pilote ainsi que la perte de l'avion. Il a eu lieu lors de la lutte contre les incendies, dont la saison a démarré à l'occasion d'une période de très forte canicule le 28 juin 2019 avec une quarantaine de départs de feux en l'espace de 2 heures dans le département du Gard.

Le 1er décembre, un second accident mortel a conduit à la perte d'un hélicoptère, faisant trois victimes, dont deux membres d'équipage et un sauveteur du service départemental d'incendie et de secours, dans une opération de sauvetage des populations pendant les fortes inondations du sud de la France. On estime qu'un hélitreuillage sur 3 permet de sauver une vie.

Le bilan au 31 décembre 2019 de la saison feux s'élève à 1 736 feux et 8 480 Ha brûlés (données Prométhée) qui ont nécessité 4 237 largages sur feux et 2 781 heures de vol. Citons notamment les feux de Garons (118 Ha), ou Montfrin (72 Ha). *A contrario*, la Corse a été épargnée par les incendies en 2019.

L'année 2019 a été marquée par la livraison du 1er DASH issu du marché d'acquisition de 6 appareils multi-rôle bombardier d'eau et de transport (MRBET), opérationnel mi-juillet, venant renforcer les deux appareils existants.

En revanche, la flotte d'avions bombardiers d'eau Tracker a connu une série d'avaries, non liées à l'accident, qui ont conduit à un arrêt total du vol de la flotte.

S'agissant des hélicoptères de la sécurité civile, l'année 2019 a été marquée par une baisse sensible de l'activité aérienne par rapport à l'année précédente : 20 530 missions (-6,1 %), 15 702 secours (-8,2 %) et 15 942 heures de vol (-5,6 %). Si l'année 2019 affiche une diminution des sollicitations secours, une partie non négligeable de cette baisse d'activité résulte des indisponibilités sur les aéronefs, suite à un incident survenu en Martinique. Cet incident et l'indisponibilité de l'appareil a conduit à des fermetures de bases pendant la saison estivale. En outre, une situation logistique difficile, liée à un défaut majeur de performance du principal fournisseur, s'est traduite par une augmentation sensible (de 2 à 3 semaines en moyenne) des temps de réalisation des visites de contrôle (visites des 800 heures de vol) ce qui a contribué à augmenter l'indisponibilité des hélicoptères.

Sur le territoire national et à l'étranger, le Groupement des moyens nationaux terrestres (GMNT) est intervenu en 2019 sur tous types de catastrophes naturelles. Les opérations sont en hausse par rapport à 2018 et représentent un total de plus de 43 000 h/j soit près d'un quart des sapeurs-sauveteurs (FORMISC) engagés en mission opérationnelle. Cela représente environ 80 missions opérationnelles inopinées.

La campagne nationale de lutte contre les feux de forêt 2019 a ainsi mobilisé un dispositif opérationnel analogue aux années précédentes soit environ 600 sapeurs sauveteurs déployés dans la zone de défense et de sécurité Sud pendant 3 mois. L'activité plutôt faible en Corse a été compensée par de nombreux engagements des moyens spécialisés lourds sur le reste du territoire.

En France, les opérations ont concerné la lutte contre les inondations, les missions d'expertise suite au tremblement de terre au Teil, des missions d'appuis d'analyse de risques technologiques (LUBRIZOL notamment), des missions d'appui à la gestion de crise (dont le G7), la lutte contre la dengue à la Réunion et des missions d'appui à la planification et d'intervention cycloniques à Mayotte.

À l'étranger, les engagements des détachements de lutte contre les feux de forêts en Bolivie en septembre 2019 et de sauvetage déblaiement en Albanie à la suite d'un tremblement de terre confirment la qualité et l'utilité de la collaboration avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et la très bonne intégration des modules d'intervention français au sein des systèmes d'intervention européens et internationaux.

Enfin, l'année 2019 a été marquée par le maintien de la classification INSARAG (International Search and Rescue Advisory Group) des sapeurs sauveteurs de la sécurité civile à l'occasion de deux exercices majeurs.

La posture opérationnelle du Groupement d'intervention du déminage (GID), renforcée après les attentats du 13 novembre 2015, a été maintenue en 2019.

Les démineurs sont intervenus dans le cadre de deux attentats (prison de Condé-sur-Sarthe et Lyon), pour la sécurisation de l'ensemble des grands événements sur le territoire national (G7) ainsi que dans le cadre du Détachement Central Interministériel d'Intervention Technique, pour des grands événements tels que, le Tour de France, le 75^e anniversaire du débarquement, l'Armada à Rouen, la coupe du monde de football féminin, l'Euro Volley, la braderie de Lille, le mouvement dit des «gilets jaunes» et divers événements locaux comme les marchés de Noël de Strasbourg et Colmar.

À ce titre, les missions de sécurisation (voyages officiels, visites de sécurité) ont constitué une part importante de l'activité avec 887 interventions (400 voyages officiels : 86 pour le Président de la République dont 7 à l'étranger, 75 pour le premier ministre, 94 pour les autres ministres et 145 pour des délégations étrangères).

En 2019, les démineurs du groupement d'intervention du déminage (GID) sont également intervenus en appui à 105 perquisitions avec les groupes spécialisés (RAID, DGSI,...) et les services enquêteurs, dont 42 ont conduit à la prise en charge d'objets ou matières explosifs. Les démineurs sont également intervenus à l'étranger pour des formations spécialisées (Egypte, Madagascar, Niger, Qatar, Liban, Mauritanie).

Sur les 3 251 demandes d'intervention, la majorité concerne des levées de doute sur colis et objets suspects, dont 34 se sont révélés des engins réels et 19 des leurres.

Les centres de déminage du GID ont encore augmenté à la fois le nombre d'interventions sur munitions issues des trois derniers conflits (12 073) et le tonnage collecté (405 tonnes). Ils ont en outre procédé à la destruction de 411 tonnes de munitions.

Plusieurs grands projets relevant des politiques d'anticipation, de préparation et de gestion des crises ont été poursuivis en 2019, notamment :

- La mise en place du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) dont l'objectif est de créer un réseau d'alerte performant, et au-delà, d'ouvrir de nouvelles fonctionnalités en matière d'information des populations. Le SAIP a pour objet de protéger les populations face aux risques naturels ou technologiques. Il permet, sur les bassins de risques identifiés, d'assurer l'alerte des populations, mais aussi de diffuser des informations sur les événements et les mesures prises par les autorités publiques et de préciser les comportements de sauvegarde à adopter. Il se compose d'un logiciel contrôlant et déclenchant à distance les sirènes mises en réseau sur le territoire métropolitain. Il est utilisé depuis la fin de l'année 2018 par 80 préfectures et 7 zones de défense et de sécurité métropolitaines ;
- Le déploiement des sirènes s'est poursuivi en 2019 avec près de 2 000 sirènes installées et raccordées à la fin de l'année. L'année 2019 a également été l'occasion de relancer le déploiement du SAIP outre-mer (études réalisées dans les Antilles et à Mayotte) dans une perspective de déploiement en 2020 ;

- Enfin, d'autres vecteurs d'alerte et d'information existent comme l'utilisation des réseaux sociaux ou encore la mise en œuvre de conventions signées par le ministère de l'Intérieur avec Radio France et France Télévisions prévoyant, en cas de crise, la diffusion des messages d'alerte et d'information des autorités publiques ;
- Par ailleurs, est actuellement en cours de transposition la directive européenne du 11 décembre 2018 établissant le code européen des communications électroniques dont l'article 110 prescrit la diffusion des messages d'alerte des populations par les opérateurs de communication électronique ;
- Le renforcement des moyens temporaires du pôle transverse d'information géographique et de géomatique a conduit à l'amélioration des outils partagés de géomatique en prenant en compte les problématiques territoriales (préfectures de département et de zone) et en interministériel, renforçant ainsi les systèmes d'information et de communication mis en œuvre dans la chaîne opérationnelle de sécurité civile.

Au titre de sa mission de gestion des crises et des post-crisis, la DGSCGC :

- A participé dans le cadre du maintien en condition de la CIC à la coordination du centre de crise Beauvau qui a connu en 2019 une forte activité due aux mouvements sociaux (Gilets jaunes, protestation contre la réforme des retraites...). Les cadres et les volontaires de la DGSCGC ont ainsi participé à 41 jours d'activation du centre de crise Beauvau pour plus de 900 heures de travail de gestion de crise au côté des plus hautes autorités. Toutes ces crises ont fait par ailleurs l'objet de retours d'expérience assurés par la DGSCGC ;
- A continué le déploiement de l'application i-CatNat, qui dématérialise l'intégralité de la procédure de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle afin d'accélérer et de sécuriser sa mise en œuvre par l'ensemble des acteurs concernés : communes, préfectures, services d'expertise de l'État, DGSCGC et autres directions ministérielles. L'année 2019 a été marquée par l'ouverture d'un service en ligne permettant à toutes les communes de France de déposer une demande de reconnaissance par Internet. Les derniers modules d'iCatNat seront déployés au premier semestre 2020 ;
- A participé, au niveau national, à l'organisation par le SGDSN de deux exercices majeurs (PIRATAIR 18 et VARIOLE 19) ;
- A organisé en 2019 un exercice national à dominante NRBC pour la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise. L'objectif était de tester les compétences des services opérationnels de la direction ;
- A participé, conceptualisé et animé les modules de formation du programme de professionnalisation des acteurs interministériels de gestion de crises (PAGC), piloté par le SGDSN, en lien avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la société CRISOTECH. Ce sont plus de 140 heures de formation qui ont été dispensées ;
- A entrepris une action sur la rénovation du dispositif de formations à la gestion de crise au profit des agents et cadres des préfectures (SIDPC, DIRCAB et Sous-Préfet). Les cadres du BPERE ont ainsi dispensé plus de 200 heures de formation pour plus de 110 stagiaires accueillis en lien avec la SDRF ;
- A rédigé et diffusé trois nouveaux guides méthodologiques de planification en 2019 :
 - le guide méthodologique ORSEC « secours à nombreuses victimes (NOVI) » a été publié en janvier 2019.
 - le guide ORSEC « organisation territoriale de la gestion de crise » a été publié en octobre 2019.
 - le guide « faire face à une inondation avec son plan communal de sauvegarde » a également été mis en ligne.
- A participé en mai 2019, durant 2 semaines, à une mission d'appui à la planification au profit de la préfecture de Mayotte (sur place) afin de l'appuyer dans la prise en compte de risques émergents (séismes, éruptions volcaniques, tsunamis).

Enfin la DGSCGC s'est vu confier la responsabilité de la mise en place de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (C2IPAV) qui devrait être opérationnelle à compter du 1er juillet 2020.

La DGSCGC a poursuivi son action de soutien de l'action des sapeurs-pompiers et des acteurs de la sécurité civile.

S'agissant des sapeurs-pompiers volontaires, l'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre d'une vingtaine des 37 mesures du plan d'action 2019-2021 pour le volontariat. Parmi ces mesures figurent notamment celles relatives à la féminisation des effectifs, à l'engagement différencié qui permet aux sapeurs-pompiers volontaires de n'exercer qu'un seul type de missions, ainsi qu'un important travail avec la Commission européenne afin de préserver le volontariat, socle de notre modèle de sécurité civile.

L'année 2019 a également été la seconde année de mise en œuvre effective de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR), dispositif auquel le ministère a participé financièrement à hauteur de 50 %.

La DGSCGC assure la tutelle de l'École nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers (ENSOSP). En 2019, l'ENSOSP a réalisé plus de 100 000 journées-stagiaires dont 82 000 en présentiel. Elle a formé les 19 premiers élèves-colonels composant le nouveau cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels. Cette formation de haut niveau a permis de pourvoir 19 postes de directeurs départementaux adjoints ou postes équivalents à l'État. Confortée dans son rôle de tête de réseau des écoles de sapeurs-pompiers, par l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en date du 22 août 2019, elle participe à la rénovation du processus d'agrément des organismes de formation. Enfin, l'école s'inscrit dans les standards de formations de gestion de crise reconnus au niveau européen permettant de conforter la place de la France et de son modèle au sein de l'Europe et de la communauté internationale.

La DGSCGC poursuit également une action internationale renforcée, qui permet de valoriser le modèle français de sécurité civile ainsi que les entreprises de la filière :

- au niveau international, en particulier au sein de l'Union européenne, alors que le nouveau Mécanisme européen de protection civile réformé est désormais effectif et en cours de déploiement, également auprès des Nations unies ;
- au niveau bilatéral, par une coopération renforcée en Europe et au-delà (bassin méditerranéen, Afrique subsaharienne, Chine, pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Communauté andine) ;
- en intervenant à l'étranger dans la gestion des crises multiformes pour faire face aux catastrophes de toutes natures dans un contexte de dérèglement climatique et de situations complexes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt
INDICATEUR 1.1	Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"
OBJECTIF 2	Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels
INDICATEUR 2.1	Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles
INDICATEUR 2.2	Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile
OBJECTIF 3	Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste
INDICATEUR 3.1	Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)
INDICATEUR 3.2	Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)
OBJECTIF 4	Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours
INDICATEUR 4.1	Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR 1.1 mission

Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	88,26	95,8	96	Non connu	91,46	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	13,7	6	11	Non connu	10,32	11

Commentaires techniques

Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

- Numérateur : nombre d'incendies parcourant moins de 5 ha en été dans les départements méditerranéens ;
- Dénominateur : nombre d'incendies recensés en été dans les départements méditerranéens.

Les départements méditerranéens sont :

- en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse ;
- pour la nouvelle région Occitanie : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales ;
- pour la Corse : la Haute-Corse et la Corse-du-Sud ;
- pour la nouvelle région Alpes-de-Haute-Provence : l'Ardèche et la Drôme.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

- Numérateur : nombre d'hectares brûlés dans les départements méditerranéens ;
- Dénominateur : nombre de secteurs classés en risque très sévère par Météo France.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

La « saison feux » 2019 s'est déroulée du 19 juin au 27 septembre. Durant cette période de référence, 5.504 hectares de végétation ont été parcourus par le feu en région méditerranéenne. Ce constat encore en cours de consolidation est supérieur à la moyenne décennale sur la période 2009-2018 qui s'établit à 4.850 ha par an. Pour mémoire, 2017 avait connu une très forte activité au cours de la campagne estivale (14.480 ha) alors qu'en 2018, les superficies brûlées n'avaient jamais été aussi faibles (580 ha) en région méditerranéenne.

Cette situation s'explique par les conditions météorologiques extrêmes qui ont touché l'ensemble du territoire métropolitain mais particulièrement la région méditerranéenne où des températures inégalées (46 °C) ont touché plusieurs départements dès la fin du mois de juin puis au mois de juillet. De même, les niveaux de sécheresse extrême ont fortement aggravé le danger jusqu'à la fin du mois de septembre, malgré deux passages pluvieux qui n'ont pas été significatifs. Fort heureusement, les épisodes venteux ont été limités en nombre et en intensité.

Malgré ces conditions particulièrement défavorables, le danger a été concentré sur les régions à l'ouest du Rhône, particulièrement en Languedoc, alors que les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse sont restées à l'écart, permettant la juste adaptation des moyens nationaux aux secteurs concernés.

La valeur du sous-indicateur relatif à la proportion de feux rapidement traités, ayant parcouru moins de 5 ha, est élevée puisqu'elle s'établit à 91,5% malgré les conditions particulièrement défavorables. Ce résultat est en partie dû à la concentration des dangers sur un secteur relativement restreint permettant une application cohérente de la doctrine de lutte.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

La prise en compte du danger météorologique feux de forêts en application du deuxième sous-indicateur confirme de l'efficacité du dispositif mis en œuvre cet été. Ce ratio s'établit à 10,32 alors que la valeur prévisionnelle calculée sur la base des années précédentes est fixée à 11. Ce résultat montre que les mesures mises en œuvre à titre prévisionnel (guet armé aérien, pré-positionnement de colonnes de renforts et de sections des formations militaires de la sécurité civile au sein des massifs forestiers) ont permis de limiter l'impact du danger d'incendie.

OBJECTIF 2

Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR 2.1 mission

Efficiences des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours	%	90	89,28	88		89,4	88
Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base.	%	93,86	94,54	95	91,58	92,8	95

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 « Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours » :

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre hélicoptères disponibles en base de l'année

Dénominateur : Nombre d'appareils en base de l'année

Sous-indicateur 2 « Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base » :

Cet indicateur permet de mesurer la capacité des hélicoptères de la sécurité civile à déployer des équipes médicales en milieux difficiles.

Source des données : Les données sont issues de l'exploitation informatisée des comptes rendus de vol (CRV) établis par les pilotes à l'issue de chaque mission.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de missions médicalisées réalisées pendant une année

Dénominateur : nombre total de missions de secours réalisées pendant la même année

INDICATEUR 2.2

Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile	%	Non déterminé	94,2	96	89,35	89,83	98

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux :

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre d'alertes tenues

Dénominateur : Nombre d'alertes demandées

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.1

Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours :

L'objectif de la politique publique est atteint, et le résultat est conforme à la cible. Il faut toutefois noter que cet indicateur est fortement dépendant de contraintes externes. Ainsi, les interventions dans le cadre de catastrophes naturelles donnent lieu à de multiples hélitreuillages de personnes en danger et, pour ces opérations, l'équipage ne comporte pas d'équipes médicalisées. Or, en 2019, ces interventions ont été particulièrement nombreuses, notamment lors des inondations dans le Sud-Est.

Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base :

L'objectif de disponibilité opérationnelle à hauteur de 95 % des hélicoptères en base sur l'année correspond à une indisponibilité de 5 %, ce qui est un niveau ambitieux afin de permettre de rendre le service de qualité attendu par les usagers. Ce taux de disponibilité est calculé heure par heure sur chaque base et compilé pour chaque journée. Pour l'année 2019, le taux de disponibilité des hélicoptères EC 145 de la DGSCGC en base est de 92,80 %, soit en légère baisse par rapport aux exercices précédents.

La disponibilité des hélicoptères a été sensiblement affectée par la mise hors service pour une longue période de la machine affectée en Martinique à la suite d'un incident survenu en avril qui a nécessité pour le rétablissement du service de fermer temporairement la base de Besançon (juillet) et de ramener de 2 à 1 la flotte de la base de Paris (août et début septembre).

INDICATEUR 2.2

Le taux de tenue des alertes par le titulaire du marché MCO est inférieur à l'objectif contractuel de 96 %. Des incidents majeurs ont fortement réduit la disponibilité de la flotte aérienne de la sécurité civile.

La disponibilité des avions a été fortement impactée par l'accident du Tracker T22 qui s'est écrasé en juillet causant la mort de son pilote, puis la rupture, au sol, du train d'atterrissage du tracker T12 qui a conduit à interdire les vols de l'ensemble de cette flotte à partir du 8 septembre.

OBJECTIF 3

Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR 3.1

Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)	%	27,1	19	-5	-3,98	-0,77	-10

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont collectées par le biais d'un compte rendu mensuel de l'activité de recherche, d'identification, de collecte et de destruction des munitions anciennes des centres et antennes de déminage.

Mode de calcul :

(tonnage collecte – tonnage détruit + variation de stock) / stock initial détenu

- stock initial détenu (recensement de la masse de munitions anciennes stockées dans les dépôts des centres de déminage) ;
- tonnage collecte (somme annuelle des collectes mensuelles de munitions effectuées par les centres et antennes de déminage) ;
- tonnage détruit (somme annuelle des destructions mensuelles de munitions effectuées par les centres de déminage) ;
- variation de stock (ajustement comptable de fin d'année).

L'objectif de l'indicateur montre la volonté du service à remplir sa mission de collecte tout en réduisant les stocks afin de garantir la sécurité des populations et du personnel du service de déminage. Mais la destruction est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

INDICATEUR 3.2

Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées (<15')	%	91,75	97,58	98	95,89	96,2	100
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées (<3h)	%	99,38	98,69	98	97,69	96,9	98

Commentaires techniques

Source des données : les données sont récupérées au travers d'un compte rendu mensuel des activités sur objets suspects des centres et antennes de déminage. :

Pour les équipes non prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixe à 180 minutes. »

Pour les équipes prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixe à 15 minutes. »

Le nombre total d'interventions est le nombre des départs pour interventions IEDD quelle que soit la suite donnée.

Le calcul du délai d'intervention est la différence entre l'heure de réception de la demande et l'heure d'arrivée sur les lieux.

Premier sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées. :

Nombre d'interventions des équipes prépositionnées dans les délais / Nombre total d'interventions des équipes prépositionnées

Second sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.1

L'insuffisance de capacités de destruction, une météorologie humide une bonne partie de l'année et une collecte plus importante ont conduit à une augmentation importante des stocks en 2019.

Ces évènements s'ajoutent aux fortes contraintes pesant depuis 2016 sur les sites de destructions de munitions historiques dont peut disposer le groupement d'intervention du déminage (GID) pour traiter le stock des munitions récupérées sur le territoire français. La DGSCGC a perdu la majorité de ses accès aux terrains de destructions des camps militaires à l'exception d'une zone sur Sissonne (sur laquelle la DGSCGC est exploitante) et très ponctuellement sur le camp de tir de Captieux sur lesquels des campagnes de destructions de gros tonnage peuvent être organisées.

Ces accès ont, en grande partie, été perdus, à la suite du changement de réglementation régissant le régime de la destruction des munitions "historiques" désormais assimilées à des déchets et relevant de ce fait des ICPE (rubrique 2793-3 de la nomenclature). Pour remédier à cette situation, la DGSCGC a entamé une politique de recherche de terrain et d'aménagement visant à acquérir une autonomie vis-à-vis du ministère des armées et à avoir un maillage territorial de terrains de destruction de faible volume (capacité 30 kg d'explosif maximum par tir) et quelques terrains à forte capacité permettant la destruction de munitions à charge explosive importante (bombe d'aviation ou très gros obus d'artillerie).

La mise en place de cette politique se heurte à des contraintes administratives qui induisent un long délai pour obtenir l'autorisation d'exploiter les terrains considérés comme des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et au manque de crédits d'infrastructures obligeant à repousser et allonger les opérations d'aménagement.

Cependant, une vaste campagne de destruction en fin d'exercice a permis de réduire significativement le stock de munitions explosives anciennes, à hauteur de -5,3 %. Les résultats globaux sont en revanche grevés par l'absence actuelle de capacité de destruction des munitions chimiques.

INDICATEUR 3.2

Sur les 1 374 interventions réalisées dans les aéroports parisiens entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, seules 52 ont été réalisées dans un délai supérieur à 15 minutes.

Sur les 1 877 interventions, hors aéroports parisiens, entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2019, seules 58 interventions ont été réalisées dans un délai supérieur à 3 heures.

Le faible écart par rapport à la cible montre le maintien de la performance atteint jusque-là.

OBJECTIF 4**Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours****INDICATEUR 4.1****Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès	%	90,1	93,28	96	96,00	97,7	100

Commentaires techniques

Source des données : Recensement des données par la direction des sapeurs-pompiers auprès des SDIS.
 Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sapeurs-pompiers exploitant l'infrastructure Acropole/ANTARES sur la base d'un poste pour 3 sapeurs-pompiers.

Dénominateur : nombre total de sapeurs-pompiers (SDIS, BSPP, BMPM, Moyens nationaux) soit 250 000 (dont 200 000 volontaires).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le déploiement d'ANTARES évolue favorablement. Au 31 décembre 2019, 91 SIS sont raccordés à l'INPT, pour un taux d'adhésion de 97,70 %. Une fin de déploiement en métropole est prévue en 2021 pour les derniers départements.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
11 – Prévention et gestion de crises	11 414 601 11 389 016	14 994 473 20 225 641	23 500 000 3 225 413	3 740 000 6 186 908		53 649 074 41 026 977	53 699 366
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	162 449 806 161 993 967	61 957 966 59 952 062	16 100 370 18 941 183	3 841		240 508 142 240 891 052	240 858 142
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 858 876 2 464 191	26 767 098 38 581 059	2 400 000 2 601 761	113 074 918 108 750 875	6 109 548 5 995 548	151 210 440 158 393 435	165 230 690
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 593 780 4 489 323	5 524 173 6 523 846	272 000 1 042 006	18 000 4 500		12 407 953 12 059 675	12 407 953
Total des AE prévues en LFI	183 317 063	109 243 710	42 272 370	116 832 918	6 109 548	457 775 609	472 196 151
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+247 696		+18 620 476			+18 868 172	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-913 786		+57 709 145			+56 795 359	
Total des AE ouvertes	182 650 973		350 788 167			533 439 140	
Total des AE consommées	180 336 497	125 282 608	25 810 363	114 946 123	5 995 548	452 371 139	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
11 – Prévention et gestion de crises	11 414 601 11 389 016	15 394 473 19 609 770	4 900 000 4 488 072	3 740 000 6 323 588		35 449 074 41 810 445	35 499 366
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	162 449 806 161 993 967	82 933 864 84 913 516	93 543 010 89 905 903	18 011		338 926 680 336 831 397	339 276 680
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 858 876 2 464 191	22 995 667 36 425 718	4 900 000 3 091 552	113 074 918 110 580 105	6 109 548 5 995 548	149 939 009 158 557 114	163 959 259
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 593 780 4 489 323	5 924 173 5 690 471	272 000 928 459	18 000 4 500		12 807 953 11 112 753	12 807 953
Total des CP prévus en LFI	183 317 063	127 248 177	103 615 010	116 832 918	6 109 548	537 122 716	551 543 258
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+247 696		+18 620 476			+18 868 172	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-913 786		+78 843			-834 943	
Total des CP ouverts	182 650 973		372 504 972			555 155 945	
Total des CP consommés	180 336 497	146 639 476	98 413 985	116 926 203	5 995 548	548 311 709	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>							
<i>Consommation 2018</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 844 974 10 846 225	16 115 698 13 020 170	560 000 3 345 373	3 740 000 7 003 479		32 260 672	32 260 672 34 215 247
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	165 408 321 155 717 187	62 829 447 66 742 578	436 880 550 344 644 481	84 457		665 118 318	665 368 318 567 188 703
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	3 080 235 2 654 122	20 768 054 39 220 230	3 000 000 2 844 755	115 796 945 107 619 943	2 295 939 2 295 939	144 941 173	157 732 260 154 634 989
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	5 690 603 5 990 457	5 411 765 6 190 350	322 000 192 693	18 000 101 326		11 442 368	11 442 368 12 474 826
Total des AE prévues en LFI	186 024 133	105 124 964	440 762 550	119 554 945	2 295 939	853 762 531	866 803 618
Total des AE consommées	175 207 991	125 173 328	351 027 302	114 809 205	2 295 939		768 513 765

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>							
<i>Consommation 2018</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 844 974 10 846 225	14 615 698 13 445 894	5 775 000 5 021 466	3 740 000 8 344 509		35 975 672	35 975 672 37 658 094
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	165 408 321 155 717 187	87 619 447 98 453 283	85 884 224 52 955 510	238 089		338 911 992	339 161 992 307 364 069
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	3 080 235 2 654 122	19 768 054 36 664 118	5 800 000 5 096 005	115 796 945 111 463 336	2 295 939 2 295 939	146 741 173	159 532 260 158 173 520
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	5 690 603 5 990 457	4 611 765 5 731 510	322 000 79 482	18 000 101 326		10 642 368	10 642 368 11 902 775
Total des CP prévus en LFI	186 024 133	126 614 964	97 781 224	119 554 945	2 295 939	532 271 205	545 312 292
Total des CP consommés	175 207 991	154 294 805	63 152 463	120 147 260	2 295 939		515 098 458

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	175 207 991	183 317 063	180 336 497	175 207 991	183 317 063	180 336 497
Rémunérations d'activité	104 422 767	107 585 951	107 478 229	104 422 767	107 585 951	107 478 229
Cotisations et contributions sociales	70 652 462	75 505 547	72 668 943	70 652 462	75 505 547	72 668 943
Prestations sociales et allocations diverses	132 762	225 565	189 325	132 762	225 565	189 325
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	125 173 328	109 243 710	125 282 608	154 294 805	127 248 177	146 639 476
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 813 736	106 043 710	122 162 642	153 850 042	124 048 177	143 507 627
Subventions pour charges de service public	359 592	3 200 000	3 119 966	444 763	3 200 000	3 131 848
Titre 5 – Dépenses d'investissement	351 027 302	42 272 370	25 810 363	63 152 463	103 615 010	98 413 985
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	349 131 342	42 272 370	23 826 341	58 517 034	103 615 010	95 538 756
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 895 960		1 984 022	4 635 429		2 875 229
Titre 6 – Dépenses d'intervention	114 809 205	116 832 918	114 946 123	120 147 260	116 832 918	116 926 203
Transferts aux ménages	16 890 621	16 789 000	13 970 270	16 892 521	16 789 000	13 970 270
Transferts aux entreprises	745 955		50 397	664 861		117 632
Transferts aux collectivités territoriales	85 458 428	91 708 239	88 181 545	85 940 362	91 708 239	88 189 869
Transferts aux autres collectivités	11 714 201	8 335 679	12 743 912	16 649 516	8 335 679	14 648 432
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 295 939	6 109 548	5 995 548	2 295 939	6 109 548	5 995 548
Dotations en fonds propres	2 295 939	6 109 548	5 995 548	2 295 939	6 109 548	5 995 548
Total hors FdC et AdP		457 775 609			537 122 716	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-666 090			-666 090	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+76 329 621			+18 699 319	
Total*	768 513 765	533 439 140	452 371 139	515 098 458	555 155 945	548 311 709

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel			247 696			247 696
Autres natures de dépenses	15 552 721	14 420 542	18 620 476	15 552 721	14 420 542	18 620 476
Total	15 552 721	14 420 542	18 868 172	15 552 721	14 420 542	18 868 172

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019		1 990 626		1 990 626				
05/2019		144 142		144 142				
06/2019		50 858		50 858				
09/2019		3 310		3 310				
10/2019		29 700		29 700				
12/2019		120		120				
Total		2 218 756		2 218 756				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		130 659		130 659				
03/2019		1 512 185		1 512 185				
04/2019		147 550		147 550				
05/2019		10 811 889		10 811 889				
06/2019		868 342		868 342				
07/2019	243 256	906 683	243 256	906 683				
08/2019		1 705 614		1 705 614				
09/2019		193 412		193 412				
10/2019		115 026		115 026				
12/2019	4 440	10 360	4 440	10 360				
Total	247 696	16 401 720	247 696	16 401 720				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	44 653		44 653					
Total	44 653		44 653					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019		28 632		26 141				
Total		28 632		26 141				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		57 591 031						
Total		57 591 031						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		36 780						
Total		36 780						

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/11/2019		2 337		2 337				
26/11/2019		845 000		845 000				
05/12/2019					144 153	405 078	144 153	405 078
Total		847 337		847 337	144 153	405 078	144 153	405 078

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2019	394 159		394 159			389 557		389 557
Total	394 159		394 159			389 557		389 557

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					1 208 445		1 208 445	
Total					1 208 445		1 208 445	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	686 508	77 124 256	686 508	19 493 954	1 352 598	794 635	1 352 598	794 635

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
120123	Exonération des vacances horaires et des avantages retraite servis aux sapeurs-pompiers volontaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 193800 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1996 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-29°</i>	56	55	56
520116	Exonération de droits de mutation des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-8°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		56	55	56

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 414 601 11 389 016	42 234 473 29 637 961	53 699 366 41 026 977	11 414 601 11 389 016	24 034 473 30 421 429	35 499 366 41 810 445
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	162 449 806 161 993 967	78 058 336 78 897 086	240 858 142 240 891 052	162 449 806 161 993 967	176 476 874 174 837 430	339 276 680 336 831 397
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 858 876 2 464 191	148 351 564 155 929 243	165 230 690 158 393 435	2 858 876 2 464 191	147 080 133 156 092 923	163 959 259 158 557 114
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 593 780 4 489 323	5 814 173 7 570 352	12 407 953 12 059 675	6 593 780 4 489 323	6 214 173 6 623 430	12 807 953 11 112 753
Total des crédits prévus en LFI *	183 317 063	274 458 546	457 775 609	183 317 063	353 805 653	537 122 716
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-666 090	+76 329 621	+75 663 531	-666 090	+18 699 319	+18 033 229
Total des crédits ouverts	182 650 973	350 788 167	533 439 140	182 650 973	372 504 972	555 155 945
Total des crédits consommés	180 336 497	272 034 642	452 371 139	180 336 497	367 975 212	548 311 709
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 314 476	+78 753 524	+81 068 001	+2 314 476	+4 529 760	+6 844 236

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	183 317 063	276 113 340	459 430 403	183 317 063	355 460 447	538 777 510
Amendements	0	-1 654 794	-1 654 794	0	-1 654 794	-1 654 794
LFI	183 317 063	274 458 546	457 775 609	183 317 063	353 805 653	537 122 716

Aucun amendement n'est venu impacter les crédits de titre 2.

S'agissant des crédits hors titre 2, l'amendement numéro II-15 de l'assemblée nationale a minoré les crédits de 1 654 794 €. Cet amendement visait à tirer les conséquences sur la mission "Sécurités" des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part la revalorisation des barèmes des frais de nuitée.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Concernant les crédits de titre 2, la loi de finances rectificative n°2017-1270 du 2 décembre 2019 est venue annuler en fin de gestion 1 208 445 € en hors CAS pensions en prévision d'une exécution inférieure du programme 161 par rapport aux crédits LFI.

Les crédits de titre 2, hors CAS pensions, ont également été impactés par les transferts suivants :

- +44 653 € ouverts par l'arrêté portant répartition des crédits n°258 du 6 novembre 2019, en provenance du programme 551 "Provisions relative aux rémunérations publiques", au titre du financement des mesures DUSSOPT ;
- +394 159 € ouverts par le décret de transfert n°2019-1279 du 3 décembre 2019, en provenance du programme 176 "Police nationale", au titre de l'indemnisation des heures supplémentaires des agents du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- -144 153 € en raison du décret de transfert n°2019-1304 du 5 décembre 2019, à destination du programme 178 "Préparation et emplois des forces", en application du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) au titre de l'année 2018.

Les crédits hors titre 2 ont été modifiés par des arrêtés de report de crédits et des décrets de transfert et de virement.

D'une part, des crédits sont venus abonder les crédits disponibles :

- 57 656 443 € en AE et 26 141 € en CP de reports de l'exercice 2018 vers l'exercice 2019
- 2 337 € en AE et en CP par le décret de transfert n° 2019-1228 du 25 novembre 2019 en provenance du programme 129 pour le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)
- 845 000 € en AE et en CP par le décret n° 2019-1244 du 26 novembre 2019 en provenance du programme 129 pour l'achat d'équipement NRBC-E inscrit au CGI et pour contribuer à la création de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (CIIPAV).

D'autre part, les crédits disponibles ont été réduits :

- Par décret de virement n° 2019-1279 du 3 décembre 2019 :
 - pour un montant de 382 000 € en AE et en CP au profit du programme 152 pour le fonctionnement de l'INPT outre-mer ;
 - pour un montant de 7 557 € en AE et en CP au profit du programme 176 pour le financement des travaux préparatoires à l'organisation du G7 ;
- par décret de transfert n° 2019-1304 du 5 décembre 2019 :
 - pour un montant de 256 078 € en AE et en CP au profit du programme 178 dans le cadre du protocole Héphaïstos ;
 - pour un montant de 149 00 € en AE et en CP au profit du programme 172 dans le cadre de la couverture des risques sismo-volcaniques à Mayotte.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 161 a perçu 18 868 172 € en AE et en CP en fonds de concours et attributions de produits.

S'agissant du titre 2, la part des fonds de concours s'élève à 247 696 € au titre de la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile.

Sur le titre HT2, les fonds de concours s'élèvent à 16 401 720 € dont :

- 13 840 623 € au titre du fonctionnement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) ;
- 136 142 € de participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (P161-investissement) ;

Sécurité civile

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 140 474 € de participation diverses à l'acquisition des moyens et au fonctionnement des services opérationnels de la sécurité civile ;
- 1 706 525 € de participation de l'UE aux missions de la DGSCGC en tant qu'agence spécialisée d'un État membre, dont 1 662 318 € pour la mise à disposition d'un DASH8 pour la période du 15 juin au 31 octobre 2019 au profit de l'Union européenne ;
- 577 956 € de participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile.

Sur le titre HT2, les attributions de produits s'élèvent à 2 218 756 € dont :

- 103 666 € au titre des cessions de biens mobiliers ;
- 2 115 092 € au titre de la rémunération des services rendus par la DGSCGC, dont 1 952 648 € pour rémunération de services en Suède (intervention sur les feux de forêts dans le cadre de l'Union européenne).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	916 586	6 293 579	7 210 165	916 586	8 673 992	9 590 578
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	916 586	6 293 579	7 210 165	916 586	8 673 992	9 590 578

Sur le titre 2, la réserve de précaution initiale s'élevait à 0,5 % des crédits alloués en LFI, soit 916 585 € dont 650 810 € de crédits hors CAS pensions et 265 776 € de crédits CAS pensions.

Les crédits hors CAS pensions de la réserve de précaution ont été annulés en LFR.

La réserve initiale pour les crédits hors titre 2 représentait 3 % des crédits LFI (8 098 306 € en AE et 10 478 720 € en CP) minorés selon la règle "opérateur" pour les crédits dédiés à la subvention au bénéfice de la BSPP (minoration de 1 779 853 € en AE et en CP) et à la subvention pour charge de service public au profit de l'ANSC (minoration de 24 875 € en AE et en CP).

La réserve de précaution s'établissait ainsi à 6 293 579 € en AE et 8 673 992 € en CP.

Le compte administratif 2018 de la BSPP a servi de base aux calculs de la minoration du taux de gel. Après analyse du compte administratif, 80,62 % des dépenses subventionnées portent sur des dépenses de personnel assimilables à des dépenses de personnel de titre 2. Le taux de gel du T2 a donc été appliqué à 80,62 % des crédits ouverts en LFI.

Concernant l'ANSC, la minoration du gel s'est faite sur la base du budget initial, l'opérateur ayant été créé en novembre 2018. Ce budget initial prévoyait un taux de 31,09 % de dépenses de personnel soit 995 K€ sur 3,20 M€ de subvention pour charge de service public.

La réserve ainsi calculée a été appliquée de manière proportionnelle pour la majorité des dépenses.

L'exonération de gel a porté sur des lignes ne comportant que des dépenses obligatoires ou quasi obligatoires :

- BSPP : la subvention est exonérée de gel ;
- ENSOSP dotation en fonds propres et subvention : exonération afin de rester conforme aux montants pré-notifiés ;
- Echancier du marché MRBET : ces dépenses sont exonérées de gel ;
- Les loyers : les échéances de loyers sont des dépenses obligatoires.
- La modernisation de l'INPT a aussi été exonérée de gel afin d'éviter de pénaliser les autres programmes contributeurs.

Pour les crédits hors-titre 2, une demande de dégel totale a été formulée lors du CRG 2 (6 293 579 € en AE et 8 673 992 € en CP). La demande a été satisfaite.

Cette levée de la réserve de précaution a été mobilisée pour satisfaire aux besoins :

- des carburants aéronefs ;
- du retardant ;
- des colonnes de renfort ;
- des véhicules FORMISC ;
- et en compensation de la moindre recette INPT (retard des paiements des SAMU, contribution portée par le CHRU de Grenoble).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI +LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI +LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1161 – Personnels administratifs	0	144	134	0	145	+11
1162 – Personnels techniques	0	465	444	0	470	+26
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0	1 401	1 423	0	1 401	-22
1165 – Ouvriers d'État	0	72	85	0	69	-16
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	77	88	0	73	-15
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	285	310	0	296	-14
Total	0	2 444	2 484	0	2 454	-30

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1161 – Personnels administratifs	0	0	-1	+3	+2	+1
1162 – Personnels techniques	0	0	-1	+6	+11	-5
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0	0	0	0	0	0
1165 – Ouvriers d'État	0	0	+2	-5	-3	-2
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	0	0	-4	-2	-2
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	0	-1	+12	+12	0
Total	0	0	-2	+12	+20	-8

Précisions méthodologiques

L'ETPT annuel moyen est de 2 454,23 ETPT pour un plafond notifié de 2 484 ETPT soit une vacance sous plafond de 29,77 ETPT.

Des corrections techniques ont dû être apportées pour les personnels administratifs, les personnels techniques, les ouvriers d'État et les corps d'encadrement et d'application de la police nationale pour tenir compte des écarts dues aux divers arrondis des données appliqués dans les outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

Les apprentis (26,33 ETPT en 2019) sont comptabilisés dans la catégorie d'emplois des personnels techniques.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1161 – Personnels administratifs	56	5	6,67	69	49	7,77	+14	0
1162 – Personnels techniques	36	14	6,50	40	35	8,57	+4	+6
1164 – Militaires (hors gendarmes)	349	12	6,53	349	170	6,53	0	0
1165 – Ouvriers d'État	4	4	6,07	1	0	5,03	-3	0
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	5	5	6,17	2	0	10,07	-3	0
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	13	11	5,47	11	0	3,87	-2	+4
Total	462	51		472	254		+10	+10

Le schéma d'emplois présenté en LFI prévoyait 10 créations d'emplois dans le cadre du renforcement de la capacité sécuritaire de la sécurité civile (+4 démineurs) et du renouvellement de la flotte aérienne (+6 personnels techniques). Ce schéma d'emplois a été respecté. Les recrutements des démineurs ont été réalisés en mars et ceux des personnels techniques en juin.

Sont intervenues en 2019 sur le programme 161, 462 sorties pour une prévision de 324 et 472 entrées pour une prévision de 334 ETP.

Ces écarts peuvent notamment s'expliquer pour les personnels civils par l'intégration dans le rapport annuel de performance de l'ensemble des flux réalisés, dont les concours et les résultats de CAP.

Le nombre de départs à la retraite sur l'ensemble du programme est supérieur à la prévision (51 départs réalisés pour une prévision de 41).

La répartition des départs à la retraite par rapport aux prévisions est la suivante :

- pour les personnels administratifs, 5 départs ont été réalisés pour 4 prévus ;
- pour les personnels techniques, 14 départs ont été réalisés pour 10 prévus ;
- pour les ouvriers d'État, 4 départs ont été réalisés pour 6 prévus ;
- pour les hauts fonctionnaires, personnels relevant du corps de conception et de direction et de commandement de la police nationale, 5 départs ont été réalisés pour 7 prévus ;
- pour les personnels relevant du corps d'encadrement et d'application de la police nationale, 11 départs ont été réalisés pour 8 prévus ;
- pour les personnels militaires, 12 départs ont été réalisés pour 6 prévus.

S'agissant des primo recrutements, 254 personnels sont concernés, principalement chez les personnels militaires au titre des recrutements des volontaires de l'armée de terre. Pour les personnels administratifs et techniques, ces recrutements correspondent aux entrées suite à la réussite d'un concours ou des recrutements de contractuels.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	223	227	226
Autres	2 261	2 227	2 220
Total	2 484	2 454	2 446

L'effectif global du programme s'établit à 2 446 ETP (hors apprentis) au 31 décembre 2019 contre 2 436 ETP au 31 décembre 2018, soit un schéma d'emploi de +10 ETP.

Sont comptabilisés dans la rubrique « Autres » les personnels des services délocalisés de la sécurité civile (unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, centres de déminage, base d'avions et bases hélicoptères, établissements de soutien opérationnel et logistique).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
11 – Prévention et gestion de crises	137	144
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	2 236	2 207
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	41	36
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	70	67
Total	2 484	2 454
Transferts en gestion		0

La répartition par catégorie d'emplois au sein de chaque action est la suivante :

- l'action 11 « Prévention et gestion des crises » comprend 144 ETPT dont 26 personnels administratifs, 22 personnels techniques et 95 personnels militaires ;
- l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » comprend 2 207 ETPT dont 54 personnels administratifs, 423 personnels techniques, 1 297 personnels militaires, 66 ouvriers d'État, 71 personnels de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 296 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » comprend 36 ETPT dont 30 personnels administratifs, 5 personnels techniques et 1 ouvrier d'État ;
- l'action 14 « Fonctionnement, soutien et logistique » comprend 67 ETPT dont 35 personnels administratifs, 20 personnels techniques, 9 personnels militaires, 2 ouvriers d'État et 1 personnel de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 25

25 apprentis ont travaillé à la sécurité civile sur la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Au 31 décembre 2019, la sécurité civile comptait 28 apprentis pour une consommation en ETPT annuel moyen de 26,33 ETPT.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines du programme est porté par le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur" de la mission "Administration générale et territoriale de l'État".

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	104 422 767	107 585 951	107 478 229
Cotisations et contributions sociales	70 652 462	75 505 547	72 668 943
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	50 089 355	53 155 118	51 223 901
– Civils (y.c. ATI)	13 542 132	38 197 802	13 911 490
– Militaires	36 547 223	14 957 316	37 312 411
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	824 739		833 265
Autres cotisations	19 738 368	22 350 429	20 611 777
Prestations sociales et allocations diverses	132 762	225 565	189 325
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	175 207 991	183 317 063	180 336 497
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	125 118 636	130 161 945	129 112 595
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Pour mémoire, les taux de cotisations et contributions sociales appliqués en 2019 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS pensions : 126,07 %;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS pensions : 74,28 %.

Le montant de l'allocation pour le retour à l'emploi exécuté au titre de l'année 2019 est de 98 005 € pour 14 personnels bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	119,71
Exécution 2018 hors CAS Pensions	125,12
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,41
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,76
– Mesures de restructuration	-0,19
– Autres dépenses de masse salariale	-4,46
Impact du schéma d'emplois	0,86
EAP schéma d'emplois 2018	1,46
Schéma d'emplois 2019	-0,61
Mesures catégorielles	1,20
Mesures générales	0,01
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,96
GVT positif	1,13
GVT négatif	-0,17
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	6,74
Indemnisation des jours de CET	0,92
Mesures de restructurations	0,25
Autres rebasages	5,57
Autres variations des dépenses de personnel	-0,36
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,06
Autres variations	-0,42
Total	129,11

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 24 agents relevant du programme 161 pour un coût exécuté de 5 869 €.

Aucun montant n'a été exécuté au titre des mesures bas salaires.

Le GVT positif indiciaire est estimé à 1,60 % en 2019, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 1,13 M€, soit 0,87 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2019. Le GVT positif indiciaire correspond au différentiel de la masse indiciaire des effectifs présents sur deux années consécutives (2018 et 2019).

Le GVT négatif (ou effet de noria) est estimé à -0,17 M€, soit 0,13 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le GVT solde est donc de 0,96 M€, soit 0,75 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2019.

La ligne « Autres » de la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » du socle d'exécution 2019 (-4,46 M€) comprend :

- le versement des indemnités de service en campagne exécutées en 2018 à hauteur de -2,11 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes exécutées en 2018 à hauteur de -2,05 M€ ;
- de report de charges sur 2019 à hauteur de 0,35 M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de -0,28 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) ;
- l'indemnisation d'heures supplémentaires réalisées par les pilotes du groupement avions des moyens aériens (GASC) à hauteur de -0,37 M€.

La ligne « autres » de la rubrique « Rebasage des dépenses au profil atypique » de l'exécution 2019 (+5,57 M€) comprend :

- le versement des indemnités de service en campagne exécutées en 2019 à hauteur de 2,59 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes pour un montant de 2,22 M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de 0,14 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) pour 2018 ;
- l'indemnisation des heures supplémentaires des pilotes du groupement des moyens aériens et des corps d'encadrement et d'application de la police nationale à hauteur de 0,62 M€.

La ligne « dont autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » (-0,42 M€) comprend :

- la différence entre le remboursement des personnels mis à disposition au titre de 2019 et l'exécution 2018 pour -0,08 M€ ;
- l'économie relative à la suppression progressive de l'IECSG prévue par le décret n°2015-492 du 29 avril 2015 à hauteur de -0,05 M€ ;
- la différence entre les rétablissements de crédits dont a bénéficié le programme au titre de 2019 et 2018 pour un montant de -0,74 M€ ;
- la différence entre le montant versé pour les indemnités de jury de secourisme et de concours en 2019 et l'exécution 2018 pour 0,01 M€ ;
- la variation du versement de l'indemnité spéciale de sujétion à l'étranger entre 2019 et 2018 pour 0,21 M€ ;
- la prime compensant la hausse de la contribution sociale généralisée pour un montant de 0,03 M€ ;
- la variation de la prime d'engagement des personnels militaires entre 2019 et 2018 pour 0,20 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1161 – Personnels administratifs	52 539	43 642	48 283	45 933	38 132	42 227
1162 – Personnels techniques	93 493	90 055	89 594	66 289	64 234	65 384
1164 – Militaires (hors gendarmes)	36 716	38 000	37 228	33 044	34 262	33 499
1165 – Ouvriers d'État	50 282	52 705	57 258	33 728	37 683	38 345
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	89 313	97 085	95 507	82 540	89 958	88 451
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	58 248	65 379	65 843	53 520	60 260	60 749

En raison du faible nombre de personnels dans certaines catégories d'emplois, les coûts moyens sont assez fluctuants selon les catégories d'agents entrants et sortants et peuvent occasionner d'importantes variations suivant les années.

Pour les personnels administratifs, une hausse des coûts moyens d'entrée est constatée entre la prévision et l'exécution, en raison notamment de l'arrivée de personnels dont la carrière est plus avancée. Les personnels recrutés sont le plus souvent en milieu de carrière. A l'inverse les coûts moyens de sorties sont plus faibles qu'en LFI 2019.

Pour les personnels techniques, une hausse des coûts moyens d'entrée et de sortie est constatée par rapport à ceux évalués en LFI 2019 en raison d'un plus grand nombre d'arrivées et de départs de personnels contractuels navigants à rémunération plus importante.

S'agissant des personnels actifs de la police nationale, la baisse des coûts d'entrées et de sorties s'explique par des départs de personnels plus gradés dans les prévisions utilisées pour la LFI 2019.

Le coût moyen global hors CAS pensions du programme, toutes catégories d'emplois confondues, s'élève à 53 764 €.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						3 451	5 177
Mesures NPRM des praticiens	7	Militaires	Praticien.ne.s des armées	09-2018	8	3 451	5 177
Mesures statutaires						672 355	672 355
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - praticiens	14	Militaires	Praticien.ne.s des armées	01-2019	12	6 638	6 638
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - CC/CCD	69	Personnels actifs de la police nationale	Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction	01-2019	12	31 186	31 186
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - officiers	115	Militaires	Officiers	01-2019	12	47 821	47 821
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - administratifs et techniques	182	Personnels administratifs et techniques	A, B et C	01-2019	12	32 658	32 658
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - CC/CCD	244	Personnels actifs de la police nationale	Corps d'encadrement et d'application	01-2019	12	81 841	81 841
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - sous-officiers	306	Militaires	Sous-officiers	01-2019	12	162 927	162 927
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - militaires du rang	822	Militaires	Militaires du rang	01-2019	12	309 284	309 284
Mesures indemnitaires						523 952	556 922
Revalorisation du statut de spécialistes aux généralistes en rénovant les modalités d'attribution de la prime de qualification des praticiens	4	Militaires	Praticien.ne.s des armées	09-2019	4	12 782	38 346
Reexamen de l'IFSE (administratifs A, B et C et ISIC)	122	Personnels administratifs et techniques	A, B, C et ISIC	09-2019	4	3 703	11 109
REvalorisation de la prime de vol GHSC	194	Contractuels et actifs de la police nationale	Personnels techniques et actifs de la police nationale	01-2019	12	364 332	364 332
Revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale police	375	Personnels actifs de la police nationale	Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps d'encadrement et d'application	01-2019	12	143 135	143 135
Total						1 199 758	1 234 454

L'enveloppe catégorielle exécutée en 2019, représente pour les personnels affectés sur le programme au titre des mesures statutaires et indemnitaires, 1 199 758 € en hors CAS pensions. L'enveloppe catégorielle prévue en LFI était de 1 340 222 €, soit une différence de -140 464 €.

Les mesures concernant les personnels administratifs et techniques et gérées par la direction des ressources humaines du ministère sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Pour 2019, ces mesures catégorielles s'élèvent à 36 361 € pour les personnels affectés sur le programme 161 « Sécurité civile ».

Trois mesures étaient prévues en PLF :

- le décroisement CAIOM/GRAF et la création d'emplois fonctionnels et postes HEA, prévu en LFI à hauteur de 5 869 €, n'a concerné aucun agent en 2019 ;

- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) des administratifs et techniques prévues à hauteur de 32 658 €, a été exécutée au même montant ;
- le réexamen de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise des personnels administratifs A,B et C et des ingénieurs des systèmes d'informations et de communication, prévu pour un montant de 11 108 €, a été exécutée pour un montant de 3 703 € suite à un décalage de la mise en œuvre en septembre.

Les mesures concernant les personnels actifs de la police nationale affectés sur le programme sont gérés par la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) du ministère et sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités ».

Les mesures exécutées s'élèvent à 256 162 €.

Deux mesures PPCR étaient prévues en PLF :

- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) des CC/CCD, prévue à hauteur de 96 527 €, a été exécutée pour un montant de 31 186 € ;
- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) des CEA, prévue à hauteur de 115 542 €, a été exécutée pour un montant de 81 841 €.

Une mesure non inscrite en PLF 2019, car inconnue lors de la budgétisation, est également intervenue. Il s'agit de la majoration de l'indemnité de sujétion spéciale police (ISSP), pour un montant de 143 135 €. Cette mesure comprend la revalorisation prévue dans le cadre du décret n°2016-1787 du 19 décembre 2016 et celle prévue dans le cadre des mesures pouvoir d'achat du protocole du 19 décembre 2018 qui est intervenue suite à la mobilisation exceptionnelle demandée aux personnels police dans le cadre des manifestations des gilets jaunes.

Les mesures concernant les personnels militaires de la sécurité civile gérées par le ministère des armées s'élèvent à 542 903 €.

6 mesures étaient prévues en PLF :

- la mise en œuvre du protocole PPCR des militaires du rang, prévue à hauteur de 296 447 €, a été exécutée pour un montant de 309 284 € ;
- la mise en œuvre du protocole PPCR des sous-officiers, prévue à hauteur de 156 876 €, a été exécutée pour un montant de 162 927 € ;
- la mise en œuvre du protocole PPCR des militaires du rang, prévue à hauteur de 36 757 €, a été exécutée pour un montant de 47 821 € ;
- la mise en œuvre du protocole PPCR des militaires du rang, prévue à hauteur de 1 591 €, a été exécutée pour un montant de 6 638 € ;
- les mesures de nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) pour les praticiens, prévue à hauteur de 1 797 €, ont été exécutées pour un montant de 3 421 € ;
- l'augmentation du contingent de la prime de technicité du conseil supérieur des fonctions militaires n'a pas eu d'impact en définitive sur les personnels de la sécurité civile.

Une mesure non inscrite en PLF 2019, car inconnue lors de la budgétisation, est également intervenue : la revalorisation du statut de spécialistes aux généralistes en rénovant les modalités d'attribution de qualification des praticiens pour un montant de 3 421 €.

Trois mesures décidées par le responsable du programme étaient prévues en PLF 2019 pour un montant de 549 050 €. Les deux mesures portant indemnisation RTT des personnels navigants du groupement avions de la sécurité civile (GASC) et du groupement hélicoptère de la sécurité civile (GHSC) sont comptabilisées dans les dépenses afférentes aux comptes-épargne-temps (CET).

La revalorisation de la prime de vol du GHSC, prévue en PLF à hauteur de 359 239 €, a été exécutée pour un montant de 364 332 €.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucune dépense sociale en hors titre 2 n'a été effectuée en 2019 sur le programme 161, les crédits étant supportés par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MODERNISATION DE L'INPT (PROJETS FH ET IP) - PROJET ANTARES

Le ministère de l'intérieur dispose de deux réseaux radios majeurs :

- RUBIS, réseau de communication mobile pour la gendarmerie ;
- l'INPT (infrastructure nationale partageable des transmissions) à usage des forces de sécurité et de secours (police nationale, SDIS, SAMU...), des préfetures et d'autres utilisateurs (armées, pénitencier, service des routes).

L'INPT est composée de différents réseaux de télécommunications, dont ANTARES qui est le réseau de la sécurité civile.

Le programme ANTARES a ainsi pour objectif de fournir les bases d'une modernisation nationale des systèmes d'information des différents services concourant aux missions de sécurité civile. Le réseau mis en place par l'État constitue des "autoroutes de l'information" sur la base desquelles pourront se développer différents systèmes d'information : réseau national d'alerte des populations, systèmes d'alerte et de gestion de crise, interfaces SAMU/SDIS, etc.

Le crédit-bail finançant l'acquisition du cœur du réseau ANTARES a été soldé en 2016.

En 2019, la DGSCGC a poursuivi son effort d'optimisation Antares au profit des SDIS. Plusieurs chantiers d'envergure ont été initiés (77 % du budget Antares) le complément étant destiné aux opérations demandées par les SGAMI.

Comme les années précédentes, la DGSCGC a focalisé son effort sur les secteurs présentant un risque élevé et sur les zones les plus peuplées.

Les dépenses initiées par les SGAMI sont davantage orientées sur des optimisations légères.

Le déploiement d'ANTARES évolue favorablement. Au 31 décembre 2019, 91 SIS sont raccordés à l'INPT, pour un taux d'adhésion de 97,70 %. Fin 2017, le taux d'adhésion des SDIS s'est élevé à 90,10 % et, fin 2018, à 93,28 %. Une fin de déploiement en métropole est prévue en 2021 pour les derniers départements.

Concernant la partie "modernisation de l'INPT (FH-IP)", les travaux se sont poursuivis sous la maîtrise d'œuvre du ST(SI)². L'exécution budgétaire en CP a toutefois été ralentie en fin d'exercice par les problèmes de trésorerie du programme police nationale qui partage les coûts avec le programme 161.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0161-13
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	118,73	105,55	5,77	11,76	6,99	7,95	6,97	9,47	5,60	6,90	2,18	3,16	3,55	7,52	142,83	142,83
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	118,73	105,55	5,77	11,76	6,99	7,95	6,97	9,47	5,60	6,90	2,18	3,16	3,55	7,52	142,83	142,83

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	118,60	142,83	+20,43 %
Durée totale en mois	120	120	0,00 %

La modernisation de l'INPT lancée en 2015, qui a augmenté la durée de vie du projet ANTARES, et l'extension du réseau à l'outre-mer, qui n'était initialement pas prise en compte dans le calcul de la durée de vie du projet, ont contribué à l'actualisation indiquée.

Les forces de sécurité et de secours doivent disposer, en toutes circonstances et de manière permanente, de moyens de communication pour coordonner leurs actions opérationnelles. Les services du ministère de l'intérieur chargés des missions de sécurité civile sont dotés, à cet effet, de capacités de communication fonctionnant sur des réseaux dédiés.

Ces réseaux, qui répondent à des exigences fonctionnelles particulières aux forces de sécurité et de secours, sont notamment conçus pour assurer la confidentialité des communications et surtout disposer d'une couverture et d'une capacité très forte de résilience propre à l'État. Les gains permis par le projet ANTARES visent pour l'essentiel à répondre aux exigences qualitatives des services d'incendie et de secours.

Le programme ANTARES est l'un des leviers de la mission de coordination de l'activité des services de secours dévolue à la DGSCGC. Son déploiement progressif permet d'accroître la confidentialité, l'efficacité et la coordination des communications opérationnelles de l'ensemble des services publics concourant aux missions de secours, en substituant aux réseaux actuels une infrastructure nationale inter-service et mutualisée. Sa consolidation par les travaux d'optimisation de couverture en cours facilitera les communications entre tous les acteurs du secours et permettra des gains importants en termes d'efficacité opérationnelle.

SAIP

Le projet de système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est issu des propositions du livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité. L'objectif est de doter la France d'un "réseau d'alerte performant et résistant", notamment en remplaçant l'ancien réseau national d'alerte (RNA), et au-delà, d'ouvrir de nouvelles fonctionnalités en matière d'information des populations.

Ce projet s'appuie sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT, réseau ANTARES) et a été conçu pour faire face aux préoccupations de protection des populations face aux risques naturels ou technologiques. Il permet, sur les bassins de risques identifiés, d'assurer l'alerte des populations, mais aussi de diffuser des informations sur les événements et les mesures prises par les autorités publiques et notamment de préciser les comportements de sauvegarde à adopter. Les messages seront diffusés par différents vecteurs, afin de garantir la résilience du système.

Le projet se compose d'un logiciel, cœur du dispositif, auquel sont reliées des sirènes mises en réseau sur le territoire métropolitain. Ce logiciel a été mis en production en juillet 2018 et est actuellement utilisé par les 81 préfectures et zones de défense métropolitaines dotées de sirènes raccordées.

En parallèle, le déploiement des sirènes se poursuit avec près de 2 000 sirènes installées et raccordées à la fin de l'année 2019. L'objectif initial du déploiement du volet sirènes est de couvrir, à terme, les 1 743 bassins de risques identifiés sur lesquels on estime à près de 5 000 le nombre de sirènes raccordables. La première vague de déploiement compte désormais en cible 2 488 sirènes et doit être finalisée pour 2021-2022.

Enfin, le projet prévoit également la mobilisation d'autres moyens d'alerte. Dans ce cadre, les dispositifs de partenariat existants avec Radio France et France Télévisions sont maintenus et participent à la dynamique d'ensemble.

Le coût du SAIP a été évalué en 2008 à 78 M€. Ce projet a été divisé en deux volets budgétaires : déploiement d'un nouveau système d'alerte aux populations (logiciel +sirènes vague 1 +serveur de diffusion de l'alerte +assistance à maîtrise d'ouvrage, appelé « SAIP volet sirènes »), estimé à 46 M€. Le second volet intégrant la vague 2 de déploiement des sirènes était estimé initialement à 32 M€. L'achèvement du déploiement de la 1^{re} vague est aujourd'hui envisagé pour 2021-2022, mais nécessitera pour respecter cette échéance de disposer de crédits pour les prochaines années. Il en est de même pour assurer la maintenance et la complète disponibilité du dispositif.

La dotation initiale en AE, à hauteur de 44,7 M€, a permis de financer la partie relative au logiciel ainsi que le déploiement d'une partie des sirènes de la vague 1.

Ces AE ont globalement été consommées entre 2013 et 2019. Une deuxième enveloppe de 23 M€ en AE a été allouée en LFI 2019. A ce stade, 17 233 112 € d'AE ont été mobilisées dont :

- 16 854 629 € par affectation sur tranche fonctionnelle ;
- 378 483 € par engagement direct.

Par ailleurs, avec la création de la direction du numérique (DNUM) au sein du ministère de l'intérieur, à compter de 2020 les grands projets informatiques ne sont plus imputés sur le programme 161 mais sur le programme 216. Le volet informatique de l'alerte aux populations et donc du projet SAIP est ainsi transféré au programme 216. Ne subsiste désormais sur le programme 161 que le volet "infrastructures" du projet SAIP, à savoir le volet sirènes qui ne relève pas de la catégorie des projets informatiques.

Année de lancement du projet	2008
Financement	0161-11
Zone fonctionnelle principale	Alerte & Gestion de crises

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	45,79	24,49	1,32	9,28	0,25	5,22	24,40	5,80	17,23	4,01	0,92	3,71	0,00	18,81	65,52	65,52
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	45,79	24,49	1,32	9,28	0,25	5,22	24,40	5,80	17,23	4,01	0,92	3,71	0,00	18,81	65,52	65,52

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	78,00	65,52	-16,00 %
Durée totale en mois	60	120	+100,00 %

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 350 788 167	CP ouverts en 2019 * (P1) 372 504 972
AE engagées en 2019 (E2) 272 034 642	CP consommés en 2019 (P2) 367 975 212
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 75 419 189	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 136 318 789
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 3 334 336	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 231 656 423

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 523 263 555					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -12 479 751					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 510 783 804	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 136 318 789	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 374 465 015	
AE engagées en 2019 (E2) 272 034 642	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 231 656 423	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 40 378 219	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 414 843 234	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 107 081 180
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 307 762 054

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 +reports 2018 +mouvements réglementaires +FDC +ADP +fongibilité asymétrique +LFR

Le poids important des restes à payer du programme s'explique, d'une part par les opérations d'investissement complexes (aéronautique, informatique et télécommunication), d'autre part par l'engagement sur 7 ans (jusqu'en 2022) du minimum du marché de maintien en condition opérationnel des avions et enfin par l'engagement en 2018 du marché d'acquisition des avions multi-rôles.

La baisse constatée traduit toutefois l'avancée des marchés d'aéronautique (MCO des avions et achats des DASH essentiellement) ainsi que l'effort de réduction des dépenses à durée de vie longue du programme.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 11

Prévention et gestion de crises

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	11 414 601	42 284 765	53 699 366	11 389 016	29 637 961	41 026 977
Crédits de paiement	11 414 601	24 084 765	35 499 366	11 389 016	30 421 429	41 810 445

L'action 11 "Prévention et gestion de crises" comprend :

- la veille, l'alerte et la gestion interministérielle des crises avec l'identification des risques et menaces potentiels, émergents ou avérés (menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique notamment), l'anticipation des crises (préparation et diffusion des plans d'alerte et d'intervention, conception d'exercices, fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosive, et fonctionnement du centre national d'alerte aux tsunamis). Elle comporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise. Il s'agit, dans cette hypothèse, de l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) et de la cellule interministérielle de crises (CIC) lorsque celle-ci est activée. Enfin, la disponibilité du réseau national d'alerte (RNA) est aussi couverte, dans l'attente de l'achèvement du SAIP ;
- le développement et le fonctionnement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ;
- la solidarité nationale, qui comprend les colonnes de renfort et les crédits d'extrême urgence. En cas de catastrophe majeure, les colonnes de renfort, composées de sapeurs-pompiers des SDIS, sont mises à disposition des préfets de zone de défense et de sécurité ou du COGIC, selon l'ampleur des sinistres : cette mobilisation est prise en charge financièrement par l'État. La DGSCGC en décide la constitution, le prépositionnement ou l'envoi, selon le principe de solidarité nationale. La DGSCGC gère par ailleurs les crédits d'extrême urgence, qui permettent, dans les premières heures ou les premiers jours d'une catastrophe, d'apporter aux sinistrés une première réponse de l'État ;
- la prévention opérationnelle et la protection des populations (chaînes de décontamination, véhicules de détection, d'identification et de prélèvement -VDIP- et soutien aux acteurs de la prévention des feux de forêt) ;
- l'activité opérationnelle (produits retardants, carburants des avions et application du protocole Héphaïstos).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 414 601	11 389 016	11 414 601	11 389 016
Rémunérations d'activité	6 334 499	6 401 726	6 334 499	6 401 726
Cotisations et contributions sociales	5 039 047	4 967 229	5 039 047	4 967 229
Prestations sociales et allocations diverses	41 055	20 060	41 055	20 060
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 044 765	20 225 641	15 444 765	19 609 770
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 044 765	20 225 641	15 444 765	19 609 770
Titre 5 : Dépenses d'investissement	23 500 000	3 225 413	4 900 000	4 488 072
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 500 000	2 221 237	4 900 000	3 982 541
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 004 176		505 530

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 740 000	6 186 908	3 740 000	6 323 588
Transferts aux ménages	50 000	-1 268 828	50 000	-1 268 828
Transferts aux entreprises		50 397		87 658
Transferts aux collectivités territoriales	2 900 000		2 900 000	
Transferts aux autres collectivités	790 000	7 405 339	790 000	7 504 757
Total	53 699 366	41 026 977	35 499 366	41 810 445

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Entretien du réseau national d'alerte (17 454 € en AE et 14 296 € en CP)

Depuis juillet 2015, le réseau national d'alerte est progressivement abandonné au profit des sirènes interconnectées du SAIP. Les crédits prévus à cet effet, doivent permettre de prendre en charge les dépenses liées au démantèlement de sirènes qui n'ont pas été réutilisées dans le cadre du déploiement du SAIP, et plus particulièrement celles pouvant présenter un danger dans leur environnement.

Fonctionnement du SAIP (161 595 € en AE et 102 466 € en CP)

En 2019, ces crédits de fonctionnement ont été utilisés pour financer des actions de maintien en condition opérationnelle des matériels SAIP (sirènes, armoires de commande).

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive – CNCMFE-NRBC-E (277 096 € en AE et 220 186 € en CP)

En 2019, les actions menées par le centre ont atteint les objectifs fixés et se sont réparties ainsi :

	DGSCGC	DGPN	DGGN	Armées	Santé	Préfectures-autres
Formations	70	41	42	66	37	18
Entraînements	1 304	533	413	319	513	22

Les dépenses indiquées ci-dessus répondent aux frais de fonctionnement courant, aux déplacements et aux actions de formations/entraînements. Les rétablissements de crédits sont calculés au prorata du nombre de stagiaires adressé par les différentes directions générales et État-major dont la répartition est indiquée dans le tableau supra.

Le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive (CNCMFE-NRBC-E) est un service à compétence nationale. Il s'appuie sur 7 centres d'entraînement zonaux, il a pour mission d'assurer la formation et l'entraînement des personnels des trois ministères partenaires (Intérieur, Armées, Solidarité Santé). Son financement est assuré conjointement par ces mêmes partenaires, dans le cadre du protocole interministériel actualisé en août 2019.

Le CNCMFE est installé au sein des locaux de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) à Aix-en-Provence.

Exercices de gestion de crise (72 391 € en AE et 123 396 € en CP)

À l'instar des années précédentes, les préfetures ont particulièrement sollicité la DGSCGC dans le cadre du soutien financier de leurs exercices de crise. La DGSCGC a particulièrement soutenu les exercices mettant en jeu les nouvelles doctrines d'intervention liées aux tueries de masse et aux attentats multi-sites. Ces exercices s'intègrent dans les consignes données aux préfetures par la circulaire du ministre de l'Intérieur de mars 2016 et des instructions interministérielles annuelles des exercices d'urgence nucléaire et radiologique.

L'écart de consommation des crédits entre les AE et les CP correspond à des charges à payer à hauteur de 7 485 € ainsi qu'à un retrait d'AE de -44 143 € suite à la clôture d'un EJ de 2011 devenu obsolète ainsi qu'à une non consommation de 5 940 € en CP suite à un report d'un exercice risque nucléaire.

Soutien logistique à la gestion des crises et activité des centres opérationnels de zone (COZ), des États-majors interministériels de zone (EMIZ) (84 249 € en AE et 84 246 € en CP)

Ces crédits ont permis la prise en charge des frais de restauration du personnel militaire (ForMiSC) du GMNT affecté dans les centres opérationnels de zone (COZ). L'effectif n'ayant pas connu d'évolution, le niveau de la dépense est comparable à celui des années précédentes.

Carburant des avions et des hélicoptères (11 824 498 € en AE et en CP)

Cette ligne correspond aux dépenses liées aux livraisons du service des essences des armées (SEA) pour le carburant des avions et des hélicoptères. Le montant des dépenses est supérieur (de 3 425 723 € en AE et de 3 125 723 € en CP) à la prévision bien que 2019 ait été une année d'activité moyenne, tant pour les avions que pour les hélicoptères. Deux facteurs expliquent ce dépassement :

- une sous-facturation en 2018 a entraîné un report de charge sur 2019 ;
- un coût au litre plus important qu'estimé pour les avions à cause du coût d'avitaillement et du poids des intermédiaires.

Produit retardant (4 803 161 € en AE et 4 997 225 € en CP)

L'utilisation de produits retardants, notamment aériens, constitue un des piliers de la politique nationale de lutte contre les feux de forêts, et a un impact déterminant dans les bilans annuels, notamment en termes de surfaces brûlées. Ils sont utilisés sur les feux les plus dangereux afin d'assurer la protection des zones à fort enjeux, mais également dans le cadre du guet armé aérien afin de contenir les départs de feu naissants sur lesquels les moyens terrestres n'interviennent pas encore. L'année 2019, a été marquée par des conditions météorologiques défavorables sur la majeure partie du territoire métropolitain. Après un automne très sec et un hiver globalement proches des normales saisonnières à l'exception du pourtour méditerranéen, le déficit en précipitation était très important sur une majeure partie du territoire métropolitain, notamment sur une large diagonale reliant le sud-ouest à l'est de la France et couvrant le Massif Central. Au mois de mars, le déficit hydrique était en moyenne de 30 à 50 % voire 70 % sur certains secteurs. Il n'a cessé de s'aggraver jusqu'en novembre 2019. Les températures estivales ont dépassé de 3 à 4 degrés les normales sur une large partie du territoire et deux épisodes caniculaires en juin et juillet ont considérablement aggravé le danger d'incendie. Seul facteur favorable, le nombre de jour de vent fort est resté très inférieur à la normale, particulièrement en Provence et en Languedoc. Les consommations de produit retardant ont donc été élevées (1 620 tonnes, contre 1 570 tonnes en moyenne). L'enveloppe consommée au titre des retardants (qui comprend outre les retardants aériens, l'achat de retardants terrestres, de moussants et la prise en charge de la maintenance des pélicandromes) est supérieure aux prévisions initiales, et s'établit à 5,0 M€ soit le double de la prévision initiale.

Application du protocole Héphaïstos

Voir à la rubrique "justification des mouvements réglementaires"

Ce protocole, conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère des armées a vocation à permettre la mobilisation de moyens militaires (matériels et personnels) au profit du ministère de l'intérieur, en complément des unités militaires de sécurité civile, afin de répondre au risque de développement des feux de forêts dans la zone méditerranéenne (régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Corse, et départements de la Drôme et de l'Ardèche).

En application de ce protocole, les moyens sont mis à disposition du préfet de zone Sud, en fonction du niveau de risque. Les effectifs mis à disposition peuvent atteindre une cinquantaine de militaires qui contribuent notamment au quadrillage du terrain en Corse, assurent des missions de génie opérationnel sur le terrain et permettent d'engager 3 hélicoptères pour le transport de personnels en terrain accidenté (mission que les moyens aériens propres au ministère de l'intérieur ne peuvent pas assurer, du fait de leurs caractéristiques techniques).

Les crédits transférés en 2019 correspondent à la saison opérationnelle 2018 qui n'a pas nécessité de recours significatif aux moyens aériens du protocole Héphaïstos.

Autres applications liées à la gestion des crises (1 949 697 € en AE et 1 047 859 € en CP)

Les dépenses 2018 portent sur le fonctionnement et le développement des différents outils destinés à la gestion de crise (hors SAIP) et plus particulièrement, les projets :

- SYNAPSE ;
- I-CATNAT ;

- portail ORSEC ;
- SINUS

En 2019 l'effort a été poursuivi pour la modernisation des systèmes d'information et de gestion de crise :

- développement et déploiement de l'outil unique partagé interministériel de dénombrement, d'aide à l'identification et de suivi des victimes en co-pilotage avec le ministère de la santé. L'outil SINUS fait l'objet d'une modernisation afin de le rendre plus efficace et efficient sur le terrain. En effet, la nouvelle version sera une version smartphone, qui ne nécessitera plus un équipement lourd comme actuellement ;
- modernisation des systèmes d'information opérationnelle en CIC et au COGIC (main courante informatique en CIC, murs d'images, modernisation du portail ORSEC). En 2019, la DGSCGC a lancé le projet de refonte du Portail Orsec afin de l'adosser à une technologie moderne et sécurisée. De plus, le nouvel outil apportera une meilleure ergonomie et une plus grande efficacité dans la gestion de crise au quotidien. Enfin, ce projet pourra s'interfacer avec le futur projet NexSIS. Les travaux s'achèveront début 2021 ;
- poursuite du développement de la plate-forme d'information géographique et géomatique interministérielle (évolutions fonctionnelles, interfaçage avec le ministère de la défense, le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations - SCHAPI - et Météo France notamment) ;
- en matière de gestion du post-crise, le déploiement de l'application i-CatNat, qui dématérialise la procédure de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle, s'est poursuivi. Les modules dédiés aux communes et aux organismes d'expertise ont été ouverts en 2019, ce qui a permis d'améliorer les délais moyens d'instruction des demandes communales.

Activités gestion de crise erreurs d'imputation (1 873 € en AE et 6 433 € en CP)

Il s'agit d'erreur d'imputation au niveau du domaine fonctionnel.

Colonnes de renfort (205 574 € en AE et en CP)

En application de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, l'État prend en charge la mobilisation de ses propres moyens ainsi que l'engagement des moyens publics ou privés extérieurs au département, dès lors qu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'État.

La dépense en titre 3 correspond aux situations où la DGSCGC a pris en charge directement les frais des services engagés, le principal de la dépense est exécuté en titre 6.

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre la menace NRBC-E (828 054 € en AE et 983 592 € en CP)

La DGSCGC, conformément aux recommandations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, concourt, au dispositif national de réponse aux crises, notamment celles qui mettraient en œuvre des matières nucléaires, biologiques, radiologiques, chimiques et explosives (NRBCE).

La doctrine interministérielle en la matière se base sur 6 situations-types du plan gouvernemental NRBC, prévoyant des crises de nature nucléaire, radiologique, biologique et chimique. Ces situations ont été déterminées afin de dimensionner les capacités à inscrire dans le contrat général interministériel (CGI) volet NRBC.

Validé en réunion interministérielle le 23 mai 2014, le CGI NRBC fixe à la DGSCGC des missions précises ainsi que des équipements associés qu'il lui revient d'acquérir d'ici fin 2019 afin d'assurer principalement la défense de 11 agglomérations prioritaires.

En 2019, les dépenses de fonctionnement réalisées pour la mise en œuvre du CGI ont permis l'acquisition de lots de consommables divers et de médicaments ainsi que des rampes à oxygène pour les PRV (Point de rassemblement des victimes), de cyanokits et de caisses de transport pour les portiques radiologiques.

Ces dépenses sont budgétées en titre 5 mais le titre effectif d'exécution correspond à la nature comptable des biens achetés.

Les crédits ont été abondés de 645 000 € en AE et en CP par décret de transfert (cf. rubrique relative aux mouvements réglementaires). L'exécution (titre 3 et titre 5) est conforme en CP à la prévision majorée des crédits transférés. Par

contre, l'exécution est moins importante que prévu s'agissant des AE, en raison du caractère tardif du transfert de crédits et des délais incompressibles de passation des marchés publics.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre la menace NRBC-E (197 309 € en AE 239 768 € en CP)

Pour l'année 2019, l'effort financier de la DGSCGC en la matière et au titre du contrat général interministériel a permis l'achat d'une unité mobile de décontamination et d'un spectromètre et également le paiement en CP d'un spectromètre et d'un détecteur portatif de contrôle de la contamination chimique (AP 4C).

SAIP Investissement (2 566 071 € en AE et 3 904 454 € en CP)

Les dépenses d'investissement du projet SAIP sont décrites dans la partie relative aux grands projets ci-dessus. Ils ont permis de poursuivre le déploiement du système d'alerte et d'information des populations par l'installation et le raccordement de nouvelles sirènes d'alerte des populations sur les zones prioritaires.

Applications et systèmes concourant à la gestion de crise (462 034 € en AE et 324 816 € en CP)

- SINUS : l'effort sur le développement de l'outil SINUS a été maintenu permettant au système d'être robuste et interopérable avec l'outil SIVAC du ministère de la Santé. De plus, des travaux de modernisation ont été lancés, afin de rendre SINUS mobile. Ainsi une version smartphone est en cours de développement. Logiciel main courante CIC. En 2018, un contrat d'acquisition d'une main courante électronique au profit de la CIC a été notifié à hauteur de 167 654 € en AE. Le solde de 80 % a été payé en 2019 suite au service fait.
- SYNAPSE : achat de licence annuelle pour le logiciel de cartographie.
- SYNERGI : un nouveau chantier a été lancé, visant à moderniser le portail Orsec. Un marché a été lancé fin 2019. Cet outil, qui sera plus ergonomique, sera adossé à une technologie répondant aux standards de sécurité et sera interopérable avec NexSis.
- iCATNAT : déploiement des modules de l'application relatifs aux organismes d'expertise et aux communes.

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive – CNCMFE-NRBC-E (19 033 € en CP)

Des travaux d'aménagements ont été conduits dans le cadre de l'installation du CNCMFE au sein des locaux de l'ENSOSP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (152 900 € en AE et en CP)

Dans l'immédiat après crise, et afin de répondre rapidement aux besoins des sinistrés, l'État dispose, au titre de la solidarité nationale, de crédits d'extrême urgence pour aider financièrement les sinistrés à faire face à leurs besoins immédiats. Les crédits non pilotables du fait de leur objet, aide d'urgence aux sinistrés de catastrophes, ont été notamment sollicités pour les inondations du Var. Il s'agit d'une aide forfaitaire dont le montant accordé par le préfet est discrétionnaire, les DDFIP procèdent aux paiements aux particuliers puis la DGSCGC procède à une délégation de crédits.

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (remboursement des dépenses pour IRMA) (-1 421 728 € en AE et en CP)

Il s'agit de rétablissements de crédits effectués dans le cadre de la contribution du fonds de solidarité de l'Union Européenne à la couverture des coûts des opérations de secours et d'assistance à la population.

Colonnes de renfort (6 480 250 € en AE et 6 616 930 € en CP)

Le montant des crédits mobilisés est directement fonction du niveau de l'activité opérationnelle et, en particulier, de l'importance de la saison feux de forêt et des crises nécessitant l'engagement de moyens (inondations majeures notamment). Il est donc susceptible de variations considérables. En 2019, cette ligne a été affectée par de nombreux feux d'usines tels que Lubrizol ou encore par les grands événements type G7 et DDAY75.

Au cours de l'été 2019, l'absence de pluies significatives a considérablement accru la vulnérabilité de la végétation dans les départements méditerranéens (plus particulièrement le Languedoc-Roussillon) mais également en Centre Val-de-Loire. Deux épisodes caniculaires ont touché la majeure partie du territoire à la fin du mois de juin et au mois de juillet. Enfin, plusieurs épisodes venteux, ont fortement accru le danger d'incendie portant à plusieurs reprises certains secteurs au niveau « extrême ». Au cours des 5 dernières années (période 2015-2019), le bilan annuel des superficies de forêts brûlées est systématiquement au-dessus de la moyenne décennale.

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (446 500 € en AE et en CP)

Ces crédits sont destinés à permettre le versement de subventions à des organismes qui participent, du fait de leur expertise scientifique et de leur savoir-faire, à la préparation, à la prévention et à la gestion des crises en France et à l'étranger.

La sous-direction de la préparation à la gestion des crises (SDPGC) assure ainsi le suivi de sept conventions avec quatre partenaires extérieurs (établissements publics, associations) :

- cinq pour la mise à disposition des expertises métiers en matière de gestion de crise/ prévention des risques (formation, RETEX, sensibilisation, planification) en ce qui concerne les risques littoral et portuaire, climatiques, sismiques et industriels ;
- deux dans le cadre du déploiement des systèmes mis en œuvre pour les dispositifs de vigilance et d'alerte climatique (SHOM/ Projet HOMONIM) et tellurique (SHOM/ CENALT).

Une subvention supplémentaire est versée au BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) qui vient en appui, de par ses expertises, de la DGSCG dans le cadre de la gestion des catastrophes naturelles.

Enfin, le BRGM a bénéficié d'une subvention dans le cadre de l'instruction des demandes de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle formulées par les communes au titre des dégâts provoqués par les phénomènes de mouvements de terrain et d'inondations par remontée de nappe phréatique. Cette subvention couvre une partie des frais engagés par le BRGM pour réaliser les rapports d'expertise nécessaires au traitement des dossiers.

Actions de prévention des feux de forêt (528 985 € en AE et en CP)

En complément de son action opérationnelle, l'État participe financièrement à diverses actions de prévention des feux de forêt :

- par des subventions à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne - Entente VALABRE. Ces subventions permettent d'indemniser les mises à disposition de personnels assurant des permanences opérationnelles, de soutenir les actions de formation des responsables d'intervention "feux de forêt" et d'appuyer les actions de prévention, d'information et de recherche réalisées par l'Entente ;
- par une subvention (pour le développement des systèmes d'information géographique (SIG) « défense de la forêt contre l'incendie » réalisés en zones sud et sud-ouest, qui apportent une plus-value déterminante à l'appréciation des risques et à la capitalisation des données sur le risque "feu de forêt".

Action 12

Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	162 449 806	78 408 336	240 858 142	161 993 967	78 897 086	240 891 052
Crédits de paiement	162 449 806	176 826 874	339 276 680	161 993 967	174 837 430	336 831 397

L'action 12 "Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux" regroupe les moyens nationaux que l'État met à la disposition de la population, au quotidien ou lors de catastrophes majeures tant naturelles que technologiques. Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi. En 2019, les priorités se sont inscrites dans la continuité des années précédentes à savoir la mise en œuvre de trois leviers d'action : le développement des synergies entre moyens nationaux, l'adaptation de la carte et des doctrines d'emplois des moyens nationaux et le développement des partenariats. Le plan d'équipement a été poursuivi, avec notamment la commande en 2018 de six avions multi-rôles dont le premier a été livré en 2019.

L'action 12 est structurée en cinq sous-actions représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles qui concourent à la politique interministérielle de sécurité civile :

- la sous-action 1 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Avions » recouvre le périmètre des avions de la base de la sécurité civile (12 bombardiers d'eau amphibies Canadair CL 415, 11 bombardiers d'eau ravitaillés au sol dont 7 Tracker et 3 avions polyvalents bombardiers d'eau Dash 8 Q 400, et 3 avions d'investigation, de coordination et de liaison Beechcraft King 200). L'État, à travers la DGSCGC, a pourvu au maintien en condition opérationnelle des équipages et des aéronefs. Les moyens aériens nationaux de lutte contre les feux de forêts ont été mis, pour emploi, à la disposition des préfets de zone de défense et de sécurité et plus particulièrement les préfets des zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est et Sud-Ouest dans les conditions habituelles. L'année 2019 a néanmoins été marquée par l'accident tragique d'un tracker en opération qui a coûté la vie à son pilote. En outre, un incident technique a conduit fin 2019, à anticiper le retrait de l'ensemble de la flotte des trackers prévue en 2022 ;
- la sous-action 2 "Préparation et intervention des moyens nationaux terrestres" englobe l'ensemble du spectre des missions des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). Les trois unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) constituent les renforts nationaux et ont maintenu chaque jour 262 militaires en astreinte immédiate. Ils ont été engagés à plusieurs reprises sur des catastrophes (feux de forêt, catastrophes naturelles et technologiques, crises sanitaires, assistance aux populations et participation à la gestion de crise) en France ou à l'étranger. En période estivale, de fin juin à fin septembre, les ForMiSC ont déployés en moyenne près de 500 personnels dans le cadre de la campagne GOLFF (Groupement Organique de Lutte contre les Feux de Forêt) ;
- la sous-action 3 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Hélicoptères » présente l'activité de secours à la personne par hélicoptère en milieux difficiles (littoral, montagne). Sa mise en œuvre s'appuie sur le groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (GHSC, situé à Nîmes) chargé de pourvoir au soutien, à la préparation et à la formation des équipages, à la maintenance de premier et deuxième niveaux des appareils et, sur les 23 bases opérationnelles en métropole et outre-mer, à la mise à disposition permanente des moyens de secours héliportés. Les machines de la sécurité civile ont réalisées un nombre de missions à peu près équivalent à celui de 2018. L'année 2019 a été marquée par le crash, en opération, d'un hélicoptère dans les Bouches-du-Rhône. Cet accident a coûté la vie à l'équipage de secours composé d'un pilote, d'un mécanicien opérateur de bord et d'un sapeur-pompier héliporté ;
- la sous-action n°4 "Préparation et intervention des moyens nationaux du déminage" englobe les missions de collecte, neutralisation et destruction des munitions de guerre, les interventions sur objets suspects, l'assistance aux services d'intervention spécialisés (RAID, GIGN, BRI, DGSI...) dans le cadre de la lutte antiterroriste, la sécurisation des voyages officiels ainsi que l'expertise au bénéfice des autorités judiciaires ou la réalisation de formation de services spécialisés français ou étrangers. Pour assurer ces différentes missions et être en mesure de les exercer de manière adéquate sur l'ensemble du territoire, les 25 centres de déminage, le centre de formation et de soutien et le centre de stockage de munitions chimiques se sont attachés à remplir deux objectifs : réduire les stocks de munitions et intervenir dans les meilleurs délais sur les objets suspects notamment dans le cadre de la lutte antiterroriste. En 2019, le niveau de l'action des démineurs est resté stable par rapport à 2018 ;
- la sous-action 5 "Préparation et intervention des moyens nationaux de soutien" regroupe l'ensemble des moyens mis en œuvre mutualisés au sein des moyens nationaux. Il s'agit d'apporter une réponse adaptée lors

du déroulement de crises, tout en maximisant le recours aux synergies internes aux moyens nationaux. Cette sous-action porte notamment les dépenses relatives à l'immobilier et la réserve nationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	162 449 806	161 993 967	162 449 806	161 993 967
Rémunérations d'activité	95 497 876	96 699 936	95 497 876	96 699 936
Cotisations et contributions sociales	66 858 858	65 239 783	66 858 858	65 239 783
Prestations sociales et allocations diverses	93 072	54 248	93 072	54 248
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	62 307 966	59 952 062	83 283 864	84 913 516
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	62 307 966	59 958 096	83 283 864	84 907 668
Subventions pour charges de service public		-6 034		5 848
Titre 5 : Dépenses d'investissement	16 100 370	18 941 183	93 543 010	89 905 903
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 100 370	18 941 183	93 543 010	88 958 962
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				946 941
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 841		18 011
Transferts aux autres collectivités		3 841		18 011
Total	240 858 142	240 891 052	339 276 680	336 831 397

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Maintenance des aéronefs (38 240 873 € en AE et 62 962 261 € en CP)

MCO des hélicoptères :

Pour l'essentiel de la couverture de ses besoins de réparations et de rechanges d'équipements aéronautiques et dans un souci de rationalisation et de diminution des coûts de possession, la DGSCGC s'est associée aux marchés négociés de maintenance aéronautique des aéronefs d'État similaires aux siens, au travers de la DMAé (Direction de la Maintenance Aéronautique du ministère de la Défense). Les marchés les plus importants concernent le support logistique de la maintenance des cellules des appareils EC145 (dont les visites périodiques) auprès d'Airbus Helicopters (commun avec la DGGN), et des moteurs auprès de Safran Helicopters Engines (marché commun à toutes les flottes hélicoptères d'État). La DMAé remplit aujourd'hui le rôle d'acheteur, de négociateur et d'animateur des contrats, contribue à la formalisation des expressions de besoin, assure l'interface avec les industriels et assure l'exécution financière des contrats (engagement des AE, exécution des CP).

Le principal déterminant des dépenses de MCO des hélicoptères est le niveau de l'activité aérienne, la plupart des équipements étant soutenus par des marchés à l'heure de vol. Le coût d'exploitation résulte donc essentiellement de ce volume. De ce point de vue, 2019 a été une année moyenne. Il est à noter qu'un accident survenu en Martinique au printemps a immobilisé pendant 6 mois une machine le temps de procéder à sa réparation. Il en est résulté une insuffisance dans la disponibilité des machines qui a conduit à mettre en veille temporaire :

- la base de Besançon (1 mois),
- la base de Martinique (1 mois)
- et une des deux machines de la base de Paris (1,5 mois).

MCO des avions :

Le coût du maintien en condition opérationnelle est fonction de l'intensité de la saison des feux de forêt. Le marché en cours avec la société Sabena Technics jusqu'en 2022 distingue un minimum engagé à la notification en 2015 et un

dépassement qui est fonction de l'activité. Chaque année, seules les heures de vol réalisées en dépassement du minimum contractuel et les hausses économiques font l'objet d'un engagement en AE.

La flotte des Tracker a subi un accident causant la perte de l'avion ainsi que le décès du pilote puis une avarie sur un train d'atterrissage qui a obligé à une vérification technique approfondie de l'ensemble des appareils de ce type. Aussi, l'arrêt de cette flotte a été prescrit dans le courant du mois d'août. La reprise des vols n'a pas été autorisée par la suite.

MCO des véhicules et matériels majeurs (2 328 998 € en AE et 2 370 870 € en CP)

Cette dotation est réservée au maintien en condition opérationnelle des véhicules, des équipements spécifiques et des robots des bureaux opérationnels de la sous-direction des moyens nationaux. Ils permettent également de doter en outillage les ateliers automobiles.

La part la plus importante a été consacrée, comme les années passées, à la maintenance des véhicules des formations militaires (ForMiSC) pour plus d'1,6 M€ en AE et CP. Il est à noter que pour la première fois, le coût du MCO passe au-dessus d'1,5 M€. Cela met en évidence le vieillissement du parc des véhicules et justifie l'effort d'acquisition particulier réalisé en 2019.

Neutralisation des engins explosifs (756 958 € en AE et 742 971 € en CP)

La collecte des munitions dites historiques, c'est-à-dire issues des conflits armés s'étant déroulés sur le territoire national, a représenté en 2019 405 tonnes, en légère diminution par rapport à 2018 (439 tonnes), dont une partie importante est stockée le temps de procéder à sa destruction.

La destruction a représenté 411 tonnes en augmentation de 9 % par rapport à 2018. Les munitions conventionnelles sont détruites sur des terrains aménagés répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces terrains sont soit des sites civils gérés par le GID, soit des sites militaires mis à disposition.

Les centres de déminage utilisent également de petits terrains de destruction dit de proximité permettant de détruire en 1 fois des petites quantités de munitions (maximum 30 kg d'explosifs).

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (6 465 560 € en AE et 7 123 226 € en CP)

Sans changement de périmètre, ces crédits couvrent les dépenses d'achat de fournitures courantes, les besoins de fournitures informatiques, les frais de mission et diverses prestations nécessaires à l'exploitation des moyens aériens. Ces crédits permettent également de payer les dépenses de fonctionnement des trois UIISC, qui comprennent l'achat de fournitures courantes, l'alimentation, les contrats tels que ceux de maintenance, de vérification périodique ou d'enlèvement des déchets, les frais de déplacement, les changements de résidence, les garanties des loyers, les commandes auprès du service du commissariat des armées (habillement militaire) et des remboursements des soins auprès du service de santé des armées. Ces crédits correspondent enfin aux dépenses au profit des 25 implantations territoriales du déminage, du centre de formation et de soutien, du centre de stockage de munitions chimiques et des 3 établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL), dans le périmètre suivant : contrats obligatoires, petit outillage et consommables courants, frais de déplacements et les dépenses de soutien des services délocalisés.

Habillement (1 417 450 € en AE et 1 885 510 € en CP)

Ces crédits sont consacrés principalement à l'habillement des personnels des moyens nationaux dont le renouvellement des effets individuels, notamment les équipements de protection individuelle (EPI feux de forêts) qui constituent environ 70 % des dépenses. Cette enveloppe assure aussi le renouvellement du couchage, du campement et de l'ameublement de la troupe par des acquisitions réalisées en partie auprès des Armées (service du commissariat des armées). En fin de gestion, une enveloppe complémentaire de 113 K€ a permis d'acquérir 700 paires de chaussures d'intervention.

Le dépassement de la prévision s'explique très largement par un effort de réduction des restes à payer.

Entretien courant des bâtiments (1 271 993 € en AE et 1 404 871 € en CP)

Cette ligne budgétaire est dédiée aux travaux d'entretien courant des sites délocalisés de la sous-direction des moyens nationaux :

- entretien et mise aux normes des bases hélicoptères et du Groupement de Nîmes ;
- pour le déminage, ce budget porte sur les mises aux normes des sites de stockage, de destruction et de vie, et leur sécurisation ;
- enfin, elle permet d'assurer l'entretien courant des casernements des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Nogent-le-Rotrou (UIISC 1), de Brignoles (UIISC 7) et de Corte (UIISC 5), ainsi que des établissements de soutien opérationnel (et logistique) de la direction générale.

Les dépenses en la matière sont restées dans le même ordre de grandeur que 2018 en léger dépassement de la prévision.

Location de bâtiments (631 567 € en AE et 759 653 € en CP)

Il s'agit de la location de deux hangars sur la plateforme aéroportuaire de Nîmes où est installée la base de sécurité civile des moyens aériens et des loyers annuels des différentes bases hélicoptères et centres de déminage.

En 2019, un retard dans le renouvellement des baux a été constaté, ce qui a entraîné un sous-engagement important. Un effet de rattrapage devrait avoir lieu en 2020.

Baux imputés en subvention pour charge de service publique (- 6 034 € en AE et 5 848 € en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation comptable.

Autres dépenses immobilières de l'occupant (6 789 883 € en AE et 4 723 017 € en CP)

Ces crédits sont destinés à financer les dépenses de fluides (gaz et électricité) des 80 sites délocalisés de la DGSCGC, ainsi que les études techniques ou de faisabilité.

En outre, ils permettent de réaliser les études de sécurité pyrotechnique et environnementale pour les opérations immobilières importantes relatives au Groupement d'Intervention du Déminage.

Ces crédits comprennent aussi d'autres dépenses liées aux services immobiliers de l'occupant : mise en œuvre de contrats de maintenance des sites opérationnels, nettoyage des locaux, surveillance (notamment pour les centres de déminage) et petites dépenses d'entretien de l'occupant (remplacement des ampoules, fabrication de clés, remplacement de serrures).

Formation et sécurité du personnel (3 184 522 € en AE et 2 430 553 € en CP)

Ces crédits couvrent le paiement des formations de maintien des compétences au profit des pilotes (1,7 M€), des démineurs (0,4 M€), du personnel des UIISC (0,7 M€) et des agents des ESOL afin de permettre l'exécution des missions en toute sécurité. La plupart des formations opérationnelles répondent à des exigences réglementaires ou de sécurité.

Cette ligne budgétaire supporte également les frais de déplacements afférents à l'activité de formation (stagiaires et formateurs).

Réserve nationale fonctionnement (805 358 € en AE et 1 008 869 € en CP)

Une partie du rétablissement des crédits obtenu en compensation des dépenses occasionnées pour l'ouragan IRMA a été consacrée à la réserve nationale.

Taxes aéronautiques (509 258 € en AE et 519 620 € en CP)

L'évolution de la flotte des avions avec le remplacement de certains bombardiers d'eau par des appareils multi-rôles contribue à exécuter des missions plus importantes en nombre, induisant une augmentation des sommes dues au titre des taxes aéroportuaires.

Interventions UIISC (215 095 € en AE et 215 086 € en CP)

Il s'agit de dépenses de fonctionnement en opération sur le territoire national ou hors métropole et des frais de déplacements correspondants (n'y sont pas intégrées les dépenses de carburant, péages, frais de déplacement qui sont centralisées, ainsi que les rations de combats et eau, produits stockés).

ESCRIM Fonctionnement (184 470 € en AE et 150 976 € en CP)

Il s'agit des dépenses de maintien en condition de l'élément d'intervention médicalisée mis en œuvre conjointement par le SDIS30 et le GMNT (UIISC 7) selon la convention SDIS30 / DGSCGC. Les dépenses de fonctionnement recouvrent : des vacations de sapeurs-pompiers du SDIS30 (maintien en condition du matériel et un exercice annuel), le contrôle et les réparations des matériels du détachement d'appui chirurgical et des produits de santé.

Soutien logistique à la gestion des crises et activité des centres opérationnels de zone (COZ), des États-majors interministériels de zone (EMIZ) (4 046 € en AE et en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation, cette dépense est budgétée sur l'action 11.

Carburant des avions et des hélicoptères, erreur d'imputation (78 967 € en AE et en CP)

Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 11-Prévention et gestion de crises, au sein de laquelle elles sont budgétées.

Carburant des véhicules terrestres (1 893 403 € en AE et 2 105 898 € en CP)

Ces dépenses sont budgétées sur l'action 14 où elles devraient être normalement imputées.

Ces crédits sont prévus pour le paiement du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une large majorité de véhicules à vocation opérationnelle. La dépense s'avère supérieure à la prévision compte tenu des prix pratiqués (supérieurs à ceux anticipés) et du niveau d'engagement opérationnel des services.

Colonnes de renfort (9 759 € en AE et en CP)

Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 11-Prévention et gestion de crises, au sein de laquelle elles sont budgétées.

Coopération au profit de tiers en lien avec les aéronefs (DGAC, DSAé...) (11 140 € en AE et 29 106 € en CP)

Dépenses de fonctionnement subséquentes à la modernisation et à l'équipement des aéronefs (112 006 € en AE et 194 201 € en CP)

Ces dépenses sont budgétées en titre 5, toutefois il reste une partie des dépenses en titre 3 induites par ces investissements.

Dépenses de fonctionnement subséquentes aux équipements terrestres des moyens nationaux et matériels non immobilisables (2 060 036 € en AE et 2 733 449 € en CP)

Pour les moyens terrestres, ces dépenses ont été importantes. Il s'agit essentiellement de dépenses d'équipements concernant les risques technologiques, d'achat de matériels spécialisés feux de forêts, de traitement de l'eau, de lutte contre les inondations, de services médicaux d'unité, d'équipement des ateliers, de matériels de restauration et HSCT mais aussi de petits matériels techniques pour le déminage. Ces dépenses sont budgétées en titre 5.

Dépenses de fonctionnement subséquentes à l'acquisition d'aéronefs, notamment intérêts moratoires (51 878 € en AE et 50 631 € en CP)

Il s'agit du paiement des intérêts moratoires.

Dépenses de fonctionnement subséquentes aux travaux immobiliers (766 599 € en AE et 1 033 563 € en CP)

Il s'agit de la part non immobilisable des dépenses liées aux travaux immobiliers (études, intérêts moratoires, achat de petit matériel...). Ces dépenses sont budgétées en titre 5.

Dépenses informatiques mutualisées, erreurs d'imputation (40 956 € en AE et 31 439 € en CP)

Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action n°14-Fonctionnement, soutien et logistique, au sein de laquelle elles sont budgétées. Ces erreurs d'imputations concernent essentiellement des dépenses de téléphonie.

Gestion de crise, grands rassemblements (et remboursement des dépenses IRMA) (- 7 872 677 € en AE et - 7 660 874 € en CP) :

- D'une part, il s'agit des coûts d'engagements pour les missions à l'étranger à hauteur de (584 014 € en AE 795 817 € en CP). Ces dépenses ne sont pas budgétées en PLF et sont financées par redéploiement de crédits.
- D'autre part, il s'agit de rétablissements de crédits versés dans le cadre du fonds de solidarité de l'Union Européenne afin de contribuer à couvrir les coûts des opérations de secours et d'assistance à la population (pour un montant de 8 456 691 € en AE et en CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (3 550 192 € en AE et 6 043 820 € en CP)

Ces crédits d'investissement sont destinés aux engagements et aux paiements des contrats d'étude et de travaux pour les opérations d'ampleur de la direction générale, pilotées par la DEPAFI.

Cette dotation vise à assurer les capacités d'intervention des UIISC et leur condition de vie. Elle sert aussi pour le programme de la mise en conformité des cuves d'avitaillement des bases hélicoptères et leur entretien lourd. Enfin, elle accompagne le schéma de modernisation et de renforcement du déminage (Lyon, Toulouse, Metz, Nantes).

Modernisation et équipement terrestre des moyens nationaux (13 173 613 € en AE et 15 807 468 € en CP)

Une partie du rétablissement de crédits pour les dépenses IRMA a été utilisée pour rattraper le retard d'investissement que subissent les ForMiSC et le déminage.

8 M€ ont notamment été consacrés au renouvellement des véhicules majeurs des ForMiSC. Cela comprend notamment le remplacement de véhicules détruits pendant la saison opérationnelle mais il faut noter également le début du remplacement des CCF 6000 vieillissants par des CCF 8000 (achat de 7 CCF 8000 pour 2,8 M€ sur 19 à acquérir d'ici à 2024).

Acquisition d'aéronefs (1 413 633 € en AE et 63 960 473 € en CP)

Il s'agit de la poursuite de la mise en œuvre du marché notifié le 10 janvier 2018 à la société CONAIR, pour une commande ferme de 6 aéronefs de type Dash8 Q400 MRBET. La réalisation est conforme à la programmation prévisionnelle de la mobilisation des AE et CP qui court jusqu'en 2023.

Modernisation et équipement des aéronefs (- 200 998 € en AE et 3 102 488 € en CP)

La DGA (direction générale de l'armement du ministère des armées) gère au profit de la DGSCGC les principaux marchés relatifs aux chantiers de modification et d'équipements des aéronefs.

Certains programmes d'équipement et de modification sont en outre directement portés par les titulaires du marché de MCO (rénovation des Beech notamment).

Cette ligne a souffert des retards des programmes et notamment de la rénovation avionique des hélicoptères EC145.

Réserve nationale Investissement (946 442 € en AE et 950 814 en CP)

Il s'agit essentiellement de l'acquisition de moyens d'accueil d'urgence.

ESCRIM Investissement (58 300 € en AE et 40 840 en CP)

Renouvellement et investissement en matériels de santé et environnement médical (dont : 1 stérilisateur, 1 incinérateur et 1 automate hématologie).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Colonnes de renfort (erreurs d'imputation) (3 841 € en AE et en CP)

Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action n°11-Prévention et gestion de crises, au sein de laquelle elles sont budgétées.

ESCRIM (14 170 € en CP)

Par convention, la DGSCGC rembourse au SDIS30 les frais que ce dernier engage pour l'entretien et le déploiement de l'ESCRIM. Ce montant correspond à des vacations de sapeurs-pompiers de l'année 2018.

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 13

Soutien aux acteurs de la sécurité civile

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	2 858 876	162 371 814	165 230 690	2 464 191	155 929 243	158 393 435
Crédits de paiement	2 858 876	161 100 383	163 959 259	2 464 191	156 092 923	158 557 114

L'action 13 "Soutien aux acteurs de la sécurité civile" correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux d'incendie et de secours -SDIS- et associations de sécurité civile).

La coordination des autres acteurs de la sécurité civile comprend :

- la définition des compétences et des niveaux de formation, notamment les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, ainsi que les préconisations techniques relatives aux engins et matériels d'intervention ;
- la gestion des carrières des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- l'harmonisation nationale de l'organisation et du fonctionnement des SDIS ;
- l'animation de la politique nationale en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers ;
- l'agrément des associations qui concourent à la sécurité civile ;
- la promotion des réserves communales de sécurité civile ;
- la participation de l'État aux dépenses des services d'incendie de la ville de Paris (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, BSPP) ;
- la participation de l'État au fonctionnement du centre national relais (CNR 114) ;
- la réglementation de construction relative à la prévention des incendies dans les bâtiments.

La veille sur les causes d'accident de la vie courante continue de constituer une préoccupation importante pour la DGSCGC qui multiplie les actions en la matière : recherche des causes et circonstances d'incendie, études statistiques sur les causes d'accidents de la vie courante, etc.

Le ministère de l'intérieur contribue également au financement de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) aux côtés du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des SDIS.

Le programme ANTARES est l'un des leviers de la mission de coordination de l'activité des services de secours dévolue à la DGSCGC. Son déploiement progressif permet d'accroître la confidentialité, l'efficacité et la coordination des communications opérationnelles de l'ensemble des services publics concourant aux missions de secours, en substituant aux réseaux actuels une infrastructure nationale moderne et mutualisée. Sa consolidation par les travaux d'extension de couverture en cours facilitera les communications entre tous les acteurs du secours et permettra des gains importants en termes d'efficacité opérationnelle.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 858 876	2 464 191	2 858 876	2 464 191
Rémunérations d'activité	1 927 961	1 646 401	1 927 961	1 646 401
Cotisations et contributions sociales	896 035	802 390	896 035	802 390
Prestations sociales et allocations diverses	34 880	15 401	34 880	15 401

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	40 787 348	38 581 059	37 015 917	36 425 718
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	37 587 348	35 455 059	33 815 917	33 299 718
Subventions pour charges de service public	3 200 000	3 126 000	3 200 000	3 126 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 400 000	2 601 761	4 900 000	3 091 552
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 400 000	2 581 221	4 900 000	2 426 595
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		20 540		664 957
Titre 6 : Dépenses d'intervention	113 074 918	108 750 875	113 074 918	110 580 105
Transferts aux ménages	16 739 000	15 239 097	16 739 000	15 239 097
Transferts aux entreprises				29 974
Transferts aux collectivités territoriales	88 808 239	88 181 545	88 808 239	88 189 869
Transferts aux autres collectivités	7 527 679	5 330 232	7 527 679	7 121 165
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	6 109 548	5 995 548	6 109 548	5 995 548
Dotations en fonds propres	6 109 548	5 995 548	6 109 548	5 995 548
Total	165 230 690	158 393 435	163 959 259	158 557 114

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (3 368 595 € en AE et 3 536 367 € en CP) dont subvention pour charge de service public à l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC) (3 126 000 € en AE et en CP)

Une dotation destinée à appuyer les équipements structurants des services d'incendie et de secours a été créée par l'article 17 de la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires.

Le projet "NexSIS 18-112", système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile est le principal bénéficiaire de cette dotation en 2019. Ce projet est porté par l'agence du numérique de la sécurité civile (cf. volet opérateur du RAP) qui touche à ce titre une subvention pour charge de service public et une dotation en fonds propre.

Fonctionnement du projet ANTARES et de l'INPT (18 318 406 € en AE et 15 106 515 € en CP)

Les services de secours participent au maintien en condition opérationnelle de l'INPT, à laquelle le réseau ANTARES est adossé, à hauteur du tiers des dépenses. Le P161 supporte une partie de la participation et les autres contributeurs au fonctionnement de ce projet, par fonds de concours, sont les SDIS, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, le bataillon de marins-pompiers de Marseille et les SAMU. Il faut noter que ces dépenses sont communes avec le programme police nationale.

Modernisation de l'INPT et dépenses non immobilisables du projet ANTARES (2 993 978 € en AE et 3 803 894 € en CP)

Les crédits de modernisation de l'INPT comportent une part de titre 3. Ces dépenses sont suivies dans les grands projets informatiques.

Activité de la direction des sapeurs-pompiers (721 162 € en AE et 451 721 € en CP)

En 2019, cette ligne a permis la prise en compte de la réalisation des concours et examens professionnels d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels, qui représente la majeure partie des dépenses (366 378 € en 2019).

Personnel mis à disposition par les SDIS, la BSPP et le BPPM (13 025 704 € en AE et 13 509 582 € en CP)

La DGSCGC s'appuie, dans son expertise et son fonctionnement, sur des sapeurs-pompiers mis à disposition par le SDIS, la BSPP et le BMPM contre remboursement. Leur connaissance métier est indispensable à la structure mais aussi pour armer les États-majors de zone de défense.

L'augmentation du niveau de recrutement participe également à l'augmentation de la dépense.

Au 31 décembre 2019, la répartition des personnels mis à disposition s'établit comme suit :

- En administration centrale :

Service d'affectation	Statuts			
	Fonction publique hospitalière	Sapeurs-pompiers professionnels	Personnels militaires	
			Issus du BMPM	Effectif SP Militaires en poste
Inspection		7		2
Cabinet	1	3		1
SPGC		14	2	11
DSP		18		4
SDAIRS		3		3
Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne		1		
DGGN		2		
MGMSIC		1		
CNCMFE NRBC-E		2		
DIRMOM		1		
Commission européenne		1		
TOTAL	1	53	2	21

- Dans les États-majors de zone ou des préfectures :

Service d'affectation	Statuts			
	Fonction publique hospitalière	Sapeurs-pompiers professionnels	Personnels militaires	
			Issus du BMPM	Effectif SP Militaires en poste
EMIZ Sud		5		
EMIZ Sud-Est		3		
EMIZ Sud-Ouest		3		
EMIZ Ouest		3		
EMIZ Est		3		
EMIZ Nord		3		
EMIZ Paris		2		9
EMIZ Antilles		1		
EMIZ Réunion		1		
EMZDS Nouvelle-Calédonie		1		
Préf Saint Pierre et Miquelon		1		
Administration supérieure des Iles Wallis et Futuna		0		1
Total Etat-major de zone ou préfecture	0	26	0	10

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) (erreur d'imputation) (1 582 € en AE et en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation comptable, ces dépenses auraient dû être imputées sur le titre 6-dépenses d'intervention.

Maintenance des aéronefs erreur d'imputation (147 900 € en AE et 12 325 € en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation budgétaire, ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 12-Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux.

Dépenses informatiques et télécom mutualisées, erreur d'imputation (3 730 € en AE et en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation budgétaire, ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 14-Fonctionnement, soutien et logistique.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Modernisation de l'INPT et projet ANTARES (2 601 761 € en AE et 3 091 552 € en CP)

Ces dépenses sont suivies dans les grands projets informatiques.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (- 8 323 € en AE et 2 604 893 € en CP)

Cette année, l'effort a été porté sur le suivi des projets déjà lancés et la réduction des restes à payer du programme. Cela explique le niveau de consommation des AE très en deçà des prévisions.

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) & prestation de fidélisation et de reconnaissance (15 239 097 € en AE et en CP)

Ces dépenses regroupent :

- le régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP) ;
- le dispositif de la NPFR. L'État participe au financement global du dispositif à travers un organisme national de gestion du régime, désigné par l'association nationale chargée de sa gestion. Ce dispositif étant en phase de montée en puissance, de nouveaux dossiers de liquidation concernant des années antérieures continuent d'être déposés, ce qui nécessite des rattrapages sur l'exercice en cours.

Toutefois, la dépense réelle reste inférieure à la prévision initiale de 16 739 000 € en AE et en CP.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Brigade de sapeurs-pompiers (87 785 425 € en AE et en CP)

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est une unité militaire de l'armée de terre. Le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 fixe ses missions et son organisation.

Les ressources de cette unité militaire proviennent de la Ville de Paris, de l'État, des 3 départements de la petite couronne et des 123 communes qui la composent (articles L. 2512-18, L. 2512-19, L. 2522-2 et L. 3421-2 du CGCT). Les recettes et les dépenses de la BSPP sont inscrites au budget spécial de la préfecture de police, préparé par le préfet de police et voté par le conseil de Paris au mois de décembre, Celui de 2019 a été amendé par la décision modificative votée en juillet.

L'État participe, sur le fondement de l'article L.2512-19, aux dépenses de fonctionnement de la BSPP, y compris les dépenses d'entretien, de réparation, de loyer de casernement dans la double limite des dotations inscrites au budget de l'État et des paiements effectués par la préfecture de police au cours de l'exercice considéré. Cette participation, imputée au budget de la DGSCGC, est égale à 25% des dépenses inscrites au budget spécial de la préfecture de police (hors dépenses d'investissement immobilier et hors dépenses remboursables par un tiers). Ces dépenses sont constituées à 80,85% de dépenses de personnel (source compte administratif 2018).

L'État (DGSCGC), chaque verse chaque année 90 % de sa contribution prévisionnelle inscrite à ce titre à la section de fonctionnement du budget spécial de la préfecture de police voté en conseil de Paris. Le solde est acquitté au vu du résultat du compte administratif (art D. 2512-17 du CGCT), l'année suivante.

Ainsi en 2019, le programme 161 a versé :

- 79 587 770 € correspondant à 90 % de la contribution de l'État au budget 2019 (85 832 195 €) telle que voté en décision modificative
- 8 197 655 € correspondant au solde de la contribution 2018.

La contribution au budget de la BSPP correspond à 23,87 % des CP exécutés en 2019, Le poids et le caractère non pilotable de cette subvention contribue largement à la rigidité du programme 161.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Protection civile (404 444 € en AE et en CP)

Les frais de fonctionnement du service interdépartemental de la protection civile (SIPC) de la préfecture de police sont remboursés par l'État à la ville de Paris sur la base de 40 % de la charge nette du service, les rémunérations des personnels d'État du SIPC étant remboursées à 100 %.

Subvention de l'État au budget de fonctionnement de l'ENSOSP (3 840 292 € en AE et en CP)

La subvention versée à l'ENSOSP en 2019 comprend :

- la participation de l'État au fonctionnement de l'ENSOSP pour 2 946 692 € ;
- la participation de l'État au remboursement des intérêts de l'emprunt contracté par l'ENSOSP à hauteur de 893 600 € pour financer la construction de son implantation à Aix-en-Provence (voir ci-dessous).

Le montant versé est conforme à la prévision.

Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile (269 000 € en AE et en CP)

Ces crédits de soutien sont versés à des associations et organismes concourant à des missions de sécurité civile. L'allocation de subventions vient notamment valoriser l'implication des réseaux associatifs dans les missions de soutien aux populations. Le montant versé est conforme à la prévision.

Participation au financement du fonctionnement du centre national relais 114 (CNR 114) (1 220 940 € en AE et 406 980 € en CP)

Le coût de cette mesure est, en application de l'arrêté du 1er février 2010, relatif au financement du CNR 114, fonction du nombre d'appels reçus par le CNR 114 à destination du 18/112. Les modalités de la contribution du P161 sont désormais fixées par convention pour une durée de trois ans.

Fonctionnement de l'INPT (29 974 € en CP)

Ces dépenses correspondent à une subvention versée à la RATP dans le cadre de l'utilisation de ses infrastructures pour l'INPT. La dépense était budgétée en titre 3.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Dotation en fonds propres au profit de l'ENSOSP (2 309 548 € en AE et en CP)

En 2019, 2 309 548 € ont été versés au titre de la participation de l'État au remboursement du capital de l'emprunt contracté par l'ENSOSP pour financer la construction de son implantation à Aix-en-Provence, ce montant est conforme à la prévision.

Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (3 686 000 € en AE et en CP).

La dépense s'avère légèrement inférieure à la prévision du fait de l'application de la réserve de précaution.

Action 14

Fonctionnement, soutien et logistique

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	6 593 780	5 814 173	12 407 953	4 489 323	7 570 352	12 059 675
Crédits de paiement	6 593 780	6 214 173	12 807 953	4 489 323	6 623 430	11 112 753

L'action 14 "soutien à la politique de sécurité civile" comprend les fonctions de soutien général du programme :

- les services d'État-major (bureau du cabinet, mission des relations internationales, pôle communication et pôle santé) ;
- l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines, d'optimisation financière, d'analyse juridique et soutien logistique ;
- les dépenses informatiques mutualisées ;
- le carburant des véhicules terrestres.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	6 593 780	4 489 323	6 593 780	4 489 323
Rémunérations d'activité	3 825 615	2 730 166	3 825 615	2 730 166
Cotisations et contributions sociales	2 711 607	1 659 540	2 711 607	1 659 540
Prestations sociales et allocations diverses	56 558	99 616	56 558	99 616
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 524 173	6 523 846	5 924 173	5 690 471
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 524 173	6 523 846	5 924 173	5 690 471
Titre 5 : Dépenses d'investissement	272 000	1 042 006	272 000	928 459
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	272 000	82 701	272 000	170 658
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		959 306		757 801
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 000	4 500	18 000	4 500
Transferts aux autres collectivités	18 000	4 500	18 000	4 500
Total	12 407 953	12 059 675	12 807 953	11 112 753

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activités liées à la gestion de crise (161 677 € en AE et 147 062 € en CP)

En 2019, la « CIC » / « Cellule de crise du MININT » / « Cellule de suivi » a été activée durant 37 jours. La DGSCGC qui assure son maintien en condition opérationnelle et son pilotage opérationnel a fourni les repas aux différents intervenants mobilisés. Cela a été notamment le cas pour le suivi du mouvement des « gilets jaunes » et des mouvements sociaux liés à la réforme des retraites, ainsi que du G7 fin août 2019.

Ces crédits permettent également de financer la conduite d'actions de diffusion de la culture du risque et de promotion de supports et d'initiatives concourant à la sensibilisation de la population sur les comportements à adopter en situation de crise (76 000 € en AE et CP).

Ces crédits assurent aussi la couverture des dépenses de soutien engagées par les services intervenant dans le cadre de la gestion des crises.

Dépenses de fonctionnement courant (1 770 471 € en AE et 1 987 728 € en CP)

Cette ligne budgétaire finance les dépenses courantes des services centraux de la DGSCGC comme notamment les frais liés aux déplacements, aux fournitures et aux dépenses de communication

Carburant des véhicules terrestres

Ces crédits sont prévus pour le paiement du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une large majorité de véhicules à vocation opérationnelles.

Ces dépenses (d'un montant de 1 893 403 € en AE et de 2 105 898 en CP) ont été imputées sur l'action 12 par erreur.

Dépenses informatiques mutualisées et logiciels de moyens généraux (4 587 191€ en AE et 3 554 477 € en CP)

En gestion, un effort particulier a été réalisé sur les dépenses de logiciel et de matériel informatique. Il a notamment été financé par les rétablissements de crédits obtenus en compensation des dépenses induites par l'ouragan IRMA. Ces dépenses, qui sont transférées en PLF 2020 au programme 216, bénéficient ainsi d'une situation assainie avant leur reprise par un autre programme.

Acquisition de véhicules centraux, dépenses de fonctionnement subséquentes aux acquisitions (4 507 € en AE et 1 204 € en CP)

Il s'agit de petites dépenses induites par la mise en service des véhicules (sérigraphie, cartes grises...).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Informatique (959 306 € en AE et 890 761 € en CP)

Ces crédits sont prévus pour le maintien des réseaux des systèmes de communication des sites délocalisés de la sous-direction de moyens nationaux et à l'acquisition de matériel lourd pour l'ensemble de la direction. La dépense de logiciel s'élève quant à elle à 959 306 € en AE et 757 801 € en CP. Ces dépenses, qui sont budgétées en titre 3, bénéficie de l'effort particulier conduit en 2019 (cf. ci-dessus).

Acquisition de véhicules des services centraux (82 701 € en AE et 37 698 € en CP)

Cette ligne budgétaire est destinée au renouvellement du parc automobile des services centraux de la DGSCGC.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Participation du programme sécurité civile aux commémorations (2 500 € en AE et en CP)

Ces crédits ont été utilisées pour le remboursement au programme 216 de la quote-part due par le programme 161 au titre de la contribution du ministère de l'intérieur au groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale ».

Subvention de soutien à la politique de sécurité civile (2 000 € en AE et en CP)

Ces crédits ont été versés au bénéfice de l'amicale du COGIC.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSC - Agence du numérique de la sécurité civile (P161)	7 000 000	7 000 000	6 812 000	6 812 000
Subventions pour charges de service public	3 200 000	3 200 000	3 126 000	3 126 000
Dotations en fonds propres	3 800 000	3 800 000	3 686 000	3 686 000
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	0	0	150 000	150 000
Transferts	0	0	150 000	150 000
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	0	0	30 000	30 000
Transferts	0	0	30 000	30 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	0	0	170 000	170 000
Transferts	0	0	170 000	170 000
Total	7 000 000	7 000 000	7 162 000	7 162 000
Total des subventions pour charges de service public	3 200 000	3 200 000	3 126 000	3 126 000
Total des dotations en fonds propres	3 800 000	3 800 000	3 686 000	3 686 000
Total des transferts	0	0	350 000	350 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSC - Agence du numérique de la sécurité civile	0 0 0	0 12 9	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 7
Total	0 0 0	0 12 9	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 7

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	0	0
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	9
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	12	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	12	9

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

OPÉRATEURS

ANSC - AGENCE DU NUMÉRIQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Fondée en octobre 2018, l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a connu son premier plein exercice en 2019. Cet exercice a permis l'accomplissement de nombreuses tâches singulières qui permettent aujourd'hui de sécuriser le cadre d'action pour 2020, notamment :

- un bail de 6 ans a été signé et l'agence dispose aujourd'hui de locaux aménagés, conformes aux objectifs opérationnels de réalisation de NexSIS 18-112 ;
- l'ensemble des personnels de direction, des chefs de pôle, des personnels fonctionnels ont été recrutés, portant à plus de 80 % le taux de recrutement de l'agence,
- quatre marchés clés dans la réalisation de NexSIS 18-112 ont été publiés permettant de bénéficier d'une concurrence de bon niveau et la sélection de prestataires pertinents, validant les stratégies d'achats retenus, et en deçà des prévisions financières initiales ;
- la gouvernance de l'agence a été complètement installée, notamment en organisant les procédures de vote des différents représentants élus (PCASDIS et représentant du personnel)
- les règles d'un financement du projet NexSIS 18-112 en avance de phase par subventionnement des SIS ont été votées et un commencement de recouvrement des recettes afférentes a été engagé ;
- le contrat d'objectifs et de performance de l'agence, signé en début d'exercice 2020, a été construit de concert avec l'ensemble des parties prenantes à son pilotage, définissant des métriques claires et opérationnelles ;
- la stratégie de déploiement a été déclinée dans un plan opérationnel de déploiement à 1 an avec la désignation de 12 SIS, qui bénéficieront de NexSIS 18-112 d'ici à mai 2022.

Parallèlement aux activités de réalisation de NexSIS 18-112, d'autres projets ont pu être réalisés contribuant à l'innovation dans le domaine du numérique et de la sécurité civile : le service AML (Advanced Mobile Location) de localisation des personnes en situation de détresse actuellement en phase de test opérationnel, les travaux relatifs à la construction des modèles favorisant l'interopérabilité entre les forces de sécurité, l'élaboration de partenariats avec des associations véhiculant l'innovation dans le monde de la sécurité civile et une application numérique pour donner à la population un accès aux secours via un outil numérique a été conceptualisée grâce au financement de la DINUM.

Au cours de l'année 2019, au-delà de la construction de l'agence et du respect du plan projet NexSIS18-112, l'ANSC a démontré sa capacité à créer et à proposer des services numériques opérationnels à forte valeur ajoutée pour la sécurité civile.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P161 – Sécurité civile			7 000	7 000	6 812	6 812
Subventions pour charges de service public			3 200	3 200	3 126	3 126
Dotations en fonds propres			3 800	3 800	3 686	3 686
Total			7 000	7 000	6 812	6 812

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	995	689 164	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>	3 126 3 126	3 126 3 126
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 120	1 512	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		46 46	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	3 115	2 201	Total des produits	3 126	3 126
Résultat : bénéfice	11	925	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	3 126	3 126	Total : équilibre du CR	3 126	3 126

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	11	971
Investissements	5 697	1 893	Financement de l'actif par l'État	3 686	3 742
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 000	3 825
			Autres ressources		24
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 697	1 893	Total des ressources	5 697	8 561
Augmentation du fonds de roulement		6 668	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

L'estimation initiale des besoins de l'agence réalisée pour le budget initial 2019 a été produite les premières semaines de l'agence alors que la structure administrative de l'agence n'était pas encore constituée. Il s'agissait d'un budget pour une période transitoire, au cours de laquelle il fallait procéder au recrutement du personnel, au choix des locaux, à la mise en place d'une organisation administrative, au lancement des marchés, au démarrage des activités industrielles.

Ces éléments de contexte expliquent l'écart entre le budget initial et le budget exécuté en 2019.

Au titre de 2019, les dépenses d'investissement n'ont représenté qu'un faible montant par rapport aux ambitions affichées au budget initial 2019. Pour autant, les engagements en investissement ont été exécutés à près de 75 %. Il résulte de cette situation un reste à charge important en investissement.